

**REPUBLIQUE TOGOLAISE**

**Ministère de l'Energie et des Mines**

**Plan de Participation des Parties Prenantes**

*Projet de centrale photovoltaïque de Sokodé - Togo*

**RAPPORT FINAL**

**OCTOBRE 2024**

## Fiche de contrôle qualité

- Nom du projet : Projet de Centrale Photovoltaïque de Sokodé, Togo
- Titre du rapport : Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P)

### ■ Versions du rapport

| Version     | Date              | Description des modifications                                 | Nb de pages |
|-------------|-------------------|---------------------------------------------------------------|-------------|
| V0.         | 2 mai 2024        | Version provisoire                                            | 50          |
| V1          | 18 juillet 2024   | Version finale                                                | 53          |
| Version BAD | 26 septembre 2024 | Version BAD                                                   | 63          |
| V2          | 28 octobre 2024   | Prise en compte des commentaires de la BAD du 18 octobre 2024 | 207         |

### ■ Détails du client

- Nom : Sokodé Energie SAS
- Adresse : 1145 Avenue Joseph Strauss, Nyékonakpoè, BP 12094, Lomé, Togo
- Référent : Awa DIASSE, Cheffe de projet Meridiam -a.diasse@meridiam.com ; Djénéba KONET, Cheffe de projet adjointe EDF - [djeneba.konet@edf-ao.com](mailto:djeneba.konet@edf-ao.com)

### ■ Insuco

- Unité/Bureau de coordination : Insuco Togo

### ■ Qualité

| Rôle        | Nom             | Poste                            | Date              |
|-------------|-----------------|----------------------------------|-------------------|
| Rédacteur   | Marika IGNACZAK | Experte en EIS et EPP            | 24 octobre 2024   |
| Relecteur   | Adhime SALAMI   | Chargé de projets Insuco Togo    | 26 septembre 2024 |
| Relecteur 2 | Paloma BREUMIER | Directrice technique Insuco Togo | 28 octobre 2024   |

## Table des matières

|                                                                                                                                                                                                                            |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Résumé analytique .....</b>                                                                                                                                                                                             | <b>9</b>  |
| <b>Executive summary .....</b>                                                                                                                                                                                             | <b>16</b> |
| <b>1. Introduction .....</b>                                                                                                                                                                                               | <b>25</b> |
| 1.1. Contexte .....                                                                                                                                                                                                        | 25        |
| 1.2. Présentation du Projet .....                                                                                                                                                                                          | 25        |
| 1.2.1. Caractéristiques techniques .....                                                                                                                                                                                   | 25        |
| 1.2.2. Localisation .....                                                                                                                                                                                                  | 26        |
| 1.2.3. Environnement humain immédiat .....                                                                                                                                                                                 | 27        |
| 1.3. Risques et impacts négatifs environnementaux et sociaux du projet                                                                                                                                                     |           |
| Objectifs et organisation du P3P .....                                                                                                                                                                                     | 28        |
| 1.3.1. Objectifs du P3P .....                                                                                                                                                                                              | 28        |
| 1.3.2. Méthodologie de développement du P3P .....                                                                                                                                                                          | 28        |
| 1.3.3. Les experts ont proposé un plan d'action en concertation avec les parties concernées, intégrant leurs avis et besoins pour assurer une mise en œuvre cohérente et inclusive du projet. Documents de référence ..... | 30        |
| 1.3.4. Organisation du rapport .....                                                                                                                                                                                       | 30        |
| <b>2. Résumé des activités de participation des parties prenantes déjà entreprises .....</b>                                                                                                                               | <b>31</b> |
| 2.1. Historique des activités d'engagements .....                                                                                                                                                                          | 31        |
| 2.2. Activités d'engagement réalisées dans le cadre de la rédaction de ce P3P .....                                                                                                                                        | 32        |
| <b>3. Cadre réglementaire national et standards internationaux .....</b>                                                                                                                                                   | <b>34</b> |
| 3.1. Cadre législatif togolais relatif à la participation des parties prenantes                                                                                                                                            | 34        |
| 3.2. Standards de la SFI en matière d'engagement des parties prenantes ...                                                                                                                                                 | 35        |
| 3.3. Standards de la Banque Africaine de Développement (BAD) en matière d'engagement des parties prenantes .....                                                                                                           | 36        |
| <b>4. Identification et analyse des Parties Prenantes .....</b>                                                                                                                                                            | <b>37</b> |
| 4.1. Identification des parties prenantes .....                                                                                                                                                                            | 37        |
| 4.1.1. Méthode d'identification des parties prenantes .....                                                                                                                                                                | 37        |
| 4.1.2. Description des parties prenantes et de leur rôle dans le Projet .....                                                                                                                                              | 38        |
| 4.2. Analyse des parties prenantes .....                                                                                                                                                                                   | 44        |
| 4.2.1. Méthode d'analyse et de cartographie .....                                                                                                                                                                          | 44        |
| 4.2.2. Cartographie des parties prenantes .....                                                                                                                                                                            | 45        |
| 4.2.3. Communication et relations entre les parties prenantes .....                                                                                                                                                        | 47        |
| 4.2.4. Principales craintes et attentes des parties prenantes .....                                                                                                                                                        | 48        |

|                                                                                                                                                                                                       |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>4.3. Les risques environnementaux et sociaux prioritaires du projet qui nécessitent l'engagement des parties prenantes depuis la phase d'identification du projet jusqu'à son achèvement .....</b> | <b>49</b> |
| <b>5. Programme de participation des parties prenantes .....</b>                                                                                                                                      | <b>51</b> |
| <b>5.1. Principes et approches de participation .....</b>                                                                                                                                             | <b>51</b> |
| 5.1.1. <i>Principes de participation .....</i>                                                                                                                                                        | 51        |
| 5.1.2. <i>Approches et outils de participation .....</i>                                                                                                                                              | 51        |
| 5.1.3. <i>Prise en compte du genre et des groupes vulnérables .....</i>                                                                                                                               | 54        |
| <b>5.2. Programme de participation des parties prenantes .....</b>                                                                                                                                    | <b>55</b> |
| <b>5.3. Calendrier d'exécution de la mise en œuvre du P3P .....</b>                                                                                                                                   | <b>59</b> |
| <b>5.4. Enjeux de communication.....</b>                                                                                                                                                              | <b>79</b> |
| 5.4.1. <i>Thèmes clés.....</i>                                                                                                                                                                        | 79        |
| 5.4.2. <i>Elaboration des messages.....</i>                                                                                                                                                           | 80        |
| 5.4.3. <i>Définition des supports .....</i>                                                                                                                                                           | 81        |
| <b>6. Ressources et responsabilités.....</b>                                                                                                                                                          | <b>82</b> |
| <b>6.1. Ressources humaines mobilisées .....</b>                                                                                                                                                      | <b>82</b> |
| <b>6.2. Comité d'information et de suivi .....</b>                                                                                                                                                    | <b>83</b> |
| <b>6.3. Responsabilités dans l'engagement des parties prenantes.....</b>                                                                                                                              | <b>83</b> |
| <b>6.4. Ressources financières pour la mise en œuvre du P3P .....</b>                                                                                                                                 | <b>85</b> |
| <b>7. Suivi et évaluation .....</b>                                                                                                                                                                   | <b>86</b> |
| <b>8. Mécanisme de gestion des plaintes.....</b>                                                                                                                                                      | <b>87</b> |
| <b>8.1. Approche .....</b>                                                                                                                                                                            | <b>87</b> |
| <b>8.2. Principes directeurs dans le mécanisme de gestion des plaintes.....</b>                                                                                                                       | <b>88</b> |
| <b>8.3. Procédure, recours et traitement des plaintes.....</b>                                                                                                                                        | <b>89</b> |
| 8.3.1. <i>Procédure générale.....</i>                                                                                                                                                                 | 89        |
| 8.3.2. <i>Dispositions spécifiques concernant les violences basées sur le genre .....</i>                                                                                                             | 90        |
| <b>9. Conclusion.....</b>                                                                                                                                                                             | <b>96</b> |
| <b>10. Annexes .....</b>                                                                                                                                                                              | <b>97</b> |

## Table des tableaux

|                                                                                                                                 |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 1 : Synthèse des craintes et attentes des parties prenantes .....                                                       | 12  |
| Tableau 2 : Budget de Mise en Oeuvre du P3P .....                                                                               | 15  |
| Tableau 3 : Summary of stakeholders' fears and expectations .....                                                               | 20  |
| Tableau 4 : Implementation Budget of the P3P .....                                                                              | 22  |
| Tableau 5 : Liste des consultations réalisées (Insuco, 2024) .....                                                              | 32  |
| Tableau 6 : Inventaire des parties prenantes .....                                                                              | 40  |
| Tableau 7 : Critères d'évaluation des niveaux d'influence et d'intérêt des parties prenantes .....                              | 45  |
| Tableau 8 : Synthèse des craintes et attentes des parties prenantes .....                                                       | 48  |
| Tableau 9 : Risques environnementaux et sociaux prioritaires du projet .....                                                    | 50  |
| Tableau 10 : Principaux outils d'engagement.....                                                                                | 52  |
| Tableau 11 : Mesure d'engagement des parties prenantes .....                                                                    | 56  |
| Tableau 12 : Calendrier d'exécution de la mise en œuvre du P3P .....                                                            | 59  |
| Tableau 13 : Supports de communication .....                                                                                    | 81  |
| Tableau 14 : Budget du P3P .....                                                                                                | 85  |
| Tableau 15 : Indicateurs de suivi du P3P .....                                                                                  | 86  |
| Tableau 16 : Documentation de l'engagement des parties prenantes .....                                                          | 87  |
| Tableau 17 : Etape et actions à mettre en œuvre pour la gestion des plaintes concernant les VBG .....                           | 91  |
| Tableau 18 : Extrait du tableau synoptique du PGES du projet concernant le MGP et le P3P .....                                  | 93  |
| Tableau 19 : Documentation du mécanisme de gestion des plaintes .....                                                           | 95  |
| Tableau 20 : Procédure d'enregistrement d'une plainte liée aux VBG .....                                                        | 122 |
| Tableau 21 : Modèle de registre des plaintes.....                                                                               | 123 |
| Tableau 22 : Analyse de la stratégie de gestion des parties prenantes par l'équipe au regard des standards de la SFI .....      | 176 |
| Tableau 23 : Analyse de la stratégie de gestion des parties prenantes par l'équipe au regard des standards internationaux ..... | 193 |

## Table des cartes

|                                        |    |
|----------------------------------------|----|
| Carte 1 : Localisation du Projet ..... | 26 |
|----------------------------------------|----|

## Table des figures

|                                                                                               |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1 : Cartographie des parties prenantes du Projet.....                                  | 12 |
| Figure 2 : Mapping of project stakeholders.....                                               | 20 |
| Figure 3 : Processus d'organisation des consultations publiques selon le droit togolais ..... | 35 |
| Figure 4 : Cartographie des parties prenantes du Projet.....                                  | 45 |
| Figure 5 : Mécanisme de traitement des plaintes .....                                         | 90 |

## Table des photographies

|                                                                                                           |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Photographie 1 : Entretien avec les représentants de la Mairie de Tchaoudjo 1 (source : Insuco,2024)..... | 29 |
| Photographie 2 : Entretien avec le chef canton de Kpangalam et ses notables (source : Insuco, 2024).....  | 29 |
| Photographie 3 : Groupe de discussion avec les peuhls de Tchakorikodé (source : Insuco, 2024) .....       | 29 |
| Photographie 4 : Consultation publique dans le village de Salimè (source : Insuco, 2024) .....            | 29 |

Photographie 5 : Entretien avec les représentants de la Mairie de Tchaoudjo 1 (source : Insuco,2024).....192

Photographie 6 : Entretien avec le chef canton de Kpangalam et ses notables (source : Insuco, 2024).....192

Photographie 7 : Groupe de discussion avec les peuhls de Tchakorikodé (source : Insuco, 2024) .....192

Photographie 8 : Consultation publique dans le village de Salimdè (source : Insuco, 2024) .....192

## Acronymes et abréviations

|        |                                                                                     |
|--------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| ALC    | Agents de Liaison Communautaire                                                     |
| ANGE   | Agence Nationale de Gestion de l'Environnement                                      |
| ANPE   | Agence Nationale pour l'Emploi                                                      |
| ARSE   | Autorité de Régulation du Secteur de l'Électricité                                  |
| AT2ER  | Agence Togolaise d'Electrification Rurale                                           |
| CAB    | Cabinet du ministre                                                                 |
| CCD    | Comité Cantonal de Développement                                                    |
| CCE    | Certificat de Conformité Environnementale                                           |
| CEB    | Communauté Electrique du Bénin                                                      |
| CEET   | Compagnie d'Énergie Électrique du Togo                                              |
| COMEX  | Commission d'Expropriation                                                          |
| CPR    | Cadre de politique de Réinstallation                                                |
| CSES   | Comité de Surveillance Environnementale et sociale                                  |
| CVD    | Comité Villageois de Développement                                                  |
| DRAEP  | Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche                   |
| DRE/RF | Direction Régionale de l'Environnement et des Ressources Forestières                |
| DRPTR  | Direction Régionale des Travaux Publics, des Transports et de la Gestion des Routes |
| E&S    | Études Environnementales et Sociales                                                |
| EDF    | Électricité De France                                                               |
| EIES   | Étude d'Impact Environnemental et Social                                            |
| EIS    | Évaluation d'Impact Social                                                          |
| EPC    | Engineering, Procurement, and Construction                                          |
| EPP    | Engagement des Parties Prenantes                                                    |
| ha     | Hectare                                                                             |
| HTB    | Haute Tension B                                                                     |
| IST    | Infection Sexuellement Transmissible                                                |
| Km     | Kilomètre                                                                           |
| kV     | Kilovolt                                                                            |
| MAEDR  | Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural                  |
| MEM    | Ministère de l'Énergie et des Mines                                                 |
| MEF    | Ministère de l'Économie et des Finances                                             |
| MERF   | Ministère de l'environnement et des ressources forestières                          |
| MGP    | Mécanisme de Gestion des Plaintes                                                   |
| NP     | Normes de Performance                                                               |
| MWac   | Megawatts alternating current                                                       |

|      |                                                  |
|------|--------------------------------------------------|
| MWc  | Mégawatt-crête                                   |
| ONG  | Organisations Non-Gouvernementales               |
| PAP  | Personnes Affectées par le Projet                |
| PAR  | Plan d'Action de Réinstallation                  |
| PE   | Principes de l'Equateur                          |
| P3P  | Plan de Participation des Parties Prenantes      |
| PGES | Plan de Gestion Environnemental et Social        |
| PND  | Plan National de Développement                   |
| PRMS | Plan de Restauration des Moyens de Subsistance   |
| PV   | Procès-Verbal                                    |
| RN   | Route Nationale                                  |
| RNT  | Résumé Non Technique                             |
| SFI  | Société Financière Internationale                |
| SMS  | Short Message Service                            |
| UGP  | Unité de Gestion en charge du pilotage du Projet |
| USB  | Universal Serial Bus                             |
| VBG  | Violences Basées sur le Genre                    |
| VIH  | Virus de l'Immunodéficience Humaine              |

## Résumé analytique

### INTRODUCTION

#### ■ Contexte

Le projet de la centrale solaire de Sokodé, porté par Sokodé Energie, participe à la stratégie nationale d'électrification du Togo. La diversification des ressources en énergies renouvelables devrait améliorer la connexion sécurisée des ménages et des entreprises locales tout en permettant aux communautés voisines de bonifier l'accès aux services publics tels que l'éducation et la santé.

#### ■ Présentation du projet

Le Projet concerne le développement d'un parc photovoltaïque de 42 MWac dans le village de Salimdè, à proximité de Sokodé, dans la région Centrale du Togo pour alimenter le réseau public en énergie solaire. Il permettra d'augmenter la capacité nationale de production d'électricité, et d'alimenter en électricité d'origine renouvelable plus de 700 000 personnes au Togo, pour qui l'accès à l'électricité est aujourd'hui limité. Ainsi, le Projet participe à la stratégie nationale d'accès à l'électricité pour tous et également à la promotion des énergies renouvelables dans le mix énergétique du pays.

Meridiam et Electricité De France (EDF) sont les promoteurs de ce Projet, à travers l'entreprise Sokodé Energie. Le 3 décembre 2023, ils ont signé avec la République Togolaise une Convention de Concession d'une durée de 25 ans pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque au centre du pays.

Le Projet comprend trois grandes composantes qui sont les suivantes :

#### **Composante 1- La centrale solaire**

La centrale solaire s'étendra sur un terrain d'une surface de 52,5 ha et inclut les caractéristiques techniques suivantes :

- Parc photovoltaïque de 42 MWac avec une capacité installée d'environ 60 MWc convertissant l'énergie solaire en électricité ;
- Equipements électriques et électromécaniques : transformateurs, onduleurs, installations de commutation afin de contrôler la puissance de sortie du champ solaire devant être distribuée à la sous-station ;
- Sous-station locale avec un transformateur de tension de 20kV à 161kV ;

#### **Composante 2- La ligne électrique**

La centrale solaire devra être connectée au réseau à travers une ligne électrique d'une longueur estimée de 11 km et qui suivra 3 principales sections :

- 1ère section : depuis la sous-station HTB Sokodé-PV au nouveau pylône de déviation double terne A0. Le cheminement de la ligne sur cette section sera sur des pylônes simple terne sur une distance d'environ 3 km ;
- 2ème section : depuis le nouveau pylône de déviation double terne A0 (proche de la Centrale Photovoltaïque) au nouveau pylône de déviation double terne A1 (proche de la sous-station HTB existante de Sokodé), la ligne empruntera ici le couloir de servitude de la ligne existante 161 kV Sokodé-Atakpamé pour cheminer en double terne la nouvelle ligne avec la ligne existante 161 kV sur une distance d'environ 7 km. L'ancienne ligne monoterne dans cette section est à démanteler ;
- 3ème section : depuis le pylône de déviation double terne A1 (proche de la sous-station HTB existante de Sokodé) à la sous-station HTB Sokodé-PV, les deux circuits se sépareront, et la nouvelle ligne provenant de la centrale PV de Sokodé terminera son cheminement sur un nouveau couloir au sud de la sous-station HTB de Sokodé sur des pylônes simple ternes sur une distance inférieure à 1 km.

#### **Composante 3- La route d'accès**

A cela s'ajoute la réhabilitation de la voie entre la RN1 et le site de la centrale photovoltaïque. Afin de faciliter l'acheminement des équipements sur site, le Projet prévoit d'aménager cette piste en posant une couche superficielle de ciment et latérite, en élargissant la piste et en installant des fossés en terre sur une longueur de 3 km entre Salimdè et le site pour éviter que la route ne s'inonde.

Le Projet se situe dans la Région Centrale, dans la Préfecture de Tchaoudjo et dans la Commune de Tchaoudjo 1 qui comprend 5 cantons : Sokodé, Kpangalam, Tchalo, Komah, Kadabamra et Kparataou. Les cantons concernés par le Projet sont respectivement ceux de Kpangalam et Komah.

L'environnement humain immédiat du Projet est caractérisé par une diversité ethnolinguistique notable, avec une prédominance de l'ethnie Tem (83%) mais la présence de multiples ethnies différentes (15 ethnies identifiées dans la zone d'influence directe du Projet au cours de l'enquête socio-économique de l'EIES). Cette diversité soulève des défis importants pour la communication et l'engagement des parties prenantes, nécessitant l'adoption de multiples langues pour une interaction efficace, notamment avec les Peuhls qui ne parlent pas tous le français ou le Tem.

Les disparités d'alphabétisation entre hommes et femmes (68% d'hommes et 44% de femmes alphabétisés) soulignent des enjeux d'inégalité de genre importants. Une part notable de la population active ne dispose pas de revenus réguliers, ce qui accentue les espoirs placés dans le Projet pour la création d'emplois, notamment chez les jeunes.

### ■ Risques et impacts négatifs environnementaux et sociaux du projet

La plupart des risques et impacts seront mitigés grâce aux mesures prévues dans les différents plans de gestion.

En phase de préparation, les impacts liés à l'emprise permanente du projet portent sur les habitats naturels, la flore, la faune et les stratégies économiques.

En phase de construction, les impacts sont liés aux émissions atmosphériques, au trafic routier, à la production des déchets aux travaux de génie civil, à la consommation des ressources et au recrutement de la main d'œuvre et portent sur : le climat, la qualité de l'air et l'ambiance sonore, le relief et les sols, l'hydrologie et la qualité de l'eau, la ressource en eau souterraine, les risques naturels, le paysage, les habitats naturels et la flore, la richesse faunistique, la population et la démographie, le recrutement de la main d'œuvre, les habitats et équipements, la santé et les handicaps, les stratégies économiques et le patrimoine culturel.

En phase d'exploitation, les impacts sont liés à l'emploi, l'habitat et les équipements, à la présence de la centrale solaire, de la ligne électrique, l'élargissement de la route, les émissions atmosphériques, la production de déchets solides, et la consommation des ressources et portent sur : le climat, la qualité de l'air et l'ambiance sonore, le relief et les sols, l'hydrologie et la qualité de l'eau, la ressource en eau souterraine, les risques naturels, le paysage, les habitats naturels et la flore, la richesse faunistique, la population et la démographie, santé et handicaps, stratégies économiques.

### ■ Objectifs du P3P

L'objectif du P3P est d'identifier les parties prenantes du Projet, d'analyser leurs craintes et attentes et d'estimer leur volonté à coopérer pour la mise en œuvre du Projet. Le P3P doit décrire les efforts à réaliser en matière de communication et de consultation qui doivent être réalisés pour assurer l'engagement de toutes les parties prenantes.

Le P3P est un document vivant si bien que les actions d'engagement et de communication devront être revues et mises à jour en fonction des résultats obtenus au cours de la mise en œuvre des diverses actions du plan et des priorités et événements importants dans la vie du Projet.

La méthodologie d'élaboration de ce P3P a suivi les étapes suivantes :

- Identification et cartographie des parties prenantes (notamment suite à une mission terrain) ;
- Identification des problématiques et activités qui nécessitent la participation tout le long du cycle du projet ;
- Analyse des stratégies, méthodes, approches et outils pour les interactions ;
- Elaboration de la stratégie de partage des informations ;
- Elaboration du planning de la participation (sur la base de la séquence des problématiques et activités) le long du cycle du projet ;
- Analyse des besoins en ressources ;
- Définition des responsabilités de mise en œuvre ;
- Elaboration de façon participative du mécanisme de gestion des plaintes ;
- Proposition d'un Plan avec les parties concernées.

## RESUME DES ACTIVITES DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES DEJA ENTREPRISES

### ■ Historique des activités d'engagements

Dans le cadre de ce Projet, plusieurs activités d'engagements ont été menées comme la réalisation de plusieurs études sur l'identification et la gestion environnementale et sociale (E&S) :

- **Une évaluation préliminaire environnementale et sociale**, élaborée en octobre 2019 par Environmental Resources Management (ERM) ;
- **Un rapport de cadrage E&S** a été réalisé en août 2020 par ERM ;
- **Un cadre de politique de réinstallation (CPR)** a été développé en mai 2020 par ERM, conformément aux exigences de la NP 5 de la SFI ;
- **Un PAR** a été développé par JAT Consulting et soumis en novembre 2021, complété par un addendum en mars 2022.

### ■ Activités d'engagement réalisées dans le cadre de la rédaction de ce P3P

Au cours de la mission de terrain préalable à la rédaction de ce P3P, 19 rencontres ont permis d'impliquer et de sonder 248 personnes, dont 36% de femmes au travers de rencontres, entretiens et consultations. Les comptes-rendus de ces séances sont disponibles en annexe 6.

#### CADRE REGLEMENTAIRE NATIONAL ET STANDARDS INTERNATIONAUX

Au Togo, la participation du public dans la gestion et la protection de l'environnement est un principe posé par la **Loi-cadre de 2008 sur l'environnement**. Ces modalités sont fixées dans **l'Arrêté n°0150/MERF/CAB/ANGE** du 22 décembre 2017 fixant les règles de participation du public aux études d'impact environnemental et social. L'arrêté définit deux formes de participation :

- La consultation de la population concernée ou de ses représentants sur le Projet ;
- La consultation par audience publique, notamment au sujet du rapport d'EIES.

La **norme de performance N°1 de la SFI**, intitulée « évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux », inclut des prescriptions spécifiques en matière d'engagement des parties prenantes dans les projets, notamment la communication externe et la gestion des plaintes (exigences 25 à 36).

La **sauvegarde E&S opérationnelle (SO) 10 de la BAD** porte sur la Participation des Parties Prenantes et Diffusion de l'Information et détaille le processus à suivre pour une inclusion efficace des personnes affectées par le projet et des autres parties intéressées afin d'assurer une prise en compte adaptée de leurs attentes, craintes et enjeux en fonction des groupes identifiés.

#### IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

### ■ Identification des Parties prenantes

Le travail d'identification et de catégorisation des parties prenantes a principalement consisté à établir 3 catégories :

- **Parties prenantes intéressées** : individus, groupes d'individus ou communautés ayant potentiellement un intérêt dans le projet ; on y trouve notamment les autorités et institutions financières, le secteur privé, le secteur public et la société civile ;
- **Parties prenantes affectées** : il s'agit d'individus, groupes d'individus ou communautés potentiellement affectés par le projet (de manière directe ou indirecte, positive ou négative) ;
- **Groupes vulnérables** : groupes défavorisés, marginaux ou vulnérables pouvant être potentiellement affectés, d'une manière plus ou moins directe par le projet.

Par la suite, ces groupes ont été caractérisés en fonction de leur secteur d'intervention, de leurs enjeux ou intérêts vis-à-vis du Projet.

### ■ Analyse des parties prenantes

Le graphique ci-dessous propose une cartographie des parties prenantes en fonction de leur niveau d'intérêt et d'influence dans le cadre du Projet.

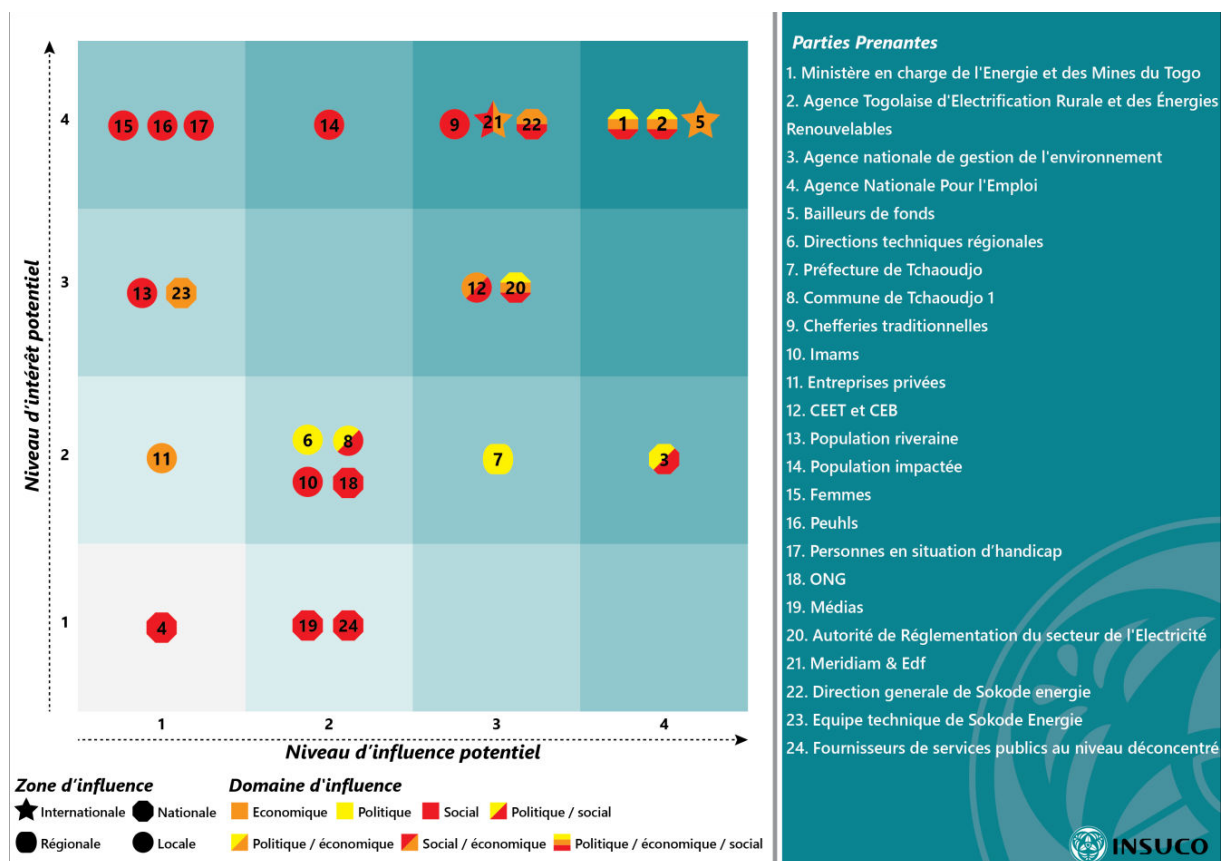


Figure 1 : Cartographie des parties prenantes du Projet

Le tableau ci-dessous présente les principaux enjeux, attentes et craintes mentionnées par les parties prenantes lors des consultations.

Tableau 1 : Synthèse des craintes et attentes des parties prenantes

| Catégorie de parties prenantes                                                | Attentes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Craintes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Autorités centrales</b>                                                    | <p>Construction de la centrale solaire et bon fonctionnement des infrastructures</p> <p>Amélioration de l'offre en énergie et développement économique associé</p> <p>Remplir les objectifs fixés par le gouvernement</p>                                                                                                                                                                                                                                    | <p>Potentielles interférences politiques</p> <p>Possible rejet du Projet par les communautés, possibles conflits et plaintes liées aux versements des compensations</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Autorités locales, chefferies traditionnelles et directions régionales</b> | <p>Communication transparente, rapprochée, permanente avec le Projet et ce jusqu'au niveau des communautés</p> <p>Indemnisation de l'ensemble des PAP</p> <p>Création de nouveaux emplois par le Projet et de nouvelles opportunités économiques</p> <p>Amélioration du fonctionnement et développement des infrastructures communautaires</p> <p>Bénéficier d'un meilleur accès à électricité (densification du réseau, baisse du prix et des coupures)</p> | <p>Non réalisation du Projet, induisant la perte de la confiance des communautés</p> <p>Reduction des zones constructibles par l'installation du Projet</p> <p>Dégradation de l'accès à l'électricité par une hausse des coupures</p> <p>Crainte de nuisances sonores et d'accidents de circulation autour de la centrale</p> <p>Tensions sociales et non-respect des us et coutumes</p> <p>Crainte pour la sécurité et la santé des communautés riveraines au Projet</p> |
| <b>Secteur public</b>                                                         | <p>Développement d'une technologie adaptée et durable</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <p>Mécontentement de la population en raison du faible accès à l'électricité pour les PAP, les</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

| Catégorie de parties prenantes                     | Attentes                                                                                                                       | Craintes                                                                                                                  |
|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                    | Bonne prise en compte des enjeux sociaux                                                                                       | riverains et les villages à proximité de la centrale.                                                                     |
|                                                    | Garantie de l'électrification du village accueillant la centrale                                                               | Perturbations/arrêt des activités de la centrale et des ouvrages annexes.                                                 |
| <b>Population impactée et population riveraine</b> | Opportunités d'emplois directs et indirects créés à toutes les phases du Projet et venue d'investisseurs                       | Absence d'information sur le Projet<br>Abandon du Projet                                                                  |
|                                                    | Bénéfice d'un meilleur accès à électricité                                                                                     | Hausse des accidents de la route et des émissions de poussières par le passage des camions et des engins lors des travaux |
|                                                    | Aménagements et sécurisation de la voie d'accès au site                                                                        | Tensions sociales et hausse de l'insécurité liées à la venue de travailleurs étrangers                                    |
|                                                    | Implication des autorités locales                                                                                              |                                                                                                                           |
|                                                    | Amélioration des infrastructures communautaires locales                                                                        |                                                                                                                           |
| <b>Groupes vulnérables (femmes, peuhls)</b>        | Organisation de réunions spécifiques pour les informer sur le Projet pour les femmes                                           | Augmentation du prix de l'électricité                                                                                     |
|                                                    | Développement et amélioration des infrastructures communautaires locales afin de limiter les coupures en eau et en électricité | Tensions sociales et hausse des violences basées sur le genre, liées à la venue de travailleurs étrangers                 |
|                                                    | Embauche des travailleurs locaux en priorité et des femmes                                                                     | Hausse des accidents de la circulation qui peut toucher particulièrement les enfants                                      |
|                                                    | Meilleur accès à l'électricité pour développer de nouvelles activités                                                          | Crainte d'enclavement pour la communauté peuhle par la construction de la voie d'accès                                    |

Source : Insuco, 2024

#### PROGRAMME DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

L'engagement des parties prenantes dans le cadre du Projet sera basé sur les principes suivants : la participation libre, l'information transparente, la participation inclusive, des canaux d'information et interlocuteurs clairs et définis, l'accessibilité de l'information, l'objectivité, la cohérence des messages, la prise en compte des contributions, la continuité du processus et la documentation.

Concernant l'inclusion des femmes et des personnes vulnérables, le P3P prend en compte les aspects suivants :

- Des réunions spécifiques seront organisées avec les groupes de femmes, les jeunes et personnes vulnérables, séparément des autres groupes, de manière à ce que la prise de parole et la formulation des points de vue ne soient pas influencées par la présence d'autres personnes, notamment dans des situations où les rapports de force et les rapports de pouvoir pourraient décourager la libre expression de chacun ;
- Les représentants des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables seront associés à la préparation et à la planification des séances de consultation, de manière à s'assurer que les sujets des séances soient formulés de manière pertinente, et répondent effectivement à des enjeux ressentis comme tels par les femmes et les groupes vulnérables. Cette mesure doit permettre aussi de garantir que le choix des lieux des rencontres et des supports de communication convient à toutes et à tous ;
- Les représentants des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables seront directement associés aussi à l'animation des séances de consultation, de manière à réduire au maximum l'écart éventuel de pouvoir d'ordre politique, social, linguistique, etc. entre l'équipe en charge de l'animation et les participants.

Outre la consultation des groupes vulnérables, ces derniers seront régulièrement informés de l'intégration ou non de leurs suggestions dans la gestion des impacts environnementaux et sociaux du projet.

Les mesures d'engagement par partie prenante et le programme de participation et d'engagement lié aux impacts, aux phases de préparation, construction et exploitation sont détaillés sous forme de tableaux dans le

rapport. Ce tableau est susceptible d'évoluer lors de l'avancée du Projet puisque de nouvelles parties prenantes pourront être identifiées et impliquées

Le processus consultatif mené lors de l'élaboration du P3P a permis d'identifier des thèmes clés sur lesquels le Projet devrait communiquer en priorité :

- Informations générales sur le Projet ;
- Etude des impacts environnementaux et sociaux ;
- Accès à l'emploi ;
- Sécurité des communautés ;
- Déplacements involontaires et mise en œuvre des réinstallations ; Préservation du Patrimoine Culturel.

Le promoteur du Projet et ses partenaires se doteront de supports de communication et de stratégies de diffusion adaptés aux différents publics et notamment pour la population non alphabétisée. Les différents supports de communication devront être traduits en français. Le contenu de tous les supports prévus à l'exception des rapports devra être également traduits en langue locale (tem et peuhl) en fonction du public visé.

#### RESSOURCES ET RESPONSABILITES

##### ■ Ressources humaines mobilisées

Les ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre efficace du P3P sont les suivantes :

- Un responsable E&S supervisant et documentant la mise en œuvre du P3P ;
- Un agent de liaison communautaire facilitant le contact constant avec le terrain.

##### ■ Comité d'information et de suivi

La création d'un Comité de Surveillance Environnementale et sociale (CSES) permettra de faciliter l'engagement des principales parties prenantes dans la gestion sociale et environnementale du Projet.

Ce comité devrait se maintenir d'une taille réduite pour faciliter les échanges (moins de 15 personnes). Un mémorandum d'entente (MoU) devra être signé pour préciser la composition et le fonctionnement du comité.

##### ■ Responsabilités dans l'engagement des parties prenantes

Différents acteurs sont clés dans l'engagement des parties prenantes et ont chacun un rôle différent, qui est détaillé dans le P3P. Ces acteurs sont les suivants :

- Sokodé Energie ;
- AT2ER
- L'assistant à Maitrise d'ouvrage ;
- Le Comité d'information et de suivi ;
- L'équipe environnementale et sociale de Sokodé Energie ;
- L'Entrepreneur EPC et les sous-traitants ;
- L'ANGE ;
- Les autorités locales.

## ■ Ressources financières pour la mise en œuvre du P3P

Le tableau ci-dessous détaille le budget de mise en œuvre du P3P :

*Tableau 2 : Budget de Mise en Œuvre du P3P*

| N°           | Activités                                                           | Calendrier de mise en œuvre     | Responsable mise en œuvre         | Calendrier de Suivi | Budget (FCFA)                                                              |
|--------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|---------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| 1            | Tenue régulière de réunions d'engagement avec les Parties prenantes | Périodique                      | Responsable ESG                   | Mensuel             | 2.000.000/an                                                               |
| 2            | Formation/sensibilisation du personnel                              | Périodique                      | Spécialiste Social                | Semestriel          | 300.000                                                                    |
| 3            | Mise en place des Comités de suivi                                  | Périodique                      | Responsable ESG                   | Mensuel             | 1.500.000                                                                  |
| 4            | Activités RSE                                                       | Périodique                      | Responsable ESG/Sokode Energie/DG | Ponctuel            | 10.000.000<br>Evolution en fonction du budget annuel défini par la Société |
| 5            | Prise en charge et traitement des plaintes reçues                   | En fonction des plaintes reçues | Responsable ESG                   | Mensuel             | Budget de mise en œuvre du MGP                                             |
| 6            | Suivi et Evaluation                                                 | Périodique                      | ANGE                              | Trimestriel         | 1.000.000/an                                                               |
| <b>Total</b> |                                                                     |                                 |                                   |                     | <b>14.800.000 FCFA</b>                                                     |

*Source: Sokode Energie*

### SUIVI ET EVALUATION

Le comité d'information et de suivi réalisera un suivi et une évaluation de la mise en œuvre du P3P. L'équipe E&S préparera des rapports d'activité pour le suivi mensuel et l'évaluation de la mise en œuvre du P3P, qui comprendront l'analyse de données liées aux indicateurs mentionnés dans le tableau ci-dessous. Ces rapports permettront d'adopter des mesures correctives et de préparer des rapports annuels.

Le P3P devra être revu et mis à jour à chaque phase ou lorsque des événements particulièrement importants affecteront le déroulement du Projet qui demanderont un effort supplémentaire d'engagement des parties prenantes.

Chaque consultation sera documentée par un rapport résumant les thématiques discutées et une liste des participants. Ces rapports devront être conservés pour une durée de 5 ans.

### MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Le mécanisme de gestion des plaintes s'appliquera aux parties prenantes du Projet et constituera un moyen structuré de recevoir et de régler une préoccupation soulevée par un individu ou une communauté qui estime avoir été lésé par le Projet, notamment les nuisances engendrées ou des plaintes liées aux activités de réinstallation. Les plaintes et requêtes seront traitées promptement selon un processus compréhensible et transparent, approprié sur le plan culturel, inclusif, gratuit et sans représailles.

Le Projet accordera la priorité à la négociation et à la conciliation à l'amiable, ce qui ne dispense pas la plainte d'être enregistrée et documentée. En l'absence d'une entente à l'amiable entre les plaignants et le Projet, les plaignants seront informés par le Projet ou le consultant de la procédure à venir qui implique l'intervention du Comité de médiation. Ce comité sera établi au niveau de la commune de Tchaoudjo 1 et pourrait correspondre au Comité d'information.

Dans le cadre du processus du mécanisme de gestion des plaintes, les plaintes devront être enregistrées dans un registre qui sera accessible aux endroits suivants :

- Auprès de la mairie de la commune de Tchaoudjo 1 ;
- Auprès du chef de village de Salimdè ;
- Auprès des chefs cantons de Komah et Kpangalam ;
- Directement au bureau du Projet sur le site de la centrale solaire.

Chaque réclamation ou plainte, qu'elle soit ou non fondée, devra passer à travers le processus de résolution suivant :

- Étape 1 : Réception, enregistrement de la plainte ;
- Étape 2 : Traitement de la plainte- visite d'inspection ;
- Étape 3 : Comité de médiation ou de conciliation (le cas échéant) ;
- Étape 4 : Recours à la justice (le cas échéant) ;
- Étape 5 : Référence à l'expert (le cas échéant).

La procédure de gestion des plaintes inclut des dispositions spécifiques pour prévenir et gérer les violences basées sur le genre, qui pourraient résulter des activités du Projet (acte commis par un travailleur dans ou hors du cadre de ses fonctions).

En début de phase d'exploitation, le P3P et le MGP externe devront être révisés et actualisés par Sokodé Energie à travers un processus consultatif des parties prenantes. Il sera essentiel de s'assurer que le MGP est fonctionnel, c'est-à-dire que les plaintes sont correctement reçues et traitées. Si aucune plainte n'a été reçue durant toute la phase de construction, cela signifiera probablement que le mécanisme ne fonctionne pas correctement et il sera nécessaire de revoir les canaux proposés pour enregistrer une plainte.

Chaque plainte sera documentée par un dossier compilant la plainte originale, l'enquête menée le cas échéant et l'issue de la plainte, ainsi que la documentation attestant que la résolution de la plainte a bien été acceptée par les parties prenantes. Ces dossiers devront être conservés pour une durée de 5 ans.

## ANNEXES

Les annexes au rapport sont les suivantes :

- Annexe 1 : TDRs de l'étude
- Annexe 2 : Modèle de fiche d'enregistrement d'une plainte ou d'une doléance y compris VBG
- Annexe 3 : Procédure d'enregistrement d'une plainte liée aux VBG
- Annexe 4 : Modèle de registre des plaintes
- Annexe 5 : Listes de présence séances consultations publiques
- Annexe 6 : Comptes-rendus des consultations publiques
- Annexe 7 : Modèle des fiches d'entretien des séances de consultation
- Annexe 8 : Photos des consultations des parties prenantes
- Annexe 9 : Tableau d'analyse de la stratégie d'engagement des parties prenantes

## Executive summary

### INTRODUCTION

#### ■ Context

The Sokodé solar power plant project, supported by Sokodé Energie, is part of Togo's national electrification strategy. The diversification of renewable energy resources should improve the secure connection of households and local businesses, while enabling neighbouring communities to improve access to public services such as education and health.

## ■ Project presentation

The project involves the development of a 42 MWac photovoltaic park in the village of Salimdè, near Sokodé, in the central region of Togo, to supply the public grid with solar energy. The project will increase the country's electricity production capacity and supply more than 700,000 people in Togo, who currently have limited access to electricity, with electricity from renewable sources. The project is therefore part of the national strategy to provide access to electricity for all, and to promote renewable energies in the country's energy mix.

Meridiam and Electricité De France (EDF) are the promoters of this project, through the company Sokodé Energie. On 3 December 2023, they signed a 25-year Concession Agreement with the Republic of Togo for the design, construction, financing and operation of a photovoltaic solar power plant in the centre of the country.

The project has three main components:

### **Component 1- The solar power plant**

The solar power plant will cover an area of 52.5 ha and includes the following technical features:

- Photovoltaic park of 42 MWac with an installed capacity of around 60 MWp converting solar energy into electricity;
- Electrical and electromechanical equipment: transformers, inverters, switchgear to control the output power of the solar array to be distributed to the substation;
- Local substation with a voltage transformer from 20kV to 161kV ;

### **Component 2- The power line**

The solar power plant will be connected to the grid via a power line estimated to be 11 km long, with 3 main sections:

- 1st section: from the Sokodé-PV HV substation to the new A0 double-trunk diversion tower. The line on this section will run on single-trunk pylons over a distance of around 3 km;
- 2nd section: from the new A0 double-circuit diversion tower (close to the Photovoltaic Power Plant) to the new A1 double-circuit diversion tower (close to the existing Sokodé HV substation), the line will use the right-of-way of the existing 161 kV Sokodé-Atakpamé line to run in double-circuit with the existing 161 kV line over a distance of around 7 km. The old single-circuit line in this section will be dismantled;
- 3rd section: from the A1 double-arm diversion tower (close to the existing Sokodé HV substation) to the Sokodé-PV HV substation, the two circuits will be separated, and the new line from the Sokodé PV plant will end its journey on a new corridor to the south of the Sokodé HV substation on single-arm towers over a distance of less than 1 km.

### **Component 3- The access road**

In addition, the track between the RN1 and the photovoltaic power plant site will be upgraded. To make it easier to transport equipment to the site, the project plans to improve this track by laying a surface layer of cement and laterite, widening the track and installing earth ditches along a 3 km stretch between Salimdè and the site to prevent the road from flooding.

The project is located in the Central Region, in the Prefecture of Tchaoudjo and in the Commune of Tchaoudjo 1, which comprises 5 cantons: Sokodé, Kpangalam, Tchalo, Komah, Kadabamra and Kparataou. The cantons concerned by the project are Kpangalam and Komah.

The Project's immediate human environment is characterised by significant ethnolinguistic diversity, with a predominance of the Tem ethnic group (83%) but the presence of many different ethnic groups (15 ethnic groups identified in the Project's direct area of influence during the ESIA socio-economic survey). This diversity raises significant challenges for communication and stakeholder engagement, requiring the adoption of multiple languages for effective interaction, particularly with the Fulani who do not all speak French or Tem.

The literacy gap between men and women (68% of men and 44% of women are literate) highlights the major gender inequality issues. A significant proportion of the working population does not have a regular income, which accentuates the hopes placed in the Project for job creation, particularly among young people.

## ■ Risks and negative environmental and social impacts of the project

Most of the risks and impacts will be mitigated by the measures set out in the various management plans.

During the preparation phase, the impacts associated with the project's permanent right-of-way will affect natural habitats, flora, fauna and economic strategies.

During the construction phase, the impacts are related to atmospheric emissions, traffic, waste production, civil engineering works, resource consumption and workforce recruitment, and concern: climate, air quality and noise, relief and soils, hydrology and water quality, groundwater resources, natural risks, landscape, natural habitats and flora, rich fauna, population and demographics, workforce recruitment, habitats and facilities, health and disabilities, economic strategies, cultural heritage.

In the operation phase, the impacts relate to employment, housing and facilities, the presence of the solar power plant, the power line, the widening of the road, air emissions, the production of solid waste and the consumption of resources, and concern: the presence of the solar power plant, climate, air quality and noise, relief and soils, hydrology and water quality, groundwater resources, natural hazards, landscape, natural habitats and flora, rich fauna, population and demography, health and handicaps, economic strategies.

### ■ P3P objectives

The aim of the P3P is to identify the Project's stakeholders, analyse their fears and expectations and assess their willingness to cooperate in implementing the Project. The P3P should describe the communication and consultation efforts required to ensure stakeholder engagement.

The P3P is a living document, so the commitment and communication actions will need to be reviewed and updated according to the results obtained during the implementation of the various actions in the plan and the priorities and important events in the life of the Project.

The methodology used to draw up this P3P involved the following stages:

- Identification and mapping of stakeholders (particularly following a field mission);
- Identify the issues and activities that require participation throughout the project cycle;
- Analysis of strategies, methods, approaches and tools for interactions ;
- Drawing up an information-sharing strategy;
- Drawing up a participation schedule (based on the sequence of issues and activities) throughout the project cycle;
- Analysis of resource requirements ;
- Definition of responsibilities for implementation ;
- Participatory development of the Grievance management Mechanism;
- Proposal of a Plan with the parties concerned.

## SUMMARY OF STAKEHOLDER ENGAGEMENT ACTIVITIES ALREADY UNDERTAKEN

### ■ History of engagement activities

As part of this project, a number of engagement activities have been carried out, including several studies on the identification and management of environmental and social issues (E&S):

- **A preliminary environmental and social assessment**, prepared in October 2019 by Environmental Resources Management (ERM);
- **An E&S scoping report** was produced in August 2020 by ERM ;
- **A Resettlement Policy Framework (RPF)** was developed in May 2020 by ERM, in line with the requirements of IFC PS 5;
- **A RAP** was developed by JAT Consulting and submitted in November 2021, supplemented by an addendum in March 2022.

### ■ Engagement activities carried out as part of the drafting of this P3P

During the fieldwork prior to drafting this P3P, 19 meetings were held to involve and survey 248 people, 36% of whom were women, through meetings, interviews and consultations. The minutes of these sessions are available in appendix 6.

### ■ NATIONAL REGULATORY FRAMEWORK AND INTERNATIONAL STANDARDS

In Togo, public participation in environmental management and protection is a principle laid down by the **2008 Framework Law on the Environment**. These procedures are set out in **Order No. 0150/MERF/CAB/ANGE**

of 22 December 2017 laying down the rules for public participation in environmental and social impact assessments. The order defines two forms of participation:

- Consultation of the population concerned or their representatives on the Project;
- Consultation by public hearing, in particular on the ESIA report.

**The IFC's Environmental and Social Performance Standard No. 1**, entitled "Assessment and management of environmental and social risks and impacts", includes specific requirements for stakeholder engagement in projects, including external communication and grievance management (requirements 25 to 36).

**The ADB/AfDB's Operational E&S Safeguard (OS) 10** deals with Stakeholder Participation and Information Dissemination and details the process to be followed for the effective inclusion of project-affected persons and other interested parties to ensure that their expectations, fears and issues are taken into account in accordance with the groups identified.

## STAKEHOLDER IDENTIFICATION AND ANALYSIS

### ■ IDENTIFICATION OF STAKEHOLDERS

The identification and categorisation of stakeholders mainly consisted of establishing 3 categories:

- Interested stakeholders: individuals, groups of individuals or communities with a potential interest in the project, including the authorities and financial institutions, the private sector, the public sector and civil society;
- Affected stakeholders: individuals, groups of individuals or communities potentially affected by the project (directly or indirectly, positively or negatively);
- Vulnerable groups: disadvantaged, marginal or vulnerable groups that could potentially be affected, more or less directly, by the project.

These groups were then characterised according to their sector of intervention and their issues or interests in relation to the Project.

### ■ Stakeholder analysis

The chart below shows the stakeholders according to their level of interest and influence in the project.

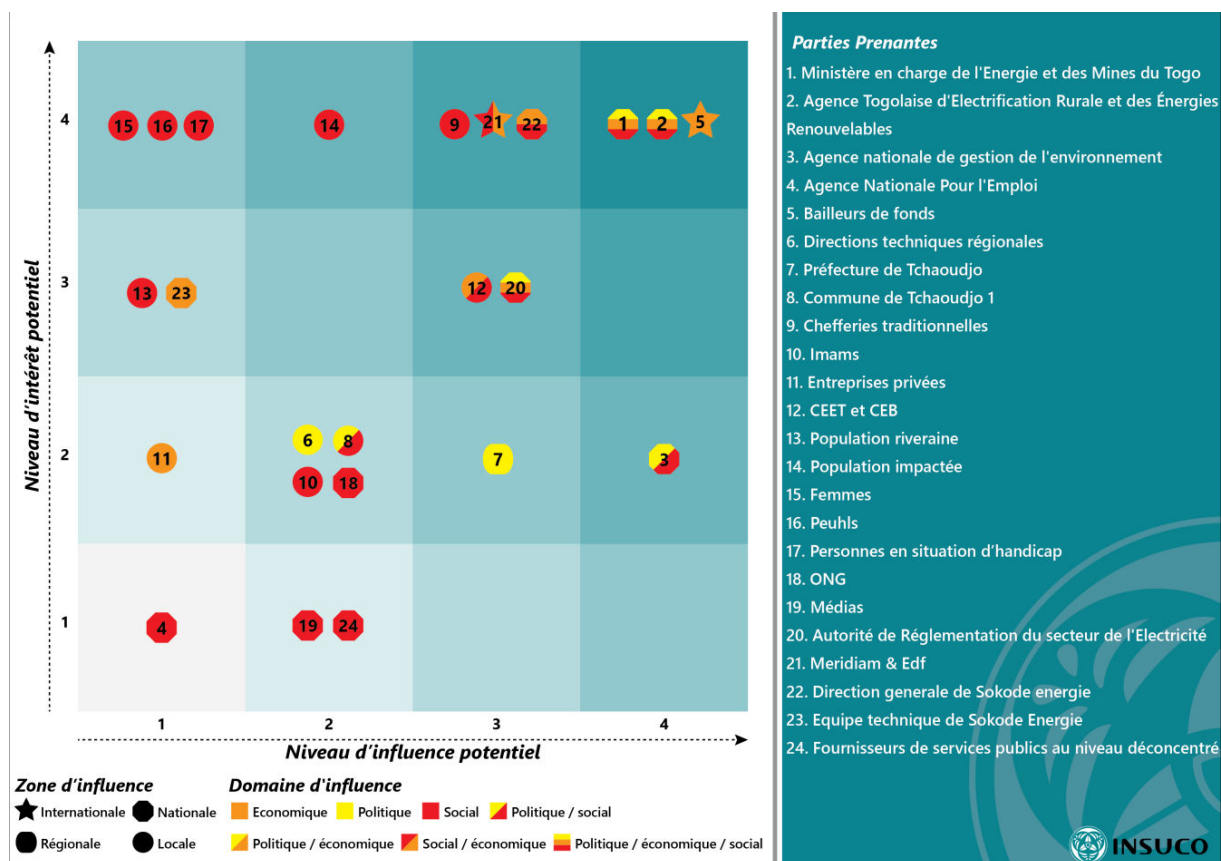


Figure 2 : Mapping of project stakeholders

The table below sets out the main issues, expectations and fears mentioned by stakeholders during the consultations.

Tableau 3 : Summary of stakeholders' fears and expectations

| Stakeholder category                                                     | Expectations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Fears                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Central authorities</b>                                               | Construction of the solar power plant and smooth operation of the infrastructure<br>Improving the energy supply and associated economic development<br>Meeting the targets set by the government                                                                                                                                                            | Potential political interference<br>Possible rejection of the Project by communities, possible conflicts and grievances over compensation payments                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Local authorities, traditional chiefdoms and regional departments</b> | Transparent, close and ongoing communication with the Project, right down to community level<br>Compensation for all PAPs<br>Creation of new jobs by the Project and new economic opportunities<br>Improving the operation and development of community infrastructures<br>Better access to electricity (denser network, lower prices and fewer power cuts) | Failure to implement the Project, leading to a loss of community confidence<br>Reduction of buildable areas by the installation of the Project<br>Worsening access to electricity due to increased power cuts<br>Fear of noise pollution and traffic accidents around the plant<br>Social tensions and failure to respect customs and traditions<br>Fear for the health and safety of communities living near the Project |
| <b>Public sector</b>                                                     | Development of appropriate, sustainable technology<br>Good consideration of social issues                                                                                                                                                                                                                                                                   | Public discontent due to poor access to electricity for PAPs, local residents and villages near the power station.                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

| Stakeholder category                                   | Expectations                                                                                                 | Fears                                                                                                              |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                        | Guaranteed electrification of the village hosting the power station                                          | Disruption/stoppage of operations at the power plant and ancillary facilities.                                     |
| <b>Population affected and neighbouring population</b> | Opportunities for direct and indirect jobs created at all stages of the Project and the arrival of investors | Lack of information on the Project                                                                                 |
|                                                        | Benefits of better access to electricity                                                                     | Project abandonment                                                                                                |
|                                                        | Upgrading and making safe the access road to the site                                                        | Increase in road accidents and dust emissions due to the passage of lorries and machinery during construction work |
|                                                        | Involvement of local authorities                                                                             | Social tensions and increased insecurity linked to the arrival of foreign workers                                  |
|                                                        | Improving local community infrastructure                                                                     |                                                                                                                    |
| <b>Vulnerable groups (women, Fulani)</b>               | Organisation of specific meetings to inform them about the Women's Project                                   | Increase in electricity prices                                                                                     |
|                                                        | Development and improvement of local community infrastructures to limit water and electricity cuts           | Social tensions and an increase in gender-based violence linked to the arrival of foreign workers                  |
|                                                        | Priority given to hiring local workers and women                                                             | Increase in traffic accidents, which can particularly affect children                                              |
|                                                        | Better access to electricity to develop new activities                                                       | Fear of the Fulani community being cut off by the construction of the access road                                  |

*Source: Insuco, 2024*

#### STAKEHOLDER PARTICIPATION PROGRAMME

Stakeholder engagement in the Project will be based on the following principles: free participation, transparent information, inclusive participation, clear and defined information channels and interlocutors, accessibility of information, objectivity, consistency of messages, consideration of contributions, continuity of the process and documentation.

With regard to the inclusion of women and vulnerable people, the P3P takes the following aspects into account:

- Specific meetings will be organised with women's groups, young people and vulnerable people, separately from other groups, so that speaking out and formulating points of view are not influenced by the presence of other people, particularly in situations where power relationships could discourage free expression;
- Representatives of women, young people and vulnerable groups will be involved in the preparation and planning of the consultation sessions, to ensure that the subjects of the sessions are formulated in a relevant way, and actually respond to issues felt as such by women and vulnerable groups. This measure should also make it possible to ensure that the choice of meeting venues and communication media is appropriate for everyone;
- Representatives of women, young people and vulnerable groups will also be directly involved in facilitating the consultation sessions, so as to minimise any political, social, linguistic, etc. power differential between the team in charge of facilitating and the participants.

In addition to consulting vulnerable groups, they will be regularly informed of whether or not their suggestions have been incorporated into the management of the project's environmental and social impacts.

The engagement measures by stakeholder and the participation and engagement programme linked to the impacts, preparation, construction and operation phases are detailed in table form in the report. This table is likely to change as the Project progresses, as new stakeholders may be identified and involved.

The consultative process carried out during the development of the P3P identified key themes on which the Project should communicate as a priority:

- General information on the Project ;
- Environmental and Social Impact Assessment;
- Access to employment ;
- Community safety ;

- Involuntary displacement and resettlement ;
- Preservation of cultural heritage.

The project promoter and its partners will develop communication media and dissemination strategies adapted to different audiences, particularly the non-literate population. The various communication media must be translated into French. The content of all the planned materials, with the exception of the reports, will also have to be translated into the local language (Tem and Fulani) according to the target audience.

## ■ RESOURCES AND RESPONSIBILITIES

### ■ Human resources mobilised

The human resources needed to implement the P3P effectively are as follows:

- An E&S manager to supervise and document the implementation of the P3P ;
- A community liaison officer to facilitate constant contact with the field.

### ■ Information and Monitoring Board

The creation of an Environmental and Social Monitoring Board (CSES) will facilitate the involvement of the main stakeholders in the social and environmental management of the Project.

This board should be kept small to facilitate exchanges (less than 15 people). A memorandum of understanding (MoU) will have to be signed to specify the composition and operation of the board.

### ■ Stakeholder Engagement responsibilities

Various stakeholders are key to engagement and each has a different role, which is detailed in the P3P. These stakeholders are as follows:

- Sokodé Energy ;
- AT2ER
- The project management assistant ;
- The Information and Monitoring Board ;
- Sokodé Energie's environmental and social team;
- The EPC Contractor and subcontractors ;
- ANGE;
- The local authorities.

### ■ Financial resources for implementing the P3P

The table below details the budget for implementing the P3P:

*Tableau 4 : Implementation Budget of the P3P*

| N° | Activities                              | Implementation Schedule | Implementation Responsible     | Monitoring Schedule | Budget (FCFA)                                      |
|----|-----------------------------------------|-------------------------|--------------------------------|---------------------|----------------------------------------------------|
| 1  | Regular stakeholder engagement meetings | Periodic                | ESG Manager                    | Monthly             | 2.000.000/year                                     |
| 2  | Staff training/awareness sessions       | Periodic                | Social Specialist              | Semi-annual         | 300.000                                            |
| 3  | Establishment of monitoring committees  | Periodic                | ESG Manager                    | Monthly             | 1.500.000/year                                     |
| 4  | CSR activities                          | Periodic                | ESG Manager/Sokodé Énergie/CEO | As needed           | 10.000.000<br>Adjusted annually per Company budget |

| N°           | Activities                                  | Implementation Schedule    | Implementation Responsible | Monitoring Schedule | Budget (FCFA)             |
|--------------|---------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|---------------------|---------------------------|
| 5            | Handling and addressing received complaints | As complaints are received | ESG Manager                | Monthly             | MGP implementation budget |
| 6            | Monitoring evaluation and                   | Periodic                   | ANGE                       | Quarterly           | 1.000.000/year            |
| <b>Total</b> |                                             |                            |                            |                     | <b>14.800.000 FCFA</b>    |

*Source: Sokode Energie*

#### ■ MONITORING AND ASSESSMENT

The Information and Monitoring Board will monitor and evaluate the implementation of the P3P. The E&S team will prepare activity reports for the monthly monitoring and evaluation of the P3P implementation, which will include the analysis of data related to the indicators mentioned in the table below. These reports will enable corrective action to be taken and annual reports to be prepared.

The P3P will have to be reviewed and updated at each phase or when particularly important events affect the progress of the Project and require an additional stakeholder engagement effort.

Each consultation will be documented by a report summarising the issues discussed and a list of participants. These reports must be kept for a period of 5 years.

#### ■ GRIEVANCE MANAGEMENT MECHANISM

The Grievance management Mechanism will apply to Project stakeholders and will provide a structured means of receiving and resolving a concern raised by an individual or community who believes they have been adversely affected by the Project, including nuisance or grievances related to resettlement activities. Grievances and requests will be dealt with promptly through a process that is understandable and transparent, culturally appropriate, inclusive, free of charge and without reprisals.

The Project will give priority to amicable negotiation and conciliation, which does not exempt the grievance from being registered and documented. In the absence of an amicable agreement between the complainants and the Project, the complainants will be informed by the Project or the consultant of the forthcoming procedure involving the intervention of the Mediation Board. This board will be set up in the commune of Tchaoudjo 1 and could correspond to the Information Committee.

As part of the Grievance management Mechanism process, grievances must be recorded in a register which will be accessible at the following locations:

- At the town hall of the commune of Tchaoudjo 1 ;
- From the Salimdè village chief;
- Komah and Kpangalam canton chiefs;
- Directly to the Project Office on the site of the solar power plant.

Each claim or grievance, whether founded or not, must go through the following resolution process:

- Stage 1: Receipt and registration of the grievance ;
- Stage 2: Processing the grievance - inspection visit ;
- Step 3: Mediation or conciliation board (if applicable) ;
- Stage 4: Legal action (if necessary) ;
- Step 5: Referral to the expert (if applicable).

The grievance management procedure includes specific provisions to prevent and manage gender-based violence which could result from the Project's activities (acts committed by a worker within or outside the scope of his or her duties).

At the start of the operation phase, the P3P and external GMM will need to be reviewed and updated by Sokodé Energie through a stakeholder consultative process. It will be essential to ensure that the GMM is functional, i.e. that grievances are properly received and addressed. If no grievances have been received throughout the construction phase, it is likely that the mechanism is not functioning properly and it will be necessary to review the proposed channels for registering a grievance.

Each grievance will be documented by a file compiling the original complaint, the investigation carried out where appropriate and the outcome of the grievance, as well as documentation showing that the resolution of the grievance has therefore been accepted by the stakeholders. These files must be kept for a period of 5 years.

## APPENDICES

The appendices to the report are as follows:

- Appendix 1: Terms of reference for the study
- Appendix 2: Sample form for recording a grievance or complaint, including GBV
- Appendix 3: Procedure for registering a grievance relating to GBV
- Appendix 4: Sample grievance register
- Appendix 5: Attendance lists for public consultation sessions
- Appendix 6: Minutes of public consultations
- Appendix 7: Model interview sheets for consultation sessions
- Appendix 8: Photos of stakeholder consultations
- Appendix 9: Stakeholder engagement strategy analysis table

## 1. Introduction

### 1.1. Contexte

Le Togo reconnaît que l'accès à l'électricité est un élément essentiel de sa politique de développement économique et de croissance inclusive, et constitue l'un des piliers majeurs du Plan National de Développement (2018-2022). Des progrès majeurs ont été faits, et ont notamment permis au taux d'électrification au Togo de passer de 23% en 2010 à environ 60% en 2021 (GIZ, avril 2023) principalement grâce à l'extension du réseau (Stratégie nationale d'électrification, 2018). Toutefois, le pays s'est fixé l'objectif de garantir l'accès à l'électricité à tou(te)s les togolais(es) d'ici 2030. Pour répondre à ce défi et mettre en œuvre la stratégie nationale d'électrification, l'Agence Togolaise d'Electrification Rurale et des Energies Renouvelables (AT2ER) a été créée en 2016, à travers le décret n° 2016-064-PR 11-05-2016.

L'objectif du taux d'accès à 100% d'ici à 2030 devra être atteint au travers d'une combinaison intelligente de l'extension du réseau ainsi que des technologies hors réseau (mini-grids et kits solaires). En effet, près de 50% des ménages additionnels pourraient être connectés via des solutions hors réseau d'ici 2030. Pour atteindre l'accès universel, le Togo mise sur la mobilisation des investissements du secteur privé, notamment à travers des Partenariats Public-Privés (PPP) ainsi que des mécanismes d'appui ciblés permettant par exemple aux populations les plus vulnérables d'accéder à l'électricité.

De plus, en raison d'une infrastructure de production d'énergie limitée, le Togo n'a pas été en mesure de répondre à sa demande énergétique et a donc eu recours à des sources telles que la biomasse ainsi qu'à des importations du Ghana et du Nigeria pour fournir de l'énergie à sa population croissante.

Concernant l'extension et la densification du réseau, il était estimé en 2018 le besoin d'une capacité additionnelle de 108 MW à installer, avec une volonté d'insister sur les énergies renouvelables (solaires et hydroélectriques). Pour cela, le Togo a décidé de déployer des connexions supplémentaires gérées par la Compagnie d'Energie Electrique du Togo (CEET) et l'AT2ER, avec une contractualisation ad hoc de certains projets au secteur privé via des appels d'offres.

Ainsi, le projet de la centrale solaire de Sokodé, porté par Sokodé Energie, participe à la stratégie nationale d'électrification du Togo. La diversification des ressources en énergies renouvelables devrait améliorer la connexion sécurisée des ménages et des entreprises locales tout en permettant aux communautés voisines de bonifier l'accès aux services publics tels que l'éducation et la santé.

### 1.2. Présentation du Projet

#### 1.2.1. Caractéristiques techniques

Le Projet concerne le développement d'un parc photovoltaïque de 42 MWac dans le village de Salimdè, à proximité de Sokodé, dans la région Centrale du Togo, pour alimenter le réseau public en énergie renouvelable. Il permettra d'augmenter la capacité nationale de production d'électricité, et d'alimenter en électricité d'origine renouvelable plus de 700 000 personnes au Togo, pour qui l'accès à l'électricité est aujourd'hui limité. Ainsi, le Projet participe à la stratégie nationale d'accès à l'électricité pour tous et également à la promotion des énergies renouvelables dans le mix énergétique du pays.

Meridiam et Electricité De France (EDF) sont les promoteurs de ce Projet, à travers l'entreprise Sokodé Energie. Le 3 décembre 2023, ils ont signé avec la République Togolaise une Convention de Concession d'une durée de 25 ans pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque au centre du pays.

Le Projet comprend trois grandes composantes qui sont les suivantes :

#### **Composante 1- La centrale solaire**

La centrale solaire s'étendra sur un terrain d'une surface de 52,5 ha et inclut les caractéristiques techniques suivantes :

- Parc photovoltaïque de 42 MWac avec une capacité installée d'environ 60 MWc convertissant l'énergie solaire en électricité ;
- Equipements électriques et électromécaniques : transformateurs, onduleurs, installations de commutation afin de contrôler la puissance de sortie du champ solaire devant être distribuée à la sous-station ;
- Sous-station locale avec un transformateur de tension de 20kV à 161kV ;

## **Composante 2- La ligne électrique**

La centrale solaire devra être connectée au réseau à travers une ligne électrique d'une longueur estimée de 11 km et qui suivra 3 principales sections :

- 1ère section : depuis la sous-station HTB Sokodé-PV au nouveau pylône de déviation double terne A0. Le cheminement de la ligne sur cette section sera sur des pylônes simple terne sur une distance d'environ 3 km ;
- 2ème section : depuis le nouveau pylône de déviation double terne A0 (proche de la Centrale Photovoltaïque) au nouveau pylône de déviation double terne A1 (proche de la sous-station HTB existante de Sokodé), la ligne empruntera ici le couloir de servitude de la ligne existante 161 kV Sokodé-Atakpamé pour cheminer en double terne la nouvelle ligne avec la ligne existante 161 kV sur une distance d'environ 7 km. L'ancienne ligne monoterne dans cette section est à démanteler ;
- 3ème section : depuis le pylône de déviation double terne A1 (proche de la sous-station HTB existante de Sokodé) à la sous-station HTB Sokodé-PV, les deux circuits se sépareront, et la nouvelle ligne provenant de la centrale PV de Sokodé terminera son cheminement sur un nouveau couloir au sud de la sous-station HTB de Sokodé sur des pylônes simple ternes sur une distance inférieure à 1 km.

## **Composante 3- La route d'accès**

A cela s'ajoute la réhabilitation de la voie entre la RN1 et le site de la centrale photovoltaïque. Afin de faciliter l'acheminement des équipements sur site, le Projet prévoit d'aménager cette piste en posant une couche superficielle de ciment et latérite, en élargissant la piste et en installant des fossés en terre sur une longueur de 3 km entre Salimdè et le site pour éviter que la route ne s'inonde.

### **1.2.2. Localisation**

Le Projet se situe dans la Région Centrale, dans la Préfecture de Tchoudjo et dans la Commune de Tchoudjo 1 qui comprend 5 cantons : Sokodé, Kpangalam, Tchalo, Komah, Kadabamra et Kparataou. Les cantons concernés par le Projet sont respectivement ceux de Kpangalam et Komah.

Les cantons sont à leur tour subdivisés en quartiers et villages. Ainsi les territoires se trouvant dans la zone d'emprise du Projet comprennent des terres des quartiers de Komah 1,2 et 3 et des villages de Salimdè et Kpangalam. La ville la plus proche est celle de Sokodé qui se trouve à moins de 5 km à l'ouest du site de construction de la centrale solaire.



Carte 1 : Localisation du Projet

### 1.2.3. Environnement humain immédiat

L'environnement humain immédiat du Projet est caractérisé par une diversité ethnolinguistique notable, avec une prédominance de l'ethnie Tem (83%) mais la présence de multiples ethnies différentes (15 ethnies identifiées dans la zone d'influence directe du Projet au cours de l'enquête socio-économique de l'EIES). Cette diversité soulève des défis importants pour la communication et l'engagement des parties prenantes, nécessitant l'adoption de multiples langues pour une interaction efficace, notamment avec les Peuhls qui ne parlent pas tous le français ou le Tem.

Les ménages dans la zone ont une taille moyenne de 6,2 membres. Ils sont pour la plupart des ménages vivant depuis plus de dix ans dans leur résidence actuelle et ne présentant pas d'antécédents de déplacement forcé. Les disparités d'alphabétisation entre hommes et femmes (68% d'hommes et 44% de femmes alphabétisés) soulignent des enjeux d'inégalité de genre importants. Sur le plan sanitaire, le paludisme prévaut mais les problèmes respiratoires sont également présents et sont un point d'attention, dans la mesure où le passage régulier des camions et engins du Projet va générer l'émission de poussière pendant la construction. La plupart des ménages enquêtés vivent dans un logement de bonne qualité (principalement murs en ciment et toitures en tôle), et l'accès à l'eau semble correct puisque tous les ménages disposent d'un point d'eau de boisson à moins de 15 minutes de leur logement. Pour l'électricité, 95% des ménages enquêtés disposent d'un accès à l'électricité de la CEET mais le prix de l'électricité demeure élevé et ils subissent de nombreuses coupures.

Selon les données de l'EIES<sup>1</sup>, une part notable de la population active vit avec peu de moyens (36% des ménages déclarent vivre avec moins de 500 000 FCFA par an (environ 830 USD/an)), ce qui accentue les espoirs placés dans le Projet pour la création d'emplois, notamment chez les jeunes. Les secteurs principaux d'emploi sont le commerce, l'agriculture, et le transport. Les rôles économiques sont marqués par des différences de genre, avec les femmes concentrées dans le commerce (65% des femmes enquêtés), et les hommes dans la construction (32% des hommes enquêtés) et l'agriculture (16% des hommes enquêtés). Une petite fraction des ménages (6%), principalement de petite taille, vit sans aucune source de revenu et dépend de l'aide externe. L'enquête socio-économique révèle également que le revenu moyen annuel par ménage est relativement bas avec un revenu total moyen annuel par ménage de 1,5 million de FCFA. Une grande disparité de revenus existe entre les ménages, avec une majorité vivant sous le seuil de pauvreté (70% gagnent moins de 1,790 millions de FCFA (2965 USD/an) qui correspond à la valeur de référence du revenu vital Anker de 2023<sup>2</sup> pour les zones rurales au Togo). Les dépenses principales concernent l'alimentation, suivie par la santé, le logement et l'éducation. Environ un tiers des ménages sont considérés comme vulnérables, avec des facteurs tels que le revenu, le genre du chef de ménage et la qualité de l'habitat influençant leur vulnérabilité.

Aucun site de patrimoine culturel n'a été identifié dans la zone d'emprise du Projet, mais cinq sites, incluant des arbres sacrés et des cimetières, ont été relevés dans la zone d'influence directe.

---

<sup>1</sup> Les données présentées dans ce paragraphe sont issues de la situation de référence de l'EIES 2024 du projet et ont été collectées par Insuco.

<sup>2</sup> Pour plus d'information se référer au document suivant : [https://www.globallivingwage.org/wp-content/uploads/2023/11/Rural-Togo-Reference-Value-Report-V2-20230923\\_edited-1.pdf](https://www.globallivingwage.org/wp-content/uploads/2023/11/Rural-Togo-Reference-Value-Report-V2-20230923_edited-1.pdf)

### **1.3. Risques et impacts négatifs environnementaux et sociaux du projet Objectifs et organisation du P3P**

#### **1.3.1. Objectifs du P3P**

La prise en compte des exigences et le respect des normes de performance environnementale et sociales définies dans le Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD, ainsi que des lois et réglementations nationales en matière de sauvegarde et conformité environnementale et sociale sont fondamentales dans la conception et la mise en œuvre des projets de développement. C'est ce qui justifie la préparation de cet instrument (P3P) en rapport à la Sauvegarde opérationnelle environnementale et sociale 10.

Le Plan de Participation des Parties Prenantes est un outil qui permet de définir et de qualifier les relations entre les parties prenantes impliquées aux différents niveaux de conception jusqu'à l'achèvement d'un projet.

L'objectif du P3P est d'identifier les parties prenantes du Projet, d'analyser leurs craintes et attentes et d'estimer leur volonté à coopérer pour la mise en œuvre du Projet. Le P3P doit décrire les efforts à réaliser en matière de communication et de consultation qui doivent être réalisés pour assurer l'engagement de toutes les parties prenantes. Plus particulièrement, le P3P a les objectifs suivants :

- Identifier les personnes ou groupes de personnes clés qui représentent de manière effective les parties prenantes du Projet ;
- Identifier les groupes vulnérables et proposer une stratégie d'engagement adaptée à leurs besoins et attentes ;
- Clarifier, pour mieux les gérer, les intérêts, les craintes, les motivations, et attentes des différentes parties prenantes au Projet ;
- Evaluer la compréhension et l'adhésion des parties prenantes au Projet et à ses externalités environnementales et sociales ;
- Disposer des éléments constitutifs afin d'élaborer les méthodes et outils donnant la possibilité à ces groupes d'engager un dialogue ouvert ;
- Identifier les méthodes de communication et d'information les plus efficaces, inclusives et transparentes et adaptées au contexte culturel et social local ;
- Spécifier les rôles et limites de chaque partie prenante dans le processus de communication ;
- Proposer une stratégie de communication adaptée afin d'initier un dialogue entre toutes les parties prenantes ;
- Définir les mesures de rapportage et de suivi de la mise en œuvre du P3P.

Le P3P est un document vivant si bien que les actions d'engagement et de communication devront être revues et mises à jour en fonction des résultats obtenus au cours de la mise en œuvre des diverses actions du plan et des priorités et événements importants dans la vie du Projet.

#### **1.3.2. Méthodologie de développement du P3P**

La méthodologie d'élaboration de ce P3P a suivi les étapes suivantes :

##### **a) Identification et cartographie des parties prenantes**

L'identification et la cartographie des parties prenantes s'est basée dans un premier temps sur de l'analyse documentaire et des dires d'expert. Elle a été complétée grâce à une mission terrain, du 4 au 19 mars 2024, qui a permis de mener des entretiens, consultations et discussions en groupes restreints (focus-groups) avec différents types de parties prenantes.

Les parties prenantes consultées sont :

- Les autorités nationales, soit les représentants de l'Agence Togolaise de l'Electrification Rurale et des Energies Renouvelables (AT2ER) et de l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE) ;
- Les autorités administratives (préfet, adjoint au maire et équipe communale de Tchaoudjo) ;
- Les chefferies traditionnelles concernées par le Projet (chefs cantons de Komah, Kpangalam et chef village de Salimdè) ;

- Les services techniques de l'environnement, de l'agriculture et des transports ;
- Les communautés directement impactées par le Projet et notamment, la communauté peuhle, les femmes et les jeunes ;
- Les riverains du Projet et ;
- Les personnes identifiées comme des interlocuteurs clés : représentants de la Compagnie d'Energie Electrique du Togo (CEET), la Communauté Electrique du Bénin (CEB) et de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Électricité (ARSE) ainsi qu'un consultant mandaté par Amea Power et ayant participé à l'identification et l'analyse des impacts environnementaux et sociaux du projet de la centrale solaire de Blitta<sup>3</sup>.

Au total, 19 rencontres ont permis d'impliquer et de sonder 248 personnes, dont 36% de femmes.

La première thématique concernait l'engagement des parties prenantes : la connaissance du Projet et les informations obtenues sur le Projet jusqu'à présent ainsi que les moyens de communication à privilégier à l'avenir. La deuxième thématique relevait des conditions socioéconomiques des populations, telles que les activités pratiquées, les difficultés rencontrées et les problématiques spécifiques à certains groupes (ex : les violences basées sur le genre discutées en groupe de discussion restreint avec les femmes). Enfin, les activités d'engagement ont permis d'évoquer les craintes et attentes vis-à-vis du Projet. Les guides d'entretiens sont disponibles en Annexes 7 de ce P3P. La liste des personnes consultées est présentée en Annexe 5. Les comptes-rendus des consultations sont disponibles en Annexe 6 et des photos en Annexe 8.



*Photographie 1 : Entretien avec les représentants de la Mairie de Tchaoudjo 1 (source : Insuco, 2024)*



*Photographie 2 : Entretien avec le chef canton de Kpangalam et ses notables (source : Insuco, 2024)*



*Photographie 3 : Groupe de discussion avec les peuhls de Tchakorikodé (source : Insuco, 2024)*



*Photographie 4 : Consultation publique dans le village de Salimdè (source : Insuco, 2024)*

<sup>3</sup> La centrale solaire de Blitta, inaugurée en 2021, est la première initiative de ce type développée au Togo. Le Promoteur est Amea Power.

b) Identification des problématiques et activités qui nécessitent la participation tout le long du cycle du projet

Sur la base des consultations et au regard de la nature du projet, les experts ont identifié les problématiques et activités nécessitant la participation des différentes parties prenantes tout au long du projet, ce qui est présenté dans ce rapport.

c) Analyse des stratégies, méthodes, approches et outils pour les interactions

Le présent rapport détaille les stratégies méthodes, approches et outils à privilégier pour les interactions avec chaque partie prenante tout au long du projet.

d) Elaboration de la stratégie de partage des informations

Les experts ont élaboré une stratégie claire de partage des informations destinée aux parties prenantes, afin de garantir une communication transparente tout au long du projet. Cette stratégie est détaillée dans le rapport.

e) Elaboration du planning de la participation (sur la base de la séquence des problématiques et activités) le long du cycle du projet

Un planning de participation a été conçu, structuré selon la séquence des problématiques et des activités du projet. Il accompagne les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet.

f) Analyse des besoins en ressources

Une analyse approfondie des besoins en ressources a été réalisée par les experts, afin d'identifier et de mobiliser les moyens nécessaires à la bonne exécution du P3P.

g) Définition des responsabilités de mise en œuvre

Les experts ont mis en place une répartition des responsabilités, clarifiant le rôle des parties prenantes dans la mise en œuvre du P3P.

h) Elaboration de façon participative du mécanisme de gestion des plaintes

Un mécanisme de gestion des plaintes a été élaborés de manière participative, afin d'assurer la prise en compte des préoccupations des parties prenantes tout au long du projet.

i) Proposition d'un Plan avec les parties concernées

**1.3.3. Les experts ont proposé un plan d'action en concertation avec les parties concernées, intégrant leurs avis et besoins pour assurer une mise en œuvre cohérente et inclusive du projet. Documents de référence**

Des documents de référence ont été consultés pour la rédaction de ce P3P, il s'agit de :

- Loi-cadre de 2008 sur l'environnement ;
- Arrêté n°0150/MERF/CAB/ANGE du 22 décembre 2017 ;
- Sauvegarde E&S opérationnelle (SO) 10 de la BAD, 2013 ;
- Normes de performance de la Société Financière Internationale, 2012 ;
- Rapport d'évaluation préliminaire environnementale et sociale, ERM, 2019 ;
- Rapport de cadrage E&S, ERM, 2020 ;
- Etude d'impact environnemental et social, Projet de centrale photovoltaïque de Sokodé, Antea-Insuco-JAT, 2024.

**1.3.4. Organisation du rapport**

Le P3P comprend :

- Une introduction présentant le projet, les risques et impacts et l'objectif du P3P ;
- Le résumé des activités de participation des parties prenantes ;
- Le cadre réglementaire national et les standards internationaux ;
- L'identification et l'analyse des parties prenantes ;
- Un programme de participation des parties prenantes ;
- Les ressources à mobiliser et les responsabilités ;

- Le suivi évaluation du P3P ;
- Le mécanisme de gestion des plaintes ;
- Une conclusion.

## 2. Résumé des activités de participation des parties prenantes déjà entreprises

### 2.1. Historique des activités d'engagements

Dans le cadre de ce Projet, plusieurs activités d'engagements ont été menées comme la réalisation de plusieurs études sur l'identification et la gestion environnementale et sociale (E&S) :

- **Une évaluation préliminaire environnementale et sociale**, élaborée en octobre 2019 par Environmental Resources Management (ERM). Cette évaluation préliminaire a permis d'évaluer les différents sites considérés pour le Projet et de les classer en fonction des risques et impacts E&S associés à chacun. Lors de cette évaluation, **l'AT2ER (Agence Togolaise d'Electrification Rurale) a mené des discussions avec les autorités locales et les agents de la mairie Tchaoudjo 1.**
- **Un rapport de cadrage E&S** a été réalisé en août 2020 par ERM. Ce rapport a été préparé pour deux sites retenus pour le Projet. Il comprend un examen de la documentation disponible et a été élaboré suite à une mission de terrain approfondie pour préparer une évaluation préliminaire des risques et impacts E&S potentiellement associés au Projet. Le rapport proposait des ajustements aux périmètres des deux sites afin de minimiser les risques et impacts du Projet. Ce rapport a également permis d'élaborer les termes de référence pour l'étude d'impact environnemental et social et le plan d'engagement des parties prenantes pour le Projet. On note qu'un addendum a été effectué en juillet 2021 suite aux modifications de conception du Projet. **Les autorités locales et les agents de la mairie Tchaoudjo 1 ont été informés et consultés lors de cette étude.**
- **Un cadre de politique de réinstallation (CPR)** a été développé en mai 2020 par ERM, conformément aux exigences de la NP 5 de la SFI. Ce cadre fournit les informations de base pour la gestion des impacts du déplacement, notamment le cadre juridique, une description des conditions de base des PAP, et une politique d'éligibilité aux compensations. Ce CPR comprend les termes de référence pour l'élaboration d'un plan d'action de réinstallation pour gérer les impacts de déplacement physique et économique attendus. Lors de la formulation du CPR, **des rencontres avec les autorités locales et coutumières ont été organisées.**
- **Un PAR** a été développé par JAT Consulting et soumis en novembre 2021, complété par un addendum en mars 2022. Ce PAR rappelle le cadre juridique et institutionnel applicable aux activités d'expropriation et de réinstallation au Togo, établit les critères d'éligibilité, les barèmes de compensation, un inventaire des biens impactés et de leurs propriétaires, ainsi que les mesures de compensation. Ce PAR comprend également une description de la population de la zone accueillant le Projet et une description plus limitée des caractéristiques socioéconomiques des PAP, sans pour autant effectuer une description des caractéristiques des ménages. Enfin, le PAR élabore un mécanisme de gestion des plaintes et un dispositif de suivi et évaluation de la mise en œuvre du PAR. Lors de la formulation du PAR, **des entretiens ont eu lieu avec les Personnes Affectées par le Projet (PAP) et les autorités locales et coutumières ont été consultées.**

## 2.2. Activités d'engagement réalisées dans le cadre de la rédaction de ce P3P

Au cours de la mission de terrain préalable à la rédaction de ce P3P, plusieurs rencontres, entretiens et consultations ont été tenues. Les comptes-rendus de ces séances sont disponibles en annexe 6. Le tableau suivant synthétise les parties prenantes rencontrées et thématiques abordées :

Tableau 5 : Liste des consultations réalisées (Insuco, 2024)

| Date       | Lieu                        | Activité réalisée                                                                                                                             | Nb de femmes | Nb d'hommes | Participants                                                                                                                                                                 |
|------------|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 04/03/2024 | Lomé                        | Rencontre avec le représentant de l'ANGE, Présentation de la mission de l'EIES et prise en compte des recommandations de l'ANGE               | 7            | 11          | Soulemane Abdel Traniou, Directeur Général adjoint et représentant de l'ANGE<br>Représentant(s) de Méridiam                                                                  |
| 04/03/2024 | Lomé                        | Rencontre avec le représentant de l'AT2ER, Présentation des enjeux de l'EIES et de la mission, prise en compte des recommandations de l'AT2ER | 4            | 4           | Tchodou Somah Bawonj : ingénieur chef division construction, suivi des travaux Abalo-Sama Abidé, Responsable E&S<br>Consortium Sokodé Energie<br>Représentant d'ANTEA et JAT |
| 04/03/2024 | Lomé                        | Rencontre avec la COMEX                                                                                                                       | 4            | 6           | Akou Mawussé A. ADODU<br>AFIDENYIGBA : Agent de la COMEX<br>Présence du consortium Sokodé Energie et de l'AT2ER                                                              |
| 05/03/2024 | Préfecture de Tchoudjo      | Rencontre et entretien avec le préfet, Présentation de la mission EIES, des activités et de l'équipe de consultants                           | 2            | 5           | Préfet de Tchoudjo<br>Commissaire de police<br>Chef canton de Komah<br>Présence du consortium Sokodé Energie et de l'AT2ER                                                   |
| 06/03/2024 | Mairie de Tchoudjo 1        | Rencontre et entretien avec le représentant de la Mairie et l'équipe communale, présentation de la mission EIES et de l'équipe de consultants | 2            | 10          | Yerima Agrégna 1er adjoint au Maire<br>Equipe communale<br>Présence du consortium Sokodé Energie et de l'AT2ER                                                               |
| 07/03/2024 | Canton de Komah             | Rencontre et entretien avec le chef de canton, présentation de la mission EIES, de l'équipe de consultants                                    | 1            | 11          | Chef canton de Komah et ses notables<br>Présence du consortium Sokodé Energie et de l'AT2ER                                                                                  |
| 07/03/2024 | Canton de Kpangalam         | Rencontre et entretien avec le chef de canton, présentation de la mission EIES, de l'équipe de consultants                                    | 5            | 22          | Chef canton de Kpangalam et ses notables<br>Présence du consortium Sokodé Energie et de l'AT2ER                                                                              |
| 09/03/2024 | Village de Salimdè / Maison | Rencontre et entretien avec le chef de village, présentation de la mission EIES, de                                                           | 0            | 9           | Chef du village de Salimdè et ses notables                                                                                                                                   |

| Date       | Lieu                                           | Activité réalisée                                                                                                                                                                         | Nb de femmes | Nb d'hommes | Participants                                                                                                                 |
|------------|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|            | du chef de village                             | l'équipe de consultants et d'enquêteurs                                                                                                                                                   |              |             | Présence de l'AT2ER                                                                                                          |
| 09/03/2024 | Village de Salimdè / Maison du chef de village | Consultation publique<br>Explication du projet de la centrale et du processus de l'EIES, recueil des avis des participants                                                                | 15           | 30          | Chef de village, population locale dont les jeunes et les femmes                                                             |
| 09/03/2024 | Hameau de Tchakorikodé (village peuhl)         | Groupe de discussion avec les peuhls                                                                                                                                                      | 12           | 20          | Membres de la communauté peuhle et leur représentant                                                                         |
| 10/03/2024 | Canton de Komah/Vestibule du chef de canton    | Consultation publique<br>Explication du projet de la centrale et du processus de l'EIES, recueil des avis des participants                                                                | 0            | 9           | Chef de canton, population locale, riverains et personnes ressources (fonctionnaires de la mairie et enseignants).           |
| 10/03/2024 | Village de Salimdè / Maison du chef de village | Groupe de discussion avec les femmes de Salimdè<br>Recueil des avis des participantes                                                                                                     | 20           | 0           | Les femmes et la Représentante des femmes (ISSA Rachida)                                                                     |
| 11/03/2024 | Sokodé                                         | Rencontre et entretien avec représentant des STA, présentation de la mission EIES et de l'équipe de consultants<br>Collecte de données et identification des impacts potentiels du projet | 0            | 7           | Directeur des services techniques de l'agriculture (STA)                                                                     |
| 11/03/2024 | Sokodé                                         | Rencontre et entretien avec représentant des STE, présentation de la mission EIES et de l'équipe de consultants<br>Collecte de données et identification des impacts potentiels du projet | 0            | 1           | Directeur des services techniques de l'environnement (STE)                                                                   |
| 12/03/2024 | Canton de Komah/Vestibule du chef de canton    | Groupe de discussion avec les femmes de Komah<br>Recueil des avis des participantes                                                                                                       | 15           | 0           | Les femmes (principalement des femmes plutôt âgées), et la Représentante des femmes (Madame TRAORE Talata)                   |
| 13/03/2024 | Sokodé                                         | Rencontre et entretien avec représentant des STT, présentation de la mission EIES et de l'équipe de consultants. Collecte de données et identification des impacts potentiels du projet   | 0            | 1           | ANADI Bogodjéba, Directeur des services techniques des transports (STT)                                                      |
| 18/03/2024 | Lomé                                           | Présentation de la mission de collecte de données pour l'EIES et une revue du PAR et prise en compte des recommandations de la CEET                                                       | 2            | 6           | BOUKARI Ahamed DPIL, Représentant de la CEET<br>TIDIYE Essoyoment, chef division exploitation CEB<br>Représentant de l'AT2ER |
| 09/04/2024 | A distance                                     | Présentation du Projet et discussion du projet de centrale solaire de Blitta et des impacts E&S (projet similaire à celui de Sokodé)                                                      | 0            | 1           | Monsieur BECKHODRO-NGATIMON Thaï Kouambo, consultant AMEA pour les études préalables à l'installation                        |

| Date       | Lieu | Activité réalisée                                                                                                                           | Nb de femmes | Nb d'hommes | Participants                                                                                                                                                                 |
|------------|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|            |      |                                                                                                                                             |              |             | de la centrale (PAR et EIES)                                                                                                                                                 |
| 08/05/2024 | Lomé | Rencontre avec le représentant de l'ARSE, Présentation des enjeux de l'EIES et de la mission, prise en compte des recommandations de l'ARSE | 0            | 6           | AGBOKOU Koffi, Directeur Technique ARSE<br>AGBEMAPLE Koudzo, CSCI ARSE<br>AMOUSSOU Dossa, Ingénieur Génie électrique ARSE<br>KELOUWANI M., Chef du service juridique de ARSE |

Source : Insuco, 2024

### 3. Cadre réglementaire national et standards internationaux

#### 3.1. Cadre législatif togolais relatif à la participation des parties prenantes

Au Togo, la participation du public dans la gestion et la protection de l'environnement est un principe posé par la **Loi-cadre de 2008 sur l'environnement**. Plus particulièrement, l'article 24 dispose que l'État et les collectivités territoriales doivent associer les populations et organisations à l'élaboration des politiques, plans, stratégies, et programmes liés à la gestion de l'environnement. À ce titre, l'État doit veiller à la conception de mécanismes de participation, à la représentation des populations au sein des organismes de consultation et de concertation, sensibiliser et former les populations aux résultats des recherches en matière environnementale (article 25). Les pratiques traditionnelles peuvent être utilisées pour la protection de l'environnement et la gestion des ressources.

D'autre part, on note que la loi-cadre de 2008 prévoit dans sa section relative aux installations classées, que l'autorisation octroyée par le ministre de l'Environnement est subordonnée à la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement, une consultation des autorités de la commune ou de la préfecture accueillant le Projet, et une enquête publique auprès des populations concernées.

Ces modalités sont fixées dans l'**Arrêté n°0150/MERF/CAB/ANGE** du 22 décembre 2017 fixant les règles de participation du public aux études d'impact environnemental et social. Selon l'arrêté, la consultation publique a pour objet d'informer le public sur les différents aspects de la conception du Projet et recueillir son avis (article 2). Les consultations doivent impliquer le public dont les intérêts sont touchés par les décisions prises dans la mise en œuvre du Projet, ou celui qui a des intérêts à défendre dans le cadre du processus décisionnel lié à la procédure d'autorisation environnementale, telles que les organisations non-gouvernementales (ONG) (article 3). L'arrêté définit deux formes de participation :

- La consultation de la population concernée ou de ses représentants sur le Projet, dont la première phase consiste en une information de la population lors de la validation des termes de référence de l'Étude d'impact environnemental et social (EIES) et la deuxième phase pour la restitution du rapport d'EIES. Ces activités doivent associer les autorités locales du lieu d'implantation du Projet. La consultation de la population concernée a une portée plus restreinte que l'audience publique car elle concerne les projets avec des impacts limités (ceux dont les impacts sont conscris et ne nécessitent pas de déplacement de population) ;
- La consultation par audience publique, qui consiste essentiellement en la diffusion d'informations sur le Projet par la mise à disposition de copies du rapport d'EIES, et la confrontation du public avec le promoteur sur le Projet pour collecter l'avis de la population, les craintes et attentes vis-à-vis du Projet. En principe, l'audience publique est conduite par une commission d'audience publique mise en place par arrêté du ministre de l'Environnement sur proposition de l'Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE). Cette Commission a la charge d'informer préalablement le public sur la consultation et de mettre à disposition les documents pertinents tels que le résumé non-technique de l'EIES. La Commission a également la charge de rédiger un rapport de l'audience publique, qui contient la chronologie du déroulement de l'audience, les observations recueillies, une analyse de ces observations quant à leur pertinence et la qualité des réponses proposées par le promoteur. Ce rapport alimentera notamment la décision quant au certificat de conformité environnementale octroyé par le ministère de l'Environnement.

Le schéma ci-dessous résume les différentes étapes de l'audience publique.

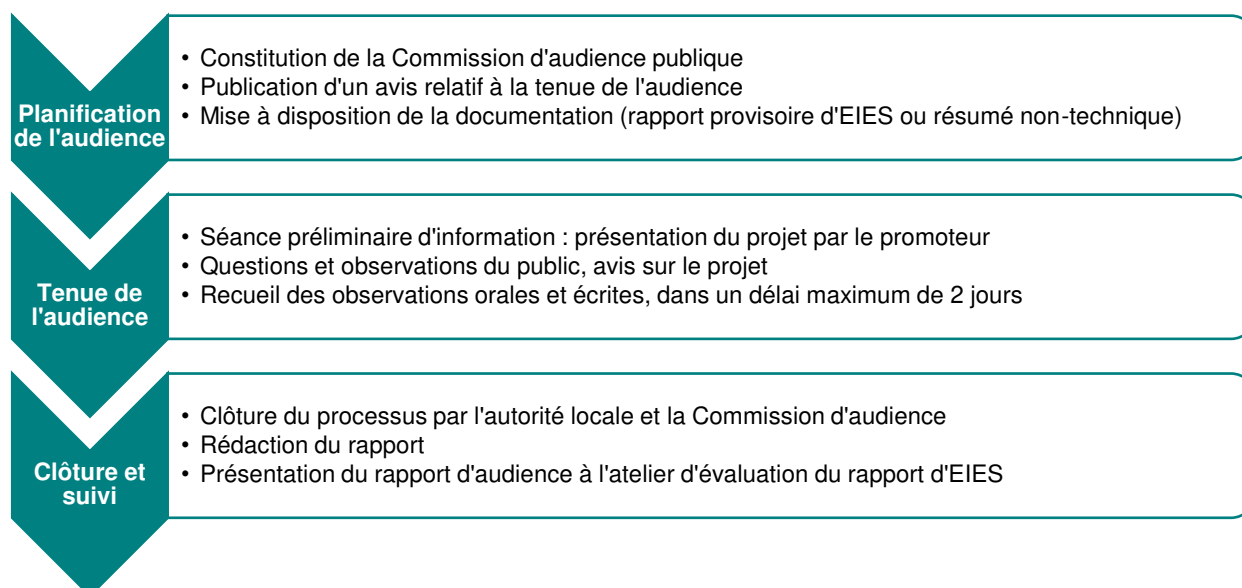


Figure 3 : Processus d'organisation des consultations publiques selon le droit togolais

### 3.2. Standards de la SFI en matière d'engagement des parties prenantes

Les normes de performance de la Société Financière Internationale (SFI) et leurs notes d'orientation complémentaires constituent une série de directives pour les partenaires bénéficiant d'investissements directs de la SFI. Celles-ci visent à l'identification des risques et des impacts environnementaux et sociaux afin qu'ils soient minimisés et correctement gérés, de telle sorte à mener des activités de manière durable et renforcer les opportunités de développement. A cet égard, ces normes de performance couvrent également les obligations des partenaires à collaborer avec les parties prenantes et à leur communiquer des informations concernant les activités au niveau du Projet.

La norme de performance N°1 de la SFI, intitulée « évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux », inclut des prescriptions spécifiques en matière d'engagement des parties prenantes dans les projets, notamment la communication externe et la gestion des plaintes (exigences 25 à 36). Cette norme N°1 met ainsi l'accent sur les aspects suivants :

- S'assurer que les personnes susceptibles d'être affectées par les projets ou pouvant y avoir un intérêt, soient impliquées comme parties prenantes, avec une attention particulière pour les groupes vulnérables et/ou défavorisés ;
- Gérer la communication externe de manière à atteindre les parties prenantes concernées et faciliter le dialogue entre les projets et ces parties prenantes ;
- Adapter l'engagement des parties prenantes aux spécificités des projets et à celles des communautés affectées, en s'assurant qu'une approche d'information et de consultation ajustée au contexte local et efficace soit mise en œuvre ;
- Diffuser les informations pertinentes relatives aux projets pour aider les parties prenantes à appréhender les risques, impacts et opportunités y afférant (il s'agit notamment des enjeux relatifs à l'objectif, la nature, l'échelle, la durée des projets, les potentiels impacts environnementaux et sociaux associés ainsi que les mesures d'atténuation proposées, le processus d'engagement des parties prenantes et le mécanisme de gestion des plaintes et des doléances des projets) ;
- S'assurer qu'un double processus d'information et de consultation soit mené, dès le début de la phase de planification des projets auprès de toutes les parties prenantes concernées, qu'il soit mené de manière appropriée d'un point de vue culturel, libre de toute intimidation ou coercition et qu'il soit dûment documenté et enfin que les parties prenantes soient en mesure d'exprimer leur opinion et que cette dernière soit véritablement prise en compte par les projets.

Pour la SFI, un processus de consultation efficace doit :

- Commencer à un stade précoce du processus d'identification des risques et des impacts environnementaux et sociaux et se poursuivre tant que les risques et les impacts se matérialisent ;
- Être fondé sur la divulgation et la diffusion préalables d'informations pertinentes, transparentes, objectives, utiles et facilement accessibles présentées dans une ou plusieurs langues autochtones, sous une forme culturellement acceptable, et compréhensible par les communautés affectées ;
- Privilégier la participation inclusive des communautés directement affectées plutôt que celle d'autres communautés ;
- Se dérouler à l'abri de toute manipulation, interférence, coercition ou intimidation par autrui ;
- Permettre une participation réelle, le cas échéant ;
- Et être décrit dans des rapports (rapports de missions, procès-verbaux de réunions, comptes rendus, etc.).

### **3.3. Standards de la Banque Africaine de Développement (BAD) en matière d'engagement des parties prenantes**

La sauvegarde E&S opérationnelle (SO) 10 de la BAD porte sur la Participation des Parties Prenantes et Diffusion de l'Information.

Selon cette SO10, le processus de participation des parties prenantes comprendra les éléments suivants : i) l'identification et l'analyse des parties prenantes ; ii) la planification de la manière dont la participation des parties prenantes se déroulera ; iii) la diffusion de l'information ; iv) la consultation des parties prenantes ; v) le traitement et la réponse aux plaintes ; et vi) la fourniture d'un retour d'informations aux parties prenantes ; et vii) l'allocation d'un budget suffisant pour la mise en œuvre de toutes les activités de participation des parties prenantes prévues tout au long du cycle de vie du projet.

La SO distingue les Personnes Affectées par le Projet (PAP) des autres parties intéressées, deux groupes devant être traités distinctement dans le P3P. Le P3P décrira le calendrier et les méthodes de participation avec les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, ainsi que la nature des informations que le projet communiquera aux parties affectées et aux autres parties concernées, et le type d'informations à leur demander en fonction de chaque phase. Un accent est mis sur l'identification et la prise en compte de la participation et des besoins des personnes les plus vulnérables, et l'importance de proposer un processus le plus inclusif et adapté aux différents groupes sociaux.

Enfin, la SO spécifie la nécessité de mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes approprié, inclusif et accessible, proportionné aux risques et impacts.

La note d'orientation détaille la documentation minimale à produire et conserver concernant l'engagement des parties prenantes ainsi que le contenu minimum d'un P3P standard.

## 4. Identification et analyse des Parties Prenantes

Ce chapitre vise à décrire toutes les parties prenantes identifiées dans le cadre du Projet, depuis l'administration centrale jusqu'aux groupes sociaux locaux. Le détail fourni pour chacune des parties prenantes dépend des rencontres tenues et de l'information disponible.

### 4.1. Identification des parties prenantes

#### 4.1.1. Méthode d'identification des parties prenantes

L'identification des parties prenantes constitue la première étape du processus d'engagement dans le cadre du développement de tout projet.

Il est essentiel pour tout porteur de projet de répertorier tous les individus, organisations et groupes susceptibles d'être affectés ou ayant un intérêt pour le Projet. Comprendre leurs perspectives, attentes et inquiétudes est crucial pour déterminer les opportunités et les risques potentiels pour le Projet. Cela permettra à Sokodé Energie de différencier les parties prenantes pouvant soutenir le Projet et nécessitant une adhésion, de celles pouvant l'entraver et nécessitant une approche d'engagement stratégique telle que la concertation ou la médiation. Ainsi, l'identification des parties prenantes oriente toute la stratégie d'engagement visant à assurer le succès du Projet.

L'identification des parties prenantes a été guidée par plusieurs critères :

- La nature des activités du Projet ;
- Sa localisation et ses zones d'influence, c'est-à-dire les zones géographiques dans lesquelles le Projet risque de générer des impacts ;
- La nature des impacts éventuels, et par conséquent, les groupes d'individus, d'institutions gouvernementales ou non gouvernementales qui peuvent être affectées par le Projet ou avoir un intérêt sur le site et/ ou dans le Projet ;
- Les intérêts et attentes des parties prenantes exprimés lors des rencontres et entretiens conduits.

On distingue les parties prenantes internes, c'est-à-dire celles qui participent directement à la conception, gestion et suivi du Projet comme Meridiam, EDF, Sokodé Energie ou AT2ER, et les parties prenantes externes, telles que les communautés concernées, les autorités gouvernementales locales, les associations non-gouvernementales, etc. appartenant à la société civile, à des institutions locales et à d'autres parties prenantes affectées et/ou intéressées. Une partie prenante n'est pas nécessairement homogène. Il convient alors de :

- Clarifier les groupes et sous-groupes qui sont les parties prenantes ;
- Délimiter la zone d'influence du Projet ;
- Clarifier leur niveau d'affectation (intérêt) et leurs niveaux d'influence (directs et indirects) ;

Le travail d'identification et de catégorisation des parties prenantes a principalement consisté à établir 3 catégories :

- Parties prenantes intéressées : individus, groupes d'individus ou communautés ayant potentiellement un intérêt dans le projet ; on y trouve notamment les autorités et institutions financières, le secteur privé, le secteur public et la société civile ;
- Parties prenantes affectées : il s'agit d'individus, groupes d'individus ou communautés potentiellement affectés par le projet (de manière directe ou indirecte, positive ou négative) ;
- Groupes vulnérables : groupes défavorisés, marginaux ou vulnérables pouvant être potentiellement affectés, d'une manière plus ou moins directe par le projet.

Par la suite, ces groupes ont été caractérisés en fonction de leur secteur d'intervention, de leurs enjeux ou intérêts vis-à-vis du Projet. Les sections ci-dessous fournissent plus de détails sur les catégories et groupes de parties prenantes qui ont été identifiés pour le Projet.

Les organisations appartenant à ces groupes ont, lorsque cela était possible, été identifiées dans une liste de parties prenantes présentée dans le Tableau 6, établi sur la base des connaissances actuelles du Projet, de ses acteurs et grâce aux visites de terrain réalisées. Cette liste devra être mise à jour périodiquement tout au long du Projet car la liste des parties prenantes et leur intérêt sont susceptibles d'évoluer.

#### 4.1.2. Description des parties prenantes et de leur rôle dans le Projet

La description des parties prenantes impliquées dans le projet vise à identifier et caractériser les divers groupes et individus qui ont un intérêt direct ou indirect dans la réalisation et les impacts du projet, qu'ils soient positifs ou négatifs.

##### a) Les parties prenantes intéressées

###### ■ Autorités nationales

Les autorités nationales interviennent (tant au niveau central que local) de manière régulière ou ponctuelle, jouant un rôle essentiel, notamment dans l'octroi de permis et l'approbation des autorisations nécessaires à la réalisation du Projet.

Leurs actions sont déterminantes pour assurer une progression fluide du Projet et une gestion efficace des impacts environnementaux et sociaux.

Les autorités nationales se répartissent en plusieurs catégories :

- Les **ministères** responsables du suivi des différentes phases du Projet, incluant la libération d'emprise et le suivi général.
- Les **services techniques déconcentrés de l'Etat** qui fournissent un soutien spécifique à la mise en œuvre du Projet grâce à leur expertise technique dans des domaines tels que l'agriculture, l'environnement, les travaux publics, et les transports.
- Les fournisseurs des **services publics au niveau déconcentré** : Corps des sapeurs-pompiers de Sokodé, Direction préfectorale de l'ANPC (Agence Nationale de la Protection Civile Sokodé), Direction préfectorale de la Santé, Direction préfectorale de la DGPN (Direction Générale de la Police Nationale) Sokodé, Centre Hospitalier Régional (CHR) de Sokodé.
- Les **autorités locales et traditionnelles** (préfets, maires, chefs de canton, etc.) qui bien qu'administrativement sous la responsabilité d'autorités ministérielles, jouent un rôle de facilitateur du Projet vis-à-vis des communautés. On note en particulier le rôle-clé des chefferies traditionnelles dans la gouvernance locale, la mobilisation des populations et la gestion des conflits.

###### ■ Institutions financières internationales

Les **institutions financières internationales** demandent le respect d'exigences précises concernant la gestion environnementale et sociale, les déplacements involontaires et l'engagement des parties prenantes. Ces exigences peuvent résulter de l'application de standards internationaux, comme ceux de la SFI, qui sont un cadre de gestion environnementale et sociale adopté par les banques de développement. L'implication de cette catégorie d'acteurs est cruciale pour le suivi environnemental et social durant les phases de construction et d'exploitation.

###### ■ Actionnaires de Sokodé Energie

Les actionnaires de Sokodé Énergie, notamment Meridiam et EDF, intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs décisions d'investissement. Leur engagement peut avoir une influence significative sur les politiques et pratiques environnementales et sociales de l'entreprise. En les impliquant activement dans les discussions et décisions concernant ces enjeux, l'entreprise peut renforcer sa stratégie de durabilité et améliorer sa performance globale.

###### ■ Personnel de Sokodé Energie

Cette catégorie regroupe :

- **L'administration de Sokodé Energie** composée de la direction générale, de la direction administrative, financière et comptable, d'un office manager qui joue un rôle clé dans la mise en œuvre et le suivi des politiques environnementales et sociales de l'entreprise. Leur engagement se manifestera à travers l'allocation des ressources, la gestion du personnel temporaire et des sous-traitants, la gestion des rapports, la conformité réglementaire, et la communication avec les parties prenantes

- **L'équipe technique** composée d'une direction des constructions qui couvre les différents volets techniques qui seront impliqués dans la conception, la planification et de l'optimisation des opérations pour minimiser les impacts environnementaux.

#### ■ Entreprises du secteur privé

Le secteur privé comprend les entreprises ayant des intérêts économiques directement liés au Projet, comme des opportunités contractuelles ou autres retombées économiques. Sokodé Energie peut nécessiter d'interagir avec ces entités pour recueillir des informations ou coordonner la gestion de certains impacts. Cette catégorie inclut :

- **Les entreprises situées à Sokodé et ses alentours** intéressées par la pérennisation de l'approvisionnement en électricité.
- **Les sociétés du secteur de la construction et les fournisseurs de services, de biens et de matériaux** qui souhaiteraient participer ou bénéficier des opportunités du chantier de construction et des contrats de maintenance.

#### ■ Entreprises du secteur public

Il s'agit principalement de la Compagnie d'Énergie Électrique du Togo (CEET) et de la Communauté Électrique du Bénin (CEB). La CEET est l'entreprise publique responsable de la distribution de l'électricité au Togo. Son rôle principal est de gérer le réseau de distribution, d'assurer la fourniture d'électricité aux consommateurs à travers le pays, de facturer les services et réaliser la maintenance des infrastructures électriques. La CEB est une organisation qui dessert à la fois le Bénin et le Togo en matière de gestion et de distribution de l'énergie électrique. Cette organisation régionale vise à assurer une fourniture stable et fiable d'électricité dans ces deux pays en coordonnant les activités liées à l'importation et à la distribution de l'énergie électrique.

Elles seront impliquées dans le Projet pour vérifier que le design des équipements de raccordement est conforme à leurs standards, pour superviser la construction de la ligne électrique reliant la centrale solaire de Sokodé au réseau national, et pour accompagner l'opération et la maintenance de cette ligne électrique pendant la phase d'exploitation. De plus, l'électricité générée par la centrale sera vendue à la CEET, ce qui les positionne comme des acteurs-clés du Projet.

#### ■ Société civile

La société civile comprend les organisations et associations actives dans la zone de Sokodé sur des thématiques telles que l'agriculture, l'environnement, les droits humains, le genre et le développement, ainsi que les médias, acteurs clés dans la diffusion des informations relatives au Projet. Les parties prenantes de la société civile identifiées pour ce Projet incluent :

- **Les associations ou ONG** prêtes à défendre les droits des communautés affectées par le Projet et susceptibles de devenir partenaires de Sokodé Energie dans la gestion sociale et environnementale du Projet. Elles pourraient participer à l'organisation et la réalisation de médiations sociales, faciliter la gestion des litiges, soutenir la mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes, ou encore contribuer aux campagnes de sensibilisation sur des sujets tels que les infections sexuellement transmissibles (IST) et le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), la protection de l'environnement, les violences basées sur le genre (VBG), et l'inclusion ;
- **Les médias**, principalement les stations de radio mais aussi les réseaux sociaux, qui non seulement diffuseront des informations sur le Projet, mais pourront également faire écho aux revendications des populations locales vis-à-vis de Sokodé Energie.

#### b) Les parties prenantes affectées

#### ■ Communautés

Les communautés identifiées comme parties prenantes du Projet peuvent être classées en deux groupes principaux : les personnes directement affectées par le Projet, par exemple par la perte de terrains agricoles ou d'activités économiques, et celles impactées indirectement, tels que par des nuisances sonores ou de la pollution. Plus précisément, ces communautés comprennent :

- **Les personnes exerçant une activité économique ou utilisant un service écosystémique<sup>4</sup> dans la zone d'emprise du Projet** (que ce soit la zone d'emprise de la centrale, de la ligne électrique ou

<sup>4</sup> Les services écosystémiques disponibles dans la zone d'emprise du Projet incluent les zones agricoles, les pâturages, l'approvisionnement en bois et la cueillette.

de la voie d'accès). Leurs activités seront perturbées par le Projet et ils seront déplacés économiquement de manière temporaire ou permanente ;

- **Les habitants de la commune de Tchaoudjo 1, notamment ceux vivant ou travaillant dans la zone d'influence directe du Projet passant par les cantons de Komah et Kpangalam.** Ils subiront des impacts environnementaux et sociaux potentiellement négatifs tels que les nuisances sonores, la génération de poussière, l'augmentation du trafic routier, et les afflux de travailleurs.

### c) Les populations vulnérables

Les consultations ont révélé l'existence de groupes vulnérables, c'est-à-dire de personnes qui, en raison de leurs conditions socioéconomiques, risquent d'être affectées de manière disproportionnée par le Projet. Ces groupes ont des capacités d'adaptation plus limitées que le reste de la population aux impacts négatifs du Projet et/ou des possibilités plus faibles de profiter des opportunités offertes par le Projet. Les groupes vulnérables identifiés incluent :

- **Les femmes et les enfants**, qui sont particulièrement exposés aux violences, notamment les violences basées sur le genre, susceptibles de s'intensifier avec l'arrivée de nouveaux travailleurs. Les discussions en groupes restreints ont révélé que le harcèlement et les violences sont des réalités déjà présentes pour les femmes et les filles de la zone, et que ces questions sont prises en compte sérieusement par les autorités locales et traditionnelles qui interviennent dans la résolution des conflits et n'hésitent pas à sanctionner les auteurs quand ils sont identifiés. Traditionnellement responsables des tâches domestiques et des soins aux malades, les femmes pourraient être disproportionnellement affectées par les impacts du Projet. Par exemple, l'augmentation de la poussière pourrait alourdir leurs tâches ménagères ou compliquer leurs activités commerciales le long des routes. De plus, l'augmentation du trafic routier pourrait entraîner des accidents, augmentant ainsi le besoin de soins des malades à domicile, tâches qui incombent généralement aux femmes.
- **Les Peuhls du hameau de Tchakorikodé, qui est rattaché au village de Salimdè**, constituent une communauté sédentaire établie de longue date, la majorité de ses membres étant nés sur place. Toutefois, ce hameau est isolé, notamment des infrastructures communautaires essentielles, telles que l'électricité, oblige ses habitants à parcourir plusieurs kilomètres pour accéder à l'école ou au centre de santé le plus proche. L'accès à l'eau y est également plus compliqué comparativement à celui de Salimdè. Les consultations n'ont pas identifié de problèmes liés à leur appartenance ethnique, les résidents affirmant être bien intégrés et ne pas éprouver de difficulté à participer aux réunions publiques à Salimdè pour s'informer sur le Projet. Cependant, les enquêtes socio-économiques ont révélé que tous les Peuhls ne parlent pas français ou tem, ce qui pourrait les placer dans une position de vulnérabilité accrue avec le développement du Projet. Leur représentant maintient un contact régulier avec le chef de village de Salimdè et joue un rôle actif dans la résolution des conflits.
- **Les personnes en situation d'handicap ayant des biens sur le site.** Elles feront face à des difficultés d'adaptation aux impacts tels que le déplacement de leur activité économique ou de leur terrain agricole. Aussi, elles pourront rencontrer des difficultés supplémentaires à obtenir un emploi salarié au niveau du Projet ou à se reconvertir.

En raison de leur situation de vulnérabilité, il est nécessaire de mettre en place des mesures d'engagement spécifiques pour ces groupes, qui seront expliquées en détail dans ce rapport. Étant donné le caractère évolutif du P3P, il est possible que de nouvelles catégories de groupes vulnérables soient identifiées à mesure que le Projet progresse. Une attention particulière lors des consultations publiques aidera à repérer les groupes spécialement affectés ou ceux éprouvant des difficultés d'adaptation particulières.

Le tableau ci-dessous propose une description détaillée de chaque partie prenante.

*Tableau 6 : Inventaire des parties prenantes*

| Partie Prenante                                                                                      | Catégorie | Description des rôles et responsabilités dans la mise en œuvre du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Ministère délégué auprès du Président de la République chargé de l'Énergie et des Mines (MEM)</b> | Autorités | Partie prenante interne. Ce ministère, directement rattaché à la Présidence, a pour mission de superviser et de réguler les secteurs de l'énergie et des mines, deux composantes vitales de l'économie togolaise. Il définit et coordonne la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans le domaine des mines et de l'énergie. Il est en particulier le Ministère de tutelle de l'AT2ER. |
| <b>Agence Togolaise de l'Électrification Rurale et</b>                                               | Autorités | Partie prenante interne. L'AT2ER est chargée d'étendre l'accès à l'électricité dans les zones rurales du Togo, en utilisant principalement des                                                                                                                                                                                                                                            |

| Partie Prenante                                                           | Catégorie                      | Description des rôles et responsabilités dans la mise en œuvre du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>des Énergies Renouvelables (AT2ER)</b>                                 |                                | sources d'énergie renouvelable. Elle est la structure représentant le Concédant c'est-à-dire l'Etat togolais dans le Projet.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE)</b>              | Autorités                      | Partie prenante interne. L'ANGE est une agence publique rattachée au ministère de l'Environnement et des ressources forestières (MERF). Elle est chargée d'évaluer les impacts environnementaux des nouveaux projets, assurant leur conformité avec le cadre légal national, et délivre les licences environnementales nécessaires en fonction de ses évaluations. Elle suit et contrôle également les projets existants pour garantir l'application des mesures de mitigation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Meridiam &amp; EDF</b>                                                 | Actionnaires de Sokodé Energie | Partie prenante interne : en tant qu'actionnaires de Sokodé Energie ils influenceront de manière significative les politiques et pratiques environnementales et sociales de l'entreprise.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Direction générale de Sokodé Energie</b>                               | Salariés de Sokodé Energie     | Partie prenante interne : leur engagement est stratégique, car ils définissent les politiques environnementales et sociales de l'entreprise, prennent les décisions importantes et allouent les ressources nécessaires pour assurer la durabilité du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Equipe technique de Sokodé Energie</b>                                 | Salariés de Sokodé Energie     | Partie prenante interne : leur implication aux efforts E&S sera déterminante dans les différentes de conception et de construction du Projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE)</b>                              | Autorités                      | Partie prenante externe. L'ANPE du Togo est un établissement public dédié à l'enregistrement des demandeurs d'emploi et à leur insertion professionnelle. Elle peut faciliter le processus de recrutement du Projet en identifiant des candidats qualifiés. Elle dispose d'un réseau national d'agences présentes dans tous les chefs-lieux de région. Sokodé, en tant que chef-lieu de la région centrale, héberge une agence de l'ANPE dans la commune de Tchaoudjo 1, couvrant ainsi toute la région.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité (ARSE)</b>      | Autorités                      | Partie prenante externe : L'ARSE est responsable de l'octroi des licences et des autorisations nécessaires pour l'installation et l'exploitation des centrales solaires. Cela inclut l'évaluation des demandes, la vérification des capacités techniques et financières des demandeurs, et la délivrance des permis nécessaires. En tant qu'autorité de régulation, l'ARSE veille également à la protection des droits des consommateurs en garantissant que l'énergie produite est accessible, abordable et fiable. Elle peut intervenir en cas de litiges entre les producteurs et leur Clientèle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Bailleurs de fonds internationaux</b>                                  | Institutions financières       | Parties prenantes externes : Les bailleurs de fonds internationaux, qui englobent des entités ou des organisations allouant des ressources financières pour des initiatives de développement, imposent des critères spécifiques en gestion environnementale et sociale. Ces exigences peuvent exercer une influence significative sur l'avancement des activités du Projet. Dans le cadre du Projet, les bailleurs requièrent notamment la conformité du Projet avec les normes de performances de la SFI.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Directions Techniques Régionales (DRAEP, DRE/RF, DRTPTR et autres)</b> | Autorités                      | Parties prenantes externes. Les directions régionales correspondent aux services techniques déconcentrés de l'État au niveau de la région. Elles opèrent sous la tutelle des ministères correspondants et ont pour mission de représenter l'administration centrale, en facilitant l'application des directives nationales adaptées aux spécificités locales<br><br>Au vu des activités du Projet, les Directions qui devront être mobilisées seront : la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DRAEP), la Direction Régionale de l'Environnement et des Ressources Forestières (DRE/RF) et la Direction Régionale des Travaux Publics, des Transports et de la Gestion des Routes (DRTPTR) ainsi que le département en charge de la santé et sécurité au travail au niveau régional. Ces directions assureront le suivi du Projet et faciliteront la coordination nécessaire avec les autres initiatives entreprises par leur Ministère de tutelle. |

| Partie Prenante                                                                            | Catégorie | Description des rôles et responsabilités dans la mise en œuvre du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Fournisseurs de services publics au niveau déconcentré</b>                              | Autorités | <p>Parties prenantes externes : Le secours d'urgences et la gestion des incendies sont les deux missions principales du corps des sapeurs-pompiers</p> <p>La direction préfectorale de l'ANPC est responsable de l'exécution du mandat de l'Agence Nationale de la Protection Civile au sein de la Préfecture</p> <p>La direction préfectorale de la DGPN est responsable de l'exécution du mandat de la Direction Générale de la Police Nationale au sein de la Préfecture</p> <p>Le CHR de Sokodé est responsable de la fourniture de soins de santé à la population de la région centrale.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Préfecture de Tchaoudjo</b>                                                             | Autorités | <p>Partie prenante externe. La préfecture est une administration déconcentrée de proximité chargée de l'encadrement des collectivités territoriales et des communautés locales. Le préfet participe à assurer la paix et la sécurité des personnes et des biens au niveau du département. Il est chargé de la gestion des agents de l'Etat en tant que chef de l'administration déconcentrée. La Préfecture exerce le contrôle a posteriori des communes rurales, il contrôle la légalité des actes et les organes des collectivités.</p> <p>La Préfecture concernée par le Projet est celle de Tchaoudjo.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Commune de Tchaoudjo 1</b>                                                              | Autorités | <p>Partie prenante externe. La commune est l'autorité territoriale décentralisée dont la mission est de concevoir, planifier et mettre en place des actions de développement local au sein de leur juridiction, particulièrement dans le domaine économique, social et culturel. Le maire et l'équipe communale doivent être impliqués dans tous les projets développés sur le territoire qu'ils administrent.</p> <p>La seule commune impactée par le Projet est celle de Tchaoudjo 1.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Chefferies traditionnelles des cantons de Komah, Kpangalam et du village de Salimdè</b> | Autorités | <p>Parties prenantes externes. Les chefs traditionnels sont choisis parmi les notables et selon des rites coutumiers. Ils représentent les cantons et les villages. Ils sont les gardiens des traditions, us et coutumes, et de la cohésion sociale de leur localité. Enfin, ils participent à la gestion des conflits liés au foncier, à la sorcellerie et au voisinage.</p> <p>Dans le cadre du Projet, les chefferies traditionnelles situées dans la zone d'influence directe du Projet seront des parties prenantes clé. Elles faciliteront la mobilisation de la population, la circulation de l'information et la gestion des conflits. Elles sont appuyées par un conseil de sages et par les membres des comités de développement cantonaux et villageois (CCD et CVD).</p> <p>Les chefferies traditionnelles affectées par le Projet seraient celles des cantons de Komah et de Kpangalam ainsi que la chefferie villageoise de Salimdè (sachant que Salimdè est le principal territoire villageois directement affecté par les impacts négatifs du Projet).</p> |
| <b>Imams des cantons de Komah, Kpangalam</b>                                               | Autorités | <p>Parties prenantes externes. Les imams sont des autorités religieuses sélectionnées pour leur profonde connaissance de l'Islam, leur capacité à diriger les prières, à enseigner les principes religieux, ainsi que pour le respect et la confiance qu'ils inspirent dans leurs communautés.</p> <p>Leur rôle est vital et diversifié dans la zone du Projet. Responsables des prières quotidiennes et des sermons du vendredi, ils jouent également un rôle pédagogique en dispensant des cours sur l'Islam et en partageant des conseils sur divers aspects de la vie quotidienne. Ils interviennent également dans la résolution de conflits.</p> <p>Dans le contexte du Projet, les imams des cantons de Komah, Kpangalam peuvent jouer un rôle clé dans la mobilisation et l'information des populations locales, facilitant ainsi la communication et l'engagement communautaire, en complément des autorités coutumières.</p>                                                                                                                                     |

| Partie Prenante                                                                              | Catégorie         | Description des rôles et responsabilités dans la mise en œuvre du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Entreprises privées</b>                                                                   | Secteur privé     | Parties prenantes externes. Il s'agit principalement des entreprises opérant dans la zone du Projet et ses environs, telles que celles situées à Sokodé. Cette catégorie inclue également les entreprises sous-traitantes qui pourront être engagées durant les différentes phases du Projet. Ces entités engagées dans les chantiers de construction et la maintenance joueront un rôle crucial dans la gestion des impacts environnementaux et sociaux liés au Projet dans la mesure où elles partageront avec Sokodé Energie la responsabilité du respect des engagements E&S en tant que prestataires/sous-traitants                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Compagnie d'Énergie Electrique du Togo (CEET) et Communauté Electrique du Bénin (CEB)</b> | Secteur public    | <p>Parties prenantes internes. La mission principale de la CEET et de la CEB est d'assurer le service public de distribution et de vente de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire national dans le respect des normes en vigueur dans la production, le transport et la distribution d'électricité.</p> <p>Dans le cadre du Projet, elles auront la responsabilité de réviser la conformité du design des équipements de raccordement au réseau avec leurs standards, de superviser la construction de la ligne électrique entre la centrale solaire de Sokodé et le point de raccordement au réseau national se fasse et d'accompagner l'opération et la maintenance de la ligne électrique en phase d'exploitation. L'électricité produite par la centrale devra également être vendue à la CEET. A ce titre, ces structures sont identifiées comme parties prenantes du Projet.</p> |
| <b>Population riveraine</b>                                                                  | Communautés       | Partie prenante externe. Les communautés riveraines du Projet incluent celles qui ne résident pas ni n'exercent d'activités dans la zone d'emprise du Projet, mais qui sont situées dans sa zone d'influence directe. Elles pourraient donc être affectées par des nuisances tels que les perturbations de la circulation, la pollution de l'air et le bruit. Pour ce Projet, il s'agit des habitants des cantons de Komah et Kpangalam dans la commune de Tchadoudjo 1.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Population impactée</b>                                                                   | Communautés       | <p>Partie prenante externe. Les communautés affectées par le Projet sont celles engagées dans des activités telles que l'agriculture, l'élevage, la cueillette et la production de charbon au sein de la zone d'emprise du Projet. Ces activités subissent des perturbations économiques importantes dues à l'expropriation de terrains pour la construction et l'exploitation de la centrale photovoltaïque et des infrastructures associées. En conséquence, ces communautés ont droit à des compensations pour les déplacements économiques, qu'ils soient permanents ou temporaires.</p> <p>Les personnes concernées appartiennent aux villages de Salimdè et Kpangalam ainsi qu'aux quartiers de Komah 1, 2 et 3.</p>                                                                                                                                                                         |
| <b>Femmes</b>                                                                                | Groupe vulnérable | <p>Partie prenante externe. Les femmes, en raison de leur rôle et responsabilité dans la société locale, ont été identifiées comme étant particulièrement vulnérables aux impacts du Projet. Elles pourraient notamment faire face à une augmentation des violences basées sur le genre, exacerbées par l'arrivée de nouveaux travailleurs. De plus, en raison de la répartition traditionnelle des tâches, les femmes portent la responsabilité des soins aux malades à domicile et des tâches domestiques dans leurs cellules familiales et par conséquent toute externalité négative du projet sur les foyers exposerait particulièrement les femmes à les prendre en charge.</p> <p>Les femmes disposent de représentantes dans les localités impactées par le Projet (villages de Salimdè et Kpangalam et quartiers de Komah 1, 2 et 3).</p>                                                  |
| <b>Peuhls</b>                                                                                | Groupe vulnérable | Les communautés peuhles résidant dans le hameau de Tchakorikodé, proche des zones affectées par le Projet, risquent de subir des impacts significatifs. Leurs droits fonciers étant moins établis que ceux des populations autochtones, ils pourraient perdre certains droits d'usage. Le hameau, isolé et sans infrastructures, pourrait voir son accès principal à Sokodé perturbé par le Projet. Cependant, cette communauté possède une                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

| Partie Prenante                          | Catégorie             | Description des rôles et responsabilités dans la mise en œuvre du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                          |                       | structure de chefferie et est représentée par un individu chargé de défendre leurs droits et de faciliter les échanges avec les autorités coutumières de Salimdè.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Personnes en situation d'handicap</b> | Groupe vulnérable     | <p>Partie prenante externe. Les individus en situation de handicap font face à des défis accrus pour préserver leurs activités économiques lorsqu'ils sont sujets à des perturbations tels que la venue d'un Projet. Bien que leur effectif soit restreint, il est impératif de leur fournir un soutien adapté et spécifique afin de faciliter leur transition et de garantir la continuité de leurs moyens de subsistance.</p> <p>Les personnes concernées sont les personnes en situation de handicap vivant dans les villages de Salimdè et Kpangalam ainsi que dans les quartiers de Komah 1, 2 et 3.</p> |
| <b>Organisations gouvernementales</b>    | non<br>Société civile | Partie prenante externe. Les organisations non gouvernementales (ONG) spécialisées dans le développement communautaire, la gestion des violences à l'égard des femmes et des enfants, ainsi que le développement social, pourraient souhaiter participer au Projet. Leur implication pourrait enrichir les initiatives du Projet grâce à leur expertise spécifique dans ces domaines cruciaux.                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Médias</b>                            | Société civile        | <p>Partie prenante externe. Les médias jouent un rôle crucial dans la transmission des informations et des messages associés au Projet, ainsi que dans la diffusion des revendications des personnes affectées.</p> <p>Les entités médiatiques jugées pertinentes pour ce Projet incluent principalement les stations de radio locales qui diffusent des programmes réguliers dans la zone concernée.</p>                                                                                                                                                                                                     |

Source : Insuco, 2024

## 4.2. Analyse des parties prenantes

### 4.2.1. Méthode d'analyse et de cartographie

La mission de terrain a facilité des rencontres avec diverses parties prenantes, permettant d'évaluer leur degré d'intérêt et d'influence relatifs au Projet. L'analyse de ces parties prenantes est cruciale pour identifier les dynamiques potentielles d'interaction, ce qui oriente stratégiquement l'engagement durant les phases de planification, de mise en œuvre et de suivi du Projet. Cette démarche vise également à structurer proactivement le dialogue pour accélérer l'acceptation du Projet par les autorités locales et les communautés, tout en assurant un engagement soutenu des autorités publiques pour respecter le calendrier établi.

L'analyse permet de cartographier les parties prenantes selon deux critères essentiels :

- Leur niveau d'influence, c'est-à-dire leur capacité à impacter le déroulement du Projet, qui peut être local, régional, national, ou international ;
- Leur niveau d'intérêt, incluant leurs attentes et préoccupations vis-à-vis du Projet.

La méthodologie de notation est détaillée dans le tableau suivant. Cette évaluation repose sur deux méthodes :

- **Une approche empirique** : pour le niveau d'intérêt, les positions ou opinions publiques préalablement exprimées par les parties prenantes ont été examinées. Pour le niveau d'influence, des critères comme la position hiérarchique d'une autorité, la portée internationale d'une ONG ou les connexions d'une association locale avec un réseau plus étendu ont été pris en compte.
- **Un avis d'expert** : en l'absence de données publiques sur les positions des parties prenantes, le consultant s'est appuyé sur son expérience antérieure dans des projets d'infrastructures similaires pour estimer le positionnement potentiel des parties prenantes. Cette estimation est basée sur l'analyse de sources secondaires et la connaissance des dynamiques locales acquise lors de projets précédents.

Tableau 7 : Critères d'évaluation des niveaux d'influence et d'intérêt des parties prenantes

| Evaluation | Influence ou pouvoir                                                                                                                | Intérêt et niveau d'impact                                                                                                                     |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1          | La partie prenante a très peu d'influence.                                                                                          | Le niveau d'intérêt de la partie prenante est faible ou inexistant.                                                                            |
| 2          | La partie prenante a une faible influence mais représente un pouvoir stratégique pour le Projet.                                    | La partie prenante démontre de l'intérêt pour les activités du Projet mais elle n'est que faiblement voire pas du tout impactée par le Projet. |
| 3          | La partie prenante a la capacité d'influencer positivement ou négativement d'autres parties prenantes clés et d'impacter le Projet. | La partie prenante est impactée par le Projet mais exprime un intérêt, des préoccupations ou des attentes limités.                             |
| 4          | La partie prenante peut directement bloquer les opérations et / ou retirer au Projet son permis d'opérer.                           | La partie prenante est clairement impactée par le Projet et exprime régulièrement de l'intérêt, des préoccupations ou des attentes.            |

Source : Insuco, 2024

#### 4.2.2. Cartographie des parties prenantes

Le graphique ci-dessous propose une cartographie des parties prenantes en fonction de leur niveau d'intérêt et d'influence dans le cadre du Projet.

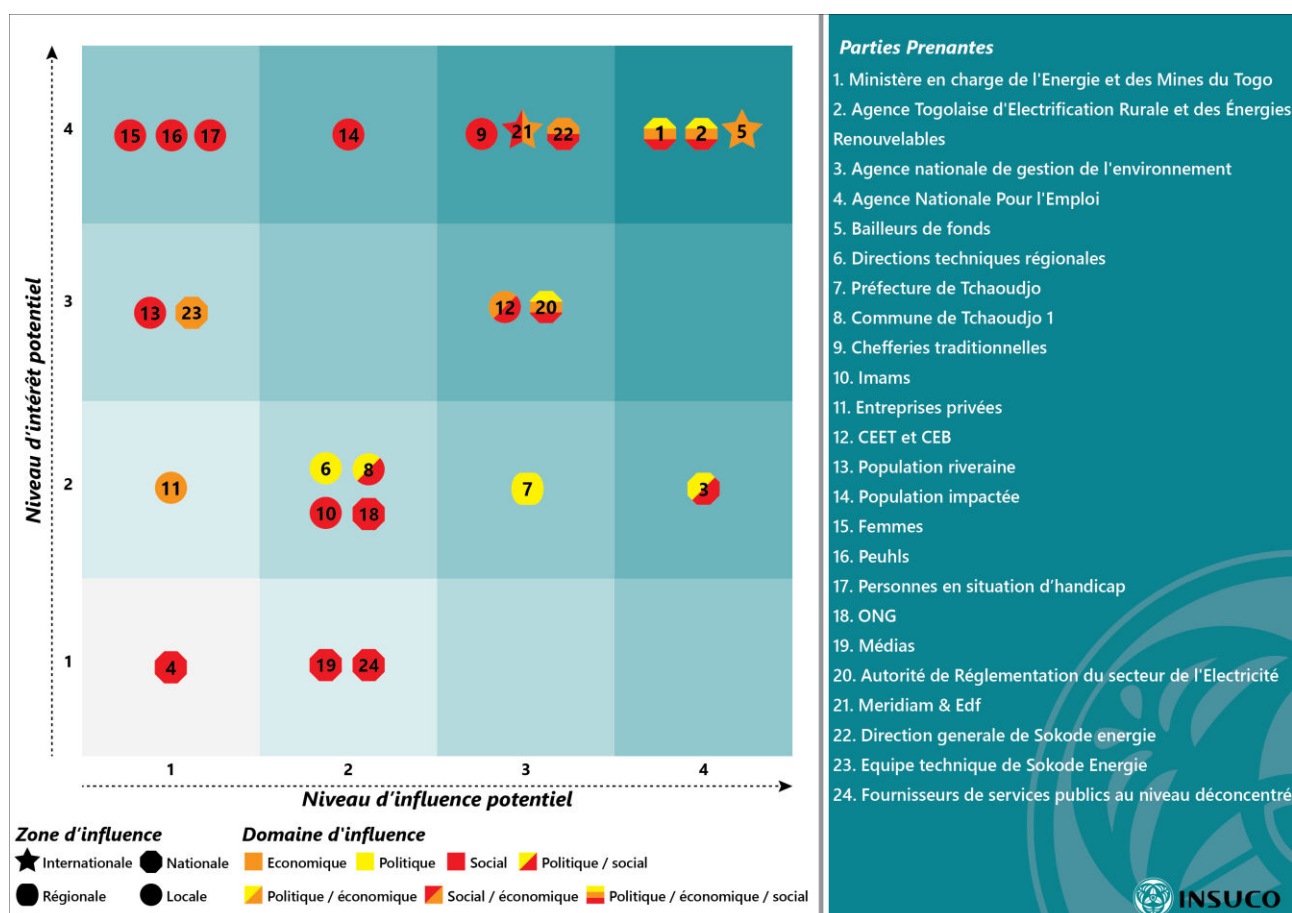


Figure 4 : Cartographie des parties prenantes du Projet

Source : Insuco, 2024

Les éléments d'analyse des parties prenantes sont déclinés ci-dessous.

### ■ L'accès à l'énergie au service du développement local et économique

L'analyse révèle un intérêt marqué pour le Projet de la part de l'essentiel des parties prenantes :

- **Autorités Centrales** : elles voient dans ce Projet une opportunité de répondre aux objectifs du gouvernement togolais, notamment le Plan National de Développement 2018-2022, et de réaliser l'accès universel à l'électricité d'ici 2030. L'accès à l'électricité est perçu comme un pilier central de la politique de développement économique et de croissance inclusive.
- **Autorités Administratives et Locales** : Les préfets et les autorités communales soutiennent le Projet, qui est aligné sur les initiatives de lutte contre le changement climatique et intégré au Plan d'action climat de la Commune de Tchaoudjo 1. Le Projet est également perçu comme un vecteur de développement économique local et d'amélioration des conditions de vie grâce à une électrification accrue. De plus, une fierté particulière a été exprimée à l'idée d'accueillir la deuxième centrale photovoltaïque du pays.
- **Chefferies Traditionnelles** : elles anticipent que le Projet améliorera l'accès à l'électricité dans les villages et quartiers proches de la centrale, optimisera l'offre énergétique, densifiera le réseau, et réduira les branchements illégaux. Elles envisagent aussi un impact positif sur l'économie locale et le développement d'infrastructures comme les écoles et l'éclairage public.
- **Population riveraine et population affectée** : bien que la majorité soit déjà connectée au réseau de la CEET, l'intérêt principal réside dans la réduction des coûts de l'électricité et des coupures. Les populations espèrent également que le Projet stimulera l'économie locale par la création d'emplois et attirera des investisseurs.
- **Les femmes** considèrent que le Projet viendra appuyer le développement de nouvelles activités économiques comme les activités de transformation agricole car elles espèrent que la consolidation de l'accès à l'électricité permettra un accès sécurisé à la chaîne de froid ainsi qu'une mécanisation de certaines tâches, comme pour la transformation de l'anacarde. En l'état, l'essentiel des activités de transformation se réalise de façon manuelle.
- **Communauté Peuhle** : Cette communauté spécifique est intéressée par l'électrification de leur hameau, Tchakorikodé, envisageant des bénéfices directs en termes d'accès à l'énergie et d'opportunités d'emploi.

Il est important de noter que l'intérêt des populations et des groupes vulnérables dépend de la garantie d'un accès sécurisé et durable à l'électricité et un accès prioritaire à l'emploi généré par le Projet. Le risque de conflit existe si ces attentes ne sont pas satisfaites, comme souligné par la CEET et la CEB, qui recommandent l'électrification des villages avoisinants pour éviter des tensions liées à la proximité de la source d'énergie.

### ■ Une concentration des niveaux d'influence

Concernant le niveau d'influence des différentes parties prenantes du Projet, l'analyse montre qu'il est concentré sur plusieurs niveaux :

- Les **autorités centrales, bailleurs internationaux ainsi que les actionnaires** ont une influence déterminante
  - **Les bailleurs de fonds internationaux** sont les financeurs du Projet ;
  - **Nationalement**, les autorités centrales et notamment le MEM et l'AT2ER qui ont une influence majeure puisqu'AT2ER est le représentant du concédant dans le cadre du Projet. L'ANGE est également influente puisqu'elle délivre le certificat de conformité environnementale<sup>5</sup>, indispensable au démarrage du Projet. L'ARSE également qui délivre l'autorisation d'installation et l'autorisation d'exploitation de la Centrale et qui aura la charge de la régulation et du contrôle des engagements de chaque parti dans le cadre de l'accord de concession.
  - **Les actionnaires de Sokodé Energie** jouent un rôle essentiel et devront prendre en compte divers aspects : la rentabilité, la croissance, la gestion des risques et la réputation. Leur influence se manifeste par la prise de décisions stratégiques, la supervision de la gouvernance, le financement et l'élaboration de politiques de durabilité. Leur influence se

<sup>5</sup> Dans le processus, l'ANGE formulera des recommandations qui devront être prises en compte par le Promoteur dans la version revue du rapport d'EIES avant la délivrance du certificat de conformité environnementale

manifeste à travers la prise de décisions stratégiques, la supervision de la gouvernance, le financement et la mise en place de politiques de durabilité.

- **Localement, ou régionalement**, les autorités administratives telles que la préfecture de Tchaoudjo et la commune de Tchaoudjo 1, bien que moins influentes, sont cruciales pour l'application des décisions sur le terrain. Les chefferies traditionnelles, en tant que représentantes des populations locales, sont régulièrement informées des progrès du Projet par ces autorités et leur influence au sein des communautés est importante.

Il est essentiel que le Projet priorise l'interaction avec ces parties prenantes et maintienne un dialogue régulier et structuré pour intégrer leurs attentes et recommandations dans la gestion des impacts du Projet. Ces acteurs sont en mesure de bloquer ou de retarder le Projet si leurs préoccupations ne sont pas prises en compte.

Par ailleurs, la population impactée, la population riveraine et les groupes vulnérables semblent avoir un niveau d'influence différent, se sentant jusqu'à présent peu informés sur le projet et non consultés – jusqu'à la mission réalisée dans le cadre de l'EIES. Leur principal moyen de communication reste les chefs traditionnels. Le projet veillera donc à l'inclusion des préoccupations et des besoins de ces groupes et à leur participation à toutes les phases du projet, tel que détaillé dans le programme de participation des parties prenantes.

#### ■ Une attention particulière à apporter aux groupes vulnérables

Au sein du groupe des parties prenantes du projet, la vulnérabilité se manifeste à plusieurs niveaux. Selon les données recueillies lors de l'enquête socio-économique, 31% des ménages interrogés sont considérés comme vulnérables. Ces ménages, dont certains exercent des activités économiques cruciales sur le site du projet, pourraient être affectés par les exigences de réinstallation économique, notamment en raison de leur difficulté à trouver des alternatives économiques viables.

La communauté peuhle sédentaire du hameau de Tchakorikodé illustre également cette vulnérabilité. Géographiquement isolée et sans accès à l'électricité ni à des infrastructures communautaires adéquates, cette communauté dépend fortement de la piste qui traverse le site du projet pour accéder à la ville et commercialiser ses produits. Ce sujet est pris en compte par le Promoteur : une piste alternative de contournement de la centrale est actuellement en cours de conception.

Il est donc impératif que le projet accorde une attention particulière aux groupes vulnérables et mette en place des stratégies d'engagement spécifiques pour répondre à leurs besoins et atténuer les impacts potentiels du projet sur ces communautés.

### 4.2.3. Communication et relations entre les parties prenantes

De manière générale, il existe plusieurs types de relations entre les parties prenantes. Ainsi, on distingue :

- La **collaboration** en vue de concevoir le Projet ou de mettre en place les processus administratifs requis, qui implique des activités mises en place entre les parties prenantes avec un partage éventuel des responsabilités ;
- La **consultation**, qui comprend la sollicitation de l'opinion d'une partie prenante pour assurer sa prise en compte dans le développement du Projet ;
- L'**information**, qui consiste essentiellement à communiquer des informations de manière unilatérale ; et
- L'**absence de relation**.

Il est observé que les parties prenantes opérant dans la zone du projet bénéficient d'une structure sociale organisée et bien établie, reposant sur une hiérarchie de pouvoirs locaux clairement définie. Cette organisation permet aux divers acteurs, y compris les populations locales, d'identifier rapidement leurs interlocuteurs pour obtenir des informations, transmettre des messages ou déposer des plaintes. Au niveau communautaire, les points de contact principaux incluent la représentante des femmes et le chef de village, tandis que les opérateurs économiques sont généralement regroupés en associations ou en collectifs informels avec des représentants désignés.

Des interactions régulières sont maintenues entre les autorités centrales et locales, notamment avec la préfecture et la mairie, facilitant ainsi la circulation des informations en fonction de l'évolution du projet. Les autorités centrales transmettent les mises à jour aux autorités locales, qui à leur tour communiquent avec les chefferies traditionnelles responsables d'informer la population. En conséquence, la majorité des catégories de parties prenantes possède une compréhension approfondie du projet. Cependant, comme souligné

précédemment, la diffusion d'informations auprès des populations reste incomplète et les consultations sont jugées insuffisantes selon les retours des habitants.

Ainsi, bien que des activités d'engagement des parties prenantes (consultation avec les résidents, PAP et leurs représentants) aient été menées dès 2020, il ressort des compte-rendu des consultations publiques menées en mars 2024 que les populations considèrent que jusqu'à la récente mise en œuvre de consultations dans le cadre de l'élaboration du présent Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) et de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES), aucune démarche formelle de consultation des communautés et des groupes vulnérables n'avait été entreprise.

#### 4.2.4. Principales craintes et attentes des parties prenantes

Le tableau ci-dessous présente les principaux enjeux, attentes et craintes mentionnées par les parties prenantes lors des consultations.

*Tableau 8 : Synthèse des craintes et attentes des parties prenantes*

| Catégorie de parties prenantes                                                | Attentes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Craintes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Autorités centrales</b>                                                    | Construction de la centrale solaire et bon fonctionnement des infrastructures<br>Amélioration de l'offre en énergie et développement économique associé (emplois, venue d'investisseurs, etc.)<br>Remplir les objectifs fixés par le gouvernement<br>Capitalisation des acquis                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Potentielles interférences politiques<br>Possible rejet du Projet par les communautés, possibles conflits et plaintes liées aux versements des compensations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Autorités locales, chefferies traditionnelles et directions régionales</b> | Communication transparente, rapprochée, permanente avec le Projet et ce jusqu'au niveau des communautés (organisation de réunions publiques)<br>Indemnisation de l'ensemble des PAP<br>Développement de moyens de communication supplémentaires (radios, point focal)<br>Information des autorités coutumières dans le processus recrutement local et la communication avec les communautés<br>Création de nouveaux emplois par le Projet (en particulier les jeunes) et de nouvelles opportunités économiques (venue d'investisseurs, développement d'activités de transformation agricole)<br>Amélioration du fonctionnement et développement des infrastructures communautaires (écoles, éclairage public, ponts, marchés)<br>Bénéficier d'un meilleur accès à électricité (densification du réseau, baisse du prix et des coupures)<br>Réalisation de cérémonies traditionnelles sur le site de la forêt sacrée, qui se trouve dans la zone d'influence mais hors de la zone d'emprise.<br>Implication des services techniques dans les prochaines étapes du Projet (agriculture, environnement et transport) | Non réalisation du Projet, induisant la perte de la confiance des communautés<br>Reduction des zones constructibles par l'installation du Projet<br>Dégradation de l'accès à l'électricité par une hausse des coupures<br>Crainte de nuisances sonores et d'accidents de circulation autour de la centrale, lors de sa construction et en phase exploitation, par l'éblouissement des panneaux solaires.<br>Tensions sociales et non-respect des us et coutumes par la venue de travailleurs étrangers<br>Crainte sur la sécurité et la santé des communautés riveraines au Projet (émissions de poussières, hausse des IST, grossesses précoces, insécurité) |
| <b>Secteur public</b>                                                         | Développement d'une technologie adaptée et durable afin de sécuriser la production électrique<br>Bonne prise en compte des enjeux sociaux : emploi local, santé et sécurité des communautés en particulier lors de la réalisation des travaux, mise en                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Mécontentement de la population en raison faible accès à l'électricité pour les PAP, les riverains et les villages à proximité de la centrale.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

| Catégorie de parties prenantes                     | Attentes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Craintes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                    | <p>place d'un mécanisme de gestion des plaintes efficaces, etc.</p> <p>Garantie de l'électrification du village accueillant la centrale</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <p>Perturbations/arrêt des activités de la centrale et des ouvrages annexes.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Population impactée et population riveraine</b> | <p>Opportunités d'emplois directs et indirects créés à toutes les phases du Projet (surtout pour les jeunes) et venue d'investisseurs</p> <p>Bénéfice d'un meilleur accès à électricité (densification du réseau, baisse du prix et des coupures)</p> <p>Aménagements et sécurisation de la voie d'accès au site (signalisation, dos d'âne, etc.) couplés à des actions de sensibilisation à la sécurité routière</p> <p>Implication des autorités locales dans les différentes étapes du Projet</p> <p>Amélioration des infrastructures communautaires locales (écoles, centres de santé, éclairage public, etc.</p> | <p>Absence d'information sur le Projet</p> <p>Abandon du Projet</p> <p>Hausse des accidents de la route et des émissions de poussières par le passage des camions et des engins lors des travaux</p> <p>Tensions sociales et hausse de l'insécurité liées à la venue de travailleurs étrangers (IST, grossesses précoces ou non désirées, etc.)</p>                                                      |
| <b>Groupes vulnérables (femmes, peuhls)</b>        | <p>Organisation de réunions spécifiques pour les informer sur le Projet pour les femmes</p> <p>Développement et amélioration des infrastructures communautaires locales afin de limiter les coupures en eau et en électricité (eau, salles de réunions, marchés, éclairage public, etc.)</p> <p>Embauche des travailleurs locaux en priorité et des femmes</p> <p>Garantie d'un meilleur accès à l'électricité pour développer de nouvelles activités économiques (transformation de produits agricoles)</p> <p>Electrification du hameau peuhl</p>                                                                   | <p>Augmentation du prix de l'électricité</p> <p>Tensions sociales et hausse des violences basées sur le genre, liées à la venue de travailleurs étrangers (IST, grossesses précoces ou non désirées, etc.)</p> <p>Hausse des accidents de la circulation qui peut toucher particulièrement les enfants</p> <p>Crainte d'enclavement pour la communauté peuhle par la construction de la voie d'accès</p> |

Source : Insuco, 2024

Les détails de ces éléments sont présents dans les comptes-rendus disponibles en annexe 6.

#### **4.3. Les risques environnementaux et sociaux prioritaires du projet qui nécessitent l'engagement des parties prenantes depuis la phase d'identification du projet jusqu'à son achèvement**

Le tableau ci-dessous résume les risques environnementaux et sociaux prioritaires du projet qui nécessitent l'engagement des parties prenantes en fonction des différentes phases du projet :

Tableau 9 : Risques environnementaux et sociaux prioritaires du projet

| Phases du Projet | Aspect environnemental / Social   | Risques                                                                                                                                       | Importance | Récepteur/ Resource       | Partie prenantes engagées                                                  |
|------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Construction     | Qualité de l'air                  | Perturbations dues à la poussière (construction) et perturbations dues aux émissions des véhicules transportant les matériaux de construction | Mineur     | Récepteurs sociaux        | Communautés riveraines                                                     |
| Construction     | Gestion des déchets               | Mauvaise gestion des déchets de construction (emballages, matériaux non réutilisables)                                                        | Mineur     | Sols et eaux de surface   | Communautés riveraines, services de gestion des déchets                    |
| Construction     | Bruit                             | Nuisances sonores causées par les travaux de construction et la circulation de véhicules                                                      | Mineur     | Récepteurs sociaux        | Communautés riveraines, autorités locales                                  |
| Construction     | Accès au site                     | Restrictions d'accès pour les communautés à proximité durant les travaux                                                                      | Mineur     | Récepteurs sociaux        | Communautés riveraines, autorités locales                                  |
| Opération        | Maintenance des panneaux solaires | Besoin de nettoyage des panneaux par la population locale                                                                                     | Mineur     | Récepteurs sociaux        | Communautés riveraines                                                     |
| Opération        | Impacts économiques et sociaux    | Opportunités d'emploi local et impact économique positif                                                                                      | Modéré     | Populations locales       | Communautés riveraines, autorités locales, organisations communautaires    |
| Opération        | Gestion des déchets               | Risques de pollution liés à l'élimination des panneaux solaires et infrastructures                                                            | Modéré     | Sols et ressources en eau | Communautés riveraines, services de gestion des déchets, autorités locales |
| Démantèlement    | Restauration de l'environnement   | Réhabilitation du site après démantèlement (replantation, enlèvement des infrastructures)                                                     | Modéré     | Environnement             | ONG environnementales, autorités locales                                   |
| Démantèlement    | Sécurité et santé                 | Risques d'accidents pour les équipes de démantèlement                                                                                         | Modéré     | Santé publique            | Travailleurs, communautés riveraines, autorités sanitaires                 |

## 5. Programme de participation des parties prenantes

### 5.1. Principes et approches de participation

#### 5.1.1. Principes de participation

Compte tenu des exigences du cadre juridique togolais, des normes de la SFI et de la BAD et des craintes et attentes des parties prenantes, l'engagement des parties prenantes dans le cadre du Projet sera basé sur les principes suivants :

- La **participation libre** (sans intimidation ou coercition) ;
- L'**information transparente** des parties prenantes avant et pendant les consultations, et la concertation pour les prises de décision ;
- La **participation inclusive** avec la prise en compte de toutes les parties prenantes en particulier les groupes vulnérables tels que les femmes, les jeunes, en leur assurant un accès équitable à l'information, la possibilité de faire connaître leurs opinions et préoccupations et l'absence de discrimination ;
- Des **canaux d'information et interlocuteurs clairs et définis**, qui permettront aux parties prenantes d'identifier les principaux interlocuteurs au sein du Projet ;
- L'**accessibilité de l'information** en communiquant de manière à ce que le destinataire soit le plus apte à recevoir et comprendre facilement l'information. Il faudra veiller à adapter les moyens, les outils et la langue de communication aux différentes cibles ;
- L'**objectivité** dans la transmission de l'information et la consultation des parties prenantes ;
- La **cohérence des messages** concernant les activités du Projet ;
- La **prise en compte effective des contributions**, doléances et préoccupations pertinentes issues des parties prenantes dans la mise en œuvre du Projet ;
- La **continuité du processus** : fournir des informations de qualité aux participants aux étapes pertinentes du processus de développement du Projet et le retour d'information sur les décisions adoptées aux personnes consultées ;
- La **documentation** des communications et consultations et la conservation des copies de toutes les informations fournies et reçues.

#### 5.1.2. Approches et outils de participation

Il existe différentes formes de dialogue qui peuvent être requises en fonction des personnes consultées, du sujet à aborder, du nombre de personnes à impliquer, de l'historique de l'organisation ou du groupe avec le promoteur, de l'objectif recherché (partager/informer, consulter/dialoguer, négocier, impliquer), etc. Les activités d'engagement des parties prenantes peuvent être classifiées en trois catégories différentes qui impliquent un niveau d'engagement variable :

- **L'information ou la divulgation**, qui consiste essentiellement à transmettre des informations de manière unilatérale. La divulgation des informations est un élément crucial du dialogue entre le Projet et les parties prenantes, notamment les communautés. La divulgation des informations améliore la perception de transparence du Projet et doit être faite de manière précoce, intelligible et concrète. Cette pratique va nourrir des consultations constructives avec les parties prenantes qui auront toutes les cartes nécessaires pour exprimer une position éclairée au moment d'une prise de décision. Les informations fournies devront être accessibles, ce qui implique de ne pas se contenter de mettre à disposition les rapports et documents nécessaires mais de les fournir via des supports adaptés ;
- **La consultation**, qui comprend la sollicitation de l'opinion d'une partie prenante pour assurer sa prise en compte dans le développement du Projet. C'est un processus bidirectionnel de dialogue entre un Projet et ses parties prenantes. Elle doit être soutenue par la divulgation d'informations permettant une consultation éclairée. La consultation doit se faire de manière itérative, c'est-à-dire menée et répétée plusieurs fois, et conçue comme un processus qui s'instaure sur le long terme. Pour les parties prenantes, un processus de consultation est une occasion d'obtenir des informations sur le Projet, ainsi que d'informer le personnel du Projet sur le contexte local dans lequel le Projet aura lieu, de

soulever des enjeux et des préoccupations, de poser des questions, et éventuellement de contribuer à développer le Projet en formulant des suggestions ;

- **La collaboration** en vue de concevoir le Projet ou de mettre en place les processus administratifs requis, qui implique des activités mises en place entre les parties prenantes avec un partage éventuel des responsabilités. Cette collaboration peut notamment prendre la forme de partenariats, qui peuvent être appropriés en présence de situations délicates dans lesquelles les interrogations des parties prenantes présentent des risques significatifs sur le déroulement du Projet ou vis-à-vis de la réputation de son promoteur. De plus, le processus de négociation peut mieux rassurer les parties prenantes affectées en leur offrant une plus grande possibilité d'influer sur les résultats.

En ce qui concerne la consultation et la collaboration, légitimement, les parties prenantes voudront connaître les suggestions qui auront été prises en considération et quelles seront les mesures de compensation des risques et d'atténuation des impacts instituées pour répondre à leurs questionnements.

Il est important de mettre en place des activités qui garantissent régulièrement un retour d'information aux communautés qui auront été consultées. De nombreuses communautés affectées par des projets se plaignent de participer à des consultations sans jamais en connaître les résultats, avec à terme le sentiment d'être « instrumentalisées » et non prises véritablement en compte par les projets.

L'engagement des parties prenantes se fera au moyen d'un ou plusieurs des outils mentionnés dans le tableau ci-dessous.

*Tableau 10 : Principaux outils d'engagement*

| Outils d'engagement                   | Niveau d'engagement | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Points d'attention                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|---------------------------------------|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Affichage distribution visuels</b> | et de Information   | Les supports visuels tels que les brochures ou les affiches permettent une large diffusion de l'information. Les visuels peuvent se concentrer sur les informations clés du Projet ou de ses étapes (objectifs, principaux impacts environnementaux et sociaux, mécanismes de gestion des plaintes et les contacts. Par exemple, ils peuvent être distribués à la suite d'une assemblée communautaire afin de rappeler les points clés. | Diffusion en français et dans les langues locales appropriées (tem et peuhl)<br><br>Langage non technique et utilisation de pictogrammes, images et photographies<br><br>Validation en amont par les représentants de la communauté afin de garantir la bonne compréhension des messages par les communautés.                           |
| <b>Annonces publiques</b>             | Information         | Cette activité est basée sur les mécanismes existants de diffusion de l'information au sein des communautés par des <i>gongoneurs</i> , chargés de diffuser des messages en criant aux heures de présence dans les lieux d'habitation.                                                                                                                                                                                                  | Peut nécessiter la dotation en matériel pour faciliter la circulation des messages, notamment des haut-parleurs qui diffusent des messages enregistrés sur une clé USB.                                                                                                                                                                 |
| <b>Annonces publiques par média</b>   | Information         | Cet outil consiste à diffuser des informations par les médias utilisés par les personnes de la zone du Projet. Le principal média mentionné est la radio.                                                                                                                                                                                                                                                                               | Préparation du message à diffuser par écrit et dans une ou plusieurs langues appropriées afin de limiter toute déformation.                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Site Web et réseaux sociaux</b>    | Information         | Site Web de Sokodé Energie et réseaux sociaux qui permettront de publier une description des activités et actualités publiques de Sokodé Energie.                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Nécessité d'une actualisation régulière des comptes sur les réseaux sociaux et du site Web avec des nouvelles publications<br><br>Nécessité d'avoir une personne qui répond régulièrement aux commentaires et réactions<br><br>Porter une attention particulière au respect de la confidentialité des données personnelles diffusées en |

| Outils d'engagement                                                                | Niveau d'engagement           | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Points d'attention                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                    |                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | particulier en ce qui concerne les images                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Courriers officiels et courriels</b>                                            | Information                   | Les moyens écrits sont requis en raison de leur caractère formel. C'est un outil nécessaire dans le cadre de la communication avec les parties prenantes internes du Projet, mais également demandé par les autorités locales pour pouvoir documenter les échanges et les échéances importantes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Visites de terrain et visites officielles (inaugurations, cérémonies, etc.)</b> | Information                   | Cet outil permet de mobiliser les communautés autour des grandes étapes du Projet en lui donnant une certaine visibilité.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | A organiser conjointement avec les représentants des communautés et tenir compte du calendrier des activités                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Organisation de réunions ou d'assemblées communautaires</b>                     | Information                   | <p>Réunions publiques formelles auxquelles tout le monde peut assister et dont l'invitation est partagée avec tous les membres d'un village ou d'une zone. Ces réunions permettent une large diffusion de l'information auprès des communautés, afin que les parties prenantes puissent prendre une décision éclairée.</p> <p>Elles permettent de toucher un grand nombre et offrent la transparence nécessaire à la divulgation d'informations.</p>                                                                                                                                                                                     | <p>Il existe un risque de monopolisation de la parole par les personnes les plus influentes</p> <p>L'information sera partagée en français et dans la langue locale appropriée (tem et/ou peuhl). Un interprète pourra être mobilisé afin de s'assurer de la traduction exacte des échanges.</p> <p>Une collation doit être prévue, notamment si les consultations sont organisées dans des lieux peu ombragés</p> <p>Tenir compte du calendrier des activités afin de permettre à un maximum de personnes de s'y rendre.</p> |
| <b>Organisation d'entretiens individuels</b>                                       | Information<br>Consultation   | <p>Ils permettent de partager des informations sur le Projet, mais surtout de recueillir explicitement le point de vue de l'acteur concerné dans un climat de confiance.</p> <p>C'est une démarche qui vise donc à établir un dialogue riche avec la personne rencontrée et pour cela elle nécessite une préparation en amont avec un guide de questions précis et exhaustif. La participation à ces entretiens ne donne droit à aucune compensation ou frais. Afin de limiter l'inconfort de l'intervenant, le Consortium réalisera les entretiens sur le site proposé par la personne rencontrée (bureau, domicile ou autre site).</p> | <p>Doit être basée sur un guide d'entretien avec des questions précises</p> <p>Doit se dérouler au lieu proposé par l'individu pour assurer un climat de confiance</p> <p>Adapté pour les autorités locales, les élus locaux, les chefs traditionnels, et les leaders d'opinion</p> <p>Aucun défraiement nécessaire</p> <p>Réaliser et partager le compte-rendu de l'entretien à l'acteur interrogé</p>                                                                                                                       |
| <b>Groupes de discussion</b>                                                       | Consultation<br>Collaboration | Format réunissant entre 6 et 10 personnes avec des intérêts ou des caractéristiques similaires pour discuter de sujets spécifiques et ainsi faire ressortir les besoins et attentes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Le moment et le lieu où se déroulent les groupes de discussion sont importants : ils doivent convenir aux participants et assurer une certaine confidentialité des échanges de manière à ce que des personnes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

| Outils d'engagement         | Niveau d'engagement | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Points d'attention                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                             |                     | particulières qui ne sont pas discutées lors de discussions publiques.<br><br>Ce format est particulièrement adapté pour consulter des groupes ayant traditionnellement peu d'influence, comme les femmes, les jeunes ou les personnes non "autochtones".                                                                                                                                                                                                         | non-invitées ne puissent pas participer ou écouter.<br><br>Les discussions doivent idéalement être animées par une personne du même sexe (par exemple une femme animatrice pour un groupe de femmes) afin d'encourager des discussions libres et ouvertes. |
| <b>Animation d'ateliers</b> | Collaboration       | Les ateliers sont des espaces qui permettent de rassembler diverses parties prenantes autour d'un objectif commun. Il s'agit traditionnellement de réunions d'une journée entière dont l'objectif est d'obtenir des résultats tangibles. Les ateliers comprennent des activités plus directives que celles réalisées dans les groupes de discussion.<br><br>Ce type d'atelier pourrait être envisagé pour l'étape de codéveloppement d'initiatives communautaires | Nécessite un temps d'organisation relativement important et un animateur doté de solides compétences en matière d'animation                                                                                                                                |

Source : Insuco, 2024

### 5.1.3. Prise en compte du genre et des groupes vulnérables

Il est crucial que les activités d'engagement, et en particulier de consultation, soient inclusives et encouragent une participation directe et active des femmes et des groupes vulnérables, pour assurer que leurs points de vue soient explicitement exprimés et considérés. À cet effet, il est indispensable de mettre en place des mesures spécifiques.

#### Bonnes pratiques internationales pour la prise en compte du genre

*Il convient de spécifier pour les différencier les préjudices qui seront potentiellement subis par les hommes et les femmes. « Une consultation ne s'appuyant que sur les hommes ne fournit que la moitié de l'histoire » (SFI, 2007, p. 57).*

*Le manuel de la SFI précise que dans la mesure du possible, « vous devez vous assurer d'avoir un échantillon représentatif de chaque sexe pendant les enquêtes et les interviews ». Cette exigence peut être possible dans certains contextes (de confiance établie) et sur certains sujets. Elle ne sera pas possible dans d'autres contextes. De fait, il convient de mener des consultations culturellement appropriées. Ici encore la méthode consiste à ne pas systématiquement considérer « les femmes » comme un groupe homogène. La SFI recommande ainsi de dégroupier les données hommes/femmes collectées concernant l'évaluation sociale du projet et ce pendant tout le processus.*

#### Bonnes pratiques internationales pour la prise en compte des groupes vulnérables

*Les personnes dites les plus vulnérables et les plus susceptibles d'être vulnérabilisées par le Projet doivent être prises en compte. La catégorisation de ces groupes sociaux nécessite une bonne connaissance préalable du terrain du Projet et de ses réalités sociales, culturelles et économiques. Cependant, de manière relativement schématique, il est possible de considérer certaines catégories de parties prenantes comme étant à risque de se retrouver vulnérabilisées : les femmes, les enfants, les personnes âgées isolées, les personnes malades et handicapées, les étrangers n'ayant pas de droit ou disposant de droits précaires d'accès à la terre, etc. Les personnes les plus susceptibles d'être vulnérabilisées par le projet devront être identifiées le plus tôt possible dans le cycle du projet.*

*Tout au long du processus d'établissement du dialogue avec les parties prenantes, les gestionnaires du projet se questionneront à savoir s'il existe des groupes particuliers à risque élevé ou des problèmes nécessitant une attention particulière pour chaque nouveau stade de développement. Existe-t-il des groupes vulnérables dans la zone du projet et/ou des individus qui peuvent être particulièrement*

*négalement impactés ? Une planification avancée et spécifique peut s'avérer nécessaire pour adapter la consultation aux besoins identifiés.*

Pour cela, le P3P prend en compte les aspects suivants :

- Des réunions spécifiques seront organisées avec les groupes de femmes, les jeunes et personnes vulnérables, séparément des autres groupes, de manière à ce que la prise de parole et la formulation des points de vue ne soient pas influencées par la présence d'autres personnes, notamment dans des situations où les rapports de force et les rapports de pouvoir pourraient décourager la libre expression de chacun ;
- Les représentants des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables seront associés à la préparation et à la planification des séances de consultation, de manière à s'assurer que les sujets des séances soient formulés de manière pertinente, et répondent effectivement à des enjeux ressentis comme tels par les femmes et les groupes vulnérables. Cette mesure doit permettre aussi de garantir que le choix des lieux des rencontres et des supports de communication convient à toutes et à tous ;
- Les représentants des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables seront directement associés aussi à l'animation des séances de consultation, de manière à réduire au maximum l'écart éventuel de pouvoir d'ordre politique, social, linguistique, etc. entre l'équipe en charge de l'animation et les participants.

Outre la consultation des groupes vulnérables, ces derniers seront régulièrement informés de l'intégration ou non de leurs suggestions dans la gestion des impacts environnementaux et sociaux du projet.

#### *Bonnes pratiques internationales pour la réalisation des comptes-rendus aux parties prenantes*

*Une fois que les consultations auront démarré, légitimement, les parties prenantes voudront connaître quelles sont leurs suggestions qui auront été prises en considération, quelles seront les mesures de compensation des risques et d'atténuation des impacts instituées pour répondre à leurs questionnements.*

*Il est important de mettre en place une méthodologie de travail qui garantisse régulièrement un retour d'information aux communautés qui auront été consultées. De nombreuses communautés affectées par des projets se plaignent de participer à des consultations sans jamais en connaître les résultats, avec à terme le sentiment d'être « instrumentalisées » et non prises véritablement en compte par les Projets.*

Des restitutions seront organisées auprès des différentes parties prenantes consultées, et en particulier des groupes vulnérables. Ceci permettra de consolider les canaux de communication permettant des échanges réguliers entre le promoteur et les autres acteurs du Projet. Il s'agira de maintenir un lien de confiance établi avec les groupes vulnérables et de nourrir les futures mesures d'engagement à mener.

## **5.2. Programme de participation des parties prenantes**

L'engagement des parties prenantes devra être adapté aux différents types d'acteurs identifiés. Les approches, les outils et la fréquence d'engagement varieront en fonction des parties prenantes et des étapes du projet. Le tableau ci-dessous présente les différentes mesures d'engagement des parties prenantes à réaliser selon les phases du projet. Il est précisé que ce tableau est susceptible d'évoluer lors de l'avancée du Projet puisque de nouvelles parties prenantes pourront être identifiées et impliquées.

Pour cette raison, il conviendra d'actualiser et réviser le présent P3P selon les modalités dans la section 8 du présent document.

Tableau 11 : Mesure d'engagement des parties prenantes

| Partie prenante                                                                                                                   | Approche d'engagement                                                                                                                                                                                                                                                                 | Outils d'engagement                                                                                 | Période et Fréquence de la communication                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Etape de Conception - Préparation</b>                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                     |                                                                                                    |
| <b>Sokodé Energie</b>                                                                                                             | Mise en place effective du P3P<br>Création du Comité d'information et de suivi                                                                                                                                                                                                        | P3P                                                                                                 | Ponctuelle<br>Mise en œuvre immédiate                                                              |
| <b>Autorités centrales (AT2ER et ministères)</b>                                                                                  | Rencontres/réunions<br>Correspondances par courrier, email                                                                                                                                                                                                                            | EIES                                                                                                | Continue<br>Dès la phase de conception                                                             |
| <b>Bailleurs internationaux</b>                                                                                                   | Rencontres/réunions<br>Correspondances par courrier, email                                                                                                                                                                                                                            | Rapport d'audits<br>Data room<br>EIES PGES PAR                                                      | selon le calendrier des visites du LESA<br>Dès la phase de conception                              |
| <b>ANGE</b>                                                                                                                       | Rencontres/réunions<br>Correspondances par courrier, email                                                                                                                                                                                                                            | EIES PGES PAR                                                                                       | Selon les prescriptions du certificat de conformité environnemental<br>Dès la soumission de l'EIES |
| <b>ARSE</b>                                                                                                                       | Rencontres/réunions<br>Correspondances par courrier, email                                                                                                                                                                                                                            | EIES                                                                                                | Ponctuelle<br>Dès la soumission de l'EIES                                                          |
| <b>Autorités administratives et locales (préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo 1 et directions techniques régionales)</b> | Courriers, lettres officielles, emails<br>Rencontres / réunions,<br>Ateliers thématiques<br>Planification et suivi des mesures d'accompagnement du projet<br>Mise à contribution dans les sensibilisations, médiations et la gestion des plaintes et conflits relatif au projet (MGP) | Brochure d'informations sur le projet<br>EIES – PGES, PAR<br>Rapports d'activités<br>Procès-verbaux | Trimestrielle<br>Dès la phase de conception                                                        |
| <b>Autorités coutumières et religieuses (chefferies cantonales et villageoises et imams)</b>                                      | Courriers, lettres officielles, emails<br>Rencontres / réunions,<br>Ateliers thématiques<br>Planification et suivi des mesures d'accompagnement du projet<br>Mise à contribution dans les sensibilisations, médiations et la gestion des plaintes et conflits relatif au projet (MGP) | Résumés non techniques des EIES – PGES, PAR                                                         | Trimestrielle<br>Dès la phase de conception                                                        |
| <b>Secteur privé, public et société civile</b>                                                                                    | Information / Sondage des avis<br>Rencontres /réunions et ateliers (pour la CEET et la CEB)<br>Consultations<br>Affichage d'informations                                                                                                                                              | Procès-verbaux<br>Résumés non techniques des EIES et PAR<br>Site web et réseaux sociaux             | Continue<br>Avant soumission de l'EIES                                                             |

| Partie prenante                                                                                                                   | Approche d'engagement                                                                                                                                                                                    | Outils d'engagement                                                                                                                                          | Période et Fréquence de la communication                                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Population impactée et population riveraine</b>                                                                                | Information / Sondage des avis<br>Rencontres /réunions (présentation du Projet, restitutions etc.)<br>Consultations et groupes de discussion<br>Affichage d'informations                                 | Posters et communiqués radios<br>Procès-verbaux<br>Résumés non techniques EIES et PAR<br>Annonces publiques par les crieurs villageois et communiqués radios | Continue<br>Pendant toute la durée de mise en œuvre du PAR et du PRMS                                                               |
| <b>Femmes et groupes vulnérables</b>                                                                                              | Information / Sondage des avis<br>Rencontres /réunions/ focus-groups (spécifiques pour les femmes)<br>Consultations<br>Affichage d'informations<br>Annonces publiques par les crieurs publics villageois | Posters et communiqués radios<br>Procès-verbaux<br>Résumés Non Techniques des EIES et PAR                                                                    | Continue<br>Pendant toute la durée de mise en œuvre du PAR et du PRMS                                                               |
| <b>Etape de Construction - Chantier</b>                                                                                           |                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                              |                                                                                                                                     |
| <b>Autorités centrales (AT2ER et ministères)</b>                                                                                  | Rencontres/réunions<br>Correspondances par courrier, email                                                                                                                                               | Rapport d'activité                                                                                                                                           | Mensuelle à trimestrielle<br>Tout au long de la phase de construction                                                               |
| <b>Bailleurs internationaux</b>                                                                                                   | Correspondances par courrier, email<br>Réunions de travail                                                                                                                                               | Rapport d'activité                                                                                                                                           | Mensuelle<br>Tout au long de la phase de construction                                                                               |
| <b>ANGE</b>                                                                                                                       | Correspondances par courrier, email<br>Réunions de travail et ateliers thématiques<br>EIES / PGES / PAR                                                                                                  | Rapport d'activité                                                                                                                                           | Selon les prescriptions du Certificat de conformité environnemental<br>Dès l'obtention du Certificat de Conformité Environnementale |
| <b>ARSE</b>                                                                                                                       | Correspondances par courrier, email<br>Réunions de travail et ateliers thématiques<br>EIES                                                                                                               | Rapport d'activité                                                                                                                                           | Ponctuelle<br>Dès l'obtention du Certificat de Conformité Environnementale                                                          |
| <b>Autorités administratives et locales (préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo 1 et directions techniques régionales)</b> | Courriers, lettres officielles, emails<br>Rencontres / réunions,<br>Planification et suivi des mesures d'accompagnement du projet                                                                        | Brochure d'informations sur le projet<br>Documents légaux,<br>Rapports d'activités<br>Procès-verbaux                                                         | Mensuelle<br>Dès l'obtention du Certificat de Conformité Environnementale                                                           |
| <b>Autorités coutumières et religieuses (chefferies cantonales et villageoises et imams)</b>                                      | Courriers, lettres officielles et appels téléphoniques<br>Rencontres / réunions,<br>Planification et suivi des mesures d'accompagnement du projet,                                                       | Brochure d'informations sur le projet<br>Rapports d'activités<br>Procès-verbaux                                                                              | Mensuelle<br>Dès l'obtention du Certificat de Conformité Environnementale                                                           |

| Partie prenante                                                                                                                   | Approche d'engagement                                                                                                                                                                                                                                                                      | Outils d'engagement                                                                                                                                    | Période et Fréquence de la communication                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                   | Mise à contribution dans les sensibilisations, médiations et la gestion des plaintes et conflits relatif au projet (MGP)                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                        |                                                                                                                        |
| <b>Secteur privé, public et société civile</b>                                                                                    | Courriers, lettres officielles et appels téléphoniques<br>Rencontres / réunions et ateliers,<br>Planification et suivi des mesures d'accompagnement du projet,<br>Mise à contribution dans les sensibilisations, médiations et la gestion des plaintes et conflits relatif au projet (MGP) | Rapports d'activités<br>Procès-verbaux                                                                                                                 | Mensuelle (CEET et CEB) ou ponctuelle (autres acteurs)<br>Dès l'obtention du Certificat de Conformité Environnementale |
| <b>Population impactée, population riveraine et groupes vulnérables</b>                                                           | Information / Sondage des avis<br>Rencontres /réunions/ focus-groups<br>Consultations<br>Affichage d'informations                                                                                                                                                                          | Brochure d'informations sur le projet<br>Rapports d'activités<br>Procès-verbaux<br>Annonces publiques par les crieurs villageois et communiqués radios | Mensuelle<br>Dès l'obtention du Certificat de Conformité Environnementale                                              |
| <b>Etape d'Exploitation</b>                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                        |                                                                                                                        |
| <b>Sokodé Energie</b>                                                                                                             | Mise à jour du P3P                                                                                                                                                                                                                                                                         | P3P - EIES                                                                                                                                             | Ponctuelle<br>Dès l'obtention du certificat de conformité environnemental                                              |
| <b>Autorités centrales (AT2ER et ministères)</b>                                                                                  | Correspondances par courrier, email<br>Rencontres/réunions                                                                                                                                                                                                                                 | Rapport d'activité                                                                                                                                     | Ponctuelle<br>Dès l'obtention du certificat de conformité environnemental                                              |
| <b>ARSE</b>                                                                                                                       | Correspondances par courrier, email<br>Rencontres/réunions                                                                                                                                                                                                                                 | Rapport d'activité                                                                                                                                     | Ponctuelle<br>Dès l'obtention du certificat de conformité environnemental                                              |
| <b>Bailleurs Internationaux</b>                                                                                                   | Correspondances par courrier, email<br>Réunions de travail                                                                                                                                                                                                                                 | Rapport d'activité                                                                                                                                     | Annuelle<br>Tout au long de la phase exploitation                                                                      |
| <b>Autorités administratives et locales (préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo 1 et directions techniques régionales)</b> | Courriers, lettres officielles, emails<br>Rencontres / réunions,<br>Planification et suivi des mesures d'accompagnement du projet                                                                                                                                                          | Documents légaux<br>Rapports d'activités<br>Procès-verbaux                                                                                             | Ponctuelle<br>Dès l'obtention du quitus environnemental                                                                |
| <b>Autorités coutumières et religieuses (chefferies cantonales et villageoises et imams)</b>                                      | Courriers, lettres officielles et appels téléphoniques<br>Rencontres / réunions,<br>Planification et suivi des mesures d'accompagnement du projet,<br>Mise à contribution dans les sensibilisations, médiations et la gestion des plaintes et conflits relatif au projet (MGP)             | Brochure d'informations sur le projet<br>Rapports d'activités<br>Procès-verbaux                                                                        | Ponctuelle<br>Dès l'obtention du quitus environnemental                                                                |

| Partie prenante                         | Approche d'engagement                                 | Outils d'engagement                                                                                                    | Période et Fréquence de la communication         |    |        |
|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|----|--------|
| Secteur privé, public et société civile | Information / Sondage des avis                        | Procès-verbaux                                                                                                         | Ponctuelle<br>Dès l'obtention<br>environnemental | du | quitus |
|                                         | Rencontres /réunions                                  |                                                                                                                        |                                                  |    |        |
|                                         | Consultations                                         |                                                                                                                        |                                                  |    |        |
|                                         | Affichage d'informations                              |                                                                                                                        |                                                  |    |        |
| Population riveraine                    | Information / Sondage des avis                        | Posters et communiqués radios<br>Procès-verbaux<br>Annonces publiques par les crieurs villageois et communiqués radios | Ponctuelle<br>Dès l'obtention<br>environnemental | du | quitus |
|                                         | Rencontres /réunions                                  |                                                                                                                        |                                                  |    |        |
|                                         | Consultations                                         |                                                                                                                        |                                                  |    |        |
|                                         | Affichage d'informations                              |                                                                                                                        |                                                  |    |        |
| Femmes et groupes vulnérables           | Information / Sondage des avis                        | Posters et communiqués radios<br>Procès-verbaux                                                                        | Ponctuelle<br>Dès l'obtention<br>environnemental | du | quitus |
|                                         | Rencontres /réunions/ focus-groups                    |                                                                                                                        |                                                  |    |        |
|                                         | Consultations                                         |                                                                                                                        |                                                  |    |        |
|                                         | Affichage d'informations                              |                                                                                                                        |                                                  |    |        |
|                                         | Annonces publiques par les crieurs publics villageois |                                                                                                                        |                                                  |    |        |

Source : Insuco, 2024

5.3. Calendrier d'exécution de la mise en œuvre du P3P

Tableau 12 : Calendrier d'exécution de la mise en œuvre du P3P

| Activité source d'impact     | Aspect environnemental / Social | Risques E & S identifiés         | Mesures d'atténuation recommandées                | Partie prenantes engagées | Responsable de la mise en œuvre | Indicateurs                      | Echéance de mise en œuvre      | Cout estimatif de mise en œuvre                      |
|------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|------------------------------------------------------|
| PHASE PREPARATOIRE           |                                 |                                  |                                                   |                           |                                 |                                  |                                |                                                      |
| Emprise permanente du projet | Habitats naturels et flore      | Changement d'occupation des sols | Développement d'un plan sylvicole de reboisement. | Entrepreneur EPC          | Entrepreneur EPC                | Disponibilité et contenu du plan | Avant les travaux pour le plan | A définir en concertation avec les autorités locales |
|                              |                                 |                                  |                                                   | Sokodé Energie            | Sokodé Energie                  |                                  |                                |                                                      |
|                              |                                 |                                  |                                                   | Autorités locales         |                                 |                                  |                                |                                                      |

| Activité source d'impact                                    | Aspect environnemental / Social             | Risques E& S identifiés                                                      | Mesures d'atténuation recommandées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Partie prenantes engagées                          | Responsable de la mise en œuvre                    | Indicateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Echéance de mise en œuvre | Cout estimatif de mise en œuvre |  |
|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------------|--|
| Emprise permanente du projet                                | Stratégies économiques                      | Pertes de terres agricoles et pertes de terres de pâturage                   | Conduire une Revue du PAR du Projet de centrale otovoltaïque de Sokodé incluant une identification des non-conformités avec les exigences de la NP5 de a SFI et proposant des mesures correctrices si nécessaire. Si nécessaire, mettroposé dans la Revue du PAR du Projet de centrale photovoltaïque de Sokodé afin d'aligner les mesures de compensation avec les exigences de la NP5 de la SFI et de la SO5 de la BAD (Incluant une attention particulière sur l'identification des personnes les plus vulnérables et lesrationnel et informer les parties prenantes de son existence.                      | Sokodé Energie                                     | Sokodé Energie                                     | Disponibilité d'un PAR actualisé et validé par le CSES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Avant les travaux         | Budget PAR et PRMS              |  |
|                                                             |                                             |                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Consultants                                        | Consultants                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                           |                                 |  |
|                                                             |                                             |                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Communautés                                        |                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                           |                                 |  |
|                                                             |                                             |                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | PAP                                                |                                                    | Disponibilité d'un PRMS validé par le CSES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                           |                                 |  |
|                                                             |                                             |                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Personnes vulnérables                              |                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                           |                                 |  |
|                                                             |                                             |                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Membres du comité de gestion des plaintes          |                                                    | Nombre de PAP compensées en conformité avec la PS5 de la SFI et la loi togolaise                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                           |                                 |  |
|                                                             |                                             |                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                    |                                                    | Nombre de plaintes reçues et traitées en lien avec le PAR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                           |                                 |  |
|                                                             |                                             | Nombre de participants aux activités de RMS (désagregé par genre et village) |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                    |                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                           |                                 |  |
|                                                             |                                             | Nombre de plaintes reçues et traitées en lien avec le PRMS                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                    |                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                           |                                 |  |
|                                                             |                                             | Indice de vulnérabilité des PAP                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                    |                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                           |                                 |  |
| PHASE DE CONSTRUCTION                                       |                                             |                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                    |                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                           |                                 |  |
| Emission s atmosphériques, trafic et production des déchets | Climat, qualité de l'air et ambiance sonore | Dégradatio n de la qualité de l'air                                          | <ul style="list-style-type: none"><li>Utiliser des équipements et des véhicules de bonne qualité, en bon état de fonctionnement, de préférence neufs, et inspection et entretien réguliers du moteur de travail et de l'équipement (échappements) ;</li><li>Limiter la vitesse des véhicules ;</li><li>Bâcher les camions transportant des matériaux pulvérulents ;</li><li>Si nécessaire, arrêter les activités manipulant des matériaux pulvérulents ou humidification des routes es non goudronnées traversées par des camions sur le chantier en cas de sécheresse sévère et de vents violents ;</li></ul> | Sokodé Energie<br><br>Entreprises du secteur privé | Sokodé Energie<br><br>Entreprises du secteur privé | <br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br>< |                           |                                 |  |

| Activité source d'impact                                                                        | Aspect environnemental / Social | Risques E & S identifiés                                                                                         | Mesures d'atténuation recommandées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Partie prenantes engagées                      | Responsable de la mise en œuvre                | Indicateurs | Echéance de mise en œuvre                                                                                                                                                                                                                                      | Cout estimatif de mise en œuvre                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| Travaux de génie civil, production des déchets solides et liquides, consommation des ressources | Relief et sols                  | Dégradation de la qualité des sols suite à un déversement accidentel ou phénomène s d'érosion                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer une inspection visuelle à proximité des zones de chantier, notamment au niveau du passage de la route au nord du site de la centrale, pour juger de l'efficacité des mesures d'atténuation des poussières, ou prendre les dispositions nécessaires dans le cas contraire.</li> <li>Mettre en œuvre un plan de gestion de l'érosion ;</li> <li>Placer les pylônes et les panneaux photovoltaïques sur un terrain adéquat et éviter les zones sensibles à l'érosion et notamment la zone sud du site, selon les conditions identifiées dans les rapports géotechnique et hydraulique ;</li> <li>Gérer si nécessaire les eaux de ruissellement en provenance des zones de travail et les rejeter de manière à éviter toute accentuation de phénomène d'érosion (dans la partie basse du talus / pente) ;</li> <li>Mettre en place des systèmes de rétention des sédiments et particules en suspension dans les eaux de ruissellement, si nécessaire ;</li> <li>Mettre en place des zones de dépôts de matériaux stables et sécurisées ;</li> <li>Optimiser le travail en déblais / remblais.</li> </ul> | Sokodé Energie<br>Entreprises du secteur privé | Sokodé Energie<br>Entreprises du secteur privé |             | normes applicables concernant les émissions sonores                                                                                                                                                                                                            | travaux                                        |
|                                                                                                 |                                 |                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                |                                                |             | * Nombre de non-conformité<br>* Nombre des zones à risque d'érosion identifiées                                                                                                                                                                                | Budget à proposer par l'entreprise des travaux |
| Travaux de génie civil, production des déchets solides et liquides, consommation des ressources | Hydrologie et qualité de l'eau  | Risque de dégradation de la qualité de l'eau si déversement accidentel ou en cas de mauvaise gestion des déchets | <ul style="list-style-type: none"> <li>Privilégier le remaniement des terres hors saison des pluies ;</li> <li>Mettre en place des systèmes de traitement des eaux usées grises et noires produites par le chantier (base technique) ;</li> <li>Aménager un lieu de stockage approprié et sécurisé pour le stockage des matières dangereuses (hydrocarbures principalement) à distance des cours d'eau ;</li> <li>Mettre en place une rétention adaptée au volume (110 % du réservoir le plus grand, ou 25 % du volume total des réservoirs au sol ayant un volume supérieur à 1 000 litres) et type de matières stockées (hydrocarbures principalement) ;</li> <li>Mettre en place les équipements de lutte contre les incendies adaptés aux types de matières stockées ;</li> <li>Mettre à disposition des kits adsorbants à proximité des stockages de matières dangereuses.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                            | Sokodé Energie<br>Entreprises du secteur privé | Sokodé Energie<br>Entreprises du secteur privé |             | * Nombre de non-conformité<br>* Présence de modes opératoires approuvés pour les diverses installations de traitement des eaux<br>* Nombre de fuite et/ou déversement enregistré<br>* Volume d'eau consommé<br>* Nombre de plainte sur la disponibilité en eau | Budget à proposer par l'entreprise des travaux |

| Activité source d'impact                                                                         | Aspect environnemental / Social | Risques E & S identifiés                                                                                       | Mesures d'atténuation recommandées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Partie prenantes engagées                          | Responsable de la mise en œuvre                    | Indicateurs                                                                                 | Echéance de mise en œuvre                                                                                                              | Cout estimatif de mise en œuvre                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Travaux de génie civil, production de déchets solides et liquides et consommation des ressources | Ressource en eau souterraine    | Risque de conflit d'usage sur la ressource en eau<br>Risque de dégradation de la qualité des eaux souterraines | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des systèmes de traitement des eaux usées grises et noires produites par le chantier (base technique) ;</li> <li>Aménager un lieu de stockage approprié et sécurisé pour le stockage des matières dangereuses (hydrocarbures principalement) à distance des cours d'eau ;</li> <li>Mettre en place une rétention adaptée au volume (110 % du réservoir le plus grand, ou 25 % du volume total des réservoirs au sol ayant un volume supérieur à 1 000 litres) et type de matières stockées (hydrocarbures principalement) ; Mettre en place les équipements de lutte contre les incendies adaptés aux types de matières stockées ;</li> <li>Mettre à disposition des kits adsorbants à proximité des stockages de matières dangereuses ;</li> <li>Mettre à disposition de chaque travailleur 3L d'eau potable par jour pour sa consommation (recommandation de l'OMS) sous forme de bouteilles si l'eau du forage n'est pas potable ;</li> <li>Effectuer un suivi de la consommation d'eau au niveau du chantier ;</li> <li>Sensibiliser les travailleurs sur la gestion des ressources en eau.</li> </ul> | Sokodé Energie<br><br>Entreprises du secteur privé | Sokodé Energie<br><br>Entreprises du secteur privé |                                                                                             | * Nombre de non-conformités<br>* Nombre de plaintes des communautés sur la gestion des déchets                                         | Mensuelle pour le suivi de la documentation<br><br>Continue pour les observations                    |
|                                                                                                  |                                 |                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                    |                                                    |                                                                                             |                                                                                                                                        |                                                                                                      |
| Emissions atmosphériques                                                                         | Changement climatique           | Emissions de GES                                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Voir mesures « Climat et qualité de l'air » pour la réduction des émissions des GES.</li> <li>Voir mesures « Habitats naturels et la flore » pour la compensation liée au défrichement des arbres.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Sokodé Energie<br><br>Entreprises du secteur privé | Sokodé Energie<br><br>Entreprises du secteur privé |                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>Voir mesures « Climat et qualité de l'air » pour la réduction des émissions des GES.</li> </ul> | Voir mesures « Habitats naturels et la flore » pour la compensation liée au défrichement des arbres. |
| Travaux de génie civil                                                                           | Risques naturels                | Risque de déclencher un feu de forêt ou un incendie                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un plan de gestion des déchets dont les déchets verts ;</li> <li>Mettre en place les équipements de lutte contre les incendies adaptés aux types de matières stockées ;</li> <li>Définir un plan de réponse aux situations d'urgence ;</li> <li>Mise en place d'un plan de gestion des risques.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Sokodé Energie<br><br>Entreprises du secteur privé | Sokodé Energie<br><br>Entreprises du secteur privé | Nombre d'incidents reportés<br>Nombre de plaintes reçues et traitées en lien avec la sûreté | Mensuelle pour le suivi de la documentation                                                                                            | 5000€                                                                                                |

| Activité source d'impact                                          | Aspect environnemental / Social | Risques E& S identifiés                                                                                                                                                             | Mesures d'atténuation recommandées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Partie prenantes engagées    | Responsable de la mise en œuvre           | Indicateurs                               | Echéance de mise en œuvre                                                          | Cout estimatif de mise en œuvre                      |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Travaux de génie civil, production de déchets solides             | Paysage                         | Dégradation du paysage par la présence du chantier                                                                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Implanter le camp de base, les zones de stockage des équipements et des matériaux à distance des habitations (notamment concernant la ligne électrique) ;</li> <li>• Respecter les emprises délimitées pour les zones ;</li> <li>• Suivre les plaintes des communautés et des travailleurs sur la dégradation du paysage.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Sokodé Energie               | Sokodé Energie                            | Entreprises du secteur privé              | Nombre de formations du personnel de sécurité (désagré par genre des participants) | Budget à proposer par l'entreprise                   |
|                                                                   |                                 |                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Entreprises du secteur privé | Membres du comité de gestion des plaintes | Membres du comité de gestion des plaintes | *% des sols affectés par les travaux remis en état                                 | Mensuelle pour le suivi de la documentation          |
| Travaux de génie civil, Production de déchets solides et liquides | Habitats naturels et la flore   | Dégradation des habitats en cas de non-respect des emprises et en cas de mauvaise gestion des déchets ou déversement accidentels, risque de développement des espèces envahissantes | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sélection des zones d'activité les moins impactantes possible et délimitation claire de ces emprises ;</li> <li>• Mise en place d'un plan de gestion des déchets ;</li> <li>• Si installation sur des zones hors emprises du corridor actuel de la ligne ou de la parcelle de la centrale solaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Occuper les sites en accord avec les parties prenantes et sans préjudice pour les propriétaires / occupants initiaux ;</li> <li>○ Documenter l'état des sites sélectionnés ;</li> <li>○ Réhabiliter à l'origine les sites utilisés de manière temporaire pour les travaux</li> </ul> </li> <li>• Limiter le défrichement aux emprises nécessaires ;</li> <li>• Développer une procédure de gestion des espèces invasives.</li> </ul> | Sokodé Energie               | Sokodé Energie                            | Entreprises du secteur privé              | *% des sols affectés par les travaux remis en état                                 | Mensuelle pour le suivi de la documentation          |
|                                                                   |                                 |                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Communautés                  | Propriétaires des terrains                | Communautés                               | * Nombre de non-conformités                                                        | Continue pour les observations                       |
|                                                                   |                                 |                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Exploitants                  | Exploitants                               | Propriétaires des terrains                | * Nombre de plaintes des communautés sur la gestion des déchets                    | Budget à proposer par l'entreprise prise des travaux |

| Activité source d'impact                                          | Aspect environnemental / Social | Risques E&S identifiés                          | Mesures d'atténuation recommandées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Partie prenantes engagées                                  | Responsable de la mise en œuvre                            | Indicateurs | Echéance de mise en œuvre                                       | Cout estimatif de mise en œuvre             |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Travaux de génie civil, Production de déchets solides et liquides | Richesse faunistique            |                                                 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Limiter le défrichement aux emprises nécessaires ;</li><li>• Mettre en place un plan de gestion des déchets ;</li><li>• Réduire les nuisances sur la faune et aux abords du périmètre de projet.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Sokodé Energie                                             | Sokodé Energie                                             |             | *% des sols affectés par les travaux remis en état              | Mensuelle pour le suivi de la documentation |
|                                                                   |                                 |                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Entreprises du secteur privé                               | Entreprises du secteur privé                               |             | * Nombre de non-conformités                                     |                                             |
| Travaux de génie civil                                            | Zones protégées                 | Le site ne se trouve pas dans une zone protégée | <ul style="list-style-type: none"><li>• L'impact étant négligeable, aucune mesure n'est attendue.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                            |                                                            |             | * Nombre de plaintes des communautés sur la gestion des déchets | Continue pour les observations              |
|                                                                   |                                 |                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                            |                                                            |             |                                                                 |                                             |
| Recrutement de la main d'œuvre                                    | Population et démographie       | Risque de tensions liées au recrutement         | <ul style="list-style-type: none"><li>• Pour éviter et réduire les tensions lors du recrutement des employés et promouvoir une intégration sociale harmonieuse du projet dans son environnement local, les mesures suivantes seront mises en place et détaillées dans un plan de gestion du recrutement local.</li><li>• Promouvoir le recrutement local : Maximiser l'emploi des résidents locaux pour minimiser les impacts négatifs sur la communauté et améliorer l'acceptation du projet.</li><li>• Assurer un recrutement sans discrimination : Garantir une équité dans le processus de recrutement pour favoriser une atmosphère de confiance et de respect mutuel.</li><li>• Associer les communes, les chefferies locales, les comités villageois de développement et les comités de développement de quartier (CVD et CDQ) aux processus de recrutement</li><li>• Communiquer sur le processus de recrutement auprès des populations locales : Informer clairement sur les critères et les opportunités disponibles pour éviter les malentendus et les frustrations.</li><li>• Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes : Établir un système accessible à la population locale pour adresser rapidement et efficacement les préoccupations et les conflits éventuels.</li></ul> | Sokodé Energie                                             | Sokodé Energie                                             |             | Nombre de non-conformités observées ou reportées                | Mensuelle pour le suivi de la documentation |
|                                                                   |                                 |                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Entreprises du secteur privé                               | Entreprises du secteur privé                               | Communes    | Nombre de plaintes reçues et traitées en lien avec le PGRH      |                                             |
|                                                                   |                                 |                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Communes                                                   | Communes                                                   |             |                                                                 | Continue pour les observations              |
|                                                                   |                                 |                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Chefferies locales                                         | Chefferies locales                                         |             |                                                                 |                                             |
|                                                                   |                                 |                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Comités villageois de développement et comités de quartier | Comités villageois de développement et comités de quartier |             |                                                                 |                                             |
|                                                                   |                                 |                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Populations locales                                        | Populations locales                                        |             |                                                                 |                                             |
|                                                                   |                                 |                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Membres du comité de gestion des plaintes                  | Membres du comité de gestion des plaintes                  |             | Pourcentage de recrutement local et de recrutement féminin      |                                             |
|                                                                   |                                 |                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                            |                                                            |             | Nombre de participants aux réunions (désagrégué par genre)      |                                             |

| Activité source d'impact       | Aspect environnemental / Social | Risques E&S identifiés                                                                            | Mesures d'atténuation recommandées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Partie prenantes engagées                                                   | Responsable de la mise en œuvre                                             | Indicateurs | Echéance de mise en œuvre                                  | Cout estimatif de mise en œuvre             |
|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-------------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Recrutement de la main d'œuvre | Population et démographie       | Risque de tensions socio-culturelles entre les communautés locales et les travailleurs non-locaux | <ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'intégration communautaire des travailleurs non-locaux en organisant des sessions de sensibilisation pour tous les travailleurs concernant les normes et valeurs locales ;</li> <li>Exiger la signature d'un code de bonne conduite par les travailleurs, applicable tant durant les heures de travail qu'en dehors. Ce code comporterait des sanctions en cas de non-respect, assurant ainsi une discipline constante ;</li> <li>Organiser des consultations régulières avec toutes les parties prenantes pour identifier et adresser les tensions dès leur apparition. Ces interactions continueraient également à évaluer l'ambiance sociale et à prévenir toute escalade de violence ;</li> <li>Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes qui soit facilement accessible tant aux travailleurs qu'aux membres des communautés locales. Ce système permettrait de traiter et de résoudre les griefs de manière efficace et transparente.</li> </ul> | gestion des plaintes                                                        |                                                                             |             | Niveau de satisfaction des parties prenantes               |                                             |
|                                |                                 |                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                             |                                                                             |             | Nombre de plaintes reçues et traitées en lien avec le P3P  | Recrutement : 30 000€<br>Budget du P3P      |
|                                |                                 |                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Sokodé Energie                                                              | Sokodé Energie                                                              |             | Nombre de non-conformités observées ou reportées           |                                             |
|                                |                                 |                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Entreprises du secteur privé                                                | Entreprises du secteur privé                                                |             |                                                            |                                             |
|                                |                                 |                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Travailleurs                                                                | Travailleurs                                                                |             | Nombre de plaintes reçues et traitées en lien avec le PGRH |                                             |
|                                |                                 |                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Communautés                                                                 | Communautés                                                                 |             |                                                            |                                             |
|                                |                                 |                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Travailleurs                                                                | Chefferies locales                                                          |             |                                                            |                                             |
|                                |                                 |                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Communautés                                                                 | Comités villageois de développement et comités de développement de quartier |             | Pourcentage de recrutement local et de recrutement féminin | Mensuelle pour le suivi de la documentation |
|                                |                                 |                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Chefferies locales                                                          | Membres du comité de gestion des plaintes                                   |             | Nombre de participants aux réunions (désagréé par genre)   | Continue pour les observations              |
|                                |                                 |                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Comités villageois de développement et comités de développement de quartier |                                                                             |             |                                                            |                                             |
|                                |                                 |                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Membres du comité de gestion des plaintes                                   |                                                                             |             | Niveau de satisfaction des parties prenantes               |                                             |
|                                |                                 |                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                             |                                                                             |             | Nombre de plaintes reçues et                               |                                             |

| Activité source d'impact       | Aspect environnemental / Social | Risques E&S identifiés                                                                                                                                                 | Mesures d'atténuation recommandées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Partie prenantes engagées                                                   | Responsable de la mise en œuvre                                             | Indicateurs                  | Echéance de mise en œuvre                                   | Cout estimatif de mise en œuvre                  |                                             |
|--------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Recrutement de la main d'œuvre | Recrutement de la main d'œuvre  | Risque de hausse des exploitations et abus sexuels (EAS), VBG, VCE, IST et grossesses précoces dans les communautés affectées par l'arrivée de travailleurs non-locaux | <ul style="list-style-type: none"><li>Encourager l'intégration communautaire des travailleurs non-locaux en organisant régulièrement des sessions de sensibilisation aux normes et valeurs locales ;</li><li>Imposer la signature d'un code de bonne conduite à tous les travailleurs, valable aussi bien pendant les heures de travail qu'en dehors. Ce code inclura des sanctions en cas de violation pour garantir une discipline constante ;</li><li>Établir des programmes de sensibilisation et de prévention concernant les VBG, les VCE, les IST, et les comportements à risque, à l'intention des travailleurs et des communautés locales, en particulier dans le hameau Peuhl de Tchakorikodé ;</li><li>Tenir des consultations régulières avec les parties prenantes pour améliorer la surveillance et la sécurité et mettre en place des mesures préventives contre les actes criminels ;</li><li>Créer un mécanisme de gestion des plaintes pour EAS/VBG/VCE accessible et efficace (avec système de référencement vers des structures adaptées) pour les travailleurs et les membres de la communauté, permettant un traitement et une résolution rapide et transparente des plaintes spécifiques en la matière ;</li><li>Informar les femmes dans les communautés concernées par le Projet et les cocontractants et sous-traitants de l'existence d'une procédure spécifique pour gérer les violences basées sur le genre et que cette procédure prend en compte tout type de violence sans distinction de sévérité (harcèlement, attouchements, viol, etc.) ;</li><li>Former son personnel à gérer les plaintes portant sur les EAS/VBG/VCE ou recruter un prestataire de service lorsque sa capacité interne n'est pas suffisante..</li></ul> | Sokodé Energie                                                              | Sokodé Energie                                                              |                              | traitées en lien avec le P3P                                |                                                  |                                             |
|                                |                                 |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Entreprises du secteur privé                                                | Entreprises du secteur privé                                                | Travailleurs                 | Communautés, en particulier les femmes                      | Nombre de non-conformités observées ou reportées | Mensuelle pour le suivi de la documentation |
| Recrutement de la main d'œuvre | Habitats et équipements         | Risque de pression sur les services de santé et d'approvisionnement en eau en raison de l'installation temporaire de                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Travailleurs                                                                | Travailleurs                                                                | Chefferies locales           | Nombre de plaintes reçues et traitées en lien avec le PHSST | Continue pour les observations                   | Budget du P3P                               |
|                                |                                 |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Communautés, en particulier les femmes                                      | Comités villageois de développement et comités de développement de quartier | Nombre d'incidents/accidents |                                                             |                                                  |                                             |
|                                |                                 |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Chefferies locales                                                          | Membres du comité de gestion des plaintes                                   |                              |                                                             |                                                  |                                             |
|                                |                                 |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Comités villageois de développement et comités de développement de quartier |                                                                             |                              |                                                             |                                                  |                                             |
|                                |                                 |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Membres du comité de gestion des plaintes                                   |                                                                             |                              |                                                             |                                                  |                                             |
|                                |                                 |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Sokodé Energie                                                              | Sokodé Energie                                                              |                              |                                                             |                                                  |                                             |
|                                |                                 |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Direction Générale Eau, Ministère de l'eau                                  | Direction Générale Eau, Ministère de l'eau                                  |                              |                                                             |                                                  |                                             |
|                                |                                 |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Communautés                                                                 | Communautés                                                                 |                              |                                                             |                                                  |                                             |
|                                |                                 |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Membres du comité de gestion des plaintes                                   | Membres du comité de gestion des plaintes                                   |                              |                                                             |                                                  |                                             |
|                                |                                 |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Communautés                                                                 | Communautés                                                                 |                              |                                                             |                                                  |                                             |
|                                |                                 |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Membres du comité de                                                        | Membres du comité de                                                        |                              |                                                             |                                                  |                                             |

| Activité source d'impact                                           | Aspect environnemental / Social | Risques E & S identifiés                                                                                    | Mesures d'atténuation recommandées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Partie prenantes engagées                                                    | Responsable de la mise en œuvre                                                                                    | Indicateurs                                                                                                                          | Echéance de mise en œuvre                                                     | Cout estimatif de mise en œuvre |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| Trafic                                                             | Population et démographie       | travailleurs non-locaux<br><br>Perturbation du trafic et de la circulation routière                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Minimiser le trafic des engins sur la RN1 pendant les heures de pointe afin de réduire l'impact sur le flux de trafic régulier et diminuer les risques de congestion durant les périodes les plus chargées de la journée ;</li> <li>Vérifier la solidité du pont sur la voie d'accès vers le site de la centrale et le renforcer si nécessaire pour s'assurer que les communautés pourront l'emprunter tout au long de la phase de construction ;</li> <li>Réhabiliter les ouvrages et les sections de routes endommagées lors des phases de chantier, en exigeant contractuellement au constructeur que toute détérioration des infrastructures routières causée par le passage des engins lourds soit réparée pour maintenir la qualité et la sécurité des routes ;</li> <li>Consulter les parties prenantes pour obtenir des retours continus sur les effets du projet et adapter les stratégies d'intervention en fonction des besoins et des préoccupations de la communauté locale ;</li> <li>Créer un mécanisme de gestion des plaintes accessible à tous afin de résoudre rapidement et efficacement les problèmes relatifs à l'impact du projet.</li> </ul> | gestion des plaintes                                                         |                                                                                                                    |                                                                                                                                      |                                                                               |                                 |
|                                                                    |                                 |                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Sokodé Energie<br>Entreprises du secteur privé<br>Conducteurs<br>Communautés | Sokodé Energie<br>Entreprises du secteur privé<br>Conducteurs<br>Membres du comité de gestion des plaintes         | Nombre de réunions organisées avec les autorités compétentes<br>Nombre de plaintes reçues et traitées en lien avec le trafic routier | Mensuelle pour le suivi de la documentation                                   | 7 000€                          |
| Travaux de génie civil                                             | Habitats et équipements         | Perturbation de la mobilité des populations locales                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement d'une voie d'accès entre le hameau peuhl et Sokodé, contournant le site du projet et conçue en collaboration avec les populations affectées.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Sokodé Energie<br>Entreprises du secteur privé<br>PAP<br>Chefferies          | Sokodé Energie<br>Entreprises du secteur privé<br>PAP<br>Chefferies                                                | Nombre de non-conformité observées ou reportées<br>Nombre de plaintes reçues et traitées en lien avec le PGMSR                       | Mensuelle pour le suivi de la documentation<br>Continue pour les observations | 30 000€                         |
|                                                                    |                                 |                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Sokodé Energie<br>Entreprises du secteur privé<br>Autorités locales          | Sokodé Energie<br>Entreprises du secteur privé<br>Autorités locales                                                | Nombre de non-conformité observées ou reportées<br>Nombre de plaintes reçues et traitées en lien avec le PSSC                        | Mensuelle pour le suivi de la documentation<br>Continue pour les observations | 30 000€                         |
| Emission atmosphériques, production de déchets solides et liquides | Santé et handicaps              | Détérioration des conditions de vie des communautés et des travailleurs due aux nuisances environnementales | <ul style="list-style-type: none"> <li>Exiger contractuellement au constructeur le respect d'horaires de travail uniquement de jour (le travail de nuit pour être réalisé après accord des communautés et autorités locales), le non-usage du klaxon sans raison de force majeure, l'humidification des routes et des zones de terrassement et la communication avec les riverains ;</li> <li>Consulter régulièrement les parties prenantes, en particulier les commerçantes en bordure de la RN1 et les habitants du hameau peuhl ;</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Sokodé Energie<br>Entreprises du secteur privé<br>Autorités locales          | Sokodé Energie<br>Entreprises du secteur privé<br>PAP, notamment les commerçantes et les habitants du hameau peuhl |                                                                                                                                      |                                                                               |                                 |

| Activité source d'impact       | Aspect environnemental / Social | Risques E&S identifiés                        | Mesures d'atténuation recommandées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Partie prenantes engagées                                                   | Responsable de la mise en œuvre                                             | Indicateurs                                                | Echéance de mise en œuvre                   | Cout estimatif de mise en œuvre |
|--------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------|
| Recrutement de la main d'œuvre | Stratégies économiques          | Création d'emplois et d'activités économiques | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes accessible à tous afin de résoudre rapidement et efficacement les problèmes relatifs à l'impact du projet.</li> <li>Inclure des clauses E&amp;S dans le contrat constructeur exigeant une politique de ressources humaines favorisant le recrutement des locaux et des femmes, assurant des conditions de travail décentes, prévoyant la formation des techniciens lors de la phase travaux,...</li> <li>Informier les parties prenantes et en particulier les populations locales des processus de recrutement en cours et des opportunités de services pour les sous-traitants en y associant les communes, les chefferies locales, les comités villageois de développement et les comités de développement de quartier (CVD et CDQ).</li> </ul> | Communautés                                                                 | Membres du comité de gestion des plaintes                                   | Nombre d'incidents/accidents                               |                                             |                                 |
|                                |                                 |                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | PAP, notamment les commerçants et les habitants du hameau peuhl             |                                                                             |                                                            |                                             |                                 |
|                                |                                 |                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Membres du comité de gestion des plaintes                                   |                                                                             |                                                            |                                             |                                 |
|                                |                                 |                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Sokodé Energie                                                              | Sokodé Energie                                                              |                                                            |                                             |                                 |
| Travaux de génie civil         | Patrimoine culturel             | Perturbation des sites d'héritage culturel    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Exiger contractuellement au constructeur le balisage et la protection des cinq sites d'héritage culturel identifiés ainsi que des comportements appropriés des travailleurs aux abords de ces sites ;</li> <li>Exiger contractuellement au constructeur l'élaboration et la mise en œuvre d'une procédure de découverte fortuite d'artéfacts archéologiques ;</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Entreprises du secteur privé                                                | Entreprises du secteur privé                                                | Nombre de non-conformités observées ou reportées           | Mensuelle pour le suivi de la documentation | 30 000€                         |
|                                |                                 |                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Communautés                                                                 | Communautés                                                                 | Nombre de plaintes reçues et traitées en lien avec le PGRH | Continue pour les observations              |                                 |
|                                |                                 |                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Chefferies locales                                                          | Chefferies locales                                                          | Pourcentage de recrutement local et de recrutement féminin |                                             |                                 |
|                                |                                 |                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Comités villageois de développement et comités de développement de quartier | Comités villageois de développement et comités de développement de quartier |                                                            |                                             |                                 |
| Travaux de génie civil         | Patrimoine culturel             | Perturbation des sites d'héritage culturel    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Exiger contractuellement au constructeur le balisage et la protection des cinq sites d'héritage culturel identifiés ainsi que des comportements appropriés des travailleurs aux abords de ces sites ;</li> <li>Exiger contractuellement au constructeur l'élaboration et la mise en œuvre d'une procédure de découverte fortuite d'artéfacts archéologiques ;</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Chefferies locales                                                          |                                                                             |                                                            |                                             |                                 |
|                                |                                 |                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Comités villageois de développement et comités de développement de quartier |                                                                             |                                                            |                                             |                                 |
|                                |                                 |                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Sokodé Energie                                                              | Sokodé Energie                                                              | Disponibilité et contenu du PGPC                           | Mensuelle pour le suivi de la documentation | 7 000€                          |
|                                |                                 |                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Entreprises du secteur privé                                                | Responsables des sites et chefferies traditionnelles                        | Nombre de non-conformités                                  |                                             |                                 |

| Activité source d'impact | Aspect environnemental / Social | Risques E & S identifiés                                                                     | Mesures d'atténuation recommandées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Partie prenantes engagées                                                                                                                                             | Responsable de la mise en œuvre                                                                                                                                       | Indicateurs                                                                                                                                   | Echéance de mise en œuvre                                                  | Cout estimatif de mise en œuvre |
|--------------------------|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| Travaux de génie civil   | Santé et handicaps              | Hausse des accidents routiers et incidents sur les chantiers au sein de la population locale | <ul style="list-style-type: none"> <li>Définir avec les responsables des sites et le cas échéant les chefferies traditionnelles les mesures de mitigation en cas d'impact prévu sur le patrimoine culturel ;</li> <li>Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes accessible à tous afin de résoudre rapidement et efficacement les problèmes relatifs à l'impact du projet.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Responsables des sites et chefferies traditionnelles<br>Membres du comité de gestion des plaintes                                                                     | Membres du comité de gestion des plaintes                                                                                                                             | observées ou reportées<br>Nombre de plaintes reçues et traitées en lien avec le PGPC                                                          | Continue pour les observations                                             |                                 |
|                          |                                 |                                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Exiger contractuellement au constructeur de signaler et sécuriser les zones de travail, de limiter l'accès aux seules personnes autorisées et d'obliger toute personne accédant aux zones de travail à recevoir préalablement une formation de sécurité, y compris des instructions sur l'utilisation sécuritaire des équipements et des véhicules ;</li> <li>Exiger contractuellement au constructeur une politique de sécurité routière élaborée en coordination avec les autorités pertinentes et incluant la vérification de la validité du permis de conduire de tout conducteur, la formation des conducteurs aux règles de la route, l'usage de signalisation dynamique de contrôle de vitesse des engins en particulier aux abords de l'école, l'organisation de patrouilles régulières pour s'assurer que les mesures de sécurité sont respectées, la maintenance fréquente des véhicules et engins ;</li> <li>Imposer la signature d'un code de bonne conduite à tous les travailleurs habilités à conduire un véhicule du Projet qui stipule au minimum l'interdiction de conduire sous l'emprise de drogues ou d'alcool et l'obligation de respecter les limites de vitesse sous peine de sanction grave immédiate ;</li> <li>Exiger contractuellement au constructeur l'élaboration et la diffusion auprès de tous les employés d'un plan d'intervention d'urgence, avec des procédures spécifiques pour les accidents. Cela comprend la formation des équipes d'urgence internes, la mise en place de points de premier secours sur le site et les conditions de déclenchement d'une investigation après un incident ou accident ;</li> <li>Consulter les parties prenantes pertinentes, notamment la mairie de Tchaooudjo 1, la police et les services de secours, pour détecter tout manquement à la politique de sécurité routière du constructeur ;</li> <li>Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes accessible à tous afin de résoudre rapidement et efficacement les problèmes relatifs à l'impact du projet</li> </ul> | Sokodé Energie<br>Entreprises du secteur privé<br>Conducteurs<br>Mairie de Tchaooudjo 1<br>Police<br>Services de secours<br>Membres du comité de gestion des plaintes | Sokodé Energie<br>Entreprises du secteur privé<br>Conducteurs<br>Mairie de Tchaooudjo 1<br>Police<br>Services de secours<br>Membres du comité de gestion des plaintes | Nombre de non-conformité observées ou reportées<br>Nombre de plaintes reçues et traitées en lien avec le PSSC<br>Nombre d'incidents/accidents | Mensuelle pour le suivi de la documentation Continue pour les observations | 30 000€                         |

| Activité source d'impact | Aspect environnemental / Social | Risques E & S identifiés                                         | Mesures d'atténuation recommandées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Partie prenantes engagées                                                                                   | Responsable de la mise en œuvre                                                                             | Indicateurs                                                                                                                                    | Echéance de mise en œuvre                                                  | Cout estimatif de mise en œuvre                |
|--------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| Travaux de génie civil   | Santé et handicaps              | Dégradation de la santé et sécurité des travailleurs du chantier | <ul style="list-style-type: none"> <li>Exiger contractuellement au constructeur un programme de sécurité et de santé au travail robuste, incluant la formation des employés aux pratiques de travail sécuritaires, la fourniture d'équipements de protection individuelle adéquats, un plan de maintenance des engins et équipements et l'organisation d'évaluations régulières des risques pour s'assurer que les mesures de sécurité sont respectées ;</li> <li>Exiger contractuellement au constructeur un plan d'intervention d'urgence, avec des procédures spécifiques pour les accidents. Cela comprend la formation des équipes d'urgence internes, la mise en place de points de premier secours sur le site et les conditions de déclenchement d'une investigation après un incident ou accident ;</li> <li>Exiger contractuellement au constructeur de fournir gratuitement aux travailleurs des équipements de protection individuelle adéquats, notamment des protections pour la tête, les mains, les oreilles, les yeux et les pieds ;</li> <li>Former tous les travailleurs aux risques liés à leur travail et à la manière d'assurer leur sécurité au travail en s'appuyant sur les mesures proposées dans le programme de sécurité et de santé au travail et le plan d'intervention d'urgence ;</li> <li>Exiger contractuellement au constructeur la création d'un comité d'hygiène et de sécurité qui sera une plateforme officielle entre les employés et le constructeur sur les questions de SST. Le comité permettra de faire remonter toute question ou revendication liée à la santé et sécurité au travail. Elle permet aussi à la direction d'expliquer sa politique et réponses apportées aux problèmes de santé et sécurité ;</li> <li>Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes accessible à tous, et en particulier aux travailleurs, afin de résoudre rapidement et efficacement les problèmes relatifs à l'impact du projet</li> </ul> | Sokodé Energie<br>Entreprises du secteur privé<br>Travailleurs<br>Membres du comité de gestion des plaintes | Sokodé Energie<br>Entreprises du secteur privé<br>Travailleurs<br>Membres du comité de gestion des plaintes | Nombre de non-conformité observées ou reportées<br>Nombre de plaintes reçues et traitées en lien avec le PHSST<br>Nombre d'incidents/accidents | Mensuelle pour le suivi de la documentation Continue pour les observations | 30 000€                                        |
|                          |                                 |                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre un plan de gestion de l'érosion ;</li> <li>Placer les pylônes et les panneaux photovoltaïques sur un terrain adéquat et éviter les zones sensibles à l'érosion et notamment la zone sud du site, selon les conditions identifiées dans les rapports géotechnique et hydraulique ;</li> <li>Gérer si nécessaire les eaux de ruissellement en provenance des zones de travail et les rejeter de manière à éviter toute accentuation de phénomène d'érosion (dans la partie basse du talus / pente) ;</li> <li>Mettre en place des systèmes de rétention des sédiments et particules en suspension dans les eaux de ruissellement, si nécessaire ;</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Sokodé Energie<br>Entreprises du secteur privé                                                              | Sokodé Energie<br>Entreprises du secteur privé                                                              | * Nombre de non-conformité<br>* Nombre des zones à risque d'érosion identifiées                                                                | Continu pendant les travaux                                                | Budget à proposer par l'entreprise des travaux |

| Activité source d'impact                                                                         | Aspect environnemental / Social | Risques E& S identifiés                                                                                          | Mesures d'atténuation recommandées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Partie prenantes engagées    | Responsable de la mise en œuvre | Indicateurs | Echéance de mise en œuvre                                                                        | Cout estimatif de mise en œuvre             | de                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------------------|
| ressources                                                                                       |                                 |                                                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"><li>Mettre en place des zones de dépôts de matériaux stables et sécurisées ;</li><li>Optimiser le travail en déblais / remblais.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Sokodé Energie               | Sokodé Energie                  |             | * Nombre de non-conformité                                                                       |                                             |                                                |
| Travaux de génie civil, production de déchets solides et liquides et consommation des ressources | Hydrologie et qualité de l'eau  | Risque de dégradation de la qualité de l'eau si déversement accidentel ou en cas de mauvaise gestion des déchets | <ul style="list-style-type: none"><li>Privilégier le remaniement des terres hors saison des pluies ;</li><li>Mettre en place des systèmes de traitement des eaux usées grises et noires produites par le chantier (base technique) ;</li><li>Aménager un lieu de stockage approprié et sécurisé pour le stockage des matières dangereuses (hydrocarbures principalement) à distance des cours d'eau ;</li><li>Mettre en place une rétention adaptée au volume (110 % du réservoir le plus grand, ou 25 % du volume total des réservoirs au sol ayant un volume supérieur à 1 000 litres) et type de matières stockées (hydrocarbures principalement) ;</li><li>Mettre en place les équipements de lutte contre les incendies adaptés aux types de matières stockées ;</li><li>Mettre à disposition des kits adsorbants à proximité des stockages de matières dangereuses.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                      | Entreprises du secteur privé | Entreprises du secteur privé    |             | * Présence de modes opératoires approuvés pour les diverses installations de traitement des eaux | Continue pendant les travaux                | Budget à proposer par l'entreprise des travaux |
|                                                                                                  |                                 |                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                              |                                 |             | * Nombre de fuite et/ou déversement enregistré                                                   | Mensuelle pour les échantillonnages         |                                                |
|                                                                                                  |                                 |                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                              |                                 |             | * Volume d'eau consommé                                                                          |                                             |                                                |
|                                                                                                  |                                 |                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                              |                                 |             | * Nombre de plainte sur la disponibilité en eau                                                  |                                             |                                                |
| Travaux de génie civil, production de déchets solides et liquides et consommation des ressources | Ressource en eau souterraine    | Risque de conflit d'usage sur la ressource en eau                                                                | <ul style="list-style-type: none"><li>Mettre en place des systèmes de traitement des eaux usées grises et noires produites par le chantier (base technique) ;</li><li>Aménager un lieu de stockage approprié et sécurisé pour le stockage des matières dangereuses (hydrocarbures principalement) à distance des cours d'eau ;</li><li>Mettre en place une rétention adaptée au volume (110 % du réservoir le plus grand, ou 25 % du volume total des réservoirs au sol ayant un volume supérieur à 1 000 litres) et type de matières stockées (hydrocarbures principalement) ;Mettre en place les équipements de lutte contre les incendies adaptés aux types de matières stockées ;</li><li>Mettre à disposition des kits adsorbants à proximité des stockages de matières dangereuses ;</li><li>Mettre à disposition de chaque travailleur 3L d'eau potable par jour pour sa consommation (recommandation de l'OMS) sous forme de bouteilles si l'eau du forage n'est pas potable ;</li><li>Effectuer un suivi de la consommation d'eau au niveau du chantier ;</li><li>Sensibiliser les travailleurs sur la gestion des ressources en eau.</li></ul> | Sokodé Energie               | Sokodé Energie                  |             | * Nombre de non-conformités                                                                      | Mensuelle pour le suivi de la documentation | Budget à proposer par l'entreprise des travaux |
|                                                                                                  |                                 | Risque de dégradation de la qualité des eaux souterraines                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Entreprises du secteur privé | Entreprises du secteur privé    |             | * Nombre de plaintes des communautés sur la gestion des déchets                                  | Continue pour les observations              |                                                |

| Activité source d'impact | Aspect environnemental / Social | Risques E& S identifiés                             | Mesures d'atténuation recommandées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Partie prenantes engagées    | Responsable de la mise en œuvre | Indicateurs                                                                                                    | Echéance de mise en œuvre                                                                                                                                                                                                                         | Cout estimatif de mise en œuvre             |       |
|--------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-------|
| Emissions atmosphériques | Changement climatique           | Emissions de GES                                    | <ul style="list-style-type: none"><li>Voir mesures « Climat et qualité de l'air » pour la réduction des émissions des GES.</li><li>Voir mesures « Habitats naturels et la flore » pour la compensation liée au défrichement des arbres.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                        | Sokodé Energie               | Sokodé Energie                  | Entreprises du secteur privé                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"><li>Voir mesures « Climat et qualité de l'air » pour la réduction des émissions des GES.</li><li>Voir mesures « Habitats naturels et la flore » pour la compensation liée au défrichement des arbres.</li></ul> |                                             |       |
|                          |                                 |                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Entreprises du secteur privé |                                 |                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                   |                                             |       |
| Travaux de génie civil   | Risques naturels                | Risque de déclencher un feu de forêt ou un incendie | <ul style="list-style-type: none"><li>Mettre en place un plan de gestion des déchets dont les déchets verts ;</li><li>Mettre en place les équipements de lutte contre les incendies adaptés aux types de matières stockées ;</li><li>Définir un plan de e réponse aux situations d'urgence ;</li><li>Mise en place d'un plan de gestion des risques.</li></ul>                                                                                                                                                           | Sokodé Energie               | Sokodé Energie                  | Entreprises du secteur privé                                                                                   | Nombre d'incidents reportés<br>Nombre de plaintes reçues et traitées en lien avec la sûreté                                                                                                                                                       | Mensuelle pour le suivi de la documentation | 5000€ |
|                          |                                 |                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Entreprises du secteur privé |                                 |                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                   |                                             |       |
| PHASE D'EXPLOITATION     |                                 |                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                              |                                 |                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                   |                                             |       |
| Emploi                   | Stratégies économiques          | Création d'emplois et d'activités économiques       | <ul style="list-style-type: none"><li>Inclure des clauses E&amp;S dans le contrat opération et maintenance (O&amp;S) exigeant une politique de ressources humaines favorisant le recrutement des locaux et des femmes et assurant des conditions de travail décentes ;</li><li>Informar les parties prenantes et en particulier les populations locales des processus de recrutement en cours et des opportunités de services pour les sous-traitants en y associant les communes, les chefferies locales, les</li></ul> | Sokodé Energie               | Sokodé Energie                  | Nombre de non-conformités observées ou reportées<br>Nombre de plaintes reçues et traitées en lien avec le PGRH | Mensuelle jusqu'à l'atteinte de l'objectif                                                                                                                                                                                                        | 15 000€                                     |       |
|                          |                                 |                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | CEET / CEB                   |                                 |                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                   |                                             |       |
|                          |                                 |                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Communautés                  |                                 |                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                   |                                             |       |

| Activité source d'impact                                                                                                     | Aspect environnemental / Social             | Risques E& S identifiés                                                                                                                                            | Mesures d'atténuation recommandées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Partie prenantes engagées                                                                             | Responsable de la mise en œuvre | Indicateurs                                                | Echéance de mise en œuvre                  | Cout estimatif de mise en œuvre |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------------------|
|                                                                                                                              |                                             |                                                                                                                                                                    | comités villageois de développement et les comités de développement de quartier (CVD et CDQ).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Chefferies locales<br><br>Comités villageois de développement et comités de développement de quartier |                                 | Pourcentage de recrutement local et de recrutement féminin |                                            |                                 |
| <b>Habitats et équipements</b>                                                                                               | Présence de la centrale solaire             | Amélioration de l'accès à l'électricité                                                                                                                            | Aucune mesure de bonification proposée sur cet impact dans le cadre de l'EIES.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                       |                                 |                                                            |                                            |                                 |
| <b>Présence de la centrale solaire, de la ligne électrique et émissions atmosphériques et production de déchets solides</b>  |                                             |                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                       | Sokodé Energie                  |                                                            |                                            |                                 |
|                                                                                                                              | Climat, qualité de l'air et ambiance sonore | Dégradation de la qualité de l'air et de l'ambiance sonore                                                                                                         | L'impact étant négligeable, aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation n'est attendue. Toutefois, le suivi des plaintes des communautés sur la dégradation de la qualité de l'air doit être réalisé.                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                       |                                 |                                                            |                                            |                                 |
| <b>Présence de la centrale solaire, de la ligne électrique, consommation des ressources et production de déchets solides</b> | Relief et sols                              | Erosion et modification de la topographie<br><br>Dégradation de la qualité du sol par rejet d'effluent ou déversement accidentel de produits dangereux ou mauvaise | <ul style="list-style-type: none"> <li>Planter des espèces herbacées pour récupérer un couvert herbacé afin de limiter les effets d'érosion des sols ;</li> <li>Installer des bacs de rétention sous le poste de livraison et de transformation pour contenir d'éventuelles fuites d'huile des transformateurs ;</li> <li>Mettre en place une stratégie adéquate de collecte, stockage, transport et traitement des déchets issus des opérations de maintenance.</li> </ul> | Sokodé Energie<br><br>CEET / CEB                                                                      | Sokodé Energie                  |                                                            | Mensuelle jusqu'à l'atteinte de l'objectif |                                 |

| Activité source d'impact                                                                      | Aspect environnemental / Social | Risques E&S identifiés                                                                                             | Mesures d'atténuation recommandées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Partie prenantes engagées                                                 | Responsable de la mise en œuvre | Indicateurs                                                                                                                        | Echéance de mise en œuvre                                                  | Cout estimatif de mise en œuvre   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
|                                                                                               |                                 | gestion des déchets                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                           |                                 |                                                                                                                                    |                                                                            |                                   |
| Présence de la centrale solaire, consommation des ressources et production de déchets solides | Hydrologie et qualité de l'eau  | Risque de dégradation de la qualité des eaux de surface                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nettoyage à l'eau uniquement des panneaux ;</li> <li>Mécanisme de gestion des plaintes.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                            | Sokodé Energie<br>CEET / CEB<br>Membres du comité de gestion des plaintes | Sokodé Energie                  | * Nombre de non-conformités sur la gestion des eaux pluviales et eaux de lavage des panneaux<br><br>* Surface du sol revégétalisée | Mensuelle jusqu'à l'atteinte de l'objectif                                 | Budget interne du responsable O&M |
| Consommation des ressources et production de déchets solides                                  | Ressource en eau souterraine    | Risque de conflit d'usage sur la ressource en eau<br><br>Risque de dégradation de la qualité des eaux souterraines | <ul style="list-style-type: none"> <li>Installation de bacs de rétention sous le poste de livraison et de transformation pour contenir d'éventuelles fuites d'huile des transformateurs ;</li> <li>Mise en place d'une stratégie adéquate de collecte, stockage, transport et traitement des déchets issus des opérations de maintenance.</li> </ul> | Sokodé Energie<br>CEET / CEB<br>Membres du comité de gestion des plaintes | Sokodé Energie                  | * Nombre de non-conformités sur la gestion des déchets                                                                             | Mensuelle pour le suivi de la documentation Continue pour les observations | Budget interne du responsable O&M |
| Emissions atmosphériques                                                                      | Changement climatique           | Erosion en cas de mauvaise gestion des eaux pluviales en cas d'intensification des pluies                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Une étude d'ingénierie précisera les besoins ou non d'ouvrages de gestion de drainage des eaux pluviales, notamment au regard d'événements pluvieux intense.</li> </ul>                                                                                                                                       | Sokodé Energie<br>Ingénieurs                                              | Sokodé Energie                  | Etude réalisée                                                                                                                     |                                                                            |                                   |
| Présence de la centrale solaire et de la ligne électrique                                     | Risques naturels                | Risque de déclencher un feu de forêt ou un incendie                                                                | Développement d'une procédure de réponse aux situations d'urgence                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Sokodé Energie<br>CEET / CEB                                              | Sokodé Energie                  | Procédure disponible                                                                                                               |                                                                            |                                   |

| Activité source d'impact                                                             | Aspect environnemental / Social | Risques E& S identifiés                                                                                                                                                                                                | Mesures d'atténuation recommandées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Partie prenantes engagées                 | Responsable de la mise en œuvre | Indicateurs                                            | Echéance de mise en œuvre                                                  | Cout estimatif de mise en œuvre   |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Présence de la centrale solaire et de la ligne électrique, élargissement de la route | Paysage                         | Dégradation du paysage                                                                                                                                                                                                 | L'impact étant négligeable, aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation n'est attendue. Toutefois, le suivi des plaintes des communautés en lien avec les sujets de paysage doit être réalisé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Membres du comité de gestion des plaintes | Sokodé Energie                  | Nombre de plaintes reçues et traitées                  | Mensuelle pour le suivi de la documentation Continue pour les observations | Budget MGP                        |
| Présence de la centrale solaire et de la ligne électrique                            | Habitats naturels et flore      | Perte de la végétation pendant les opérations de maintenance<br>Risque de développement des espèces envahissantes<br>Risque de dégradation des habitats (déversements accidentels, mauvaise gestion des déchets, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> <li>Planter des espèces herbacées ou favoriser la reprise naturelle de la végétation pour récupérer un couvert herbacé ;</li> <li>Respecter une distance des modules au sol supérieure 0,80 m pour garantir une couverture végétale homogène ;</li> <li>Mettre en place une stratégie adéquate de collecte, stockage, transport et traitement des déchets issus des opérations de maintenance ;</li> <li>Couper à la hache ou à la tronçonneuse les végétaux favorisant le maintien de la biodiversité et éviter toute mise à nue des sols ;</li> <li>Proscrire les désherbant chimiques.</li> </ul> | Sokodé Energie<br>CEET / CEB              | Sokodé Energie                  | * Nombre de non-conformités sur la gestion des déchets | Mensuelle pour le suivi de la documentation Continue pour les observations | Budget interne du responsable O&M |
| Présence de la centrale solaire et de la ligne électrique                            | Richesse faunistique            | Perte de la végétation pendant les opérations de maintenance<br>Risque de dégradation des habitats (déversements accidentels, mauvaise gestion des déchets, etc.)                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Planter des espèces herbacées ou favoriser la reprise naturelle de la végétation pour récupérer un couvert herbacé ;</li> <li>Mettre en place une stratégie adéquate de collecte, stockage, transport et traitement des déchets issus des opérations de maintenance ;</li> <li>Couper à la hache ou à la tronçonneuse les végétaux favorisant le maintien de la biodiversité et éviter toute mise à nue des sols ;</li> <li>Proscrire les désherbant chimiques.</li> </ul>                                                                                                                       | Sokodé Energie<br>CEET / CEB              | Sokodé Energie                  | * Nombre de non-conformités sur la gestion des déchets | Mensuelle pour le suivi de la documentation Continue pour les observations | Budget interne du responsable O&M |

| Activité source d'impact                                                             | Aspect environnemental / Social | Risques E&S identifiés                                                                            | Mesures d'atténuation recommandées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Partie prenantes engagées                                                                                                                                                   | Responsable de la mise en œuvre                | Indicateurs                                                                                                                        | Echéance de mise en œuvre                                                                | Cout estimatif de mise en œuvre |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| Présence de la centrale solaire et de la ligne électrique, élargissement de la route | Zones protégées                 | Le site ne se trouve pas dans une zone protégée                                                   | L'impact étant négligeable, aucune mesure n'est attendue.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Sokodé Energie                                                                                                                                                              | Sokodé Energie                                 |                                                                                                                                    |                                                                                          |                                 |
| Présence de la nouvelle ligne électrique                                             | Santé et handicaps              | Détérioration de la santé des communautés dû aux champs électromagnétiques des lignes électriques | <ul style="list-style-type: none"> <li>Conduire une communication claire et basée sur des données scientifiques pour rassurer la communauté, sur le fait que les CEM générés par le Projet n'auront pas d'effets sur la santé des animaux et des humains ;</li> <li>Consulter les parties prenantes pertinentes, et notamment les chefferies traditionnelles et les centres de santé, pour s'assurer que personne ne se plaint des CEM générés par le Projet ;</li> <li>Créer un mécanisme de gestion des plaintes accessible à tous, permettant de résoudre rapidement les problèmes qui pourraient survenir.</li> </ul> | CEET / CEB<br>Communautés<br>Chefferies locales<br>Comités villageois de développement et comités de développement de quartier<br>Membres du comité de gestion des plaintes |                                                | <p>Nombre de participants aux réunions (désagrégué par genre)</p> <p>Nombre de plaintes reçues et traitées en lien avec le P3P</p> | <p>Mensuelle pour le suivi de la documentation</p> <p>Continue pour les observations</p> | 15 000€                         |
| Emploi                                                                               | Population et démographie       | Tensions sociales liées au recrutement                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir le recrutement local : Maximiser l'emploi des résidents locaux pour minimiser les impacts négatifs sur la communauté et améliorer l'acceptation du projet (inclus dans le plan de gestion des ressources humaines);</li> <li>Assurer un recrutement sans discrimination : Garantir une équité dans le processus de recrutement pour favoriser une atmosphère de confiance et de respect mutuel (inclus dans le plan de gestion des ressources humaines);</li> </ul>                                                                                                     | Sokodé Energie<br>CEET / CEB<br>Communautés<br>Chefferies locales                                                                                                           | Sokodé Energie<br>Entreprises du secteur privé | <p>Nombre de non-conformités observées ou reportées</p> <p>Nombre de plaintes reçues et traitées en lien avec le PGRH</p>          | <p>Mensuelle pour le suivi de la documentation</p> <p>Continue pour les observations</p> | 15 000€                         |

| Activité source d'impact                                                                       | Aspect environnemental / Social | Risques E&S identifiés                                                                             | Mesures d'atténuation recommandées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Partie prenantes engagées                                                                                                                                                  | Responsable de la mise en œuvre                | Indicateurs                                                                                                                                   | Echéance de mise en œuvre                  | Cout estimatif de mise en œuvre   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------|
| Elargissement de la route d'accès et présence de la centrale solaire et de la ligne électrique | Santé et handicaps              | Hausse des accidents routiers et incidents sur les sites du Projet au sein de la population locale | <ul style="list-style-type: none"> <li>Associer les communes, les chefferies locales, les comités villageois de développement et les comités de développement de quartier (CVD et CDQ) aux processus de recrutement ;</li> <li>Communiquer sur le processus de recrutement auprès des populations locales : Informer clairement sur les critères et les opportunités disponibles pour éviter les malentendus et les frustrations (inclus dans le plan de gestion des ressources humaines);</li> <li>Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes : Établir un système accessible à la population locale pour adresser rapidement et efficacement les préoccupations et les conflits éventuels (présenté dans le Plan de Participation des Parties Prenantes).</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Comités villageois de développement et comités de développement de quartier<br>Membres du comité de gestion des plaintes                                                   |                                                | Pourcentage de recrutement local et de recrutement féminin                                                                                    |                                            |                                   |
|                                                                                                |                                 |                                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Signaliser et sécuriser le site de la centrale solaire, limiter son accès aux seules personnes autorisées et exiger de toute personne accédant aux zones de travail de recevoir préalablement une formation de sécurité, y compris des instructions sur l'utilisation sécuritaire des équipements et des véhicules ;</li> <li>Equiper les pylônes de dispositifs anti-escalade et installer des panneaux d'avertissement avec des symboles graphiques de danger de chute et d'électrocution ;</li> <li>Imposer la signature d'un code de bonne conduite à tous les travailleurs habilités à conduire un véhicule du Projet qui stipule au minimum l'interdiction de conduire sous l'emprise de drogues ou d'alcool et l'obligation de respecter les limites de vitesse sous peine de sanction grave immédiate ;</li> <li>Elaborer et diffuser auprès de tous les employés un plan d'intervention d'urgence, avec des procédures spécifiques pour les accidents. Cela comprend la formation des équipes d'urgence internes et les conditions de déclenchement d'une investigation après un incident ou accident ;</li> <li>Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes accessible à tous afin de résoudre</li> </ul> | Sokodé Energie<br>Entreprises du secteur privé<br>Sokodé Energie<br>CEET / CEB<br>Entreprises du secteur privé<br>Membres du comité de gestion des plaintes<br>Communautés | Sokodé Energie<br>Entreprises du secteur privé | Nombre de non-conformité observées ou reportées<br>Nombre de plaintes reçues et traitées en lien avec le PSSC<br>Nombre d'incidents/accidents | Mensuelle jusqu'à l'atteinte de l'objectif | Budget interne du responsable O&M |

| Activité source d'impact                            | Aspect environnemental / Social | Risques E&S identifiés                               | Mesures d'atténuation recommandées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Partie prenantes engagées                                                                                                           | Responsable de la mise en œuvre | Indicateurs                                                                                                                                                   | Echéance de mise en œuvre                  | Cout estimatif de mise en œuvre |
|-----------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------------------|
| Présence de la centrale solaire et ligne électrique | Santé et handicaps              | Dégradation de la santé et sécurité des travailleurs | <p>rapidement et efficacement les problèmes relatifs à l'impact du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer et diffuser un programme de sécurité et de santé au travail robuste, incluant la formation des employés aux pratiques de travail sécuritaires (dont les formations SST et formation incendie), la fourniture d'équipements de protection individuelle adéquats, un plan de maintenance des engins et équipements et l'organisation d'évaluations régulières des risques pour s'assurer que les mesures de sécurité sont respectées ;</li> <li>Elaborer et diffuser un plan d'intervention d'urgence, avec des procédures spécifiques pour les accidents. Cela comprend la formation des équipes d'urgence internes, la mise en place de points de premier secours sur le site et les conditions de déclenchement d'une investigation après un incident ou accident ;</li> <li>Fournir gratuitement aux travailleurs des équipements de protection individuelle adéquats, notamment des protections pour la tête, les mains, les oreilles, les yeux et les pieds ;</li> <li>Former tous les travailleurs aux risques liés à leur travail et à la manière d'assurer leur sécurité au travail en s'appuyant sur les mesures proposées dans le programme de sécurité et de santé au travail et le plan d'intervention d'urgence ;</li> <li>Créer un comité d'hygiène et de sécurité qui sera une plateforme officielle entre les employés et la direction sur les questions de SST. Le comité permettra de faire remonter toute question ou revendication liée à la santé et sécurité au travail. Elle permet aussi à la direction d'expliquer sa politique et réponses apportées aux problèmes de santé et sécurité ;</li> <li>Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes accessible à tous, et en particulier aux travailleurs, afin de résoudre rapidement et efficacement les problèmes relatifs à l'impact du projet.</li> </ul> | <p>Sokodé Energie</p> <p>Sokodé Energie</p> <p>CEET / CEB</p> <p>Membres du comité de gestion des plaintes</p> <p>Travailleur s</p> | Sokodé Energie                  | <p>Nombre de non-conformité observées ou reportées</p> <p>Nombre de plaintes reçues et traitées en lien avec le PHSST</p> <p>Nombre d'incidents/accidents</p> | Mensuelle jusqu'à l'atteinte de l'objectif | 15 000€                         |

## 5.4. Enjeux de communication

### 5.4.1. Thèmes clés

Le processus consultatif mené lors de l'élaboration du P3P a permis d'identifier des thèmes clés sur lesquels le Projet devrait communiquer en priorité. Ces thèmes devront être actualisées régulièrement en fonction des besoins des communautés et des activités du Projet.

#### ■ Informations générales sur le Projet

Il ressort de la mission terrain, qu'il existe une communication relativement bien établie avec les différentes parties prenantes du Projet, essentiellement avec les autorités locales et traditionnelles. Cela répond à une attente majeure, qui est de disposer des informations globales du Projet. Néanmoins, certaines demandes d'information ont été formulées par les parties prenantes rencontrées, surtout par celles potentiellement affectées :

- Les autorités préfectorales et communales aspirent à maintenir une communication efficace et officielle par le biais des autorités centrales (AT2ER et ministères), une approche qui n'avait pas été adoptée lors des premières études du Projet. Elles expriment le désir de rester activement impliquées à chaque étape du Projet.
- Les directions régionales de l'agriculture, de l'environnement et des transports n'ont été que partiellement informées du Projet et soulignent l'absence de leur implication lors de la réalisation du PAR. Elles souhaitent être informées des avancées et pourront à l'avenir appuyer le Projet, par leurs connaissances fines du contexte local et des autres projets actuellement en cours (aménagement routiers principalement).
- Les chefferies traditionnelles souhaitent être plus fortement impliquées puisque le Projet devient concret avec la réalisation de l'EIES et du PAR. Elles évoquent leur rôle de relais d'information auprès des communautés et la nécessité d'avoir une bonne connaissance du Projet et des prochaines étapes.
- Concernant les communautés, la majorité des populations impactées et riveraines a été informée du Projet par l'intermédiaire des chefferies traditionnelles. À l'avenir, elles expriment le souhait de continuer à participer à des consultations publiques pour être régulièrement mises au courant des progrès du Projet. De plus, au-delà du mode de communication actuel via les chefferies traditionnelles, elles aimeraient également recevoir des informations par le biais des crieurs publics et de la radio locale.
- En ce qui concerne les groupes vulnérables, les informations sur le Projet ne sont pas parvenues jusqu'aux femmes ni à la communauté peuhle. À l'avenir, les femmes souhaitent être informées à travers le chef de village et consultées via l'organisation de réunions spécifiquement féminines, de façon à recueillir l'avis de toutes les femmes et non seulement des représentantes. Quant à la communauté peuhle, peu informée du Projet en cours, elle souhaite être notifiée des futures réunions publiques pour pouvoir y participer.

Des informations générales sur le Projet (calendrier, modalité de gestion des impacts E&S) doivent être dès que possible diffusées auprès des parties prenantes potentiellement affectées par le Projet. Au fur et à mesure de la progression des études préparatoires, une mise à jour du descriptif du projet devra être effectuée et partagée de nouveau avec les parties prenantes locales.

#### ■ Etude des impacts environnementaux et sociaux

La réalisation de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) constitue une phase cruciale pour l'engagement des parties prenantes locales. Cette étape s'est matérialisée en mars 2024 par la conduite d'entretiens, l'organisation de groupes de discussion et la tenue de consultations publiques par les équipes responsables de l'EIES dans la zone du Projet.

Conformément à l'arrêté n°0150/MERF/CAB/ANGE du 22 décembre 2017, qui spécifie les modalités de participation du public aux études d'impact environnemental et social, une consultation publique est requise lors de la phase finale de l'EIES. Cette étape consiste principalement en la diffusion d'informations relatives au projet, y compris la distribution de copies du rapport d'EIES, et favorise un dialogue direct entre le public et le promoteur pour collecter les opinions, préoccupations et attentes des communautés affectées. Cette audience publique est généralement organisée par une commission créée par un arrêté du ministre de l'environnement, sur proposition de l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE). Ces

sessions de restitution représentent une occasion pour Sokodé Energie de s'engager dans les discussions et de rassurer la communauté quant à la prise en compte de ses préoccupations dans l'EIES.

#### ■ Accès à l'emploi

La gestion de l'emploi représente un aspect crucial du projet, en raison des fortes attentes exprimées par les autorités communales, les chefferies traditionnelles, ainsi que les populations locales, y compris les femmes et les jeunes. Il est donc essentiel de développer une politique robuste de gestion des ressources humaines.

Une communication claire et transparente sur cette politique, et plus particulièrement sur les processus de recrutement, est nécessaire dès les premières phases du projet. Il est important que le processus de recrutement soit clairement établi afin de faciliter une large diffusion auprès des parties prenantes impliquées.

Cette politique de gestion des ressources humaines sera élaborée en respectant les obligations légales du droit togolais, y compris le Code du travail et les décrets régissant les conditions d'embauche, l'emploi local et les conditions de travail. Pour maintenir un climat social harmonieux autour du projet, cette politique devra favoriser l'emploi local et assurer une distribution équitable des opportunités d'emploi.

#### ■ Sécurité des communautés

La sécurité des communautés est une préoccupation ressortie des différentes consultations. L'utilisation de la RN1 par les engins du Projet fait craindre aux communautés et aux autorités une hausse des accidents de la circulation. Pour les autorités locales, c'est une préoccupation majeure, surtout parce que les personnes âgées, les enfants en bas âge et les élèves se rendant à l'école sont les groupes les plus susceptibles d'être affectés. Mais c'est surtout l'afflux de travailleurs et ses effets qui inquiètent les parties prenantes. Ainsi, les consultations ont révélé que l'insécurité et les violences, principalement envers les femmes, susceptibles de résulter de l'arrivée de travailleurs étrangers, comptent parmi les préoccupations majeures des populations locales. Toutes les parties prenantes, et en particulier les femmes, ont fermement insisté sur le respect des femmes et des jeunes filles et ont exprimé de sérieuses inquiétudes concernant le risque d'avoir des "enfants sans père" après le départ des travailleurs. Sokodé Energie devra donc exposer aux communautés les mesures qui seront mises en œuvre afin de lever toute inquiétude et en particulier le fait que tout travailleur et sous-traitant du Projet sera tenu de respecter certaines pratiques (code de bonne conduite, communication, mécanisme de gestion des plaintes, etc.). Les suggestions des communautés seront prises en compte.

#### ■ Déplacements involontaires et mise en œuvre des réinstallations

Le projet va induire des déplacements économiques. Une partie des mesures de compensation a déjà été mise en œuvre puisque les terres agricoles ont déjà fait l'objet d'un processus de réinstallation présenté dans un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) et mené par la Commission d'expropriation (COMEX). Pour rappel, la Norme de performance n°5 (NP5) de la SFI relative à l'acquisition des terres et des réinstallations involontaires insiste sur le nécessaire engagement des communautés dans le processus de réinstallation : *« Le promoteur interagira avec les communautés affectées, notamment les communautés hôtes, par le biais du processus d'engagement des parties prenantes. [...] L'accès à l'information pertinente et la participation des personnes et des communautés affectées se poursuivront pendant la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du paiement des indemnités, des activités de restauration des moyens d'existence et de la réinstallation, de manière à parvenir à des résultats conformes aux objectifs de la présente Norme de performance ».*

#### ■ Préservation du Patrimoine Culturel

Aucun site d'héritage culturel n'a été recensé dans la zone d'emprise du Projet. Cependant, plusieurs sites se trouvent dans la zone d'influence directe et les perturbations environnementales causées par le chantier pourraient nécessiter la réalisation de rituels spécifiques sur certains de ces sites, en particulier à Dandja, qui est un lieu de cérémonie important pour la population de Salimdè. Il sera essentiel de consulter de nouveau les autorités coutumières, leur fournir des informations sur les activités du Projet et son calendrier et afin de déterminer les actions à entreprendre. Les parties prenantes à engager dans la préservation des sites de patrimoine culturel environnant la zone du Projet sont les chefferies traditionnelles au niveau du canton et du village.

### 5.4.2. Elaboration des messages

Le contenu et la formulation des messages qui circulent sur le Projet sont déterminants pour garantir une communication de qualité. Le promoteur du Projet et ses partenaires devront assurer une bonne maîtrise

de leur communication en utilisant des messages stables, cohérents et communs sur l'ensemble du Projet, et en s'appuyant sur les principes suivants :

- Les messages « officiels » communiqués par des employés du Projet sont validés en amont par leur hiérarchie ;
- Le contenu des messages diffusés par le promoteur du Projet ou ses partenaires est le même pour toutes les parties prenantes informées, même si la forme et les supports peuvent varier. Une attention particulière sera portée à ce que l'information importante ne circule pas uniquement par des canaux à portée limitée, comme les réseaux sociaux ;
- Les messages sont adaptés aux publics cibles et traduits en langue locale pour garantir une bonne compréhension ;
- Des messages sont préparés en amont de chaque nouvelle phase pour anticiper les enjeux en particulier avant les phases de recrutement ;
- Les supports sont choisis selon le public visé et la communication orale ainsi que les supports visuels simples sont privilégiés pour assurer une compréhension de tous même de la population analphabète ;
- Les réunions et consultations publiques sont privilégiées ;
- Des moyens de communication spécifiques sont mis en œuvre pour s'assurer de toucher les femmes, les jeunes et les populations vulnérables.

La communication est un exercice qui peut s'avérer délicat en raison de la diversité des parties prenantes et des évolutions du Projet. Ces difficultés peuvent entraîner des retards ou des incohérences dans la communication :

- En cas de retard de communication d'un message important dans une zone, des actions sont prises pour corriger la situation ;
- Dans le cas où des messages non adaptés ou incohérents sont divulgués, une équipe est rapidement missionnée pour rétablir un message « validé » par le promoteur du Projet ;

### 5.4.3. Définition des supports

Le promoteur du Projet et ses partenaires se doteront de supports de communication et de stratégies de diffusion adaptés aux différents publics et notamment pour la population non alphabétisée. Le tableau ci-dessous présente différents types de supports de communication qui pourront être utilisés dans le cadre de l'engagement des parties prenantes.

Tableau 13 : Supports de communication

| Supports                                         | Caractéristiques et finalités                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Courriers officiels affichés publiquement</b> | Circulation de l'information de base                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Brochures</b>                                 | <p>Ces brochures doivent être plus illustratives que rédigées et doivent contenir les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation et explication du projet</li> <li>• Présentation des impacts et mesures</li> <li>• Synthèse des éléments présentés lors de la discussion, si la brochure est distribuée à la suite d'une réunion</li> </ul> |
| <b>Rapports</b>                                  | <p>Circulation des informations plus détaillées sur le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Résumé Non Technique (RNT) de l'EIES</li> <li>• Résumé Non Technique (RNT) du PAR - PRMS</li> <li>• Rapport d'EIES</li> <li>• Rapport du PAR</li> <li>• Rapport de suivi de mise en œuvre du PGES</li> </ul>                                                       |
| <b>Site Web et réseaux sociaux</b>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation et explication du projet</li> <li>• Présentation des impacts et mesures</li> <li>• Diffusion d'informations régulières sur l'évolution du Projet</li> <li>• Réponses aux commentaires reçus sur les publications réalisées</li> </ul>                                                                                     |

| Supports                           | Caractéristiques et finalités                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Poster</b>                      | Carte illustrative de la zone du projet et ses impacts                                                                                                                                         |
| <b>Communiqués officiels oraux</b> | Circulation des informations via des communiqués diffusés via les radios locales<br>Annonces publiques des informations officielles par les crieurs villageois en langue locale (tem ou peuhl) |
| <b>Communication téléphonique</b>  | Messages (SMS, WhatsApp) officiels pour la diffusion de l'information                                                                                                                          |

*Source : Insuco, 2024*

Les différents supports de communication devront être traduits en français. Le contenu de tous les supports prévus à l'exception des rapports devra être également traduits en langue locale (tem et peuhl) en fonction du public visé. Certains de ces supports de communication permettront d'atteindre les populations non alphabétisées. C'est le cas des brochures, qui devront être illustratives et des posters. Une priorité devra être mise sur les supports d'informations illustrés afin de permettre d'atteindre le plus grand nombre.

## 6. Ressources et responsabilités

### 6.1. Ressources humaines mobilisées

Cette section identifie les ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre efficace du P3P. Elle spécifie les compétences et le nombre de professionnels requis pour soutenir l'engagement des parties prenantes, la communication et le suivi du Projet. L'analyse vise à garantir que les capacités essentielles sont disponibles pour répondre aux exigences du projet et pour faciliter une gestion proactive adaptée aux dynamiques et aux défis associés. Les besoins ont été dimensionnés en tenant compte du fait que le Projet aura des impacts limités sur une zone d'influence localisée.

#### ■ Un responsable E&S supervisant et documentant la mise en œuvre du P3P

Le responsable E&S sera chargé de la gestion et de la coordination de toutes les activités environnementales et sociales nécessaires au bon déroulement du Projet, conformément aux normes nationales et internationales applicables, et en particulier les normes de performance de la SFI mais aussi en cohérence avec les politiques ESG des actionnaires et des prêteurs. Cette personne supervisera l'application du P3P et sera chargée d'établir et de gérer le mécanisme de traitement des plaintes. Ce poste requiert un niveau d'éducation universitaire dans les domaines de l'environnement, la sociologie, l'écologie ou encore la biologie.

Il devra maîtriser et maintenir les outils de suivi, tels que les registres des consultations et des plaintes, ainsi que les rapports de suivi du P3P. La documentation et le suivi rigoureux du processus d'engagement des parties prenantes sont impératifs. Chaque interaction ou consultation doit être enregistrée pour garantir le suivi efficace de l'application du P3P. Les rapports périodiques permettront d'évaluer les réussites et les points à améliorer dans l'engagement des parties prenantes, et de mettre en place des ajustements nécessaires en mettant à jour le P3P si requis.

#### ■ Un agent de liaison communautaire facilitant le contact constant avec le terrain

Afin de renforcer la présence du Projet sur le terrain, le responsable E&S sera appuyé par un agent de liaison communautaire (ALC). Il agira comme un pont entre le Projet et la communauté, facilitant un flux bidirectionnel d'informations qui est essentiel pour maintenir l'engagement des parties prenantes et pour ajuster les stratégies de projet en fonction des retours de la communauté. Il pourra faire passer des messages, appuyer à l'organisation de réunions, faciliter la remontée des plaintes, etc.

L'ALC sera identifié en collaboration avec la population locale. Sa connaissance approfondie du contexte local et culturel sera essentielle pour naviguer efficacement dans les nuances socioculturelles des communautés impliquées. Il devra également démontrer des compétences en communication et en médiation pour gérer les attentes et résoudre les conflits potentiels. Finalement ils devront être reconnus par le reste de la population comme intègre et de confiance afin de pouvoir établir et maintenir des relations durables avec les parties prenantes.

Il pourra s'agir de représentants locaux de la jeunesse, de « jeunes diplômés » (jeune homme ou femme avec un parcours universitaire) résident ou encore d'un enseignant ou d'un représentant d'une organisation de la société civile. Il peut également s'agir d'un membre de la communauté n'ayant pas de formation académique mais étant habitués à servir de médiateur.

Son niveau d'engagement variera en fonction des différentes phases et des besoins spécifiques du Projet, avec une mobilisation accrue durant les phases de préparation et de démarrage des travaux par rapport à la phase d'exploitation.

## **6.2. Comité d'information et de suivi**

La création d'un Comité de Surveillance Environnementale et sociale (CSES) permettra de faciliter l'engagement des principales parties prenantes dans la gestion sociale et environnementale du Projet.

Ce comité devrait se maintenir d'une taille réduite pour faciliter les échanges (moins de 15 personnes), tout en incluant au minimum les personnes suivantes :

- Un représentant de Sokodé Energie ;
- Un représentant d'AT2ER ;
- Un représentant de l'entreprise en charge des travaux/opérations/maintenance ;
- Un représentant de la Préfecture de Tchaoudjo ;
- Un représentant de la Commune de Tchaoudjo 1 ;
- Des représentants des autorités coutumières des cantons de Komah, Kpangalam et Salimdé ;
- Des représentants des PAP ;
- Des représentants des populations vulnérables dont des femmes, des jeunes et des Peuhls.

L'ANGE pourra participer à tout moment aux réunions du Comité, lorsqu'elle le juge pertinent. Le Comité aura de fortes responsabilités dans la formulation, actualisation, mise en œuvre et suivi du P3P, qui sont détaillées dans la section suivante. Il est également important de rappeler que le Comité est une entité essentielle dans le suivi du PGES.

Un mémorandum d'entente (*MoU*) devra être signé pour préciser la composition et le fonctionnement du comité. La fréquence des rencontres du CSES variera au cours du Projet : lors des phases de préparation et de construction, le Comité pourra se réunir tous les mois car le Projet aura des activités nombreuses et des effets significatifs. Lors de la phase d'exploitation, le Comité pourrait limiter les réunions à deux ou trois par an, car l'intensité des effets du Projet diminuera drastiquement et les besoins des parties prenantes devraient suivre la même tendance.

## **6.3. Responsabilités dans l'engagement des parties prenantes**

Cette section présente une description des responsabilités attribuées aux différentes entités engagées dans l'engagement des parties prenantes. Elle décrit le rôle de chaque acteur dans la formulation, l'actualisation, la mise en œuvre, et le suivi du P3P. Cette exposition clarifie les obligations spécifiques des parties impliquées, assurant ainsi une compréhension commune et facilitant une coordination efficace tout au long du cycle de vie du Projet.

**Sokodé Energie** a la charge de :

- Valider ce P3P ;
- Actualiser le P3P aux phases clés du projet (construction, exploitation, fermeture). Lors de la phase exploitation qui s'étend sur une longue période, celui-ci pourra être révisé à plusieurs reprises ;
- S'assurer de la création d'un Comité d'information et de suivi qui se chargera des activités de surveillance environnementale et sociale du Projet.
- S'assurer de la création d'un département en charge des aspects environnementaux et sociaux et du recrutement d'une équipe en charge des relations communautaires ;
- Assurer que l'équipe en charge des relations communautaires ait les ressources techniques et financières suffisantes pour communiquer avec les parties prenantes et gérer les plaintes ;
- Donner à l'équipe chargée des relations communautaires l'autorité de négocier au nom de l'entreprise ;
- Communiquer à tous les intervenants, les équipes, le fait que les relations avec les parties prenantes font partie d'une responsabilité collective ;

- Mettre à disposition un canal de liaison direct entre l'équipe de gestion du Projet et l'équipe des relations communautaires ;
- Valider les messages transmis lors des activités d'engagement des parties prenantes.

**L'assistant à Maitrise d'ouvrage** a la charge d'appuyer Sokodé Energie dans le suivi de la mise en œuvre des mesures E&S et dont les activités d'engagement des parties prenantes font partie intégrante.

**Le Comité d'information et de suivi** aura pour mission de :

- Participer au suivi des activités d'engagement des parties prenantes du Projet et veiller à l'application des mesures contenues dans le P3P ;
- Valider les actualisations du P3P aux phases clés du projet (construction, exploitation, fermeture).
- Faire des propositions de mise à jour périodique ou d'amélioration des mesures d'engagement proposées en fonction des évolutions du contexte d'exécution du projet.
- Informer les parties prenantes de l'avancement du projet
- Rendre compte des engagements ES pris notamment envers les parties prenantes (le recrutement local, actions sociales, traitement des plaintes...)
- Recueillir les demandes et doléances

**L'équipe environnementale et sociale** de Sokodé Energie a la charge de :

- S'assurer de l'homogénéité des informations communiquées aux différentes parties prenantes ;
- Organiser les consultations publiques et documenter les craintes et les attentes des populations lors de la construction et l'exploitation du Projet ;
- Préparer les consultations et les activités d'engagement des parties prenantes, ainsi que les résumés de ces activités et les listes de présence ;
- Communiquer les opportunités de recrutement ;
- Communiquer sur les activités de construction avant leur mise en place, en particulier les activités impliquant des perturbations importantes ;
- Communiquer les craintes et les attentes aux autorités locales : mairies et préfectures ;
- Etablir, diffuser et gérer le mécanisme de gestion des plaintes et les comités de gestion des plaintes ;
- Communiquer avec les autorités pertinentes lorsqu'une plainte implique des activités économiques sous la compétence de ces autorités, notamment en ce qui concerne la pêche, l'agriculture, l'élevage et le bien-être social ;
- Communiquer régulièrement et de manière continue avec les autorités locales soit, les représentants des mairies, les chefs de cantons et de villages ainsi que les représentants des comités de développement.

**L'Entrepreneur EPC et les sous-traitants<sup>6</sup>** ont la charge de :

- Communiquer à leurs employés que les relations avec les parties prenantes font partie d'une responsabilité collective ;
- Informer les employés de l'existence et du fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes ;
- Collaborer avec Sokodé Energie lors des visites de terrain pour la résolution des plaintes et doléances.
- S'aligner sur les messages communiqués par Sokodé Energie

**L'ANGE** a la charge de :

- Constituer la Commission d'audience publique qui aura la charge d'organiser les audiences publiques ;

<sup>6</sup> L'Assistant à maitrise d'ouvrage et l'Entrepreneur EPC sont mobilisés uniquement pendant la phase de travaux. Les sous-traitants sont mobilisés pendant la phase de travaux et d'exploitation (sous-traitants en charge des activités de maintenance.).

- Organiser les ateliers de validation de l'EIES ;
- Appuyer les activités du Plan de participation des parties prenantes liées à l'EIES et au suivi environnemental et social.

**Les autorités locales** ont la charge de :

- Communiquer à Sokodé Energie toute plainte reçue ;
- Appuyer Sokodé Energie dans la gestion des plaintes ;
- Appuyer Sokodé Energie dans la mobilisation des communautés, la circulation de l'information et dans la mise en place des activités d'engagement des parties prenantes ;
- Assurer que toutes les communautés sous leur compétence soient informées et impliquées dans l'engagement des parties prenantes.

#### 6.4. Ressources financières pour la mise en œuvre du P3P

Le tableau ci-dessous détaille le budget de mise en œuvre du P3P :

Tableau 14 : Budget du P3P

| N°           | Activités                                                           | Calendrier de mise en œuvre     | Responsable mise en œuvre         | Calendrier de Suivi | Budget (FCFA)                                                              |
|--------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|---------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| 1            | Tenue régulière de réunions d'engagement avec les Parties prenantes | Périodique                      | Responsable ESG                   | Mensuel             | 2.000.000/an                                                               |
| 2            | Formation/sensibilisation du personnel                              | Périodique                      | Spécialiste Social                | Semestriel          | 300.000                                                                    |
| 3            | Mise en place des Comités de suivi                                  | Périodique                      | Responsable ESG                   | Mensuel             | 1.500.000                                                                  |
| 4            | Activités RSE                                                       | Périodique                      | Responsable ESG/Sokode Energie/DG | Ponctuel            | 10.000.000<br>Evolution en fonction du budget annuel défini par la Société |
| 5            | Prise en charge et traitement des plaintes reçues                   | En fonction des plaintes reçues | Responsable ESG                   | Mensuel             | Budget de mise en œuvre du MGP                                             |
| 6            | Suivi et Evaluation                                                 | Périodique                      | ANGE                              | Trimestriel         | 1.000.000/an                                                               |
| <b>Total</b> |                                                                     |                                 |                                   |                     | <b>14.800.000 FCFA</b>                                                     |

Source : Sokodé Energie

## 7. Suivi et évaluation

### ■ Suivi-évaluation du P3P

L'encadré ci-dessous propose un rappel des bonnes pratiques internationales concernant l'implication des parties prenantes dans la surveillance du Projet.

« Promouvoir la transparence consiste à impliquer les parties prenantes affectées par le projet dans la surveillance de la mise en œuvre des mesures de compensation ou d'autres programmes sociaux et environnementaux. Une telle participation, et la quantité d'informations générées tout au long du processus, peuvent aussi encourager les parties prenantes locales à acquérir un plus haut degré de responsabilités par rapport à leur environnement et à leur bien-être dans le cadre du projet, et de se sentir ainsi qu'elles bénéficient d'un « pouvoir » leur permettant de réaliser quelque chose de pratique qui répondra aux interrogations affectant leur vie de tous les jours. La surveillance participative tend aussi à renforcer les relations entre le projet et ses parties prenantes » (SFI, 2007, p. 79).

Une surveillance externe peut ainsi aider à accroître la responsabilisation du Projet et la crédibilité de ses résultats. Il est ici question d'initier des audits externes indépendants de manière régulière.

Ainsi et sous la responsabilité du promoteur du Projet, le Comité d'information et de suivi réalisera un suivi et une évaluation de la mise en œuvre du P3P. L'équipe E&S préparera des rapports d'activité pour le suivi mensuel et l'évaluation de la mise en œuvre du P3P, qui comprendront l'analyse de données liées aux indicateurs mentionnés dans le tableau ci-dessous. Ces rapports permettront d'adopter des mesures correctives et de préparer des rapports annuels.

Ces rapports seront préparés sur la base des comptes-rendus des réunions formelles et résumés des réunions informelles annexés aux rapports qui rendront compte du point de vue des participants. Les comptes rendus distingueront entre les commentaires des hommes et des femmes et assureront un traitement anonyme des informations lorsque les sujets abordés sont sensibles.

Tableau 15 : Indicateurs de suivi du P3P

| Thématiques                      | Indicateurs de suivi                                                                                                                                        |
|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Engagement des parties prenantes | Disponibilité d'un mémorandum d'entente (MoU) signé actant la création du comité d'information et de suivi                                                  |
|                                  | Nombre de participants aux réunions (désagrégué par genre et village), matériel distribué                                                                   |
|                                  | Nombre de rencontres avec les Personnes affectées par le Projet (PAP)                                                                                       |
|                                  | Nombre, lieu, participation et documentation des réunions tenues avec les communautés, la mairie, les chefs de village et autres parties prenantes.         |
|                                  | Pour chaque réunion, nombre de participants (avec des données sexo-spécifiques), objectifs de la réunion et décisions prises                                |
|                                  | Nombre de plaintes reçues des communautés (désagrégué par genre et village), nature des plaintes, pourcentage de plaintes clôturées et durées de résolution |

Source : Insuco, 2024

### ■ Modalités de révision du P3P

Les modalités de révision du P3P sont cruciales pour garantir une communication continue et efficace entre les parties prenantes externes et le projet tout au long du cycle de vie du projet. Conformément aux directives de la SFI, le P3P doit être régulièrement revu et mis à jour pour refléter les évolutions du projet et des contextes environnementaux et sociaux.

L'actualisation du P3P sera réalisée aux phases clés du projet (construction, exploitation, fermeture) mais également lorsque des événements particulièrement importants affecteront le déroulement du Projet et demanderont un effort supplémentaire d'engagement des parties<sup>2</sup> prenantes. La prochaine révision du P3P se fera au minimum en fin de phase de construction ou début de phase d'exploitation. Lors de la phase

exploitation qui s'étend sur une longue période, celui-ci pourra être révisé à plusieurs reprises : au moins tous les deux ans. Il sera également nécessaire de l'actualiser en début de phase de fermeture.

Afin de guider l'actualisation et la révision du P3P, il est proposé en annexe 9, un tableau qui permettra au promoteur du Projet d'évaluer en interne, les actions menées par les équipes projet par rapport aux attentes de la SFI. Cette analyse viendra orienter la stratégie de participation et d'engagement des parties prenantes pour les phases du projet à venir et proposer de nouvelles actions à mettre en œuvre. Cette annexe pourra être remplie et révisée au moment des phases d'actualisation du P3P.

## ■ Documentation et archivage

Chaque consultation sera documentée par un rapport résumant les thématiques discutées et une liste des participants. Ces rapports devront être conservés pour une durée de 5 ans.

Le tableau ci-dessous détaille les différents documents qui devront être archivés en fonction du type d'outils d'engagement utilisés.

*Tableau 16 : Documentation de l'engagement des parties prenantes*

| Type d'outils d'engagement                           | Documentation                                                                                            |
|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Réunions / Focus groups</b>                       | Archivage des PV de consultation et listes de présence<br>Compte-rendu des réunions                      |
| <b>Affichage (courriers officiels, poster, etc.)</b> | Archivage des documents affichés avec accusé de réception daté de la structure ayant réalisé l'affichage |
| <b>Envoi de courriers</b>                            | Archivage des courriers avec accusés de réception datés                                                  |
| <b>Mécanisme de gestion des plaintes</b>             | Registre des plaintes établi et mis à jour                                                               |
| <b>Diffusion de spots radio</b>                      | Archivage des spots enregistrés avec accusé de diffusion de la part de la radio ayant fait la diffusion  |

*Source : Insuco, 2024*

## 8. Mécanisme de gestion des plaintes

La conception et la mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes et doléances est une étape essentielle dans l'engagement des parties prenantes. Elle permet d'améliorer la gestion environnementale et sociale du Projet et à satisfaire les personnes dont les doléances ont été entendues et traitées. Cette étape doit intervenir dès le début du processus d'évaluation environnementale et sociale du Projet, et durer pendant toute la phase de construction et de fonctionnement, et ce jusqu'à la fin de la vie du projet.

Les procédures de gestion des doléances et des plaintes nécessitent d'être systématisées et structurées et la responsabilité de leur gestion fixée dans l'organigramme du Projet. Il est souhaitable que toutes les doléances et plaintes reçues soient portées par écrit, publiées et expliquées aux groupes pertinents des parties prenantes. Plus simplement, les personnes doivent savoir où se rendre et à qui parler pour soumettre une plainte et comprendre quelle sera la procédure relative à son traitement.

### 8.1. Approche

Le mécanisme de gestion des plaintes s'appliquera aux parties prenantes du Projet et constituera un moyen structuré de recevoir et de régler une préoccupation soulevée par un individu ou une communauté qui estime avoir été lésé par le Projet notamment les nuisances engendrées ou des plaintes liées aux activités de réinstallation. Les plaintes et requêtes seront traitées promptement selon un processus compréhensible et transparent, approprié sur le plan culturel, inclusif, gratuit et sans représailles.

Le Projet accordera la priorité à la négociation et à la conciliation à l'amiable (cf. Etape 2 de la procédure décrite ci-dessous), ce qui ne dispense pas la plainte d'être enregistrée et documentée. En l'absence d'une entente à l'amiable entre les plaignants et le Projet, les plaignants seront informés par le Projet ou le consultant de la procédure à venir qui implique l'intervention du Comité de médiation (cf. Etape 3 de la procédure décrite ci-dessous).

Dans le cadre du processus du mécanisme de gestion des plaintes, les plaintes devront être enregistrées dans un registre qui sera accessible aux endroits suivants :

- Auprès de la mairie de la commune de Tchaoudjo 1
- Auprès du chef de village de Salimdè ;
- Auprès des chefs cantons de Komah et Kpangalam ;
- Directement au bureau du Projet sur le site de la centrale solaire.

Le Projet mettra en place un comité de médiation pour le traitement des plaintes au niveau de la commune de Tchaoudjo 1. Ce comité pourrait correspondre au Comité d'information et de suivi sachant qu'il devra être composé au minimum des personnes suivantes :

- Un représentant du Projet, de préférence le responsable E&S ;
- Un représentant de la préfecture de Tchaoudjo ;
- Un représentant de la commune de Tchaoudjo 1 ;
- Un représentant des autorités cantonales coutumières ;
- Une représentante des femmes ;
- Un représentant des Peuhls ;
- Un représentant des jeunes.

Le rôle de ce comité sera d'assister le Projet dans l'enregistrement et le traitement des plaintes. Le comité sera tenu responsable de préparer les procès-verbaux de conciliation. La présence des représentants des communautés et du chargé des relations communautaires participe à l'efficacité du mécanisme et à l'acceptation des solutions aux plaintes et doléances.

En dehors de ce mécanisme interne, les parties prenantes pourront avoir recours aux mécanismes étatiques de règlement de litige (autorités coutumières, autorités administratives, justice) pour soumettre leurs plaintes. Dans ce cas, le Projet doit leur garantir un accompagnement, en fournissant des conseils et en prenant en charge les frais de procédure.

## ***8.2. Principes directeurs dans le mécanisme de gestion des plaintes***

La procédure de résolution des plaintes se base sur les principes fondamentaux suivants :

- La procédure de résolution des plaintes doit être transparente, et en harmonie avec la culture locale ;
- L'enregistrement des plaintes tiendra compte des langues locales et leurs résolutions devront être communiquées aux plaignants verbalement et par écrit ;
- Tous les membres de la communauté (ou groupes) doivent avoir accès à la procédure (ayant-droit ou non, hommes ou femmes, jeunes ou vieux) ;
- Toutes les plaintes et réclamations, réelles ou irréelles, doivent être enregistrées selon la procédure de résolution des plaintes ;
- Toutes les plaintes doivent déboucher sur des discussions avec le plaignant et éventuellement une visite de terrain afin de mieux saisir la nature du problème ;
- Toutes les plaintes doivent être orientées vers le Projet ou le consultant, les sous-traitants peuvent recueillir (recevoir) une plainte verbale ou écrite. Le personnel sous-traitant et le consultant doivent aviser dans les 24 heures suivant la réception de la plainte le projet ;
- Toutes les plaintes réelles ou fictives doivent être enregistrées et les investigations y relatives documentées ;
- Les plaintes liées à l'emploi et aux conditions de recrutement devront être déposées selon la procédure spécifique définie dans le plan de gestion de la main d'œuvre et non pas selon le mécanisme présenté dans cette section ;

- Le mécanisme de gestion des plaintes doit pouvoir donner la possibilité de recueillir des plaintes anonymes et/ou informelles ;
- 90% des plaintes doivent être fermées dans les 30 jours qui suivent leur enregistrement et leur résultat communiqué aux plaignants. Les autres plaintes qui nécessitent plus de temps d'investigation pourront prendre plusieurs mois.

### **8.3. Procédure, recours et traitement des plaintes**

#### **8.3.1. Procédure générale**

La procédure de résolution des plaintes comporte plusieurs étapes qui sont décrites dans la présente section (Figure 5 ci-dessous). Chaque réclamation ou plainte, qu'elle soit ou non fondée, devra passer à travers le processus de résolution.

##### **■ Étape 1 : Réception, enregistrement de la plainte**

Sokodé Energie, via la personne en charge des relations communautaires, aura à diriger et coordonner la procédure du mécanisme de gestion des plaintes.

Ainsi, il incombe à Sokodé Energie d'enregistrer la plainte dans la base de données de gestion des plaintes. Un dossier sera créé pour chaque plainte qui comprendra les éléments suivants :

- Une fiche sur la plainte initiale comprenant la date de la plainte, les coordonnées du plaignant et une description de la plainte. Un modèle de fiche est disponible en Annexe 2 ;
- Un reçu remis au plaignant au moment de l'enregistrement de la plainte ;
- Une fiche de suivi de la plainte pour l'enregistrement des mesures prises (enquête, mesures correctives) ;
- Une fiche de clôture du dossier, dont une copie sera remise au plaignant après qu'il ait accepté la clôture et ait signé la fiche.

##### **■ Étape 2 : Traitement de la plainte- visite d'inspection**

Sokodé Energie entreprendra une visite d'inspection dont le but sera de vérifier la recevabilité, la véracité et la sévérité de la plainte. Au cours de la visite d'inspection, les activités suivantes doivent être entreprises :

- Obtenir le plus possible d'information auprès de la personne qui a reçu la plainte ;
- Rencontrer le plaignant ;
- Déterminer si la plainte est légitime ;
- Clôturer la plainte immédiatement (si elle n'est pas fondée par exemple) ou proposer une solution qui conduira à une autre visite du site (pour mesurage éventuel). Au cas où le plaignant n'est pas d'accord et que la solution peut nécessiter des consultations internes au projet, l'informer d'un délai de 7 jours pour l'investigation de sa plainte et lui donner un rendez-vous ferme ;
- Classifier la plainte en fonction de son ampleur : simple ou sévère. Les plaintes classées comme sévère seront traitées par le Comité de médiation en raison de leur gravité, tandis que les plaintes mineures et moyennes seront traitées en priorité par le Projet.

Si la plainte est non-fondée, Sokodé Energie l'enregistrera et notera qu'elle n'est pas recevable. La personne en charge des relations communautaire pourra fournir une réponse verbale (au cours d'une réunion publique) ou écrite. Si la plainte est fondée, Sokodé Energie l'enregistrera, effectuera une visite du site et proposera une solution qui sera acceptable pour le plaignant. La plainte peut être alors clôturée.

##### **■ Étape 3 : Comité de médiation ou de conciliation**

Si la plainte n'a pas pu être à l'amiable ou que c'est une plainte classée comme sévère, elle devra être acheminée au comité de médiation. Sokodé Energie préparera, à l'intention du comité de médiation, l'information technique de base s'y rapportant, telle que le montant proposé de la compensation, la liste des réunions et entrevues avec le plaignant et la description de la raison exacte du litige/plainte.

Le ou les plaignants seront invités à comparaître devant le comité de médiation, qui tentera de trouver une solution acceptable tant pour le Projet que pour les plaignants. Au besoin, d'autres réunions auront lieu, ou le comité pourrait, s'il y a lieu, demander à un de ses membres d'arbitrer des discussions dans un contexte moins formel que ces réunions.

Un médiateur institutionnel qui sera identifié par les autorités gouvernementales recevra et examinera les plaintes avec l'appui des membres du comité. Sous la responsabilité du médiateur, le comité devra dans la mesure du possible tenter de résoudre les plaintes à l'amiable afin de réduire les risques des procès judiciaires qui peuvent être souvent long et coûteux.

#### ■ Étape 4 : Recours à la justice

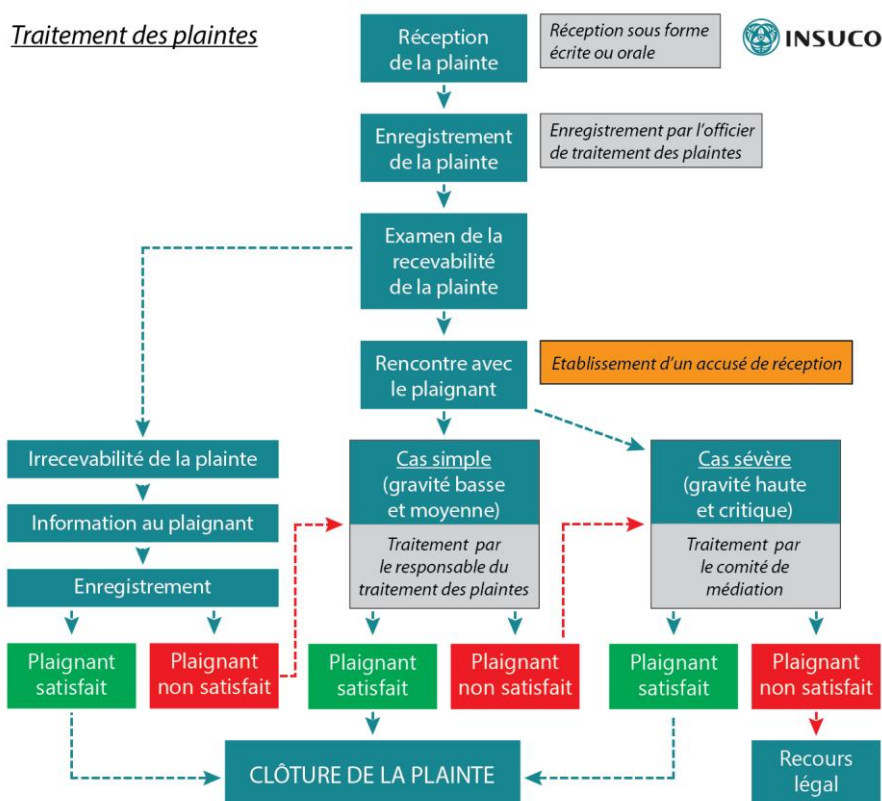
Le fait qu'une personne ait soumis une plainte ou une réclamation au comité de médiation du Projet ne lui enlève pas la possibilité de saisir la justice de ses revendications. Ainsi, en cas de non-satisfaction à l'issue du traitement de sa plainte, la personne peut saisir l'autorité coutumière locale et après épuisement de tous les recours, les juridictions de première instance et d'appel si nécessaire, auxquelles il soumet ses réclamations. Le Projet doit assister matériellement et financièrement cette personne à faire valoir ses droits devant toute juridiction qu'il aura saisie de sa plainte.

#### ■ Étape 5 : Reference à l'expert

Lorsque dans le cadre du traitement d'une plainte, la justice est amenée à faire recours aux services d'un expert, par exemple dans le cadre d'une plainte en lien avec le processus de réinstallation pour évaluer la valeur d'un bien, ou proposer les montants des compensations liées aux activités du Projet, Sokodé Energie est tenu de prendre en charge les frais de cette expertise pour couvrir les impenses qui en résultent. Ces sommes seront consignées et rendues disponibles dans un compte spécifiquement prévu à cet effet.

Les délais de l'expert pour remettre ses travaux au juge, seront ceux fixés par le droit national applicable au cas d'espèce.

Figure 5 : Mécanisme de traitement des plaintes



### 8.3.2. Dispositions spécifiques concernant les violences basées sur le genre

La procédure de gestion des plaintes inclut des dispositions spécifiques pour prévenir et gérer les violences basées sur le genre, qui pourraient résulter des activités du Projet (acte commis par un travailleur dans ou hors du cadre de ses fonctions).

Pour prévenir et gérer ce type de plainte, Sokodé Energie doit :

- S'assurer que la procédure de gestion des plaintes pour violence basée sur le genre est conforme au droit national et aux standards internationaux applicables ;
- Garantir la confidentialité de la procédure à chaque étape ;
- Informer les femmes dans les communautés concernées par le Projet et les cocontractants et sous-traitants de l'existence d'une procédure spécifique pour gérer les violences basées sur le genre et que cette procédure prend en compte tout type de violence sans distinction de sévérité (harcèlement, attouchements, viol, etc.) ;
- Former son personnel à gérer les plaintes portant sur les violences basées sur le genre ou recruter un prestataire de service lorsque sa capacité interne n'est pas suffisante.

Le tableau ci-dessous présente les étapes et prérequis pour la gestion des plaintes pour violences basées sur le genre dont les éléments proviennent d'une note de la Société Financière Internationale pour la gestion des violences basées sur le genre<sup>7</sup>.

*Tableau 17 : Etape et actions à mettre en œuvre pour la gestion des plaintes concernant les VBG*

| Etape                                                                             | Actions à mettre en œuvre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Soumission de la plainte</b>                                                   | Etablir des canaux spécifiques pour recueillir des plaintes pour violence basées sur le genre, tel que numéro gratuit, services sociaux tel que les affaires sociales.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Enregistrement de la plainte, définition de la sévérité et prise en charge</b> | <p>Désigner et former une ou plusieurs personnes au sein du département chargé de la gestion des aspects environnementaux et sociaux ou des relations communautaires pour recevoir et enregistrer ce type de plainte. De préférence, cette personne doit être une femme.</p> <p>Les données de la victime ne doivent pas être enregistrées dans le registre des plaints générales liées au Projet et doivent être limitées aux éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La nature de la violence ;</li> <li>• Le lien éventuel entre la personne ayant commis la violence et le Projet ;</li> <li>• Age et sexe de la victime ;</li> <li>• Recours aux services étatiques déjà effectué ou non dans le cadre des faits en question.</li> </ul> <p>Suite au dépôt de la plainte, la victime doit recevoir une prise en charge adéquate d'un point de vue social et sanitaire, ce qui implique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un appui pour consulter les services de santé compétents pour faire constater les violences et apporter les soins nécessaires ; et</li> <li>• Un appui social pour éviter que les violences ne se répètent, notamment lorsque celles-ci ont lieu dans un cadre familial ou professionnel.</li> </ul> |
| <b>Enquête</b>                                                                    | <p>Désigner une ou plusieurs personnes au sein de Sokodé Energie en charge d'enquêter sur les plaintes pour violences basées sur le genre. Cette personne doit être formée aux techniques d'enquête sur ces sujets.</p> <p>Recours aux services sociaux en charge de la gestion des violences contre les femmes, ou signalement aux services de police.</p> <p>Informar la personne incriminée pour lui donner l'opportunité de répondre aux accusations.</p> <p>Informar régulièrement la victime sur le suivi de sa plainte.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

<sup>7</sup> IFC, EBRD and CDC Investment Works, *Addressing Gender-Based Violence and Harassment - Emerging Good Practice for the Private Sector*, 2020, disponible en anglaise à l'adresse [https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/f1645167-7eff-439b-922b-7656c75320ab/GPN\\_AddressinqGBVH\\_July2020.pdf?MOD=AJPERES&CVID=orHDkxv](https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/f1645167-7eff-439b-922b-7656c75320ab/GPN_AddressinqGBVH_July2020.pdf?MOD=AJPERES&CVID=orHDkxv)

**Solution**

Désigner les autorités qui seront responsables pour définir les réponses appropriées aux plaintes reçues.

Discuter avec la personne ayant déposé plainte et l'appuyer dans la soumission d'une plainte aux autorités compétentes.

Identifier et informer la victime sur les services et organisations pouvant apporter un appui juridique, social, médical et psychologique.

Enregistrement de la solution de la plainte dans le registre dédié aux violences basées sur le genre.

---

*Source : Insuco, 2024*

## **8.4 Suivi et reporting de la mise en œuvre du MGP**

En début de phase d'exploitation, le P3P et le MGP externe devront être révisés et actualisés par Sokodé Energie à travers un processus consultatif des parties prenantes. Il sera essentiel de s'assurer que le MGP est fonctionnel, c'est-à-dire que les plaintes sont correctement reçues et traitées. Si aucune plainte n'a été reçue durant toute la phase de construction, cela signifiera probablement que le mécanisme ne fonctionne pas correctement et il sera nécessaire de revoir les canaux proposés pour enregistrer une plainte.

Le tableau suivant récapitule les indicateurs de suivi propres au MGP et au P3P :

Tableau 18 : Extrait du tableau synoptique du PGES du projet concernant le MGP et le P3P

| Plans, mesures, programmes                                 | Objectifs                                                               | Moyens de surveillance et de suivi                                                            | Indicateur de suivi                                                                                                                                                             | Responsabilité et mise en œuvre | Surveillance   | Suivi          | Fréquence de surv. / suivi                 |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------|----------------|--------------------------------------------|
| <b>Phase de préparation</b>                                |                                                                         |                                                                                               |                                                                                                                                                                                 |                                 |                |                |                                            |
| Élaboration et socialisation du MGP (Gestion des plaintes) | Disponibilité effective d'un MGP et communication aux parties prenantes | MGP disponible, rapports d'activités sur la socialisation du MGP                              | Disponibilité et contenu du MGP<br>Nombre de réunions de socialisation et de participants (désagrégué par genre)                                                                | Sokodé Energie                  | AT2ER          | AT2ER          | Mensuelle jusqu'à l'atteinte de l'objectif |
| Création du CSES (Comité de surveillance)                  | CSES créé pour suivre la gestion E&S du Projet                          | Compte-rendu de la réunion de création du CSES, liste de présence, règlement du CSES          | Nombre de personnes participant au CSES (désagrégué par genre et entité)                                                                                                        | Sokodé Energie                  | ANGE           | Sokodé Energie | Mensuelle jusqu'à l'atteinte de l'objectif |
| Gestion de l'engagement des parties prenantes              | Information/consultation des parties prenantes                          | Rapport d'activités du P3P, CR, listes de présence, matériel distribué, registre des plaintes | Nombre de participants aux réunions (désagrégué par genre)<br><br>Niveau de satisfaction des parties prenantes<br><br>Nombre de plaintes reçues et traitées en lien avec le P3P | Sokodé Energie                  | Sokodé Energie | CSES           | Mensuelle pendant la phase de préparation  |
| <b>Phase de construction</b>                               |                                                                         |                                                                                               |                                                                                                                                                                                 |                                 |                |                |                                            |
| Gestion de l'engagement des parties prenantes              | Information/consultation des parties prenantes                          | Rapport d'activités du P3P, CR, listes de présence, matériel distribué, registre des plaintes | Nombre de participants aux réunions (désagrégué par genre)<br><br>Niveau de satisfaction des parties prenantes<br><br>Nombre de plaintes reçues et traitées en lien avec le P3P | Sokodé Energie                  | Sokodé Energie | CSES           | Mensuelle pendant la phase de construction |
| <b>Phase d'exploitation</b>                                |                                                                         |                                                                                               |                                                                                                                                                                                 |                                 |                |                |                                            |
| Actualisation du P3P, du MGP et du PGRH                    | Disponibilité de plans validés par le CSES pour la phase d'exploitation | P3P, MGP PGRH, CR et liste de présence des réunions de validation                             | Disponibilité et contenu du P3P, du MGP et du PGRH                                                                                                                              | Sokodé Energie                  | CSES/ AT2ER    | CSES           | Mensuelle jusqu'à l'atteinte de l'objectif |

| Plans, mesures, programmes                    | Objectifs                                      | Moyens de surveillance et de suivi                                                            | Indicateur de suivi                                                                                                   | Responsabilité et mise en œuvre | Surveillance   | Suivi | Fréquence de surv. / suivi                                                         |
|-----------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------|-------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Gestion de l'engagement des parties prenantes | Information/consultation des parties prenantes | Rapport d'activités du P3P, CR, listes de présence, matériel distribué, registre des plaintes | Nombre de participants aux réunions (désagréé par genre)<br>Nombre de plaintes reçues et traitées en lien avec le P3P | Sokodé Energie                  | CSES/<br>AT2ER | CSES  | Trimestrielle pour le suivi de la documentation<br><br>Annuel pour l'audit externe |

Source : Antea, 2024

## ■ Documentation et archivage du MGP

Chaque plainte sera documentée par un dossier compilant la plainte originale, l'enquête menée le cas échéant et l'issue de la plainte, ainsi que la documentation attestant que la résolution de la plainte a bien été acceptée par les parties prenantes. Ces dossiers devront être conservés pour une durée de 5 ans.

Le tableau ci-dessous détaille les différents documents qui devront être archivés en fonction des plaintes.

*Tableau 19 : Documentation du mécanisme de gestion des plaintes*

| Type de plainte                                                                                              | Documentation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Plainte non recevable : plaignant satisfait</b>                                                           | Registre des plaintes signé<br>PV d'examen de la recevabilité de la plainte signé par les examinateurs<br>Fiche d'enregistrement de non-recevabilité signée par le plaignant                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Plainte recevable : cas simple</b><br><b>Ou</b><br><b>Plainte non recevable : plaignant non satisfait</b> | Registre des plaintes signé<br>PV d'examen de la recevabilité de la plainte signé par les examinateurs<br>PV de rencontre avec le plaignant avec accusé de réception signé par le plaignant<br>Fiche de clôture de la plainte traitée par le responsable du traitement des plaintes signée par le plaignant                                                                  |
| <b>Plainte recevable : cas sévère ; plaignant satisfait</b>                                                  | Registre des plaintes signé<br>PV d'examen de la recevabilité de la plainte signé par les examinateurs<br>PV d'enquête avec accusé de réception signé par le plaignant<br>Fiche de clôture de la plainte traitée par le comité de médiation signée par le plaignant                                                                                                          |
| <b>Plainte recevable : cas sévère ; plaignant non satisfait</b>                                              | Registre des plaintes signé<br>PV d'examen de la recevabilité de la plainte signé par les examinateurs<br>PV d'enquête avec accusé de réception signé par le plaignant<br>Fiche de clôture de la plainte signée par le plaignant indiquant un renvoi vers le recours légal en œuvre. Cette annexe pourra être remplie et révisée au moment des phases d'actualisation du P3P |

*Source : Insuco, 2024*

## 9. Conclusion

Le Plan de participation des parties prenantes élaboré pour le projet de centrale photovoltaïque de Sokodé au Togo selon les standards de la Banque Africaine de Développement (BAD), est indispensable pour assurer une intégration inclusive, transparente et efficace des acteurs clés.

Lors de la phase d'étude d'impact environnemental et social, le processus participatif de consultation des parties prenantes a permis de renforcer la légitimité du projet en facilitant un dialogue constructif avec les communautés (y compris les personnes vulnérables), les autorités nationales et locales, ainsi que la société civile.

Les consultations ont non seulement permis d'identifier les préoccupations et les attentes spécifiques des différentes parties, mais elles ont également abouti à l'ajustement des activités du projet pour limiter les impacts négatifs et accroître les impacts positifs.

L'engagement continu des parties prenantes à toutes les phases du projet sera primordial pour assurer la réussite du projet, grâce aux mesures détaillées dans ce plan. En effet, la participation inclusive des parties prenantes renforce l'impact social, environnemental et économique du projet, tout en facilitant une gestion des risques proactive et partagée. De plus, l'institution d'un mécanisme de gestion des plaintes permettra la résolution des problèmes pouvant survenir entre les parties prenantes dans les meilleurs délais. Le suivi-évaluation de ce plan, qui sera continuellement ajusté en fonction des retours des parties prenantes et des besoins du projet, constitue un élément clé pour l'adéquation des mesures face à l'évolution des intérêts et attentes des acteurs en présence.

## **10. Annexes**

**Annexe 1 : TDRs de l'étude**

**Annexe 2 : Modèle de fiche d'enregistrement d'une plainte ou d'une doléance y compris VBG**

**Annexe 3 : Procédure d'enregistrement d'une plainte liée aux VBG**

**Annexe 4 : Modèle de registre des plaintes**

**Annexe 5 : Listes de présence séances consultations publiques**

**Annexe 6 : Comptes-rendus des consultations publiques**

**Annexe 7 : Modèle des fiches d'entretien des séances de consultation**

**Annexe 8 : Photos des consultations des parties prenantes**

**Annexe 9 : Tableau d'analyse de la stratégie d'engagement des parties prenantes**

## Annexe 1 : TDRs de l'étude



*Strictly confidential*

### **Sokodé PV Plant Project (Togo)**

Sponsors Environmental & Social Advisor

Request for Proposal

*Strictly Confidential*



*Strictly confidential*

## 1. Introduction

On September 1st, 2022, the Togolese Agency for Rural Electrification and Renewable Energies (AT2ER) issued the Request for Proposals ("RfP") for the design, building, financing, operating and maintaining of a 42 MWac solar PV plant located in Salimde, in the Central Region of Togo under the Scaling Solar Banner. Through this tender, the State of Togo ("SoT") aimed at increasing the renewable capacity to 200 MWp by 2030 while improving its energy sovereignty.

Meridiam submitted an offer in January 2023 and was informed that it was the only bidder for this project. This context and the necessity to develop this high priority project led the AT2ER to cancel the tender process to proceed through direct negotiations with Meridiam, subsequently joined by EDF (together the "**Sponsors**" or "**Consortium**").

The project technical scope is to be undertaken by an EPC contractor and includes notably the following:

- A PV Plant of 42MWac with an installed capacity of 64.7 MWp
- Construction of a private line to the local substation
- The construction of the local substation with a step-up voltage of 20kV to 161kV
- The construction of a 161kV line between the local substation and CEB HTB substation which is to be transferred to CEB at the COD (11km).
- The equipment of the Sokode HTB substation

As per the information obtained from the preliminary due diligence reports, presented in section 3. Existing Documentation, and the site visit, the project site has the following characteristics:

- The 52.5ha site is located 6km away from the national road, Sokode and 340km north from Lomé,
- The ground consists of clay and sand and the site is located on an agricultural land where the dominant staple crops are corn, cassava, yam, and millet,
- The community land is owned by the Daro clan of the Salimde village based on the customary law,
- There is no access to water on the site and some well drilling may be required,
- The interconnexion between the solar PV plant and the existing Sokode station will be done through a 161 KV overhead transmission line of ca. 11km.

Under the Concession Agreement and Power Purchase Agreement, the Sponsors are required to produce an Environmental and Social Impact Assessment and an Environmental and Social Management Plan and to obtain all related official approvals prior to the entry into force of the Concession Agreement.

In this context, the Consortium is willing to start the preparation of the environmental and social ("**E&S**") studies required for the Project and select a qualified environmental and social advisor (the "**Advisor**") for this purpose.

## 2. Scope of Work

The Consortium is seeking qualified consulting services to prepare an Environmental and Social Impact Assessment (the "ESIA"), the Stakeholders Engagement Plan (the "SEP"), the relevant Environmental and Social Management Plan (the "ESMP") for the Project, in order to obtain the "Certificat de Conformité Environnementale" and compliant with the international standards.



*Strictly confidential*

The Advisor is also expected to assist the Consortium during the Lender's due diligence phase upon request of the client.

The output of the ESIA, SEP, and ESMP will be complemented by the following deliverables:

- Update and presentation of the ToR
- Submission of the project notice
- Organization of the different public consultations required by the Togolese E&S process and production of the related reports
- Monthly progress update on the baseline and considered ESMP measures
- Presentation of draft and final versions to the ANGE Ad'hoc Technical Committee (CTA)
- In accordance with the ToR, proposition of a draft ESIA to the client in revision mode and integration of CTA.
- Self-supporting non-technical summary in French and English presenting the project's compliance with the IFC performance standards and contribution to the SDGs.
- Permit register including all required E&S authorizations

The ESIA, SEP, and the ESMP shall be prepared in accordance with the terms of reference attached hereto as Annex 1 (the "ToR") and in a manner that will comply with:

- Guidelines of National Agency for Environmental Management ("ANGE");
- Relevant laws, acts, regulations and policies published or gazette by Government of Togo;
- International Finance Corporation ("IFC") performance standards and IFC Environmental, Health and Safety Guidelines; and
- Any International Conventions and Treaties relating to the environment to which Togo is a party.

Should there be any contradiction between the applicable laws, regulations, standards and guidelines, the more stringent requirement shall take precedence.

The ToR have been prepared by the Consortium based on the existing documentation provided by the AT2ER in the context of the bidding process. The ToR shall be updated before being submitted to the ANGE.

In any case, the ESIA, SEP and ESMP shall be sufficiently informed and detailed to meet the IFC Performance Standards and obtain lenders' associated non-objections. The Consultant should do its best efforts to produce a single ESIA compliant with both the Togolese national regulations and the IFC requirements, but the Consortium could consider the production of two versions of the ESIA in case of demonstrated incompatibility between the ANGE requirements and the IFC Performance Standards

In this context, the Advisor shall assist the Consortium in the presentation of the ESIA, SEP and the ESMP to all the potential financial institutions involved in the financing of the Project (the "**Potential Lenders**") and in providing answers to any comments and questions these institutions may have on these documents, until the Consortium obtain the relevant non-objections.

The ESIA, SEP, and ESMP shall also enable approval and licensing by the ANGE of the national Certificat de Conformité Environnementale ("**CCE**"). At the request of the Consortium, the Advisor shall provide assistance in the preparation of all ESIA documents and follow-up with the authorities required to obtain the CCE.



*Strictly confidential*

**The Consortium will retain the right to terminate the Advisor's mandate at any stage, including but not limited to termination for related-performance matters, termination for Project cancellation and termination for convenience.**

### 3. Existing Documentation

For the preparation of the ESIA, SEP and ESMP, the Advisor will have access to all the existing environmental and social documentation in relation to the Project, which includes in particular:

- An environmental and social framework report (August 2020)
- An addendum to the environmental and social framework report (July 2021)
- A resettlement framework (May 2020)

### 4. Indicative timetable

The Sponsors are anticipating the following timetable for the financing of the Project:

| Milestones                                                                           | Indicative Periods       |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| EPC Tender Process                                                                   | October – December 2023  |
| Construction Limited Notice to Proceed                                               | April 2024               |
| Finance Parties due diligence                                                        | December – February 2024 |
| Drafting / negotiation of the finance documentation                                  | February – May 2024      |
| ESIA, SEP and ESMP finalization                                                      | March 2024               |
| DFI postage period and Final Board approvals                                         | April – July 2023        |
| Financial Close (being defined as the date of the first drawdown on the senior debt) | July 2023                |

The table above may be adjusted by the Sponsors.

### 5. Tenderers' Eligibility to Participate

The following invitation to tender calls for qualified tenderers with the ability to produce, in particular, on site and within the allotted time, the Scope of Work.

Considering the extent and specificities of the ESIA and the Project itself, it is the tenderer's duty to thoroughly acknowledge all documents incorporated within this invitation to tender.

From the offer submission on, the tenderer is expected to have perfect knowledge of the projected work/ assignments and the conditions pertaining to their realization. Consequently, under no condition can the tenderer pretend to a lack of knowledge susceptible of implicating an adjustment of his price commitment and/or of the quality of the assignments during the execution.

The assignment must be carried out by a suitably qualified team of independent environmental and social expert(s), with appropriate environmental and social background and experience in the region, with renewable energy sector experience being a plus. The team must include the appropriate profiles



*Strictly confidential*

with experience on projects financed by international financial institutions, preferably the IFC and the World Bank, and experience in similar assignments over the past ten years.

The E&S team will occasionally work in collaboration with the technical advisory team and with the Togolese State E&S advisor, responsible for the production of the RAP.

Expertise requirements for the advisory team is further detailed in the annexed Terms of Reference.

## 6. Content of the Proposals

Each proposal shall include a technical part and a financial part.

### 6.1. Technical Proposal

Your Technical Proposal should include the following information:

| # | Elements                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Maximum number of pages |
|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| 1 | A written confirmation of: <ul style="list-style-type: none"> <li>i. your interest and availability to be selected for this assignment; and</li> <li>ii. the absence of conflict of interest preventing you to advise the Consortium on this project; and</li> <li>iii. your agreement to work for the Project with the Consortium on a sole and exclusive basis and maintain the confidentiality of all project-related materials.</li> </ul> | 1 page                  |
| 2 | Presentation of previous experience: <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) as an Environmental and Social Advisor on solar or renewable energy projects in Africa and in particular in Togo;</li> <li>(ii) on IFC PS compliant ESIA</li> <li>(iii) in preparing ESIA, SEP and ESMP for similar projects</li> </ul>                                                                                                                        | 10 pages                |
| 3 | Acceptance of the proposed Scope of Work, detailing specifically what work is excluded from your proposal, if different, and noting any additional scope of work items you envision to be needed to meet your responsibilities.                                                                                                                                                                                                                | 1 page                  |
| 4 | Proposed methodology for carrying out the proposed Scope of Work in compliance with the timeline set out in the RfP, including the proposed approach, working plan and detailed calendar.                                                                                                                                                                                                                                                      | 15 pages                |
| 5 | Project's team organization, together with its composition and organigram, as well as the description of roles and responsibilities of main contributors, including local partners and/or others.                                                                                                                                                                                                                                              | 5 pages                 |



*Strictly confidential*

|   |                                                                                                       |                   |
|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| 6 | Resume of each of the key project team members, including a description of their relevant experience. | 1 page per resume |
| 7 | Confirmation of the level of Professional Indemnity coverage proposed by the prospective Advisor.     | 1 page            |

## 6.2. Financial Proposal

The tenderer will make his price offer by making its own assessment of the level of effort to be allocated for each activity included in the ToR. The proposal shall include all reprography costs.

His Financial Proposal shall include the following information:

- A daily rate for each key member and support positions.
- A price cap for the preparation of the ESIA, SEP and ESMP and a proposed breakdown of this cap per period and main activities (in consistency with the detailed calendar and methodology proposed by the tenderer), provided that this cap shall not include the Advisors' assistance in relation to the presentations to and discussions with the Potential Lenders or the Togolese authorities;
- A blended daily rate for any assistance provided to the Consortium in relation to the presentation of the ESIA, SEP and ESMP to the Potential Lenders and the Togolese authorities (including ANGE for the purpose of getting the required licenses);
- A quote for the assistance to be provided during the Lender's due diligence phase
- An estimate of the reasonable out-of-pocket expenses & disbursements (including travel and accommodation) to be charged at cost, including a cap, providing that:
  - Any items over and above €1,000 will be subject to prior approval by the Sponsors/SPV; and
  - The Sponsors expects that the fees are inclusive of all ordinary costs such as phone and video conference communications, photocopying, secretarial assistance, etc.
- A limited number of assumptions including that:
  - Financial close will occur no later than 18<sup>th</sup> July 2024; and
  - At least one trip to Togo will be required for Site Visit (quote the cost per trip for any additional trips commissioned).
- A proposed payment schedule

The price offer shall be made in euro. The Consortium expects that a portion of the fee structure is based on a pure success fee basis which would be payable at financial close, i.e. at the date on which the Consortium is able to make a first drawdown on the Project debt financing (which is expected to occur one year after signature of the project agreement).



*Strictly confidential*

## **7. Other Provisions**

### **7.1. Resources' substitution**

The Advisor will have to obtain the Consortium's prior approval before proceeding to the replacement of any of the key team members presented in his offer.

### **7.2. Subcontracting**

As required by the ANGE, if it is not one, the Advisor will work jointly with an accredited Togolese consultant.

While each proposal should include a presentation of the local experts involved in this assignment, the Advisor shall remain responsible for the contract execution and all obligations pertaining to it, including quality requirements.

### **7.3. Working language**

Except for the self-supporting non-technical summary that will be drafted both in English and French, all deliverables will be drafted in French.

## **8. Confidentiality and Exclusivity**

By submitting a proposal to the Consortium, you recognize that the information communicated to you and your involvement in the Project is strictly confidential. You will therefore treat all documents and information received, created, or developed in strict confidence. In addition, you will keep the existence and content of this Request for Proposal and your fee proposal strictly confidential and will not disclose either the existence or content of it to any third party without the prior written consent of the Consortium.

If the Consortium appoints you as Advisor for the Project, you would work with the Consortium on an exclusive basis and would not provide any advice related to the Project to any third party.

## **9. Questions**

Any question or request for clarification in relation to this request for proposal or the attached Terms of Reference, shall be sent by email no later than one week before the submission date (as defined below) to:

Awa DIASSE  
Project Director Meridiam  
[a.diasse@meridiam.com](mailto:a.diasse@meridiam.com)

and

Djénéba KONET  
Business Developer EDF Côte d'Ivoire  
[djeneba.konet@edf-ao.com](mailto:djeneba.konet@edf-ao.com)



*Strictly confidential*

## 10. Submission of Proposal

We would be pleased to receive your proposal by November 6th 2023, close of business.

Please send it by email to:

| EDF                                                                               | Meridiam                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| Djénéba KONET<br>Business Developer EDF Côte d'Ivoire<br>djeneba.konet@edf-ao.com | Awa DIASSE<br>Project Director Meridiam<br>a.diasse@meridiam.com             |
| Mahamane SOW<br>Directeur Afrique de l'Ouest EDF<br>mahamane.sow@edf-ao.com       | Arnaud Wernert<br>Investment Director<br>a.wernert@meridiam.com              |
| Thérèse ADJA<br>Responsable E&S EDF Côté d'Ivoire<br>therese.adja@edf-ao.com      | Marine de Kerros<br>Africa Sustainability Officer<br>m.dekerros@meridiam.com |
|                                                                                   | Dala Koïta<br>Analyst<br>d.koita@meridiam.com                                |
|                                                                                   | Jon Vadillo<br>Analyst<br>j.vadillo@meridiam.com                             |

In the meantime, please do not hesitate to contact us should you have any questions in relation to the above.



*Strictly confidential*

## **Annex 1 – Terms of Reference of the ESIA**

### **1. Introduction**

L'objectif des Termes de Références (TdR) est de fournir des directives au promoteur du Projet et au consultant en charge de la réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) sur l'éventail des sujets qui doivent être abordés dans le cadre du processus d'EIES et pour la réalisation du Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) qui devront être réalisés pour le Projet.

Ces Termes de Référence constitueront également la base du processus d'examen du rapport qui sera remis par le promoteur/consultant en charge de l'EIES et du PEPP jusqu'à obtention de l'autorisation d'exploiter délivrée par les autorités togolaises.

Les sections suivantes décrivent les tâches qui sont considérées comme nécessaires pour compléter le processus d'EIES et le PEPP du Projet.

Une table de matière du rapport de l'EIES et du PEPP est aussi proposée.

#### **1.1 TdR de l'EIES**

##### **1.1.1 Objectif de l'EIES**

Le but de l'EIES est de s'appuyer sur les conclusions du rapport de cadrage E&S et sur des investigations de terrain pour :

- Déterminer les conditions environnementales et sociales de base dans la zone d'influence du Projet ;
- Analyser les alternatives possibles au Projet ;
- Évaluer les risques et les impacts du Projet (directs, indirects et impacts sur les personnes ou groupes vulnérables touchés par le Projet), y compris les impacts des installations associées telles que définies par la SFI ;
- Déterminer les mesures d'atténuation appropriées et élaborer un Plan global de Gestion Environnementale et Sociale (" PGES "), fondé sur une hiérarchie d'atténuation clairement articulée (éviter, réduire, mitiger, compenser) ;
- Elaborer un Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) ; et
- Tout au long du processus d'EIES, identifier et consulter efficacement toutes les parties prenantes et notamment les personnes affectées par le Projet (" PAP ") et leurs représentants, les membres du public et d'autres intervenants clés au sujet des avantages potentiels et des impacts négatifs du Projet sur l'environnement et la santé, et démontrer que les opinions des intervenants ont été intégrées aux mesures d'atténuation identifiées.

Le cahier des charges qui suit devrait être considéré comme essentiel mais non exhaustif. Il appartient au consultant de faire preuve de jugement professionnel et, par ce biais, d'identifier de manière proactive les sujets d'études nécessaires, et de veiller à ce que la méthodologie de réalisation des études soit appropriée et que les résultats analytiques soient complets et



*Strictly confidential*

exhaustifs.

Le consultant de l'EIES devra fonder le processus d'évaluation sur les données disponibles et collectées, et mettre en évidence les cas où les choix techniques pourraient avoir une incidence importante sur les risques et les incidences du Projet sur les aspects E&S, afin de fournir suffisamment de conseils pour que les mesures d'atténuation et les préoccupations des parties prenantes soient prises en compte dans la conception du Projet.

## 1.1.2 Cahier des charges de l'EIES

### 1.1.2.1 Tâche 1 – Analyse du cadre réglementaire, juridique et administratif

Sur la base de la revue réalisée dans le rapport de cadrage E&S, le consultant de l'EIES devra compléter, analyser et synthétiser le cadre politique, juridique et administratif ainsi que les normes internationales et les lignes directrices en matière de bonnes pratiques applicables au projet de centrale solaire. Lorsqu'il existe des écarts potentiellement importants entre le cadre national et les Normes de Performance (NP) de la SFI, le consultant de l'EIES devra définir des mesures pour combler ces écarts afin d'assurer le respect des deux. En cas d'incompatibilité entre le cadre national et les Normes de Performance de la SFI, le consultant éditera deux versions distinctes de l'EIES.

Le consultant de l'EIES présentera également le processus d'autorisation auquel le Projet sera soumis, et proposera la manière la plus efficace, en termes de calendrier et de responsabilité, pour la soumission des documents et des demandes de permis conformément à la législation nationale.

### 1.1.2.2 Tâche 2 – Description du projet, de ses limites et de la zone d'influence

Le consultant en charge de l'EIES confirmera et, développera la description du Projet et de ses infrastructures associées, en s'assurant que la description de Projet présentée dans le rapport d'EIES couvre au moins les éléments suivants :

- Le Projet proposé et son contexte géographique, écologique, social, sanitaire et temporel, y compris toutes installations associées (conformément au paragraphe 8 de la NP1 de la SFI), par exemple les lignes de transmission et les sous-stations, routes d'accès ;
- Description (i) des composantes techniques connues à ce stade, et les composantes qui restent à définir et en indiquant les options associées, et (ii) des activités susceptibles de se dérouler pendant les phases du Projet : planification, construction et exploitation ;
- Estimation des flux intrants et sortants et notamment des matières premières et équipements, et des émissions atmosphériques, effluents et déchets générés par le Projet en phase travaux, exploitation et démantèlement, ainsi que les origines et destinations de ces flux ; et
- Estimation des besoins en main-d'œuvre pour la phase de construction et d'exploitation et des arrangements possibles.

L'analyse du Projet devra permettre de déterminer la portée de l'EIES :

- Confirmation de la zone d'influence du Projet (ZIP) et cartes de celle-ci, à l'aide d'outils basés sur un Système d'Information Géographique (SIG) ou de sources similaires et accréditées.

### 1.1.2.3 Tâche 3 – Engagement des parties-prenantes



*Strictly confidential*

Un engagement des parties prenantes devra être entrepris en collaboration avec le promoteur, pendant la préparation de l'EIES conformément aux réglementations nationales et aux exigences de NP1 de la SFI.

Il importera de tenir compte des deux premiers cycles déjà réalisés et reportés dans le rapport cadrage de l'E&S ainsi que des activités réalisées dans le cadre de la préparation du PAR. Les résultats des activités d'identification, d'analyse et de consultation des parties prenantes réalisées dans le cadre de la réalisation de l'EIES devront être reflétés dans un chapitre spécifique du rapport d'EIES et dans un Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP). Ce PEPP indépendant devra résumer les activités menées à l'occasion du processus d'EIES, les questions soulevées par les parties prenantes consultées et expliquera comment l'engagement continu se fera à l'avenir avec les différentes parties prenantes.

Pour la réalisation de l'EIES, le consultant devra i) élaborer un plan d'action clair sur quand, qui, où et comment les parties prenantes devront être consultées, (ii) préparer du matériel de communication résumant les points clés du projet et les impacts et risques associés, (iii) accompagner le promoteur lors des réunions de consultation, jouer un rôle actif dans l'organisation des réunions et des présentations, ainsi que dans la collecte des commentaires et préoccupations des parties prenantes.

Tous les commentaires et préoccupations recueillis au cours de la consultation et de la divulgation du projet et de l'EIES seront ensuite pris en compte et reflétés par le consultant dans l'EIES finale.

Les activités d'engagement des parties prenantes seront principalement dédiées aux personnes affectées par le Projet (" PAP ") mais impliqueront également les communautés dans la ZIP - par exemple, les chefs locaux et traditionnels, les représentants des communautés, les utilisateurs des terres, les groupes vulnérables potentiels comme les femmes et les jeunes (ces derniers auront besoin d'un processus dédié) ; les agences gouvernementales - par exemple, les autorités régionales et locales responsables de l'environnement, des terres, de l'énergie, des transports, des ONG, et d'autres parties concernées le cas échéant.

Les activités d'engagement des parties prenantes réalisées à différentes étapes du processus de l'EIES viseront à :

- Collecter les informations sur l'état initial dans la zone ;
- Informer les intervenants au sujet du projet et identifier leurs préoccupations ;
- Discuter des risques et des impacts du Projet et des mesures d'atténuation proposées ;
- Gérer les attentes concernant les avantages économiques locaux tels que l'emploi, les achats, les contrats et les services sociaux/infrastructures supplémentaires (p. ex. projets communautaires ou accès à l'énergie, à l'eau, etc.) ;
- Solliciter des commentaires sur l'ébauche et la version finale du rapport d'EIES et des mesures prévues ; et
- Répondre aux questions et préoccupations que les parties prenantes soulèvent.

Le PEPP devra inclure :

- La cartographie : l'identification et l'analyse systématiques des principaux groupes de parties prenantes, de leur pertinence pour le Projet et de leurs intérêts et préoccupations ;
- La description du processus mis en œuvre pour la divulgation de l'information, la consultation des parties prenantes et l'intégration de leurs préoccupations dans la conception du Projet, le cas échéant ;
- La liste complète de toutes les questions clés soulevées, leur source, et les réponses fournies à ce jour, ainsi que les dates et heures des réunions tenues, les détails sur la façon dont les



*Strictly confidential*

réunions ont été annoncées ou les méthodes de diffusion de l'information (par exemple : radio, télévision, annonces dans les journaux, réunions publiques, petites réunions, groupes de discussion ou discussions avec des informateurs clés) ;

- La définition d'un mécanisme de gestion des requêtes et des plaintes (« MGRP ») conforme à la NP1 pour cerner et traiter les plaintes ou les questions soulevées par les parties prenantes ;
- La planification et les procédures prévues pour les activités d'engagement des parties prenantes à entreprendre pendant le cycle de vie du Projet ;
- Le calendrier des activités d'engagement des parties prenantes y compris les consultations, la divulgation et le partenariat, ainsi que la date à laquelle de telles activités seront incorporées dans le système de gestion du Projet ; et
- Les détails sur le personnel et les ressources qui seront dévolus à la gestion et à la mise en œuvre du programme d'engagement avec les parties prenantes du Projet (ressources humaines et budget) ; et la procédure de mise à jour du PEPP.

#### 1.1.2.4 Tâche 4 – Analyse des alternatives

Le consultant devra examiner et mettre à jour le processus de sélection du site tel que décrit dans le rapport de cadrage et analyser toute autre alternative envisagée en termes de conception du Projet, de disposition des installations, de choix de technologies, ainsi que d'options pour l'utilisation des ressources (options et impacts des sources d'eau et carrières), et de fourniture des services publics. Les alternatives devront être comparées sur la base de l'option sans projet, de l'option avec un design alternatif de la centrale, des critères techniques, financiers et E&S et l'option choisie doit être pleinement justifiée.

#### 1.1.2.5 Tâche 5 – Analyse de l'état initial

L'état initial environnemental et socioéconomique du site du Projet devra être décrit et analysé.

Le consultant pourra se baser sur les conclusions et les recommandations de l'étude de cadrage E&S afin d'appréhender la portée des études à réaliser pour définir les conditions de base.

La collecte de données devra couvrir l'ensemble des aspects physiques, biologiques/écologiques, socio-économiques et du patrimoine culturel susceptibles d'être affectés (directement ou indirectement) par les phases de pré-construction, de construction, d'exploitation et de démantèlement du Projet.

Pour l'évaluation de l'état initial, le consultant devra :

- Prendre en compte et valider avant de les utiliser, les résultats de l'étude de cadrage E&S et déterminer la nécessité de recueillir des données secondaires et primaires supplémentaires ;
- Collecter et examiner les données bibliographiques (par exemple : dossiers statistiques fiables, dossiers de recensement, rapports gouvernementaux, publications d'ONG, études et articles universitaires, cartes topographiques, photos aériennes, images satellites, bases de données internationales, etc.) ;
- Recueillir des données de terrain en appliquant des méthodologies de collecte et d'analyse reconnues pour recueillir des données primaires afin de combler les lacunes dans les données secondaires. Toutes les activités de collecte de données primaires devront être conçues et entreprises selon une approche appropriée et rigoureuse, conforme aux standards internationaux et aux attentes réglementaires du Togo. L'échantillonnage sur le

*Strictly confidential*

terrain tiendra compte, lorsque pertinent, des facteurs saisonniers ;

- Utiliser une méthode mixte (approche qualitative et quantitative) et, pour les aspects sociaux, concevoir et réaliser des entretiens avec des informateurs clés, des groupes de discussion et un sondage sur un échantillon représentatif de PAP. Un exercice de planification sur le terrain sera entrepris pour faciliter la collecte de données primaires ; et
- Décrire dans le rapport d'EIES toute limitation rencontrée dans la collecte de données (dans un sous-paragraphe de la méthodologie) et tout impact que cela pourra avoir sur la fiabilité des données.
- Faire référence au Plan d'Action de Réinstallation (« PAR ») développé par l'Etat, en détaillant notamment le nombre et le type de PAPs, l'état d'avancement de sa mise en œuvre, la réglementation en vigueur ainsi que le mécanisme de gestion des requêtes et des plaintes retenu (MGRP).

Les données de base (validées et nouvellement collectées) seront : (i) utilisées pour confirmer/mettre à jour la ZIP environnemental et social ; (ii) clairement référencées lorsqu'elles seront utilisées pour l'évaluation de la définition des impacts et des mesures d'atténuation ; (iii) utilisées comme référence pour les besoins futurs de la surveillance.

Pour les aspects pour lesquels une vue d'ensemble plus large est pertinente, le consultant devra inclure dans la description de l'état initial une vue d'ensemble concise, succincte et réfléchie. Il est attendu que 70 % au minimum de chaque section soit consacrée à la ZIP.

Les thématiques suivantes devront être à minima couvertes par les études d'état initial (toutes doivent commencer avec une recherche bibliographique exhaustive) :

- Archéologie et Patrimoine Culturel (historique, culturel, rôle des hommes et des femmes dans la gestion du patrimoine, sites/lieux sacrés, tombes, lieux de cultes) ;
  - Inspection visuelle de surface
  - Collecte d'information lors de l'enquête sociale
  - Consultation des organismes concernés ou sachant (Musées, universités, ministères)
- Biodiversité (fonctionnement écologique des sites, habitats selon la classification de la NP6, espèces floristiques, espèces faunistiques, précisant les critères de classification de la NP6 pour déterminer les Habitats Critiques) ;

Dans ce chapitre, le consultant devra procéder à l'évaluation nécessaire pour l'établissement de la demande de permis de défrichement (l'étendue, la composition, la qualité et la sensibilité des habitats forestiers seront confirmées plus en détail, et ces habitats seront cartographiés)

- Flore et végétation
  - Inventaires Préliminaires : caractérisation phytoécologique des habitats naturels, afin de définir les ensembles de végétation homogènes et de confirmer la cartographie réalisée par interprétation satellitaire
  - Inventaires spécifiques : pour les principaux types d'habitats inventoriés, surtout les habitats potentiellement naturels (savane)- définition de parcelles et de sous-parcelles pour chaque type d'habitat, et inventaire, incluant la densité et l'âge des arbres. Utilisation des espèces pour bois, nourriture, alimentation de bétail, remèdes naturels, ou autres afin de contribuer à la section services écosystémiques de l'état social initial
  - Inventaires complémentaires ciblés : si des enjeux potentiels sont mis en évidence lors des inventaires spécifiques (présence d'espèces menacées), des prospections ciblées seront réalisées. Des échantillons des espèces non-

*Strictly confidential*

identifiées sur le terrain seront ramenés en laboratoire pour identification

- Faune
  - Si pertinent, les entretiens avec des chasseurs, afin de déterminer quelles sont les espèces chassables présentes au niveau de l'aire d'étude
  - Inventaires de terrain, inventaires particulièrement focalisés sur l'avifaune, mais doivent aussi inclure un expert avec des compétences en herpétologie/batrachologie
  - Recensement, détermination du statut de présence sur la zone d'étude (utilisation de la zone ou simple passage), association à la description des types d'habitats dans lesquels ces ressources fauniques ont été rencontrées

Ces inventaires de flore et faune doivent être faites au moins dans deux saisons, sèche et pluvieuse. Les résultats de la première peuvent informer le EIES et la seconde en confirmer ou modifier

- Acquisition de terres / réinstallation ;
  - L'utilisation des terres
  - Habitations et biens immobiliers
  - Régime foncier
  - Activités de subsistance et ressources associées, y compris activités pastorales et accès aux points d'eau
- Social (organisation administrative, historique de l'occupation des sites, caractéristiques démographiques, population résidente et saisonnière, conditions de vie des populations, fonctionnement des ménages, réseaux de solidarité, de parenté et de sociabilité, religions et croyances, urbanisme et habitat, contexte foncier, élevage, chasse, utilisation du site pour les services écosystémiques, présences de chemins/accès au travers du site) ;
- Conditions de sécurité dans la zone du projet ;
- Eau (hydrologie, hydrogéologie, qualité des eaux, zones inondables) ;
  - Inspection visuelle
  - Collecte d'information lors de l'enquête sociale
- Géologie (types de formations géologiques) ;
  - Inspection visuelle
- Pédologie (nature des sols) ;
  - Inspection visuelle
- Infrastructures et services (éducation, santé, voies de communication et télécommunication) ;
- Déchets (infrastructures existantes de collecte et traitement) ;
  - Collecte d'information lors de l'enquête sociale
- Climat, Météorologie (température, vents, précipitations) ;
  - Bibliographique
- Qualité de l'air
  - Identification des sources de pollution atmosphérique


*Strictly confidential*

- Changement climatique ;
  - Bibliographique.

#### 1.1.2.6 Tâche 6 – Évaluation des risques et des impacts et identification des mesures d'atténuation et des impacts résiduels

Le consultant de l'EIES devra confirmer, compléter et développer les risques et les impacts E&S identifiés dans l'étude de cadrage E&S et accorder une attention particulière aux impacts potentiellement significatifs. Les impacts identifiés et devront être évalués de manière quantitative dans la mesure du possible et en tenant compte des points de vue et des préoccupations des PAP et des autres parties prenantes. L'évaluation devra porter sur les phases de pré-construction, construction, exploitation et démantèlement dans le contexte de la ZIP identifiée pour le Projet et les installations auxiliaires et associées. Les impacts cumulatifs ainsi que la contribution aux impacts dus aux facteurs de stress naturels (changements climatiques, sécheresses, variations extrêmes de température, tempêtes de sable, crues soudaines, etc.) devraient également être pris en considération.

Le consultant devra introduire la section par une description détaillée de la méthodologie de l'analyse d'impact, des incertitudes liées à l'évaluation et des principales lacunes dans les informations.

Chaque impact devra être présenté en tenant compte au minimum des éléments suivants :

- Caractérisation (négative, positive) ;
- Nature et durée (directe, indirecte, cumulative, à court terme, à long terme, permanente, réversible) ;
- Ampleur (négligeable, mineure, modérée, majeure) ;
- Probabilité (peu probable, possible, probable) ; et
- Échelle spatiale (nationale, régionale et locale).

Pour chaque impact non négligeable identifié, le consultant doit également définir les mesures d'atténuation des impacts (négatifs) ou d'amélioration (positifs) et déterminer l'ampleur et l'importance des impacts négatifs résiduels (négligeables, mineurs, modérés, majeurs) ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre.

Les mesures d'atténuation doivent être élaborées en fonction de la hiérarchie des mesures d'atténuation, en commençant par éviter les risques/impacts, puis en les réduisant au minimum et, enfin, en compensant pleinement ou en compensant les impacts résiduels le cas échéant. Le consultant en EIES devra indiquer clairement les impacts qui ne nécessitent pas d'autres actions. La section consacrée à l'analyse d'impact traitera, sans s'y limiter, les questions suivantes :

- Biodiversité;
  - Perte d'habitats naturels et d'espèces végétales, et impact sur des espèces animales liés au défrichement
  - Confirmer l'évaluation de l'importance de l'impact de la perte d'habitat selon les critères de la NP6 faite pendant la phase de cadrage et le cas échéant, effectuer une comparaison de la compensation planifiée sur la base des exigences réglementaires, afin d'identifier quels écarts doivent être comblés avec la NP6
  - Perturbation de la faune liée au bruit du chantier
  - Augmentation de la pression anthropique sur la faune (chasse et commerce de viande de brousse)



*Strictly confidential*

- Impacts sur l'avifaune par collision (lignes, panneaux) et électrocution (lignes)
- Paysage et visuel ;
  - Incidence de la centrale sur le paysage (dont opérations de défrichage et présence de la centrale)
- Ressources en eau ;
  - Impacts sur le rechargement des différentes nappes et impact sur l'approvisionnement des communautés pour toutes les saisons
  - Risques de rejets et de pollution des eaux, en relation avec les usages de l'eau et points d'approvisionnement identifiés
- Réseau de drainage / eaux de ruissellement ;
  - Modification des écoulements superficiels
  - Modifications de l'érosion
- Déchets ;
  - Risques de rejets et de pollution des eaux et sols
  - Surutilisation des ressources publiques de gestion des déchets publiques
- Changement climatique ;
  - Vulnérabilité au changement climatique
  - Evaluation des émissions de gaz à effets de serre selon les 2 scopes et pendant les phases construction et exploitation, avec estimation des émissions évitées pendant toute la durée de vies du projet par rapport à une situation de référence.
- Qualité de l'air ;
  - Emissions de gaz d'échappements et de poussières par les engins de chantiers et émission de poussière lors de phase de construction et déconstruction
  - Emissions de gaz d'échappements lors de la phase d'exploitation
- Bruit et vibrations ;
  - Effets du bruit et vibrations
- Trafic / voies de communication ;
  - Perturbations des voies d'accès : impacts liés à l'augmentation du trafic routier
  - Perturbation des accès : augmentation des temps de parcours des communautés due à la modification de chemins existants vers des habitations, champs, sources d'eau.
- Acquisition de terres et réinstallation ;
  - Impact de la modification de l'occupation foncière en lien avec l'utilisation des terrains
  - Services écosystémiques (plantes médicinales, bois, accès à l'eau...)
- Santé, sûreté et sécurité des communautés ;
  - Sécurité des populations en liens avec l'implantation du projet, maladies contagieuses, sécurité routière, risque d'afflux de population et conséquences associées
- Archéologie et patrimoine culturel ; et
- Engagement des parties prenantes.



*Strictly confidential*

### 1.1.2.7 Tâche 7 – Préparation d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale du Projet (PGES)

L'objectif premier d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) est de protéger l'environnement, le personnel du site et la population locale des activités du site qui pourraient causer des dommages ou des nuisances.

Le PGES fournira un cadre pour guider la mise en œuvre de mesures efficaces de surveillance, de prévention, de minimisation, d'atténuation et d'amélioration des impacts E&S associés au Projet. Le consultant indiquera dans le PGES les diverses mesures d'atténuation identifiées au cours du processus d'EIES pour les phases de pré-construction, de construction, d'exploitation et de démantèlement et pour chaque mesure d'atténuation : les normes pertinentes; les mesures de surveillance et les indicateurs, cibles ou critères d'acceptation qui peuvent être suivis sur des périodes définies et les procédures ou plans spécifiques nécessaires.

Les exigences en matière de suivi et d'établissement de rapports comprendront une procédure de "gestion du changement" du PGES reflétant le fait qu'il s'agit d'un document évolutif qui fera l'objet d'un examen et d'une mise à jour réguliers à mesure que le projet évolue. Le consultant proposera également une organisation pour la mise en œuvre du PGES et des procédures et les autres outils de gestion environnementale et sociale (plans connexes). Le PGES comprendra également une estimation budgétaire.

Il est attendu que l'entreprise de construction et le Consortium élaborent respectivement des procédures plus détaillées pour la phase de construction et d'exploitation avant le début de la construction et de l'exploitation. Ces procédures devront couvrir, au minimum, les aspects suivants:

- La santé et la sécurité des communautés, c'est-à-dire les mesures liées au trafic routier, l'afflux de travailleurs, l'accès/ utilisation de ressources (eau), gestion des accès modifiés, risque électrique, infections sexuellement transmissibles, y compris Code de conduite des travailleurs guidant leurs interactions avec les communautés ;
- Santé et sécurité des travailleurs, y compris Hygiène, Santé et Sécurité ; gestion des conditions de sécurité dans la zone du projet y compris analyse des risques de sécurité ;
- Gestion des contractants/sous-traitants ;
- Gestion des ressources (eau, électricité, carburant...) ;
- Gestion des sols ;
- Gestion des ressources humaines et recrutement local ;
- Gestion du genre et prévention des violences basées sur le genre ;
- Gestion des plaintes internes et externes ;
- Gestion des déchets solides et liquides ;
- Prévention de la pollution (effluents, bruit, poussière, matières dangereuses) ;
- Gestion situations d'urgence ;
- Gestion des transports et de la sécurité routière ;
- Gestion du personnel de sécurité, y compris code de conduite pour le personnel de sécurité ;
- Gestion des découvertes fortuites et ;
- Engagement des parties prenantes.



*Strictly confidential*

Le PGES final devrait mentionner l'exigence que ces plans soient élaborés avant le début et la fin de la construction et de l'exploitation, respectivement.

Le PGES intégrera la description détaillée des mesures prévues, et pour chaque mesure, la répartition des responsabilités, le budget, le calendrier applicables. Le PGES comprendra également une liste des PGES opérationnels à développer par le constructeur EPC et par la société de projet pour chaque phase du projet.

## 1.2 Les exigences en matière de rapports et ressources

### 1.2.1 Expertise

Le consultant en charge de l'EIES doit justifier d'expérience sur des projets financés par des institutions financières internationales, de préférence la SFI et la Banque mondiale, et de l'expérience dans des missions similaires au cours des dix dernières années.

La composition suggérée de l'équipe en charge de la réalisation de l'EIES est la suivante (membres clés de l'équipe, à compléter le cas échéant) :

- **Chef de projet** : doit avoir au minimum un master en sciences de l'environnement ou dans d'autres disciplines pertinentes, avec de l'expérience dans la gestion des études d'impact environnemental et social, la gestion environnementale des projets énergétiques, de préférence des centrales solaires, et la construction et l'exploitation. De l'expérience en matière d'évaluation d'impact social est également requise. Le chef de projet doit avoir au moins 15 ans d'expérience dans la gestion de projets complexes de nature pluridisciplinaire et impliquant plusieurs parties prenantes, ainsi que démontrer de l'expérience dans l'application des Normes de Performance de la SFI. Cet expert devra disposer d'excellentes aptitudes en communication.
- **Spécialistes des ressources en eau** : doit avoir au minimum un master en hydrologie ou dans d'autres disciplines pertinentes, être un expert qualifié en hydrogéologie ou hydrologie ayant de l'expérience dans l'étude des enjeux liés aux eaux souterraines, les scénarios d'utilisation de l'eau ainsi que l'analyse des impacts du drainage des eaux de surface et de l'utilisation des ressources. Cet expert devra détenir un diplôme universitaire en hydrogéologie et/ou en génie de l'eau ou une discipline similaire et avoir au moins 10 ans d'expérience pertinente.
- **Spécialiste en sciences sociales** : doit avoir au minimum un master en sciences sociales et 10 ans d'expérience dans la conduite d'études d'impact social pour des projets d'infrastructures, y compris la consultation publique et l'expertise en matière de réinstallation et de restauration des moyens de subsistance, si nécessaire. Maîtrise des NP de la SFI et autres standards internationaux pertinents en termes de déplacement de populations. Maîtrise des méthodes qualitatives et quantitatives d'analyses sociales, y compris les groupes de discussion, les entrevues avec les informateurs clés, la collecte et l'analyse des données des enquêtes socio-économiques.
- **Biologiste/spécialiste de la biodiversité** : doit avoir au minimum un master en biologie ou dans un domaine connexe et au moins sept années d'expérience. Une connaissance approfondie des espèces locales de faune et de flore et une expérience professionnelle antérieure dans la région et le pays seraient un atout. Compétence dans l'application de la NP6.

L'équipe devra avoir connaissance de la réglementation et des procédures nationales en vigueur ainsi que des exigences de la SFI en matière d'EIES et de PAR, y compris l'expérience de l'organisation des consultations publiques.

*Strictly confidential*

Il est attendu que les spécialistes travaillent ensemble à l'analyse des impacts et des risques potentiels interconnectés et cumulatifs en matière d'E&S du Projet.

L'EIES devra être présentée comme une évaluation interdisciplinaire intégrée. Le consultant en charge de l'EIES peut engager et faire appel à des sous-traitants et à des entreprises spécialisées dans le pays. Le cas échéant le consultant de l'EIES est encouragé à décrire ses antécédents professionnels avec ce sous-traitant ou spécialiste ainsi que la méthodologie utilisée pour assurer le contrôle de la qualité dans le processus de réalisation de la prestation.

## 1.2.2 Contenu des livrables clés

### 1.2.2.1 Table des matières de l'EIES

La table des matières proposée pour le rapport d'EIES et le contenu minimum des sections sont décrites dans le tableau ci-après :

**Tableau 1.1 Table des matières de l'EIES proposée**

| Section                                     | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Résumé exécutif                             | Résumé non-technique de l'EIES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Glossaire                                   | Glossaires des termes et des acronymes utilisés dans l'EIES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Introduction                                | Aperçu du Projet, de son contexte, présentation des promoteurs, les objectifs, le calendrier du Projet et la structure du rapport                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Méthodologie                                | Aperçu de la méthodologie appliquée pour l'élaboration de l'EIES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Institutions et contexte réglementaire      | Examen de la réglementation nationale applicable et des Normes de Performance (NP) en matière de durabilité environnementale et sociale et exigences environnement, santé sécurité pertinente de la SFI                                                                                                                                                                                                               |
| Description du Projet                       | Description sommaire du Projet présentant notamment son objet, sa localisation géographique, ses caractéristiques techniques, les alternatives aux projets qui ont été évaluées et le calendrier de mise en œuvre<br><br>Description devra être utilisée pour justifier la zone d'étude pour l'EIES                                                                                                                   |
| Etat initial environnemental et social      | Description de l'environnement et du milieu social de la zone d'étude à l'état initial, portant sur les aspects susceptibles d'être affectés par le Projet, du milieu naturel et humain                                                                                                                                                                                                                               |
| Engagement des parties prenantes            | Description des parties prenantes du Projet : groupes principaux, intérêts et influence, un résumé de l'engagement des parties prenantes réalisé au cours de la procédure de l'EIES et un résumé du plan d'action proposé sur l'implication des parties prenantes tout au long du Projet.<br><br>Cette section se basera sur le Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) préparé de façon indépendante à l'EIES |
| Evaluation des impacts                      | Etude des impacts du Projet sur l'environnement et sur le milieu social selon une approche qualitative et quantitative (exercices de modélisation notamment), pour déterminer les degrés de sévérité des impacts selon une méthodologie prédéfinie d'évaluation des impacts                                                                                                                                           |
| Plan de gestion environnementale et sociale | Proposition de Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), de plan de suivi environnemental et social du Projet et liste des PGES opérationnels à développer par le constructeur EPC et par la société de projet pour chaque phase du projet                                                                                                                                                                  |
| Références                                  | Liste de toutes les sources utilisées dans l'EIES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Annexes                                     | Informations / Données de support                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

### 1.2.2.2 Table des matières du Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)

La table des matières proposée du rapport du Plan d'Engagement des Parties Prenantes et le contenu minimum des sections sont décrites dans le tableau ci-dessous.

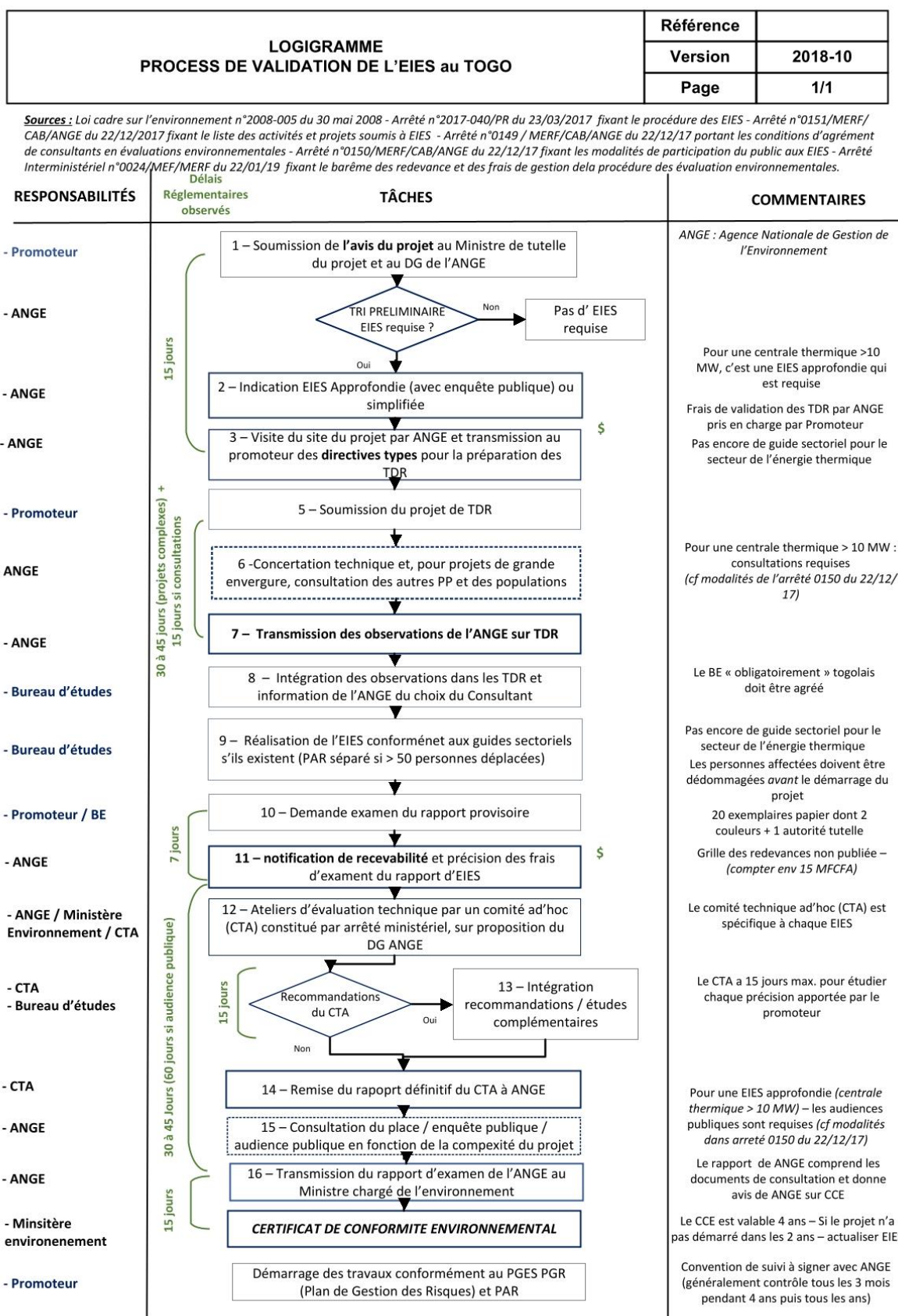
**Tableau 1.2 Table des matières du PEPP proposée**

| Section                                               | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Introduction                                          | Description du Projet et des impacts potentiels au niveau social et environnemental                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Contexte réglementaire                                | Aperçu des impératifs légaux, réglementaires, nationaux et internationaux applicables au Projet se rapportant au dialogue avec les parties prenantes.                                                                                                                                                                                                                                |
| Résumé des engagements des parties prenantes réalisés | Détails sur les divulgations d'informations et consultations entreprises y compris : types d'informations divulguées, comment elles ont été divulguées, comptes rendus des consultations réalisées et questions clés soulevées                                                                                                                                                       |
| Parties prenantes du projet                           | Identification et analyse des groupes de parties prenantes-clé qui seront informés et consultés à propos du projet. Ils doivent inclure des personnes ou des groupes qui : sont directement et/ou indirectement affectés par le Projet, ont des « intérêts » dans le Projet qui les déterminent en tant que parties prenantes, ont le potentiel d'influencer les résultats du Projet |
| Plan d'action                                         | Plan d'action sur quand, qui, où et comment les parties prenantes devront être consultées lors de la mise en œuvre du Projet y compris un calendrier comprenant les diverses activités de dialogue avec les parties prenantes, y compris les consultations, la divulgation, ainsi que la date à laquelle de telles activités seront incorporées dans le système de gestion du Projet |
| Ressources et responsabilités                         | Personnel et ressources du Projet qui seront dévolues à la gestion et à la mise en œuvre du Plan d'action de dialogue avec les parties prenantes.                                                                                                                                                                                                                                    |
| Mécanisme de règlement des requêtes et des plaintes   | Description du processus par lequel les populations affectées par le Projet peuvent transmettre leurs griefs à l'entreprise afin qu'ils soient pris en considération et puissent être réparés                                                                                                                                                                                        |
| Surveillance et rapports                              | Description des mesures de surveillance qui devront être mises en place permettant d'impliquer les parties prenantes du Projet (y compris les communautés affectées) dans la surveillance des impacts par le Projet<br><br>Description de comment et quand les résultats des activités de dialogue avec les parties prenantes feront l'objet de rapports                             |
| Annexes                                               | Informations / Données de support                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |



*Strictly confidential*

## **Annex 2 – Togo E&S Authorization Flowchart**



Annexe 2 : Modèle de fiche d'enregistrement d'une plainte ou d'une doléance y compris VBG

Fiche d'enregistrement d'une plainte / doléance

|                                        |                                       |                                    |
|----------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Développement | <input type="checkbox"/> Construction | <input type="checkbox"/> Opération |
|----------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|

Informations générales

|                                                                  |                                      |               |
|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------|
| NOM, Prénom(s) de la personne qui enregistre la plainte<br>..... | Entité : .....                       |               |
| N° de la plainte (ex. : 2024-001) : 2024 - ____                  | Date de la 1ère déclaration<br>..... | Lieu<br>..... |

|                                                 |                                                                                                                                                           |  |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Premier contact via                             |                                                                                                                                                           |  |
| <input type="checkbox"/> Par téléphone<br>..... | <input type="checkbox"/> Membre de l'équipe sociale <input type="checkbox"/> Personnel de Sokodé Energie <input type="checkbox"/> Personnel sous-traitant |  |
| <input type="checkbox"/> Par courriel<br>.....  | <input type="checkbox"/> Boîte à suggestions <input type="checkbox"/> Courrier <input type="checkbox"/> Réunion                                           |  |
|                                                 | <input type="checkbox"/> Autorité locale <input type="checkbox"/> Autres : .....                                                                          |  |

Si 1er contact via une autre personne que celle qui enregistre la plainte, préciser NOM, Prénom, service, contact  
.....

|                                                                                                                                               |                                                                                                          |                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| <b>Personne déclarante</b><br><br><input type="checkbox"/> Homme<br><input type="checkbox"/> Femme<br><br>Langue préférée :<br>.....<br>..... | <b>NOM, Prénom(s) « Surnom »</b><br>.....                                                                | <b>Lieu de résidence</b> (localité, commune)<br>.....              |
|                                                                                                                                               | <b>Contact(s)</b><br>.....                                                                               | <b>Organisation / Service / Fonction</b> (le cas échéant)<br>..... |
|                                                                                                                                               | <b>PAP</b> : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui<br>Si oui préciser n° PAP : ..... | <b>Pièce d'identité</b> (type, n°) :<br>.....                      |
| <b>Témoin / Accompagnant</b><br>(le cas échéant)<br><br><input type="checkbox"/> Homme<br><input type="checkbox"/> Femme                      | <b>NOM, Prénom(s) « Surnom »</b><br>.....                                                                | <b>Lieu de résidence</b> (localité, commune)<br>.....              |
|                                                                                                                                               | <b>Personne(s) à contacter</b><br>.....                                                                  | <b>Organisation / Service / Fonction</b> (le cas échéant)<br>..... |

Description de la plainte

(Détaillez au maximum ; précisez le lieu, la date, les témoins, les causes et les conséquences perçues, les services ou prestataire à l'origine de la plainte, le cas échéant, etc. ; en cas de dommages sur des actifs (biens/structures/cultures), précisez le statut du plaignant (propriétaire, locataire, agriculteur...), prendre des photos des biens endommagés ou détruits et les géolocalisez).

.....

.....

.....

Continuer au verso du formulaire si nécessaire, joindre au formulaire tous les documents pertinents au traitement de la plainte

### Thématique de la plainte

|                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Demande de renseignements<br><input type="checkbox"/> Promesse non tenue<br><input type="checkbox"/> Emploi | <input type="checkbox"/> Réinstallation / compensation<br><input type="checkbox"/> Rétablissement des moyens de subsistance<br><input type="checkbox"/> Dommages matériels | <input type="checkbox"/> Accès aux ressources (foncier, piste d'accès, eau...)<br><input type="checkbox"/> Travaux/Bruit/Odeur/Poussières<br><input type="checkbox"/> Pollution eau/air/sol/déchets | <input type="checkbox"/> Conduite/trafic<br><input type="checkbox"/> Comportement<br><input type="checkbox"/> Sécurité<br><input type="checkbox"/> Autre : ..... |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### Niveau de sévérité

### Conséquences (définition du niveau de sévérité)

|                       |                          |                                                                                                                                                |
|-----------------------|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 0_Non justifiée       | <input type="checkbox"/> | Plainte non liée au projet et n'ayant pas d'impact sur le Projet ou déterminée comme étant fausse / non pertinente                             |
| 1_Négligeable/Mineure | <input type="checkbox"/> | Plainte isolée, sans impact pour le Projet et la Communauté                                                                                    |
| 2_Modérée             | <input type="checkbox"/> | Plainte isolée, avec un impact limité pour le Projet et la Communauté                                                                          |
| 3_Sérieuse            | <input type="checkbox"/> | Plainte isolée, avec un impact majeur sur le Projet ou la Communauté<br>Plainte réitérée, avec un impact limité sur le Projet ou la Communauté |
| 4_Critique            | <input type="checkbox"/> | Plainte réitérée, avec un impact majeur sur le Projet ou la Communauté                                                                         |

Signature du déclarant

Signature du témoin

Signature de la personne qui enregistre

Date : .....

Date :  
.....

Date :  
.....

## Annexe 3 : Procédure d'enregistrement d'une plainte liée aux VBG

Tableau 20 : Procédure d'enregistrement d'une plainte liée aux VBG

| Étape                                             | Conditions préalables                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Soumission</b>                                 | Mettre en place des canaux de plainte spécifiques pour les VBG et la maltraitance des enfants, par exemple par le biais d'un numéro de téléphone ou d'une ligne d'urgence, ou par l'intermédiaire d'associations de femmes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Enregistrement et évaluation de la gravité</b> | Désigner une ou plusieurs personnes de l'équipe HSE/SST chargées de recevoir et d'enregistrer ce type de plaintes, qui devront être formées à la collecte des cas de VBG. Idéalement, au moins une personne devrait être une femme.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Enquête</b>                                    | <p>Désigner une ou plusieurs personnes au sein de Sokodé Energie pour mener l'enquête sur la plainte. Cette personne doit être formée aux techniques d'enquête appropriées aux situations de violences basées sur le genre.</p> <p>Prévoir le recours à des services d'enquête externes pour la gestion des cas de VBG impliquant le personnel de gestion de Sokodé Energie, des membres de la communauté ou des enfants. En effet, l'intervention d'une tierce partie dans l'enquête légitimera le processus. Le département HSE/SST peut faire appel à la police ou aux services de protection de l'enfance, ou à des ONG travaillant sur ces questions.</p> <p>Informar le suspect des faits pour lui donner la possibilité de se défendre.</p> |
| <b>Solution</b>                                   | <p>Désigner les entités de Sokodé Energie (service RH, service juridique, etc.) qui seront chargées de définir la réponse appropriée.</p> <p>Discuter avec le.a plaignant.e de la nécessité de déposer la plainte auprès des autorités policières et déterminer avec lui comment déposer la plainte, en identifiant le service de police concerné.</p> <p>Identifier et informer sur les services d'aide aux victimes auxquels elles peuvent faire appel (services de santé, soutien psychologique, services juridiques) et qui peuvent être fournis par l'administration du pays ou par un réseau d'associations.</p>                                                                                                                             |

Source : Insuco

Annexe 4 : Modèle de registre des plaintes

Tableau 21 : Modèle de registre des plaintes

| N° de la plainte | Nom et Prénom du plaignant | Contact du plaignant | Date de réception | Mode de réception | Thématique de la plainte | Description de la plainte | Date de visite d'inspection | Niveau de sévérité | Date comité de médiation | Date de clôture de la plainte | Solution à mettre en œuvre | Date de clôture de la plainte |
|------------------|----------------------------|----------------------|-------------------|-------------------|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|--------------------|--------------------------|-------------------------------|----------------------------|-------------------------------|
|                  |                            |                      |                   |                   |                          |                           |                             |                    |                          |                               |                            |                               |
|                  |                            |                      |                   |                   |                          |                           |                             |                    |                          |                               |                            |                               |

Source : Insuco 2024

## Annexe 5 : Listes de présence séances consultations publiques

AGENCE TOGOLAISE D'ELECTRIFICATION  
RURALE ET DES ENERGIES RENOUVELABLES  
ATZER

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

ATER

Date: 04/03/2024  
Intitulé de la réunion: Rencontre avec les Consultants du Consortium MERIDIAM/EDF.  
Lieu: Salle de Réunion ATZER Construction de la Centrale solaire de Sokode.

LISTE DE PRESENCE

| N° | Nom et Prénoms       | Contact       | E-mail                     | Structure   | Signature |
|----|----------------------|---------------|----------------------------|-------------|-----------|
| 1  | TCHODOU Samah Brubon | 90358587      | bahong.2@yahoo.fr          | ATER        |           |
| 2  | ABALO-SAMA Abide     | 90122874      | asama-abide@gmail.com      | ATER        |           |
| 3  | Awa DIASSE           | +224775692186 | diassé.awa@gmail.com       | MERIDIAM    |           |
| 4  | Dala KOITA           | +3361303400   | d.koita@meridian.com       | Meridian    |           |
| 5  | Jail AGBEMELO        | +228 90349574 | jatconmehg@gmail.com       | INSUCO/ATER |           |
| 6  | Patima BREUMIER      | 90098575      | patima.breumier@insuco.com | INSUCO      |           |
| 7  | Franch LALANNE       | 91104046      | fr.lalanne@gmail.com       | INSUCO      |           |
| 8  | Tou A. Lawson        | 92419805      | teriatat@gmail.com         | INSUCO      |           |
| 9  |                      |               |                            |             |           |
| 10 |                      |               |                            |             |           |

ANGE SUITE

| N° | NOMS PRENOMS               | GENRE (F/M) | FONCTION                                            | CONTACTS  | SIGNATURE |
|----|----------------------------|-------------|-----------------------------------------------------|-----------|-----------|
| 09 | MODJI Komivi               | M           | chef service<br>audits Enr et P&S                   | 90266253  |           |
| 10 | SEMEGLO Koukou             | M           | chef service ETS                                    | 907697749 |           |
| 11 | BOULEPIATRE<br>Abel Koukou | M           | inspecteur - No. 100<br>Régulation environnementale | 9012070   |           |
| 12 | TOULASSI-BONIAN<br>Emefa   | F           | Environnementaliste<br>Cartographe                  | 900793249 |           |
| 13 | ATCHA ALIPOU<br>Ekanm      | M           | chargé d'étude                                      | 90287146  |           |
| 14 | SERITCHI Magna             | M           | Bio-environnement<br>travailleur                    | 91843037  |           |
| 15 | GBATI A Bathone            | F           | chargé d'étude                                      | 90282010  |           |
| 16 | LALANNE<br>Franch          | M           | Expert<br>INSUCO                                    |           |           |
| 17 | Tou A. Lawson              | M           | Consultant INSUCO                                   | 92419805  |           |
| 18 | Patima<br>BREUMIER         | F           | Directrice Technique<br>INSUCO                      | 90098575  |           |
| 19 |                            |             |                                                     |           |           |

**INSUCO** LISTE DE PRESENCE - .....

Objet : Réunion COMEX venue PAR

Lieu de rencontre : Ministère Financ

Date : 06/03/2024 Heure de début : 15h40 Heure de fin :

| N° | NOMS PRENOMS                                 | GENRE (F/M) | FONCTION                                        | CONTACTS         | SIGNATURE |
|----|----------------------------------------------|-------------|-------------------------------------------------|------------------|-----------|
| 01 | KOITA Dala                                   | F           | Analyste - Meridiam                             | d.koita@meridiam |           |
| 02 | DIASSE Awa                                   | F           | Meridiam                                        | +221775652196    |           |
| 03 | N'DE épa ADSA A. Thérèse                     | F           | RES IDF AD                                      | +225970724741    | N/A       |
| 04 | LALANNE Franck                               | H           | INSUCO                                          |                  |           |
| 05 | Koua Lawson                                  | H           | INSUCO                                          | +22892419805     |           |
| 06 | TCHOBOU Samah<br>Bawong                      | M           | chef Div. Contr. Suivi<br>des Travaux d'ATER    | 90398567         |           |
| 07 | SIMBA Athyodi                                | M           | Ingénieur des Travaux<br>G.C. Montre Comex      | 90101293         |           |
| 08 | Mou Aliou Mamoudou A.<br>Boudou. ABIDENYIGBA | F           | PRÉSIDENT COMEX<br>pour l'Industrie des Travaux | 90075734         |           |

COMEX suite

| N° | NOMS PRENOMS | GENRE (F/M) | FONCTION     | CONTACTS | SIGNATURE |
|----|--------------|-------------|--------------|----------|-----------|
| 20 | TAGIBE Koffi | M           | Membre Comex | 90058842 |           |
| 21 | GRANDI Kéao  | M           | Membre Comex | 90887782 |           |
| 22 |              |             |              |          |           |
| 23 |              |             |              |          |           |
| 24 |              |             |              |          |           |
| 25 |              |             |              |          |           |
| 26 |              |             |              |          |           |
| 27 |              |             |              |          |           |
| 28 |              |             |              |          |           |

**INSUCO** LISTE DE PRESENCE - .....

Objet : Réunion CEET/CE

Lieu de rencontre : ATZER

Date : 18/03/2024 Heure de début : 15h Heure de fin : 16h

| N° | NOMS PRENOMS            | GENRE (F/M) | FONCTION                                           | CONTACTS | SIGNATURE |
|----|-------------------------|-------------|----------------------------------------------------|----------|-----------|
| 01 | LALANNE Franck          | M           | Consultant<br>INSUCO                               |          |           |
| 02 | PEALO-GAMA<br>Abide     | F           | Environnementaliste                                | 20182874 |           |
| 03 | TIDYE Essyomou          | M           | Chf. Division<br>Exploitation CEET                 | 90237520 |           |
| 04 | TCHOBOU Samah<br>Bawong | M           | Chf. Div. Contr. et<br>Suivi des Travaux<br>d'ATER | 90398567 |           |
| 05 | KATALE Sandabalo        | M           | Chf. de Département<br>Etude CEET/DPII             | 90266446 |           |
| 06 | ABI Emtouma             | M           | Chf. Département                                   | 90145530 |           |
| 07 | BOUKARI Ahmed           | M           | DPII/CEET                                          | 90212000 |           |
| 08 | KADJE Teklene           | F           | Juriste/ATER                                       | 90733839 |           |



INSUCO

LISTE DE PRESENCE-.....

Objet: Rencontre avec la Mairie de Sokode

Lieu de rencontre: Mairie Tchadoudjo 1

Date: 06-03-24

Heure de début: 8h10'

Heure de fin:

| N° | NOMS PRENOMS          | GENRE (F/M) | FONCTION                                       | CONTACTS           | SIGNATURE |
|----|-----------------------|-------------|------------------------------------------------|--------------------|-----------|
| 01 | YERIMA Agregha        | M           | 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire Tchadoudjo 1  | 90 63 66 49        |           |
| 02 | TCHERE Soulemare      | M           | 3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire Tchadoudjo 1 | 90 92 16 71        |           |
| 03 | OURO-AKORIKO Makani   | M           | SCA communale Tchadoudjo 1                     | 91 80 95 15        |           |
| 04 | OURO-AKORIKO Ali      | M           | Chef Canton de Sokodé                          | 90 14 97 45        |           |
| 05 | TCHAGODOMOU Pounpouni | M           | Représentant du chef de Salvi de Collectivité  | 90 28 30 29        |           |
| 06 | TCHODOU Samah Bawouf  | M           | Chef Div. Contr. Suivi des Travaux à l'ATER    | 90 39 85 67        |           |
| 07 | KOITA Dala            | F           | Représentante de MERIDIAM                      | +33 6 13 26 37 00  |           |
| 08 | N'DE Ope ADJA A-TA    | F           | Représentante de EDF                           | +25 07 07 24 04 11 |           |

## Suite Mairie

| N° | NOMS PRENOMS     | GENRE (F/M) | FONCTION                                   | CONTACTS    | SIGNATURE |
|----|------------------|-------------|--------------------------------------------|-------------|-----------|
| 09 | OURO-TAGBA Nouri | M           | chef Section de la Ville d'Electrification | 91 26 45 47 |           |
| 10 | Koua Lawson      | M.          | INSUCO                                     | 92 41 98 05 |           |
| 11 | * TOVO Eue       | M           | Maire 2 <sup>e</sup> CAMCEP                | 92 47 85 96 |           |
| 12 | LALANNE Franck   | H           | INSUCO                                     | 71 40 70 75 |           |
| 13 |                  |             |                                            |             |           |
| 14 |                  |             |                                            |             |           |
| 15 |                  |             |                                            |             |           |
| 16 |                  |             |                                            |             |           |
| 17 |                  |             |                                            |             |           |
| 18 |                  |             |                                            |             |           |
| 19 |                  |             |                                            |             |           |

**INSUCO** LISTE DE PRESENCE: - .....

Objet: Rencontre Direct en Terrain

Lieu de rencontre: Bureau Directeur

Date: 13/07/2024 Heure de début: 16h45 Heure de fin: 17h

| N° | NOMS PRENOMS      | GENRE (F/M) | FONCTION                    | CONTACTS | SIGNATURE |
|----|-------------------|-------------|-----------------------------|----------|-----------|
| 01 | LALANDE           |             |                             |          |           |
| 02 | LACANNE<br>Franck | H           | Consultant<br>INSUCO        | 7101075  |           |
| 03 | Tévi A. Lawson    | T           | Consultant<br>INSUCO        | 92419805 |           |
| 04 | Yovo Kambiri      | H           | Directeur<br>Regional AP/RC | 90459516 |           |
| 05 | BIWE-ISSOUDO      | H           | chef Division<br>AP/RC      | 90549979 |           |
| 06 |                   |             |                             |          |           |
| 07 |                   |             |                             |          |           |
| 08 |                   |             |                             |          |           |

**INSUCO** LISTE DE PRESENCE: - .....

Objet: Entretien avec le PAP

Lieu de rencontre: Salinde (Vendredi)

Date: 10-03-24 Heure de début: Heure de fin:

| N° | NOMS PRENOMS            | GENRE (F/M) | FONCTION               | CONTACTS    | SIGNATURE |
|----|-------------------------|-------------|------------------------|-------------|-----------|
| 01 | Tchagadomou<br>SALAADI  | M           | Technicien             | 92470783    |           |
| 02 | SIBABI-ISSA             | M           | ELECTRICIEN            | 92-93-00-39 |           |
| 03 | OUROB.T.Kouma           | M           | Soudure                | 90519045    |           |
| 04 | Idrissou Djoua          | M           | Car. Peinture          | 11          |           |
| 05 | IDRISSOU<br>MOUBACHIROU | M           | cultivateur            | 91187339    |           |
| 06 | SIBABI-ISSA             | M           | producteur<br>agricole | 92461532    |           |
| 07 | OURGBELGAFA             | M           | Ferrayer               | 1           |           |
| 08 | IDRISSAWAL              | M           | Mecanique              | 92300418    |           |

| N° | NOMS PRENOMS            | GENRE (F/M) | FONCTION  | CONTACTS  | SIGNATURE                                                                           |
|----|-------------------------|-------------|-----------|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| 09 | OUIRO S/2114<br>Zerifou | M           | ReVendeur | 9173 7626 |  |
| 10 |                         |             |           |           |                                                                                     |
| 11 |                         |             |           |           |                                                                                     |
| 12 |                         |             |           |           |                                                                                     |
| 13 |                         |             |           |           |                                                                                     |
| 14 |                         |             |           |           |                                                                                     |
| 15 |                         |             |           |           |                                                                                     |
| 16 |                         |             |           |           |                                                                                     |
| 17 |                         |             |           |           |                                                                                     |
| 18 |                         |             |           |           |                                                                                     |
| 19 |                         |             |           |           |                                                                                     |



LISTE DE PRESENCE - .....

Objet : Consultation publique

Lieu de rencontre : Chiffre Salindé

Date : 07-03-24

Heure de début :

Heure de fin :

| N° | NOMS PRENOMS             | GENRE (F/M) | FONCTION              | CONTACTS  | SIGNATURE |
|----|--------------------------|-------------|-----------------------|-----------|-----------|
| 01 | TCHAGODOMOU<br>Famponi   | Salindé     | Point focal           | 90283029  |           |
| 02 | TCHAKONDA<br>DIO - Ebele | 11          | Secrétaire du<br>chef | 90153878  |           |
| 03 | OURO - GANDI<br>Arana    | 11          | Tailler               | -         |           |
| 04 | DORÉ GO A. Saka          | 11          | Maçon                 | 90489200  |           |
| 05 | TCHAKOURA<br>Kendro      | 11          | Soudeur               | 90344958  |           |
| 06 | TCHAKODOMOU<br>Salou     | 11          | Menuisier             | 92470188  |           |
| 07 | Ouro-gandi               | 11          | Pépiniériste          | 932674321 |           |
| 08 | Ganokou Adou             | 11          | Menuisier             |           |           |

01

Scanné avec CamScanner

| N° | NOMS PRENOMS             | GENRE (F/M) | FONCTION | CONTACTS | SIGNATURE |
|----|--------------------------|-------------|----------|----------|-----------|
| 09 | OURO - BAGNA<br>J. Koura | Salindé     | Soudeur  | 90519045 |           |
| 10 | OURO - BAGNA<br>Issaou   | 11          | Maçon    | 93684655 |           |
| 11 | MOUSSA<br>IBRAHIM        | 11          | Maçon    | 91175362 |           |
| 12 |                          |             |          |          |           |
| 13 |                          |             |          |          |           |
| 14 |                          |             |          |          |           |
| 15 |                          |             |          |          |           |
| 16 |                          |             |          |          |           |
| 17 |                          |             |          |          |           |
| 18 |                          |             |          |          |           |
| 19 |                          |             |          |          |           |

Scanné avec CamScanner

| N° | NOMS PRENOMS             | GENRE (F/M) | FONCTION             | CONTACTS    | SIGNATURE |
|----|--------------------------|-------------|----------------------|-------------|-----------|
| 20 | KOLA Wattara             | M           | Enseignant/Sociol    | 90 20 29 00 | Kola      |
| 21 | OURO GBELE<br>Bilali     | M           | Maçon Carroleur      | 90 09 48 02 | Bilali    |
| 22 | IRISSOU Moubassirou      | M           | Ferrailleur          | 91 18 73 33 | IRISSOU   |
| 23 | KATA KPAOU<br>Kabinou    | M           | Ferrailleur          | 91 33 65 62 | KATA      |
| 24 | ISSAÏKA Salissou         | M           | Chauffeur            | 90 25 25 67 | ISSAÏKA   |
| 25 | OURO G. ANDI<br>Issaïfou | M           | Menuisier - Tapicier | 70 05 52 21 | OURO      |
| 26 | TEOURI Rachad            | M           | ELEVEUR              | 91 54 77 22 | TEOURI    |
| 27 |                          |             |                      |             |           |
| 28 |                          |             |                      |             |           |

Scanné avec CamScanner



LISTE DE PRESENCE - .....

Objet : Consultation publique

Lieu de rencontre : Chef de Salissou

Date : 03-03-24

Heure de début :

Heure de fin :

| N° | NOMS PRENOMS             | GENRE (F/M) | FONCTION    | CONTACTS    | SIGNATURE |
|----|--------------------------|-------------|-------------|-------------|-----------|
| 01 | OURO-BIALA<br>Aliou      | M           | Cultivateur | 90 96 11 08 | OURO      |
| 02 | AKONDO<br>NININ          | M           | Cultivateur | 90 71 80 53 | AKONDO    |
| 03 | OURO-SAMA<br>Mouhammed   | M           | Commerçant  | 90 94 79 96 | OURO      |
| 04 | BOUKARI<br>Soulemou      | M           | Tailleur    | 90 31 36 13 | BOUKARI   |
| 05 | AKONDO<br>Saidou         | M           | Maçon       | 91 85 35 17 | AKONDO    |
| 06 | AKOBOUMOU<br>ISSO WAZINA | M           | Chef        | 90 16 75 64 | AKOBOUMOU |
| 07 | AGODOMOU<br>Moumou       | M           | sous-chef   | 90 70 38 78 | AGODOMOU  |
| 08 | IRISSOU<br>Alaissani     | M           | Retraité    | 90 08 42 01 | IRISSOU   |

Scanné avec CamScanner

| N° | NOMS PRENOMS                | GENRE (F/M) | FONCTION     | CONTACTS | SIGNATURE |
|----|-----------------------------|-------------|--------------|----------|-----------|
| 09 | OURO KEFIA<br>Oumero        | u           | Tailleur     | 93203681 |           |
| 10 | YOROU<br>Sokibou            | u           | Menuisier    | 90217439 |           |
| 11 | ALFA KOSSIM                 |             | commerçant   | 93765036 |           |
| 12 | OURO AGADJA<br>ABOUKERIM    | u           | Maçon        | 91730525 |           |
| 13 | SIBABI AKPO                 | u           | Retraité     | 90393895 |           |
| 14 | OURO YODOU<br>Salifou       | u           | Tisserand    | 90385518 |           |
| 15 | OURO GOUNI<br>AKANDO        | u           | Ferrailleur  | 90174539 |           |
| 16 | SOULEMANE<br>Abdou - Bakari | u           | Chaudronnier | 90335472 |           |
| 17 | IDRISSOU<br>Awaïli          | u           | Mécanicien   | 92300418 |           |
| 18 | TCHAGBIDE<br>FRATEL         | u           | Soudreur     | 92609380 |           |
| 19 | Alidou<br>Mohamane          | u           | Cultivateur  | 91999510 |           |

Scanné avec CamScanner

| N° | NOMS PRENOMS           | GENRE (F/M) | FONCTION    | CONTACTS | SIGNATURE |
|----|------------------------|-------------|-------------|----------|-----------|
| 20 | OURO GANI<br>Souadjé   |             | Menuisier   | 91402808 |           |
| 21 | Tchassama<br>Abdoulaye |             | Cultivateur | 90385421 |           |
| 22 | Djogobé<br>Témouou     |             | Cultivateur | 92193674 |           |
| 23 | Tchassama<br>Zakari    |             | Cultivateur | ,        |           |
| 24 |                        |             |             |          |           |
| 25 |                        |             |             |          |           |
| 26 |                        |             |             |          |           |
| 27 |                        |             |             |          |           |
| 28 |                        |             |             |          |           |

Scanné avec CamScanner



## LISTE DE PRESENCE- - .....

Objet :

Lieu de rencontre :

Date :

Heure de début :

Heure de fin :

| N° | NOMS PRENOMS          | GENRE (F/M) | FONCTION | CONTACTS  | SIGNATURE |
|----|-----------------------|-------------|----------|-----------|-----------|
| 01 | ISSA Rachidatou       |             |          | 90.874535 |           |
| 02 | CHABOUCHOY<br>Damatou |             |          | 90934301  |           |
| 03 | Moussa<br>Adietou     |             |          |           |           |
| 04 | CHACHIBARA<br>Tama    |             |          | 9250.4938 |           |
| 05 | OURO AÏDO<br>Sefi     |             |          |           |           |
| 06 | IEPASSI<br>Aïcha      |             |          |           |           |
| 07 | CHAKOURA<br>Fatima    |             |          |           |           |
| 08 | MOUAMED<br>Rafietou   |             |          | 91133161  |           |

Scanné avec CamScanner

| N° | NOMS PRENOMS             | GENRE (F/M) | FONCTION | CONTACTS  | SIGNATURE |
|----|--------------------------|-------------|----------|-----------|-----------|
| 09 | CHADJOBO<br>Wechire      |             |          | 92219878  |           |
| 10 | OURO GATOU<br>Adjara tou |             |          | 90101632  |           |
| 11 | CHADJOBO<br>Aïcha        |             |          |           |           |
| 12 | OURO SAMA<br>Djoumey     |             |          | 70.858084 |           |
| 13 | OURO-GBEL<br>Oumant-Hera |             |          | 93720147  |           |
| 14 | OURO-GBEL<br>Moufida     |             |          | 90213580  |           |
| 15 | IDRISSOU<br>Rabi         |             |          | 92856356  |           |
| 16 | ABOUBOUAYE<br>Salamaten  |             |          | 70080030  |           |
| 17 | SALEY<br>BARAKISSA       |             |          | 90655927  |           |
| 18 |                          |             |          |           |           |
| 19 |                          |             |          |           |           |

Consultation Salim de

Scanné avec CamScanner

| N° | NOMS PRENOMS          | GENRE (F/M) | FONCTION | CONTACTS   | SIGNATURE                                                                           |
|----|-----------------------|-------------|----------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| 20 | SA LIFOY<br>Amina     |             |          | 90410680   |  |
| 21 | MOUSSA<br>Badeyiya    |             |          |            |  |
| 22 | CHASATI<br>Sadaïon    |             |          | 93548344   |  |
| 23 | CHATPIDE<br>Djamila   |             |          | 91372633   |  |
| 24 | ABOUDLAYI<br>Fridon   |             |          | 93385940   |  |
| 25 | OURO KOURA<br>Rachida |             |          |            |  |
| 26 | BASSAROU<br>Rissala   |             |          | 92221669   |  |
| 27 | OURO DAM<br>Lola      |             |          | 93.6879.47 |  |
| 28 | AFARAKOU<br>Salamaton |             |          | 92683046   |  |

consultation Salindé

CANTON de KOTAH (F3)

| N° | NOMS PRENOMS                 | GENRE (F/M) | FONCTION                           | CONTACTS         | SIGNATURE          |
|----|------------------------------|-------------|------------------------------------|------------------|--------------------|
| 20 | DSOBO Aboubakar              | M           | Rep. Chef Komah 3                  | 93 20 3706       | <i>[Signature]</i> |
| 21 | OURO-AGOUA<br>M. Koumaï      | M           | C.D.Q<br>Komah 3                   | 90 84 04 91      | <i>[Signature]</i> |
| 22 | OURO-TAGEA<br>Tétéwou        | M           | Secrétaire du<br>Chef canton       | 90 23 29 08      | <i>[Signature]</i> |
| 23 | OURO-KADROU GBO<br>Tassidine | M           | Treasorier                         | 91 60 23 51      | <i>[Signature]</i> |
| 24 | ALI TCHEDRE                  | M           | C.D.Q                              | 90 10 00 90      | <i>[Signature]</i> |
| 25 | DSOBO<br>Solomon             | M           | Pont focal<br>Sokode               | 92 26 51 95      | <i>[Signature]</i> |
| 26 | CHAGOUOMOU<br>Pompoum        | M           | Pont focal<br>Salimé               | 90 28 30 29      | <i>[Signature]</i> |
| 27 | NDEJE AOTA-AITA              | F           | RES-GBF                            | 92 5 17 24 00 11 | <i>[Signature]</i> |
| 28 | Tatobou Samah<br>Bawong      | M           | Chf Div. Suivi des<br>Trux a Aizer | 90 39 85 67      | <i>[Signature]</i> |

Canton KOTAH (F2)

| N° | NOMS PRENOMS            | GENRE (F/M) | FONCTION               | CONTACTS          | SIGNATURE          |
|----|-------------------------|-------------|------------------------|-------------------|--------------------|
| 09 | KOITA Dala              | F           | Représentante MERIDIAM | +33 6 43 26 34 00 | <i>[Signature]</i> |
| 10 | OURO-AGOUA<br>M. Koumaï | M           | C.D.Q<br>Komah 3       | 90 84 04 91       | <i>[Signature]</i> |
| 11 | SALIFOU<br>Inoussa      | M           | C.D.Q<br>Avadadi       | 90 11 43 53       | <i>[Signature]</i> |
| 12 | DSAHINI<br>Sofou        | M           | C.V.D<br>Arouso        | 92 13 93 12       | <i>[Signature]</i> |
| 13 |                         |             |                        |                   |                    |
| 14 |                         |             |                        |                   |                    |
| 15 |                         |             |                        |                   |                    |
| 16 |                         |             |                        |                   |                    |
| 17 |                         |             |                        |                   |                    |
| 18 |                         |             |                        |                   |                    |
| 19 |                         |             |                        |                   |                    |



INSUCO

LISTE DE PRESENCE - .....

Objet: Entree du chef canton KOTAH

Lieu de rencontre: Sokode (Vehicule)

Date: 07/03/2016

Heure de début: 10h

Heure de fin: 12h

| N° | NOMS PRENOMS         | GENRE (F/M) | FONCTION                    | CONTACTS    | SIGNATURE          |
|----|----------------------|-------------|-----------------------------|-------------|--------------------|
| 01 | OURO-AKORIKO<br>Ali  | M           | Chef Canton<br>de Sokode    | 90 14 97 45 | <i>[Signature]</i> |
| 02 | OURO-AKPO<br>Wedyi   | M           | Chef d'Avadadi              | 90 99 56 60 | <i>[Signature]</i> |
| 03 | BAGNA A.<br>Moumouni | M           | Rep du Chef de<br>Kouloundi | 90 11 36 04 | <i>[Signature]</i> |
| 04 | OURO-TOU<br>Salifou  | M           | Rep du Chef de<br>Tchavadi  | 91 68 18 16 | <i>[Signature]</i> |
| 05 | SIDI A.<br>Karim     | M           | Chef de Abaworo             | 93 04 80 58 | <i>[Signature]</i> |
| 06 | MEDSI Inifou         | M           | Rep: Chef Nada              | 92 22 19 97 | <i>[Signature]</i> |
| 07 | OBOGAOU<br>Kouba     | M           | Chef de Komah 2             | 90 97 61 42 | <i>[Signature]</i> |
| 08 | ABOULAYE<br>Ibrahim  | M           | C.D.Q Komah 2               | 90 37 59 25 | <i>[Signature]</i> |

Suite Canton KPANAGALAM

**INSUCO**

Objet : Enquête  
 Lieu de rencontre : PO  
 Date : 07/03/1

| N° | NOMS PRENOMS           | GENRE (F/M) | FONCTION                              | CONTACTS       | SIGNATURE          |
|----|------------------------|-------------|---------------------------------------|----------------|--------------------|
| 20 | PANANDI Euzia          | F           | Pte CGEP                              | 91376131       | <i>[Signature]</i> |
| 21 | OUROBODI Emma          | F           | Attachée                              | 90689223       | <i>[Signature]</i> |
| 22 | N'Da Epe ANA A.T.A.    | F           | REC. EDF                              | +2250707740411 | N'Ajok             |
| 23 | KOITA Dala             | F           | Représentante MERIDIAM                | +3615103400    | <i>[Signature]</i> |
| 24 | TCHAGODJOMOU Pounpouni | M           | Point focal salinde                   | 90283029       | <i>[Signature]</i> |
| 25 | TCHOBOU Samah Boulouf  | M           | Chf Div. Cont. Suiv des Trux a' ATZER | 90398567       | <i>[Signature]</i> |
| 26 | DODO Deligobou         | M           | Point focal sokode                    | 92265195       | <i>[Signature]</i> |
| 27 | Koum Lwoukine          | M           | INSUCO                                | 92419805       | <i>[Signature]</i> |
| 28 |                        |             |                                       |                |                    |

**INSUCO**

LISTE DE PRESENCE - - - - -

Objet : Rencontre chef de canton Kpanagalam  
 Lieu de rencontre : Vestibule du chef canton de Kpanagalam  
 Date : 07-03-24 Heure de début : 08h10' Heure de fin : \_\_\_\_\_

| N° | NOMS PRENOMS            | GENRE (F/M) | FONCTION                      | CONTACTS  | SIGNATURE          |
|----|-------------------------|-------------|-------------------------------|-----------|--------------------|
| 01 | OURO-AGORD Bado         | M           | chef canton                   | 90293533  | <i>[Signature]</i> |
| 02 | OURO-Koussou Bado       | M           | Notable                       | 91624239  | <i>[Signature]</i> |
| 03 | BATIMAZIMOU F           | F           | Pdte c.c.d                    | 93655439  | <i>[Signature]</i> |
| 04 | OURO-Koussou Bado       | M           | C.D                           | 90-348893 | <i>[Signature]</i> |
| 05 | BAWA Azime              | M           | Secrétaire                    | 90246578  | <i>[Signature]</i> |
| 06 | OURO-AGORD Tchatchibara | M           | Représentant du chef Kidioude | 90264090  | <i>[Signature]</i> |
| 07 | OURO-AGORD Aloua        | M           | Notable                       | 90355938  | <i>[Signature]</i> |
| 08 | ALASSANI Saïd           | M           | vice Pdte ccd                 | 90028866  | <i>[Signature]</i> |

14/03/2024 Réunion Bureau N°10 14/03/2024

| N° | NOMS PRENOMS           | GENRE (F/M) | FONCTION                | CONTACTS | SIGNATURE |
|----|------------------------|-------------|-------------------------|----------|-----------|
| 20 | Poupoou                | M           |                         |          |           |
| 21 | EC                     |             |                         |          |           |
| 22 | Franck LALANDE         | M           | Consultant              |          |           |
| 23 | Dr Pargouri            | M           | Point Focal             |          |           |
| 24 | OURO-BANGA<br>NA Maria | F           | Menagere                |          |           |
| 25 | TCHAGBOMOU<br>Poumpoum | M           | Point focal<br>Salinier |          |           |
| 26 | TCHAGOUZOU<br>Adiatou  | F           | Menagere                |          |           |
| 27 | TCHADJOBO<br>Safoua    | F           | "                       |          |           |
| 28 | OURO-GBELE<br>Rafiatou | F           | "                       |          |           |
|    | AVEVA<br>Gyowera       | F           | "                       |          |           |
|    | BIYAO BANGINA<br>Sema  | F           | "                       |          |           |

INSUCO LISTE DE PRESENCE -

Objet: Rencontre avec le Préfet  
Lieu de rencontre: Préfecture de Tchaozjo  
Date: 05-03-2024 Heure de début: 15H10min Heure de fin: 16h20

| N° | NOMS PRENOMS            | GENRE (F/M) | FONCTION                                    | CONTACTS            | SIGNATURE |
|----|-------------------------|-------------|---------------------------------------------|---------------------|-----------|
| 01 |                         |             |                                             |                     |           |
| 02 | TAKOUGNADI<br>Bournam   | M           | Commissaire Canton<br>de la ville de Sokode | 90 93 87 14         |           |
| 03 | TCHOBOU Samah<br>Bouong | M           | Chf. brv. Contr. Buvi.<br>des Tr. a' ATZER  | 90 39 85 67         |           |
| 04 | TCHAGBOMOU<br>Poumpoum  | M           | Représentant de<br>la Population            | 90 28 30 29         |           |
| 05 | OURO-AKORIKO<br>Ali     | M           | Chf. Canton de<br>Sokode                    | 90 14 97 45         |           |
| 06 | KOITA Dala              | F           | Représentante MÉRIDIEN                      | +33 6 43 20 34 00   |           |
| 07 | NDEGHEA A. Tchin        | F           | Représentante EDF                           | +225 90 92 24 24 11 |           |
| 08 | MONPION Makindou        | M           | Préfet/Tchaozjo                             | 91 74 03 05         |           |

## Annexe 6 : Comptes-rendus des consultations publiques

1. Compte rendu de l'entretien avec l'AT2ER
2. Compte rendu de l'entretien avec l'ANGE
3. Compte rendu de l'entretien avec la CEET/CEB
4. Compte rendu de l'entretien avec le préfet de Tchaoudjo
5. Compte rendu de l'entretien avec l'équipe communale de la mairie de Tchaoudjo 1
6. Compte rendu de l'entretien avec les services techniques de l'agriculture
7. Compte rendu de l'entretien avec les services techniques de l'environnement
8. Compte rendu de l'entretien avec les services techniques des transports
9. Compte rendu de l'entretien avec la chefferie du canton de Komah
10. Compte rendu de l'entretien avec la chefferie du canton de Kpangalam
11. Compte rendu de l'entretien avec la chefferie du village de Salimdé
12. Compte rendu de la consultation publique dans le canton de Komah
13. Compte rendu de la consultation publique au village de Salimdé
14. Compte rendu du groupe de discussion avec les femmes de Komah
15. Compte rendu du groupe de discussion avec les femmes de Salimdé
16. Compte rendu du groupe de discussion avec les peuhls du hameau de Tchakorikodé
17. Compte rendu de l'entretien avec le consultant en charges des études environnementales et sociales de la centrale solaire de Blitta

## Compte rendu de l'entretien avec l'AT2ER

|                      |                                                                                                                                                            |
|----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date                 | 04/03/2024                                                                                                                                                 |
| Personne rencontrée  | Voir liste de présence<br>Principalement Tchodou Somah Bawonj : ingénieur chef division construction, suivi des travaux, Abalo-Sama Abidé, Responsable E&S |
| Durée de l'entretien | 2H                                                                                                                                                         |
| Coordonnée           | <a href="mailto:Bahong2@yahoo.fr">Bahong2@yahoo.fr</a> , 90398567<br><a href="mailto:Asama.abide@gmail.com">Asama.abide@gmail.com</a> 90182874             |

### Introduction et ouverture de la session

La session s'est ouverte à l'heure prévue en présence de représentants du consortium Sokodé énergie et de Joël Agbemeco de ANTEA/JAT. Un tour de table de présentation des personnes présentes a eu lieu puis Monsieur Tchodou a brièvement présenté le rôle de l'AT2ER à la fois dans le projet de la centrale et dans les études afférentes.

Il s'en est suivi une présentation des enjeux de l'EIES par le consortium et de sa nécessité pour répondre aux exigences des bailleurs et pour l'obtention du certificat de conformité environnemental auprès de l'ANGE.

### Engagement des PP : niveau d'information du Projet et communication

En ce qui concerne les actions d'informations, l'AT2ER a précisé le cheminement au cours duquel des actions de communication ont été effectuées dès le début du Projet:

- Sélection préliminaire des sites potentiels d'installation de la centrale en fonction des critères de la SFI (en amont de la sélection du consortium Meridiam-EDF): pas de concessions habitées, site proche d'une voie de communication carrossable, hors grande agglomération, proche d'une ligne de transport électrique, etc. Résultats : choix de 3 ou 4 sites potentiels à Sokodé. Des discussions ont été organisées dès ce stade avec les autorités locales ;
- Rencontres avec les autorités coutumières et administratives (chef de villages, collectivités locales) puis avec les populations pour le choix final de Salimdé ;
- Il est à noter une implication forte du Ministre de l'environnement, originaire de la zone, même si le Ministère de tutelle de l'AT2ER est le ministère de l'énergie, pour les rencontres avec les autorités locales.

A la suite du choix de Salimdé, l'AT2ER a mené plusieurs actions de communication, de présentation du projet et d'informations des parties prenantes. L'AT2ER n'a pas spécifiquement décrit l'ensemble de ces actions.

D'autres activités d'engagement des populations ont eu lieu lors de la réalisation des différentes études E&S : CGES/CPR par ERM ; PAR par JAT ; Mise en œuvre du PAR par la COMEX.

L'AT2ER n'a pas connaissance de la mise en place d'un MGP au Projet. Madame Abalo-Sama a confirmé que aucun MGP formalisé n'a été mis en place au niveau de l'AT2ER.

### Craintes et attentes générales

Pour l'AT2ER ce projet ne peut avoir d'impact négatifs dans la mesure où :

- Pour l'AT2ER, la communication en amont (à la fois aux populations et aux autorités pour qu'elles en soient le relais) avait permis un bon niveau d'information des populations et un bon niveau d'acceptation ;

- Le choix du site a été fait de manière concertée et en prenant en compte la minimisation des impacts sociaux. L'AT2ER a travaillé en amont pour délimiter un tracé de la zone qui évite les habitations, conformément aux recommandations de la SFI. Cela a entraîné de faibles impacts sur les populations puisque « personne n'a été chassé » (dixit), aucune habitation n'ayant fait l'objet d'une expropriation. De plus, la majeure partie des terres expropriées sont des terres agricoles ou sont implantés des vergers ou des terres communautaires où sont pratiquées des activités de cueillette ;
- Les expropriations ont fait l'objet d'indemnités cohérentes ;
- Les populations ont une image positive de ce type de projet sur base de l'exemple de l'installation de la centrale solaire de Blitta, une notion de fierté de la communauté est mise en avant. Fierté d'accueillir la centrale sur le territoire et fierté de l'utilisation future du savoir-faire local en termes de main d'œuvre pour les travaux à venir.

Cependant des plaintes et des craintes ont été remontées pendant le processus de versement des compensations. Ce dernier ayant été effectué en plusieurs étapes au niveau du versement des compensations car les dossiers de certaines PAP étaient incomplets, les personnes n'ayant pas été prises en compte sur la première vague ont remonté des craintes de ne pas être prise en considération. Au vu de l'absence de MGP, des plaintes ont été remontées au niveau de certains agents de manière sporadique. L'AT2ER estime ce nombre de plaintes entre 10 et 20. Ces craintes ont été remontées, en leur temps, à la COMEX. Il faut noter que ces plaintes n'ont pas été remontées à travers un mécanisme de gestion des plaintes formel. Les populations ont appelé l'AT2ER, qui a remonté les préoccupations à la COMEX. La COMEX a ensuite fourni des explications ce qui a permis de résoudre les plaintes.

Le temps long écoulé entre la période de sélection du site, la réalisation du PAR, le versement des compensations et le démarrage effectif du projet suscite également des craintes de la part des populations. Aujourd'hui le site est libéré et borné mais comme le projet n'a pas commencé les gens se posent des questions.

De plus, en dehors des craintes évoquées ci-dessus, aucune plainte provenant de personnes non-PAP n'est parvenue à l'AT2ER.

De plus, l'AT2ER, toujours sur l'exemple de Blitta, voit en l'installation de la centrale solaire une opportunité de développement fort du territoire puisque la sécurisation énergétique va amener la création d'autres activités (exemple de l'usine de bombonnes de gaz qui vient de s'installer à Sokodé et qui génère de l'emploi). Les populations ont conscience que l'installation de la centrale va être source d'emplois directs et indirects. Les impacts positifs évoqués par l'AT2ER comprennent :

- De l'emploi pour les jeunes de la zone ;
- Des activités économiques ;
- Le développement de la zone du projet (attractivité, nouvelles constructions dans cette zone) ;
- Un sentiment de fierté pour les populations ;
- Attrait d'investisseurs à Sokodé car disponibilité de l'énergie.

### Flux migratoires et afflux de travailleurs

L'AT2ER pense qu'il peut être intéressant, sinon nécessaire, d'organiser des activités d'information liées à l'arrivée de travailleurs extérieurs à la commune. Sur le modèle encore une fois des actions entreprises à Blitta, ces informations et/ou formations doivent se faire à l'endroit de deux types de populations :

- Les populations accueillantes par l'entremise des chefs coutumiers sur l'acceptation d'une nouvelle population et sur le bon accueil à leur endroit. Pour cela il faut un accompagnement des chefs de village pour un argumentaire complet.
- Les travailleurs extérieurs qui viendraient sur le territoire communal, par l'entremise des entreprises de construction, sur le respect des communautés locales, de leurs coutumes, de leur population féminine et de leur religion (Sokodé étant de confession principalement musulmane, la question de la consommation d'alcool et de la communication avec les femmes peut être centrale).

En termes d'infrastructures, le niveau de développement de Sokodé et le nombre et la qualité de ces infrastructures devraient permettre d'absorber sans dommage ni problème l'arrivée du nombre relativement

faible de travailleurs en rapport avec le nombre d'habitants. L'AT2ER ne prévoit donc pas de pression particulière sur les services de bases.

### Accessibilité du site

Pour l'AT2ER, le risque d'embouteillage est assez mineur dans la mesure où la voie est peu empruntée par des voitures et principalement par des 2 roues.

Le premier problème majeur est la poussière générée par la circulation des camions vu que cette voie de circulation est bordée par beaucoup de structures de production artisanales diverses et par des petits commerces. Les mesures d'atténuation proposées par l'AT2ER vont des moyens simples et classiques (arrosages de la piste régulièrement avec des camions citernes et mise en place d'une signalisation sous forme de panneaux routiers sur l'ensemble du trajet des camions) à des moyens plus poussés : l'utilisation d'une autre voie d'accès au site comme le proposait l'étude géotechnique afin de contourner les quartiers les plus peuplés.

Cette solution est aussi préconisée pour se prémunir au maximum du risque d'accident qui va forcément augmenter conjointement avec l'augmentation du trafic, les enfants étant les personnes les plus à risques. Face à ce risque d'accident, l'AT2ER recommande que le consortium ait un droit de regard sur le recrutement des chauffeurs (vérification du permis de conduire et de l'expérience des chauffeurs) et propose également que les chauffeurs soient formés à la conduite en milieu peuplé.

### Occupation des sols et conflits fonciers

L'AT2ER n'a pas été impliquée dans le processus d'indemnisation et en a pris connaissance une fois que celui-ci était achevé. L'argument de la COMEX sur ce point est son implication dans de nombreux ateliers à cette période et son manque de temps pour prévenir l'AT2ER.

Pour l'AT2ER les conditions de sécurisation foncière sont réunies pour le démarrage des travaux sur le site et le long du tracé de la ligne électrique. Toutes les PAP ont été indemnisées et aucune doléance forte sur ce sujet ne leur a été remontée.

Cependant la différence de temporalité entre la fin des actions d'indemnisation et le démarrage effectif des travaux pourrait entraîner une réoccupation des lieux par certaines PAP.

A la connaissance de Monsieur Tchodou aucune commission foncière n'a été mise en place et ce point est confirmé par sa collègue Madame Abalo-Sama responsable E&S de l'AT2ER. Cependant, Madame Abalo-Sama précise que l'AT2ER a été partie prenante des différentes actions de la COMEX mais dans un rôle d'observation uniquement.

En ce qui concerne le site de la forêt sacrée (lieu de naissance du village) et qui doit être traversé par la ligne électrique, l'AT2ER ne s'y est jamais rendu mais doit y aller afin de mieux comprendre les implications que le passage de la ligne au-dessus de ce site pourrait engendrer.

Information recueillie le 18/03/2024 : le PAR n'a pas pris en compte la zone allant de la ligne à haute tension vers la poste de CEET. Pour l'AT2ER cela s'explique car le point d'entrée de l'énergie dans le poste a plusieurs fois été changé de position pour des raisons techniques. La dernière solution retenue l'a été après le PAR et son addendum. C'est pour cette raison que cette zone n'est pas prise en compte dans ces documents. Sur site, les consultants ont identifié un propriétaire d'un terrain borné.

### Clôture de la réunion

Recommandation :

- Mettre en place un MGP pendant la phase de construction
- Organiser un moment d'échange avec Madame Abalo-Sama pour des précisions sur la mise en place de la commission foncière et sur l'existence d'une MGP pendant la phase d'étude

- S'appuyer sur le préfet, autorité clé de la zone, pour l'organisation des rencontres de terrain avec les autorités locales

## Compte rendu de l'entretien avec l'ANGE

|                      |                                                                    |
|----------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Date                 | 04/03/2024                                                         |
| Personne rencontrée  | Principalement : Soulemane abdel Traniou, Voir feuille de présence |
| Fonction/Rôle        | DG adjoint                                                         |
| Durée de l'entretien | 1 heure                                                            |
| Coordonnée           | 90120712                                                           |

### Points essentiels de la rencontre

Présentation du rôle de l'ANGE par le Directeur adjoint : accompagnement et délivrance d'accréditation pour des projets à la fois public et privés. Ont un intérêt certain pour les projets d'électrification solaire.

Intervention de Méridiam : le consortium a précisé vouloir avancer rapidement dans le calendrier tout en s'assurant du respect strict des procédures : raison d'être de cette rencontre pour recueillir des recommandations sur la conduite l'EIES et bien cadrer ce dernier avec les besoins de l'ANGE.

ANGE est préoccupé par l'ancienneté du PAR et par le fait que les terrains expropriés sont juste bornés et non clôturés. Craintes par rapport à d'éventuelles réinstallations.

D'après l'ANGE, 3 autres projets sont en cours dans la zone :

- 1 voie de contournement de la commune de Sokodé
- 2 routes partant de Sokodé et allant vers Tchamba à l'est et une vers Bafilo au Nord

L'ANGE propose de se rapprocher du ministère des travaux publics et des autorités locales pour avoir les emprises et ainsi définir les risques d'impacts cumulatifs des projets.

L'ANGE a porté un point d'attention sur le déroulement des réunions publiques pour qu'elles prennent bien en compte un maximum de parties prenantes et qu'elles permettent une représentation pointue de toutes les couches socio-économiques de la population concernée. Pour cela il faut impliquer dès le début la préfecture et respecter les hiérarchies des autorités administratives et coutumières.

L'ANGE a demandé à ce qu'un point d'attention soit porté sur l'emplacement de la forêt sacrée qui se situerait sur le passage de la ligne à haute tension et a demandé d'investiguer ce point sur le terrain (déviation de la ligne ? autorisation coutumière pour que la ligne passe au-dessus de la forêt ?)

## Compte rendu de l'entretien avec la CEET/CEB

|                      |                                                                                                                                                    |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date                 | 18/03/2024                                                                                                                                         |
| Personne rencontrée  | Voir liste de présence<br>Principalement BOUKARI Ahamed DPII CEET, TIDIYE Essoyoment<br>chef division exploitation CEB<br>Nb : présence de l'AT2ER |
| Durée de l'entretien | 1H                                                                                                                                                 |
| Coordonnée           | Respectivement : 90212000 ; 90137520                                                                                                               |

### Introduction et ouverture de la session

Ouverture de la session pour Monsieur Tchodou : remerciements pour la présence de la CEET et de la CEB, tour de table de présentation. Présentation du but de cette réunion et de la mission de collecte de données pour un EIES et une revue du PAR

### Engagement des PP : niveau d'information du Projet et communication

La CEET ne se sent pas concernée par les activités de communication car son Directeur pense que les actions de communication de l'AT2ER, qui de son avis ont été nombreuses et bien menées, sont faites au nom de l'ensemble des parties prenantes étatiques du projet dont la CEET fait partie.

Le même raisonnement est appliqué en ce qui concerne les plaintes et les craintes dont la gestion doit être du ressort de l'AT2ER. Cependant, si des plaintes doivent arriver à la CEET, elles seront recueillies au niveau de la direction régionale pour être ensuite remontée à la Direction centrale même si aucun MGP n'est prévu à ce jour.

### Gestion des risques

Le seul risque identifié est la problématique de l'expropriation et du déplacement des personnes. Cette préoccupation remonte car la CEET n'a eu aucune information sur la mise en place d'un PAR et sur le travail de la COMEX. Même s'ils se doutaient de son existence ils ont demandé une confirmation. Les consultants leur expliquent que le PAR a bien été mené (aucune personne déplacée, juste une expropriation de terres agricoles) ainsi que la campagne d'indemnisation. Une fois rassuré sur ce point, et n'ayant aucune crainte sur la qualité du PAR et du travail de la COMEX, la CEET comme la CEB ne prévoit aucun autre impact négatif ou risque sur les populations.

En ce qui concerne les choix technologiques plusieurs points ont été discutés pendant la phase de réflexion :

- Le choix entre des panneaux fixes ou tournant (choix des panneaux fixes pour raison de coûts)
- Le stockage ou non de l'électricité sur site et donc l'utilisation d'accumulateurs : dans la mesure où le courant produit est destiné à être envoyé sur le réseau pour accroître la production nationale mais également pour des questions de réduction des coûts, l'idée du stockage a été abandonnée.
- Le choix de la technologie du photovoltaïque n'a pas été remise en question

### Flux migratoires et afflux de travailleurs

Les premiers points évoqués sont les risques de VBG et de multiplication des IST. Pour eux, il faut la mise en place d'une cellule de communication au sein de l'entreprise de construction afin de sensibiliser les travailleurs et offrir un espace d'expression des craintes et/ou plaintes pour la population.

Le second point évoqué est la forte prédominance de la religion musulmane dans la communauté d'accueil. Il faut donc sensibiliser les travailleurs aux respects des us et coutumes de cette religion (par le biais de la cellule de communication) mais aussi faire un travail préalable et informatif avec les imams de la zone sur

la venue des travailleurs afin de recueillir leurs préoccupations et utiliser le canal des mosquées pour informer les populations de la venue des travailleurs extérieurs (nombre, date etc.)

Le troisième point évoqué, de moindre importance, est la nécessité d'emploi pour la MO locale. Pas de proposition de mesures spécifiques à prendre.

Pour l'ensemble de ces points, ils recommandent la mise en place d'un MGP géré par les autorités locales.

En ce qui concerne les impacts sur les services de base, aucune inquiétude à ce sujet.

### **Accessibilité du site**

Pour le problème de génération de poussière par le passage des camions, un arrosage journalier est préconisé.

Afin de lutter contre le non-respect des règles de circulation, principalement la vitesse, et lutter contre les risques d'accident, la CEET préconise la mise en place de « vigiles ou agents de surveillance » sur le tracé, issus de la société de construction, afin de surveiller et contrôler les chauffeurs. En générale une sensibilisation et une formation préalables des chauffeurs sont préconisées.

Un point d'attention sur la qualité de la construction de la voie d'accès afin que celle-ci puisse servir aux populations une fois le chantier terminé.

Finalement il est recommandé de prévoir une sensibilisation de la population sur la gestion et les risques de la vitesse car cette population, à la fin du chantier, va bénéficier d'une voie de communication en bien meilleure état qui va inévitablement augmenter la vitesse de circulation des véhicules des personnes locales. Le manque d'habitude à gérer cette vitesse peut être source d'accidents.

### **Occupation des sols et conflits fonciers**

Pour la CEET, à partir du moment où la COMEX a indemnisé les populations alors les travaux peuvent démarrer. Si des personnes ont été oubliées alors une gestion rapide au cas par cas est possible. L'AT2ER parle alors spontanément de la zone finale de la ligne non prise en compte par le PAR, mais assure qu'il est toujours possible de travailler avec la COMEX sur la prise en compte de nouveaux cas ou de certaines plaintes : la COMEX est ouverte pour des travaux additionnels.

### **Clôture de la réunion**

La CEET recommande fortement que l'électrification du village qui accueille la centrale soit totale et de bonne qualité car c'est une source de conflit : les populations comme les autorités villageoises ne comprenant pas ne pas avoir accès à une énergie produite sur leur territoire. A ce titre les « techniciens » exprime leur regret sur le choix technique de ne pas avoir prévu un minimum de stockage de l'énergie produite afin d'en faire bénéficier les habitants de la zone la nuit.

## Compte rendu de l'entretien avec le préfet de Tchaoudjo

|                      |                                                                                                   |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date                 | 05/03/2024                                                                                        |
| Personne rencontrée  | Préfet ; Commissaire de police ; Chef canton de Komah (canton de Sokodé) ; Point focal de la zone |
| Durée de l'entretien | 1h10min                                                                                           |
| Coordonnée           | Respectivement : 91740305 ; 90938714 ; 90149745 ; 9283029                                         |

### Introduction et ouverture de la session

La session s'est ouverte à l'heure prévue. Le préfet a ouvert la séance en présentant une doléance sur le fait que cette visite était attendue de sa part depuis longtemps et donc sur le délai fort entre les activités du PAR et de la COMEX et cette mission de démarrage de l'EIES ce qui, selon lui, augure d'un démarrage tardif des travaux. Il a aussi prévenu le consortium de son attention forte à ce que la centrale soit construite dans les règles de l'art car si le gouvernement emprunte de l'argent et s'endette, il attend des projets de haute qualité. L'AT2ER et le consortium ont alors pu présenter brièvement le projet et les buts et attendus de la mission (EIES + revue du PAR). Ces informations ont été complétées par moi-même avant le démarrage de la hase de questions au préfet.

### Engagement des PP : niveau d'information du Projet et communication

Les premières informations sur le projet de centrale sont arrivées au préfet en 2018 par du « bouche à oreille » et non par une communication officielle. Le niveau de connaissance du projet par le préfet est bon que ce soit au niveau technique (connaissance de la technologie, de la taille des emprises etc.) comme au niveau de la logique de déroulé des actions.

Dès que les populations ont été informées du projet, l'ensemble de la communauté (autorités et populations) ont montré un vrai enthousiasme sur le projet surtout quand l'information de dédommagement des terres expropriées a été connue.

Pour la suite le préfet s'attend à être informé par les voies officielles (ministère). Idem pour les remontés de plaintes ou de problèmes.

### Craintes et attentes générales

La crainte principale du préfet au démarrage des activités du PAR était l'oubli de certaines populations dans le processus du PAR et donc les remontées de mécontentements de certaines potentielles PAP.

Les attentes du préfet sont :

- Une électrification accrue du territoire (en termes de diminution des coupures et de villages et foyers raccordés au réseau)
- Une employabilité forte de la main d'œuvre locale sur les phases de construction et gestion de la centrale. Attente forte du préfet sur ce point car, de par son expérience sur d'autres projets, il peut être la source d'un fort mécontentement de la part des populations.

En termes de vulnérabilité des populations, le préfet se réfère également aux expériences passées notamment sur des projets de construction de routes qui avaient générer beaucoup de poussière et qui avaient entraîné une grogne des populations largement relayée par les réseaux sociaux.

Le groupe le plus vulnérable est, de l'avis du préfet, le groupe des femmes vivant proches des axes empruntés par les camions et qui sont en charge des activités ménagères (dont la cuisine) et qui assurent, pour beaucoup, des activités d'artisanat qui sont également impactées par la poussière.

Pour les informations sur le nombre et la localisation des villages non électrifiés, le préfet nous a renvoyé vers la Mairie.

### **Flux migratoires et afflux de travailleurs**

Pour le préfet, la population va avoir une posture d'accueil vis-à-vis des travailleurs extérieurs. Le Togo est un pays comptant plus de 40 ethnies et qui a un vrai historique de vivre-ensemble. Donc, pour lui, l'accueil des populations autochtones ne sera pas un problème car le mélange est source de richesse.

Le préfet craint une faible employabilité des jeunes locaux et donc un mécontentement de ceux qui, bien qualifiés, seront employés mais devront vivre et supporter le mépris de leur supérieur venant de l'extérieur.

Son dernier point d'attention a été que la zone est musulmane à 85% et qu'il faut donc que les travailleurs extérieurs respectent les règles de cette religion en termes de consommation d'alcool et de respect des femmes et jeunes filles.

### **Accessibilité du site**

Pour le préfet, le passage des camions n'est pas une fatalité mais un mal nécessaire. Malgré ce constat le préfet attire l'attention sur la durée journalière d'utilisation des camions et la durée de la rotation de travail des camions : pas de travaux 24h/24 et en « trois-huit », pour permettre aux populations d'avoir des périodes d'accalmie.

De plus, le contrôle de la vitesse doit permettre de limiter les accidents dont les enfants seraient les premières victimes potentielles. Pour cela il faut une formation et une sensibilisation des chauffeurs.

Pour le problème de la poussière soulevée par les camions, le préfet propose un arrosage régulier de la voie d'accès.

### **Occupation des sols et conflits fonciers**

En ce qui concerne le processus d'expropriation, le préfet considère que l'Etat est dans son droit et que la nécessité de l'Etat fait loi. De plus le processus de dédommagement est bien présent et c'est une action à mettre au crédit de l'Etat, même si le préfet considère qu'il est normal de dédommager les populations.

De plus, pour le préfet la COMEX a fait un travail complet et efficace ; les PAP ont toutes été compensées et à un taux correct de compensation. Vu le travail de la COMEX, le préfet pense que la sécurisation foncière est d'un niveau suffisant pour le démarrage des travaux et cela grâce à la bonne sensibilisation des populations au démarrage et tout le long du processus.

### **Clôture de la réunion**

Recommandation : Informer la police des déplacements de la mission EIES au jour le jour.

## Compte rendu de l'entretien avec l'équipe communale de la mairie de Tchaoudjo 1

|                      |                                                                     |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Date                 | 06/03/2024                                                          |
| Personne rencontrée  | Yerima Agrégna 1 <sup>er</sup> adjoint au Maire<br>Equipe communale |
| Durée de l'entretien | 1H20min                                                             |
| Coordonnée           | 90636644                                                            |

### Introduction et ouverture de la session

La session s'est ouverte à l'heure prévue. Après le mot d'accueil du premier adjoint, qui a souhaité la bienvenue à la délégation et qui a excusé l'absence du maire, un tour de table a permis à chacun de se présenter. L'AT2ER et le consortium ont tour à tour présenté le projet et l'équipe INSUCO a présenté les buts et attendus de la mission (EIES et revue du PAR).

### Engagement des PP : niveau d'information du Projet et communication

La Mairie a bénéficié d'une communication et d'information de la part de l'AT2ER dès la phase d'identification du site et de recherche des terrains d'implantation.

Au niveau de la connaissance du projet, le niveau est bon. Peu de détails au niveau technique mais l'essentiel est compris : un apport d'électricité pour la zone de Sokodé. « Adieu les coupures » dicit le premier adjoint. Une précision a été apportée par AT2ER sur le fait que la majorité de la production sera envoyée sur le réseau national et une petite partie serait dédiée à la consommation de Sokodé mais proportionnellement à ces besoins. Les informations de la Mairie (dossier complet mis à leur disposition) viennent principalement de l'AT2ER par la présentation d'un comparatif avec la centrale de Blitta prise comme exemple. En complément, une équipe communale a pu visiter la centrale de Blitta.

En termes de place de la Mairie comme vecteur de l'information auprès des populations cette dernière a pris en charge l'information des PAP potentielles. Elle a continué ce mécanisme d'information pour les phases de libération des terrains et sur les sujets de réinstallation. Entre temps, elle a été impliquée en amont des travaux de la COMEX par des phases de vérification sur le terrain que l'ensemble des PAP avait bien été identifiées mais n'a pas été impliquée dans la définition des barèmes de dédommagement. Le premier adjoint affirme que la mairie a été impliquée de manière satisfaisante dans les différentes étapes du processus qui ont eu lieu jusqu'à présent. En exemple, la séance d'indemnisation par la COMEX a eu lieu dans les murs de la mairie. Il est signalé que ce projet entre en droite ligne avec le plan d'action de la Mairie et son *plan action climat*.

La Mairie n'a pas reçu de plaintes massives à son niveau car :

- L'information des populations a été bien menée
- Le processus d'indemnisation a été mené de manière correcte et à un taux satisfaisant pour les populations
- La problématique de départ était assez simple puisqu'il n'y avait pas relocalisation d'habitation ou de sites sacrés mais seulement une indemnisation des terres cultivables

Les quelques remontées négatives ont été gérées au cas par cas et concernaient le moment de l'indemnisation qui arrivait trop tardivement au goût des PAP. La mairie a eu également un rôle de médiation et d'arbitrage au moment de conflits entre voisins sur la délimitation des terrains des PAP.

Pour l'avenir, la Mairie souhaite continuer à être informée par téléphone, suivi de courriers officiels et est satisfaite de ce mode de communication.

### Craintes et attentes générales

## **Craintes**

La Mairie n'a pas de craintes particulièrement élevées sur le projet à ce jour car il entre dans une vision de lutte contre les changements climatiques et cadre avec le *plan action climat* de la Mairie. Les craintes au début concernaient la prise en compte des impacts environnementaux mais l'information de la mise en place d'une EIES au cours du projet a rassuré la mairie. Un seul point d'attention a été décrit : le fait que les entreprises en charge des travaux viennent avec l'idée préconçue qu'il n'y a pas de main d'œuvre qualifiée à Sokodé. Il doit donc y avoir une action d'information de ces entreprises sur les possibilités de recrutement localement. Une autre crainte mineure est que les agriculteurs vont devoir retrouver des terres cultivables plus loin de leur lieu d'habitation ce qui impactera les personnes (hommes et femmes confondus) allant travailler aux champs.

Les craintes sont plutôt venues des populations et autorités coutumières qui se demandaient si ce projet allait réellement se faire ou qui avaient peur de l'abandon du projet en cours de route comme cela a pu arriver dans le passé, à Sokodé ou ailleurs. Les victimes en auraient été les PAP expropriées qui auraient eu le sentiment de l'avoir été « pour rien » ainsi que les femmes qui, en charge des travaux ménagers, attendent l'électrification pour un allègement de leur charge quotidienne de travail. De même, le petit commerce et le petit artisanat sont principalement féminins et ces femmes ont également besoin de l'électricité pour se développer (exemple de la transformation des anacardes) et assurer la stabilité financière de leur ménage. L'autre crainte émanant de la population concernée la jeunesse locale et sa non-prise en compte dans les phases de travaux.

## **Attentes**

La première attente exprimée par la Mairie est la réduction du coût d'accès à l'électricité pour une amélioration de l'électrification des populations. L'AT2ER a rassuré sur la mise en place d'un plan de réduction à l'échelle nationale (projet TINGA).

La seconde attente est l'augmentation de l'éclairage public au bénéfice des populations principalement pour des raisons de sécurisation des villages.

La Mairie souhaite également bénéficier de travaux annexes pour des équipements publics (réfection et/ou agrandissement de voies publiques, réparation de ponts, mise en place de caniveaux, constructions d'écoles et de centre de santé etc.). La Mairie signale qu'elle peut facilement être force de proposition car ce besoin en infrastructures est présenté dans le PDC.

## **Flux migratoires et afflux de travailleurs**

La possible arrivée de travailleurs extérieurs à la commune engendre une crainte de la mairie uniquement à l'endroit des femmes et des jeunes filles. La zone étant majoritairement de confession musulmane, le respect de la population féminine doit être important. Les craintes de grossesses non désirées, « *d'enfants sans père* » et de multiplication des MST ont été exprimées. Pour éviter ces problèmes il est proposé une sensibilisation importante des travailleurs.

En ce qui concerne l'impact sur les services de base, la mairie n'a aucune inquiétude et pense que la pression de la venue des travailleurs sera minime et indolore vu que la ville est bien équipée en infrastructures de base.

Pour l'employabilité de travailleurs locaux la mairie insiste sur l'information à donner sur le niveau de qualification de la main d'œuvre locale.

## **Accessibilité du site**

Le premier impact négatif du va et vient des camions est le soulèvement de la poussière. Pour cela il est préconisé un arrosage régulier de la voie d'accès.

Le second problème évoqué est la vitesse excessive : le risque est élevé pour les jeunes enfants riverains de la voie. Pour cela il est préconisé la mise en place d'un système de panneaux de signalisation et de dos

d'âne ou ralentisseurs. Il y a une possibilité que la population en mette en place de manière artisanale si elle en voit l'intérêt.

En ce qui concerne l'évocation par la mairie des nuisances sonores, comme par exemple l'utilisation excessive du klaxon, l'utilisation d'une signalisation d'interdiction, notamment au niveau des centres de santé est préconisée.

### **Occupation des sols et conflits fonciers**

Pour la mairie, le niveau de sécurisation foncière est suffisant pour un démarrage des travaux car suite à l'action de la COMEX, aucune réclamation ne leur est parvenue.

D'après la mairie le site de la forêt sacrée dans la zone de Kpangalam est loin de la ligne à haute tension (confirmé par le point focal lors de la visite terrain).

Il n'y a pas eu de mise en place d'un comité de gestion mais le processus s'est appuyé sur un comité de quartier (Salimdé) déjà existant pour remonter les problèmes et avoir un suivi terrain du déroulement du projet.

La mairie possède d'autres réserves foncières dans les cantons périphériques. Ces terres sont des terres cultivables et cultivées.

Il n'y a pas eu par le passé de processus d'expropriation de grande ampleur. Seuls quelques « déguerpissements » (dixit) ont été menés pour des projets routiers notamment en 2014.

### **Impacts cumulatifs**

Sur le territoire de la commune des projets routiers sont prévus, notamment un projet de contournement, mais comme ce sont des projets étatiques, la mairie n'a pas la maîtrise du chronogramme et pense qu'il y a peu de chance que ces projets démarrent dans les six mois à venir.

### **Clôture de la réunion**

La mairie suggère de leur communiquer notre planning afin qu'elle puisse nous aider dans l'organisation de nos tâches.

## Compte rendu de l'entretien avec les services techniques de l'agriculture

|                      |                                                          |
|----------------------|----------------------------------------------------------|
| Date                 | 11/03/2024                                               |
| Personne rencontrée  |                                                          |
| Fonction/Rôle        | Directeur des services techniques de l'agriculture (STA) |
| Durée de l'entretien |                                                          |
| Coordonnée           |                                                          |

### Introduction et ouverture de la session

Après le mot de bienvenue du Directeur, Insuco a présenté le projet d'installation de la centrale ainsi que les informations sur l'exercice de la revue du PAR. Le directeur, bien qu'ayant pris ses fonctions seulement le 6 février 2024, avait connaissance du projet de la centrale. Pour pouvoir fournir un maximum d'informations, il a fait appel à un technicien de ses services ayant plus « la mémoire » du projet.

### Engagement des parties prenantes

D'après cette personne, les STA n'ont pas été impliqués dans le processus du PAR et donc pas plus dans un comité local de suivi. Cet état de fait est déploré car les STA auraient besoin des résultats du PAR (notamment sur les terres et cultures impactées) pour qu'ils soient pris en compte dans les statistiques annuelles qu'ils doivent remettre aux autorités centrales.

A l'avenir, ils aimeraient fortement être impliqués dans les différents étapes à venir, car (i) ils peuvent être source de conseils et d'informations de par leur connaissance du contexte local. De même ils aimeraient être impliqués dès le départ pour des études touchant d'autres projets éventuels dans la zone.

A leur niveau, aucune plainte de quelques sortes que ce soit concernant le projet ne leur est revenue.

### Inventaire, compensation et réinstallation

Pour les STA, l'augmentation du prix de 1000 FCFA à 1333 FCFA peut se justifier principalement par l'inflation générale induite par la crise du COVID et la guerre en Ukraine. En revanche, ils ne peuvent se prononcer sur la valeur numérique de la compensation et dire si c'est suffisant ou non sans une analyse pointue du sujet. Vu qu'ils vont remettre leur fichier de calcul de rendements est de valeurs à l'hectare des différentes cultures, ils pensent que les consultants pourront faire cet exercice d'appréciation du taux de 1333 FCFA/m<sup>2</sup>.

En ce qui concerne le prix d'indemnisation des arbres, ils ont renvoyé vers les services techniques de l'environnement car les informations et estimations concernant les arbres ne sont pas de leur ressort.

Néanmoins, le Directeur pense que vu l'abondance des anacardiés par rapport au tek dans la zone, la moyenne de 5000 CFA lui semble correcte par rapport aux barèmes initiaux (respectivement 3000 et 10000 CFA)

Sur le fait de ne pas prendre en compte la productivité, le degré d'entretien et l'âge des arbres, le Directeur explique que si cela peut paraître injuste au premier regard, cela :

- Se justifie par une simplification du travail nécessaire car la prise en compte de tous les critères entraînerait un comptage in situ des arbres et donc un travail trop long et fastidieux et qui retarderait la finalité du projet qui est l'installation de la centrale.
- S'équilibre : les gens ayant des plantations fraîchement plantées perdent des arbres de peu de valeurs car peu rentables mais n'ont pas eu le temps de rentabiliser leur investissement au contraire des personnes ayant des plantations plus anciennes, qui perdent des arbres plus

productifs mais qui ont permis d'amortir l'investissement dans le temps. Remarque : une prise d'informations à l'extérieur des services nous permet d'estimer la valeur des jeunes pieds d'anacardiers en pépinière entre 350 et 500 FCFA/pied

### **Clôture de la réunion**

La réunion s'est clôturée par un échange de remerciements et la promesse de remettre les documents sur le prix des denrées, et les calculs des taux à l'hectare sur plusieurs années/périodes.

## Compte rendu de l'entretien avec les services techniques de l'environnement

|                      |                                                            |
|----------------------|------------------------------------------------------------|
| Date                 | 11/03/2024                                                 |
| Personne rencontrée  |                                                            |
| Fonction/Rôle        | Directeur des services techniques de l'environnement (STE) |
| Durée de l'entretien | 20 minutes                                                 |
| Coordonnée           |                                                            |

### Introduction et ouverture de la session

Après une présentation rapide des personnes présentes et une explication du projet de la revue du PAR, le Directeur a expliqué lui aussi être fraîchement nommé (depuis 09/2023).

### Engagement des parties prenantes

Selon le Directeur, les STE n'ont pas été impliqués dans le processus et lui-même n'était pas encore au courant du projet.

### Inventaire, compensation et réinstallation

La différenciation de la compensation en fonction des essences d'arbres est intéressante car les arbres fruitiers ont moins de valeurs que d'autres essences. Cependant l'utilisation d'une moyenne a du bon car peut être plus juste. Le prix de 5000 FCFA/arbre lui semble cohérent.

D'après lui, ses services estiment le prix des arbres en fonction du prix des fruits sur le marché, de l'âge et de l'état d'entretien des arbres mais sur une base totalement empirique sans avoir des règles de calcul précises.

### Clôture de la réunion

Remerciement et départ.

## Compte rendu de l'entretien avec les services techniques des transports

|                      |                                                        |
|----------------------|--------------------------------------------------------|
| Date                 | 13/03/2024                                             |
| Personne rencontrée  | ANADI Bogodjéba                                        |
| Fonction/Rôle        | Directeur des services techniques des transports (STT) |
| Durée de l'entretien | 2 heures                                               |
| Coordonnée           | 90223749                                               |

### Introduction et ouverture de la session

Présentation du projet de la centrale, du mécanisme de l'EIES et de la raison de cet entretien à savoir une prise d'informations sur les projets en cours ou à venir afin de pouvoir mesurer les impacts cumulatifs des projets sur la population.

### Engagement des parties prenantes

Les services des transports n'étaient pas au courant du projet d'installation de la centrale. Ils n'ont donc aucune information sur les processus d'information, de compensation des terres etc. Le Directeur exprime son vif intérêt pour recevoir de l'information sur la centrale et par la possibilité de fournir toutes les informations disponibles à son niveau sur les projets en cours.

### Echanges sur les projets en cours

Cinq projets qui d'après le Directeur, ont tous fait l'objet d'EIES disponibles à la Direction des transports à Lomé.

| Projet                                                                                      | Description                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Projet de route sur l'axe Sokodé-Bassa                                                      | 75 km de route<br>Emprise : la route et 100 m de part et d'autre de cette dernière<br>Taux d'avancement : 60%<br>Fin des travaux prévue en juin 2024                                                                                                                           |
| Contournement routier e la commune de Sokodé                                                | Localisation : du check point de la route de Bassa au check point de la RN1<br>Emprise : la route et 100 m de part et d'autre de cette dernière<br>Taux d'avancement : Etape de réception des dossiers d'appel d'offre<br>Démarrage des travaux prévus dans les 6 mois à venir |
| Réhabilitation de la route Sokodé-Tchamba-frontière du Bénin                                | 86 km de route en béton<br>Emprise : la route et 100 m de part et d'autre de cette dernière<br>Taux d'avancement : 6%, en cours les travaux de terrassement<br>Fin des travaux prévue dans 24 mois                                                                             |
| Aménagement et bitumage de la RN1 entre le quartier Al réidé et Kéméni en direction de Basa | Localisation : du quartier Al réidé à Kéméni<br>Emprise : la route et 100 m de part et d'autre de cette dernière<br>Taux d'avancement : Etape de sélection des dossiers d'appel d'offre<br>Démarrage des travaux prévus dans les 6 mois à venir                                |
| Réhabilitation de la RN1 entre Aouda et Kara                                                | Localisation : de Aouda à Kara<br>Emprise : la route et 100 m de part et d'autre de cette dernière<br>Taux d'avancement : Etape de réception des dossiers d'appel d'offre<br>Démarrage des travaux prévus dans les 6 mois à venir                                              |

### Clôture de la réunion

Discussion sur les projets de développement en général.

## Compte rendu de l'entretien avec la chefferie du canton de Komah

|                      |                                                                                                                                                          |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date                 | 07/03/2024                                                                                                                                               |
| Personne rencontrée  | Voir liste de présence<br>Principalement : Le Chef canton de Komah et ses notables (aucune femme)<br>Présence du consortium Sokodé Energie et de l'AT2ER |
| Durée de l'entretien | 2H environ                                                                                                                                               |
| Coordonnée           | Voir liste de présence                                                                                                                                   |

### Introduction et ouverture de la session

Présentation du projet et de la mission en cours par AT2ER. Puis les consultants ont présenté plus précisément les attentes de cette rencontre. Le chef a expliqué être convoqué à la préfecture et n'avoir que quelques dizaines de minutes à nous consacrer. L'entretien s'est donc déroulé en deux temps : un premier temps où seul le chef s'est exprimé (partie 1) et un second temps où les mêmes questions ont été posées à l'assemblée (partie 2).

### Engagement des PP : niveau d'information du Projet et communication

#### Partie 1

Le chef a été mis au courant au moment du choix du site de Salimdé par le préfet. Depuis, les informations arrivent de manière régulière par le même canal. Il souhaite que cela continue de la même manière. Le chef a un rôle de transmission de l'information à ses responsables de quartiers (qu'il a lui-même nommé pour l'aider dans sa gestion) pour que l'information arrive aux populations. Aucune réunion publique à ce jour et le chef souhaiterait que des réunions futures soient mises en place.

#### Partie 2

Les autres membres de l'assistance ont été informés au fur et à mesure par le chef et aussi par des « on-dit ». Ils n'ont jamais reçu d'information officielle (réunion publique par exemple) et le déplorent.

Leurs connaissances du projet sont minces. C'est au cours de cette rencontre par exemple qu'ils prennent connaissance de la technologie photovoltaïque qui va être employée. Le peu d'information reçu à ce jour leur fait dire que c'est aujourd'hui que le projet devient officiel/réel pour eux et ils expriment leur confiance sur la réalisation effective de la centrale. Ils se font fort de redescendre ces informations au niveau des populations.

Pour le futur, ils aimeraient que soient mis en place des communications par les médias radiophoniques en plus du canal officiel passant par le chef de canton. La création d'un point focal pour centraliser les questions et les craintes est également évoquée.

### Craintes et attentes générales

#### **Craintes**

#### Partie 1

Pour le chef, il n'y a aucune crainte par rapport à la mise en place de cette centrale solaire. Les jeunes et les femmes seront des bénéficiaires forts pour les raisons développées dans la partie sur les « attentes »

#### Partie 2

La première crainte forte exprimée est l'effet potentiellement néfaste sur la santé des populations et sur l'environnement en générale (crainte répondue par le consortium).

La seconde crainte, d'une bien moindre intensité, est la peur d'être ébloui par les panneaux solaires quand ils circulent à moto proche de la centrale.

Enfin ils craignent que cette électricité, qui va servir à l'ensemble du pays ne soit cause de plus de coupures encore dans leur zone.

Une crainte de ne plus pouvoir construire en hauteur (bâtiments à étages) à cause des lignes électriques est également évoquée.

## **Attentes**

### Partie 1

L'attente prioritaire est que ce projet ne reste pas « un rêve » mais qu'il arrive réellement à son terme car la communauté a l'expérience de projet non réalisés par le passé.

La seconde attente, très forte également, est que l'arrivée de l'énergie soit synonyme de développement économique par l'installation d'usines par exemple. Sans cela, les différentes promesses électorales de développement économique des autorités officielles ne pourront être tenues. Il y a également une attente de baisse du coût de l'énergie pour les populations afin de permettre la multiplication des unités de transformations agricoles mécanisées. Le chef espère également que l'électrification amènera l'installation d'écoles de haut niveau (centres techniques) pour la formation de la population jeune, de centres de santé modernes et un éclairage public sur l'ensemble du territoire pour augmenter le niveau de sécurité surtout pour la population féminine.

Une attente originale mais sur lequel le chef a appuyé fortement : l'éclairage du stade de foot car la ville compte deux équipes dans le championnat de première division et que le football est un vecteur de cohésion social très important dans la zone.

### Partie 2

Une attente forte sur l'employabilité de la MO jeune locale.

Une attente également que le courant « arrive partout ».

## **Flux migratoires et afflux de travailleurs**

### Partie 1

Le chef insiste sur le respect des femmes et des coutumes musulmanes. Les travailleurs doivent être sensibilisés et le chef n'a pas d'autres propositions à ce sujet. L'arrivée de travailleurs ne devrait pas mettre de pression accrue sur les services de base d'après lui.

### Partie 2

Pour l'assistance le premier problème est la jalousie que peut provoquer le recrutement de travailleurs extérieurs si la compétence existe localement. De plus, de leur expérience les travailleurs extérieurs peuvent être arrogants et ne respectent pas toujours les travailleurs locaux.

En ce qui concerne l'arrivée des travailleurs extérieurs les chefs de canton doivent sensibiliser les populations pour un accueil chaleureux pour faciliter l'avancée des travaux. Il faut également sensibiliser les extérieurs au respect des communautés locales. Cette notion de respect mutuel pour le bien de l'avancée des travaux est plusieurs fois mis en avant car ils insistent sur la nécessité du bien commun et donc de la volonté de la réussite des travaux.

Pas de problèmes pour eux sur une possible pression accrue sur les infrastructures de bases.

Gros point d'attention sur le respect des jeunes femmes non mariées et toujours la peur des « enfants sans père » surtout dans une communauté principalement musulmane. Pour cela, ils préconisent une

sensibilisation des travailleurs car pour eux se sont les hommes qui sont responsables des grossesses non désirées et non les jeunes filles qui se seraient laissées séduire.

### **Accessibilité du site**

#### Partie 1

Le chef soulève le problème de l'augmentation des accidents de la route dû aux excès de vitesse et au non-respect des règles de circulation. Il préconise une signalisation routière sous forme de panneaux et l'installation de dos d'ânes au niveau des écoles et des centres de santé. Il insiste que le va et vient des camions ne doit pas gêner les populations dans leurs activités courantes notamment par exemple par l'utilisation des avertisseurs sonores à proximité des mosquées, surtout les vendredis. Il insiste donc fortement sur la nécessité de formations des chauffeurs sur les spécificités culturelles de la zone.

#### Partie 2

Les craintes évoquées sont classiques ; gestion de la vitesse et peur des accidents pour les jeunes enfants et les personnes âgées.

Evocation du problème de la poussière pour lequel ils préconisent un arrosage régulier de la voie.

### **Acquisition foncière et réinstallation**

#### Partie 1

Le chef a été impliqué au niveau de la signature des différents actes de sessions et dans la vérification des listes mais il n'a pas été impliqué dans l'identification des PAP.

Il n'a pas eu d'informations sur les détails de l'indemnisation (choix du mode, définition des taux et des barèmes) et selon lui le travail de la COMEX pourrait être plus partagé. Il aurait ainsi voulu être impliqué au nom de l'autorité coutumière et déplore que seules les autorités officielles aient pu être impliquées. Aucune plainte sur des personnes non prises en compte ne lui a été remontée. Pour lui il n'y a pas de plainte à remonter car l'Etat est souverain dans ses décisions.

Aucun comité local spécifique n'a été mis en place mais le processus s'est appuyé sur un comité de gestion de la vie communautaire déjà existant.

A sa connaissance il n'existe pas de suivi post indemnisation ni processus de restauration des moyens de subsistance

#### Partie 2

Aucune personne dans l'assistance n'avait connaissance du processus.

Pour eux seuls les habitants de Salimdé sont concernés.

### **Occupation des sols et conflits fonciers**

#### Partie 1

Pour le chef canton, la COMEX ayant terminé son travail, les conditions sont remplies pour un démarrage des travaux. Le village de Salimdé a encore beaucoup de terres disponibles.

#### Partie 2

Pas de réponses car n'avaient pas connaissance du processus d'expropriation

### **Clôture de la réunion**

Remerciements pour notre intervention, pas d'autres questions ou suggestions.

## Compte rendu de l'entretien avec la chefferie du canton de Kpangalam

|                      |                                                                                                                                                                         |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date                 | 07/03/2024                                                                                                                                                              |
| Personne rencontrée  | Voir liste de présence<br>Principalement : Le Chef canton de Kpangalam et ses notables (RQ : présence de femmes)<br>Présence du consortium Sokodé Energie et de l'AT2ER |
| Durée de l'entretien | 2 heures                                                                                                                                                                |
| Coordonnée           | Voir liste de présence                                                                                                                                                  |

### Introduction et ouverture de la session

Remerciements du chef pour notre présence. Tour de table puis présentation du projet de la centrale par le consortium et de l'EIES. Nouveaux remerciements du chef pour qui ce projet est primordiale pour le développement de sa commune et pour « soulager les souffrances ».

### Engagement des PP : niveau d'information du Projet et communication

La première information est venue de l'AT2ER, en 2018, pendant la phase du choix du site car le quartier de Kpangalam était pressenti comme site d'installation de la centrale. Ensuite l'information officielle de l'installation de la centrale à Salimdé leur est parvenu par les médias, et non par une voie officielle.

Puis en 2020 ils ont eu la venue d'un groupe de consultants qui leur a parlé du projet, surement pour la mise en place du PAR d'après leur souvenir. Pour la suite le chef a été invité à plusieurs réunions d'informations à la mairie et à la préfecture.

Au niveau des plaintes reçues, elles concernent principalement le cas des personnes qui ont des terres sur la fin de la ligne à haute tension. Le recensement des propriétaires d'arbres et des espèces végétales a été effectué mais personne n'a été indemnisée à ce jour. Le chef précise que seuls les anacardiés sont en propriété individuelle mais que les autres arbres utilisés pour la cueillette sont à usage collectif et appartiennent à la communauté. Le chef assure avoir remonté ce problème de non indemnisation aux consultants qui ont fait le recensement.

Pour le futur, le canal d'informations par les autorités (mairie et préfecture) est à conserver pour le chef mais celui-ci demande aussi des réunions publiques pour informer la population.

Si des problèmes survenaient le chef se tournerait vers la Mairie.

### Craintes et attentes générales

#### Craintes

La première crainte est que le projet soit abandonné et n'arrive pas à son terme. Crainte forte et qui toucherait l'ensemble de la communauté. Risque d'une forte déception des populations et une perte de confiance et un rejet pour les projets à venir (notamment au niveau des enquêtes).

La seconde crainte exprimée concerne les effets sur la santé des populations. Crainte forte également et partagée par beaucoup de personnes. L'AT2ER prend la parole pour rassurer à ce sujet lors du propre entretien.

Afin de dissiper ces deux craintes, le chef souhaite une réunion publique d'information et de sensibilisation « technique ».

La troisième crainte, moyennement forte, concerne le fait que le courant produit ne soit pas destiné aux populations locales. Cette crainte rejoint une attente forte développée plus bas.

#### Attentes

Un cout de l'électricité en baisse et une réduction des coupures (attentes fortes) : intervention de l'AT2ER pour expliquer que le courant produit ira directement à la CEET et que les tarifs resteront identiques mais qu'en revanche la fourniture de courant sera meilleure (moins de coupures).

Un développement de l'éclairage public (augmentation de la sécurité : limitations des violences surtout pour les femmes) et de l'éclairage dans les salles de classe (pour privilégier un enseignement de qualité pour les enfants). Deux attentes fortes également même si celle de l'éclairage public est partagée pas plus de personnes

Attente forte : une électrification des villages et quartiers reculés et une densification du réseau afin de lutter contre les branchements anarchiques (« les araignées ») dangereux pour la sécurité des habitations.

Une attente générale forte à moyennement forte d'un développement économique générale de la zone grâce à l'électrification au profit de la jeunesse en manque d'opportunités de travail (lutte contre le chômage des jeunes)

Les autres attentes rentrent dans la catégorie des travaux connexes : les femmes souhaitent bénéficier de mécanisation pour leurs coopératives de transformation agricole ou de machines communautaires pour les aider dans leur tâches quotidiennes (ex : moulin électrique pour les céréales). Le chef souhaite ardemment que Kpangalam ne soit pas oublié pour ces infrastructures connexes et affiche une crainte forte que Salimdé concentre tous les investissements.

### Flux migratoires et afflux de travailleurs

Le premier effet verbalisé, sous forme de crainte forte est le rapport entre les jeunes filles et les travailleurs extérieurs (VIH et SURTOUT grossesses non désirées). La peur du syndrome des « enfants sans père » est citée.

Ils souhaitent, pour éviter cela, une double sensibilisation : pour les jeunes filles qui peuvent se laisser aveugler par des ouvriers ayant un salaire et représentant donc un avenir et un mariage aisé et pour les ouvriers sur le respect à avoir. Plusieurs ONG ont fait des sensibilisations sur ces points et le chef souhaite une nouvelle intervention de ce type au démarrage des travaux. Ils souhaitent aussi un dépistage VIH systématique de l'ensemble des ouvriers extérieurs.

La peur que les ouvriers laissent des impayés (loyers, ardoises chez les commerçants) est également citée.

Aucune crainte sur une pression accrue sur les services de base car le nombre de travailleurs est faible par rapport à la population de Sokodé.

En ce qui concerne le recrutement des travailleurs locaux, le chef rappelle qu'il y a beaucoup de jeunes diplômés à Sokodé et qu'ils devraient être privilégiés dans le recrutement. Afin d'éviter les conflits au sein même de la zone, il faut que les travailleurs locaux recrutés le soient à part égale entre les deux canton (Kpangalam et Komah). Le chef mentionne aussi qu'il faut que le niveau de salaire soit attractif pour que les jeunes locaux soient motivés à postuler. Exemples de sous paiements (même inférieur à la législation) sur des projets passés.

Enfin, le chef insiste sur le côté bénéfique que peut amener la présence de travailleurs extérieurs qualifiés ; la transmission de compétences aux locaux ainsi que le partage d'expériences.

### Accessibilité du site

La première crainte concerne les excès de vitesse et donc le risque d'accidents. Cela concerne les enfants et les habitations et échoppes en bordure de voie. Il faut donc mettre des panneaux et penser à une déviation des parties de la voie traversant les zones les plus habitées.

Ils préconisent la numérotation visible des camions et la mise en place d'un numéro vert pour dénoncer facilement les chauffards et causeurs d'accidents et les délits de fuite.

Une crainte moyenne sur le passage des animaux des éleveurs se rendant au marché : sensibilisation des éleveurs sur le fait de bien encadrer leurs troupeaux ; pas de divagation d'animaux.

Des craintes également au niveau du bruit à l'approche des écoles et des centres de santé.

### **Acquisition foncière et réinstallation**

Le chef exprime son peu d'implication dans tout le processus. Pas de participation au recensement des PAP, pas de consultation sur les modalités et les taux de compensation.

Il a été mis devant le fait accompli. A ce jour, aucune terre n'a été ni perdue ni indemnisée sur la fin de la ligne. Pour le reste des PAP de son canton, le processus a bien fonctionné et tout le monde a été indemnisé.

Aucun impact sur les sites de patrimoine culturel.

A ce jour aucune distribution de nouvelles terres n'a eu lieu. Pas non plus de comité locale de suivi et de l'aveu du chef il n'y pas de mécanismes de suivi ni de processus de restauration des moyens de subsistance.

Le problème se situe pour les PAP en bout de ligne, non encore indemnisées, et le rôle du chef a consisté à remonter l'information au niveau de l'organisme qui a fait le recensement mais pas de retour à ce jour.

### **Occupation des sols et conflits fonciers**

Pour le chef, tant que les PAP du bout de la ligne ne seront pas indemnisées, les travaux ne peuvent pas commencer car cela créera le sentiment qu'elles ne seront jamais indemnisées et des possibles réactions hostiles aux travaux.

Il n'y a pas de commission de gestion foncière à sa connaissance

### **Impacts cumulatifs**

La chef n'a pas connaissance d'autres projets dans la zone.

### **Clôture de la réunion**

Après une nouvelle série de remerciements, le chef a rappelé toute la nécessité de raccorder au réseau l'ensemble des villages et quartiers qui ne le sont pas encore.

## Compte rendu de l'entretien avec la chefferie du village de Salimdé

|                      |                                                                                                                                |
|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date                 | 09/03/2024                                                                                                                     |
| Personne rencontrée  | Voir liste de présence<br>Principalement : Le Chef du village de Salimdé et ses notables (aucune femme)<br>Présence de l'AT2ER |
| Durée de l'entretien | 1H30 environ                                                                                                                   |
| Coordonnée           |                                                                                                                                |

### Introduction et ouverture de la session

Après des remerciements pour notre visite, une présentation du projet par l'AT2ER et une explication du but de cette rencontre, nous avons profité de ce moment pour présenter au chef de Salimdé l'équipe d'enquêteurs. Le chef a tout de suite réclamé que les enquêteurs soient accompagnés par notable. Il a fallu de longues minutes de négociation et la mise en avant de la nécessité d'indépendance des enquêteurs pour que le chef leur donne sa bénédiction et les laisse partir pour commencer leur travail.

### Engagement des PP : niveau d'information du Projet et communication

Le chef est très au courant du projet, de son emplacement, de la technologie employée et d'un certain nombre d'impacts potentiels pour sa communauté.

Les premières informations lui sont venues du chef Canton qui avait fait redescendre les informations issues d'une réunion avec le préfet. Les premières informations datent de 2018. Par la suite, il a lui-même participé à des réunions collectives à la mairie et à la préfecture sur toutes les étapes du processus. Pour le futur, il souhaite que le même canal soit utilisé.

Il a été le canal de la redescende de l'information vers les populations. Il a réuni plusieurs groupes (femmes, jeunes, notables) afin de mieux faire passer les informations les concernant. La dernière réunion, avec les jeunes, date de fin 2023 pour les avertir de se tenir prêt pour postuler aux emplois créés au démarrage de la phase de construction.

Les plaintes remontées à son niveau concernaient principalement le délai d'attente entre le recensement et le paiement effectif des indemnités. Ces plaintes sont venues de plus de la moitié des PAP. Mais tout cela s'est aplani à la venue de la COMEX.

Pour la remontée des problèmes il utilisera le même canal, chef de canton puis mairie et/ou préfecture.

### Craintes et attentes générales

#### Craintes

La première crainte concerne la réfection de la voie et l'amélioration du pont, construit par les populations, qui permet aux habitants de se rendre aux champs : crainte du manque de solidité de ce pont. Crainte forte.

Une crainte également sur la peur que le projet n'arrive pas à son terme et que cela engendre un effet négatif sur les PAP qui se prépare à quitter leurs terres et à déployer leurs activités sur d'autres terres. Crainte moyenne

Une crainte quant au manque d'informations sur un processus de recrutement pour l'employabilité de la MO locale. Crainte forte pour les jeunes

Enfin une crainte sur la forêt sacrée. Même si les consultants ont expliqué qu'elle est hors de la zone d'influence du projet (utilisation des cartes pour cette explication), le chef pense qu'il sera nécessaire de faire des rites avant le début des travaux afin que la forêt soit protégée.

## Attentes

Il est demandé que le projet apporte la lumière pour l'ensemble des zones mêmes les plus reculées : mise en place de l'éclairage public sur toutes les voies périphériques pour vaincre l'insécurité dont le *home-jacking* (exemple de ce genre de méfait par le passé) et protéger les femmes quand elles sont seules à la maison. Attente très forte.

Des attentes concernant la voie (attentes fortes) :

- La consolidation du pont sur la voie. Attente déjà citée plus haut donc forte
- Une continuité de la voie au-delà de la centrale notamment pour rejoindre le hameau peuhl et donc le désenclaver.
- Que le voie d'accès entre Sokodé et Salimdé soit en ligne droite alors qu'aujourd'hui elle « serpente » dans le village.

Des attentes de constructions connexes (attentes moyennement fortes):

- Mise en place d'un marché à Salimdé pour que les femmes n'aient plus besoin de se rendre à Sokodé pour vendre leurs marchandises
- Construction d'un hôpital et d'écoles dont une pour le hameau peuhl

Difficile de lister les villages non reliés au réseau car des branchements anarchiques, « les araignées », existent un peu partout.

## Flux migratoires et afflux de travailleurs

Le chef explique qu'il n'est pas du tout réfractaire à la venue de travailleurs extérieurs. Lui et ses notables se portent volontaire pour régler les conflits qui pourraient apparaître.

Ils ne pensent pas que la venue de travailleurs aura un impact sur les infrastructures de base.

En revanche, le respect et la protection des jeunes filles, notamment celles allant aux champs doit être impératif. La crainte des « enfants sans père » est fortement exprimée. De plus, le village de Salimdé est à 99% musulman donc l'assemblée fait part de sa peur de la consommation d'alcool et autres produits stupéfiants qui pourraient entraîner des débordements. Ils demandent donc que le recrutement soit pointilleux par rapport au passé des travailleurs et que les travailleurs soient sensibilisés sur les coutumes et interdits du village.

Pour le recrutement des locaux, l'assemblée déclare que les jeunes du village ont tous un niveau scolaire correcte. Ils demandent que le recrutement des locaux se fasse en cercles concentriques : on commence par Salimdé puis on ouvre aux gens de Sokodé et des autres cantons s'il manque de la MO. En tout état de cause, le chef prépare les jeunes de son village par des réunions d'informations pour qu'ils soient prêts au démarrage du processus de recrutement.

## Accessibilité du site

La crainte principale concerne les problèmes de circulation sur la voie d'accès. Le problème de la vitesse et du risque d'accident pour les enfants et les personnes âgées. Les notables proposent de mettre en place des panneaux de signalisation et des dos d'ânes. Crainte forte

Une question est posée sur la prise en charge d'éventuelles victimes des accidents de la route causés par les véhicules du chantier. De même dans le cas grave de la mort d'un père de famille dans un accident, la question est posée de la prise en charge de la veuve et des orphelins.

Enfin le problème de la poussière est évoqué, avec pour premières victimes les femmes devant tenir leur foyer et préparer la nourriture. Ils préconisent un arrosage régulier de la voie.

### **Acquisition foncière et réinstallation**

Les notables ont reçu des informations au fur et à mesure du processus. Ils ont organisé des réunions entre notables pour se préparer afin d'être force de proposition. Malgré cela, mis à part une vérification de la liste des personnes, ils n'ont pas été consultés sur les barèmes de compensation et les taux leur ont été imposés par la COMEX

Pas de conflit foncier car toutes les terres sont communautaires. Aucun comité de suivi mis en place.

Pas d'implication dans un processus de restauration des moyens de subsistance dont ils n'ont jamais entendu parler.

Pas d'effet négatif sur les groupes vulnérables car les terres sont encore en utilisation et donc pas de plaintes remontées au niveau de la chefferie.

Comme Salimdé possède beaucoup de terres inoccupées, de nouvelles terres seront distribuées au démarrage des travaux.

### **Occupation des sols et conflits fonciers**

Pour la chefferie, vu que tout le monde a été compensé, les travaux peuvent démarrer d'autant plus que les personnes utilisant toujours les terres sont au courant de devoir partir dès qu'on le leur demandera.

Le village a beaucoup de réserves foncières qui seront utilisées pour la plantation de nouveaux anacardiens.

### **Impacts cumulatifs des projets**

La chefferie n'a aucune information sur d'autres projet en cours ou à venir.

### **Clôture de la réunion**

Remerciements et explications des futures rencontres dont les focus groupes. Le chef assure qu'il n'y a aucun besoin de réunir les gens en groupes car tous auront le même discours que lui car il y a une forte unité dans sa communauté.

## Compte rendu de la consultation publique dans le canton de Komah

|                              |                                   |
|------------------------------|-----------------------------------|
| Date                         | 10/03/2024                        |
| Lieu                         | Canton de Komah/Vestibule du chef |
| Durée                        | 3h30                              |
| Nombre de participants (H/F) | 28                                |

### Introduction

La consultation s'est tenue dans le vestibule du chef canton de Komah et a rassemblé la population locale et les personnes-ressources parmi lesquelles les fonctionnaires de la mairie et les enseignants sont les plus représentés.

Notons qu'aucune femme n'a participé à cette rencontre malgré l'invitation publique faite par la chefferie. Ceci s'explique par le poids de la tradition qui d'une manière ou d'une autre ne permet pas à la femme de prendre part aux discussions publiques au même titre que les hommes.

La consultation s'est déroulée en langue française traduite en langue locale (kotokoli) selon le souhait des participants. La consultation a démarré 14h30 et pris fin à 18h00 avec la participation d'au moins 28 personnes.

### Engagement des PP : niveau d'information du Projet et communication

La population locale n'a reçu aucune information sur le projet à l'exception des agents de la mairie qui ont été informés du fait de leurs fonctions et ont participé au processus d'identification du site.

En ce qui concerne les moyens d'informations, les participants ont souhaité être informés en priorité par les chefferies locales à travers une invitation par le crieur public puis par la radio qui est très écoutée par les personnes âgées.

En matière de conflit, la chefferie traditionnelle avec ses démembrements dans les quartiers est recommandée pour le dépôt et la gestion des plaintes. Selon les participants, la gestion des plaintes est une fonction qu'assurent déjà les chefferies locales.

### Craintes et attentes générales

Les craintes des participants sont :

| Craintes                                      | Impacts                       | Importance                                                                                                                         | Victimes potentielles                           | Mesures                                                                                 |
|-----------------------------------------------|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Intensification des déplacements de véhicules | Accidents de circulations     | Moyenne. Les travaux de HITECH et autres entreprises occasionnent des accidents dans la ville impliquant surtout des motocyclistes | jeunes conducteurs des taxis motos et écoliers. | Sensibilisations des conducteurs<br>Installations des panneaux<br>Limitation de vitesse |
| Arriver massives des travailleurs             | Harcèlement des jeunes filles | Faibles : les filles sont quelques sortes habituées à l'afflux des travailleurs, mais on peut assister à des cas isolés            | Jeunes écolières et apprenties                  | Sensibilisation des travailleurs                                                        |

|                                                                  |                                                                                   |                                     |                     |                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Concentration des avantages du projet dans le village de Salimdè | Frustrations au niveau des autres localités et notamment dans le canton de sokodé | Faible : Population locale de Komah | Population de Komah | Prendre en compte tout le canton de sokodé dans les investissements dans le développement local |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|

Aucun des participants ne pratique d'activités à proximité de la zone prévue ni dans le village de Salimdè. Selon les participants, les personnes affectées sont des populations qui pratiquent des activités agricoles sur le site du projet du fait de leurs activités agricoles.

Les personnes vulnérables relevées par les participants sont les personnes âgées qui se retrouvent parmi les personnes affectées par le projet. Dans le canton de Komah, les problématiques qui concernent les femmes et les jeunes sont celles de la microéconomie et de l'éducation. Les femmes sont beaucoup plus engagées dans l'économie locale à travers les commerces à l'étalage et dans les marchés.

Les attentes des participants vis-à-vis du projet sont :

- La création de l'emploi local : La ville de sokodé regorge de plusieurs corps de métiers qui peuvent être sollicités dans le cadre du projet. Pour ce faire, la priorité doit être accordée aux demandeurs d'emploi local sans toutefois exiger la constitution de dossiers fastidieux visant à décourager les postulants locaux comme le cas de certaines entreprises locales ;
- La diminution du cout de branchement électrique pour la population de la ville de Sokodé ;
- La contribution du projet au développement local et l'implication des autorités locales dans la mise en œuvre du projet ;
- L'aménagement de la voie d'accès au site du projet

### Flux migratoires et afflux de travailleurs

L'afflux des travailleurs n'aura aucun impact sur les services sociaux de base. La ville de Sokodé est une grande ville et dispose de capacités suffisantes pour accueillir plus de 200 travailleurs. L'impact de ces travailleurs sur les services sociaux serait très faible. De même pour les VBG, etc., notons que la ville de Sokodé regorge déjà d'une grande diversité d'ethnie et de ressortissant étranger qui vivent en harmonie avec les populations locales.

| Services de base   | Impacts | Personnes touchées                                                                                                                                        |
|--------------------|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Logement           | Faible  | Propriétaires de maisons                                                                                                                                  |
| Eau                | Faible  | Société togolaise des eaux (ce service connaît déjà des perturbations et les populations ont déjà trouvé des alternatives que sont les puits les forages) |
| Éducation          | Faible  | Les établissements scolaires                                                                                                                              |
| Santé              | Faible  | Les centres de santé : la ville dispose d'un centre de santé régional, et plusieurs cliniques privées et confessionnelles                                 |
| Télécommunication  | Faible  | Les deux opérateurs nationaux                                                                                                                             |
| Alimentation       | Faible  | Les produits agricoles de bases                                                                                                                           |
| Relations sociales | Faible  | Toute la population                                                                                                                                       |

La réussite du recrutement des travailleurs locaux est conditionnée par le fait que ces derniers connaissent bien le milieu, les mœurs, la langue locale et sont résidents et donc plus proches du lieu de travail. Par contre, la principale difficulté pourrait être liées au taux de paiement des salariés et les impositions de l'employeur liées aux jours et heures de prières musulmanes.

### Accessibilité du site

La principale crainte est liée à l'excès de vitesse pouvant occasionner des accidents de circulations et des soulèvements de poussières. Pour contrer ces craintes, une sensibilisation sur la limitation de vitesse, l'aménagement des ralentisseurs et l'arrosage de la voie d'accès doivent être régulièrement effectués.

### **Occupation des sols et conflits fonciers**

Les participants ne disposent d'aucune information sur l'indemnisation, mais estiment que si la COMEX a indemnisé les personnes affectées, les travaux peuvent démarrer sans aucun blocage.

## Compte rendu de la consultation publique au village de Salimdé

|                              |                                                                           |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Date                         | 09/03/2024                                                                |
| Lieu                         | Devant la maison du chef de village hors de la cour, sur le voie publique |
| Durée                        | 1h30                                                                      |
| Nombre de participants (H/F) | Environ 30H (dont 6 jeunes 20 25 ans) et 15 F                             |

### Introduction et ouverture de la session

Démarrage avec plus d'une heure de retard à cause des périodes de prières. Explication du projet de la centrale et du processus de l'EIES.

### Histoire succincte du site

Le village de Salimdé date d'avant la colonisation. Le site actuel (installation depuis 1969) où sont installés la plupart des ménages (milieu semi-urbain dans les « faubourgs » de Sokodé) est le quatrième site. La population s'est rapprochée au fur et à mesure du centre urbain de Sokodé pour se rapprocher des infrastructures (écoles, centres de santé, marché etc.).

### Engagement des PP : niveau d'information du Projet et communication

Au cours des quatre dernières années, des informations concernant le projet leur sont parvenues par le canal du chef de village et des chefs de quartiers.

Ils connaissent le projet et savent que c'est une centrale de panneaux solaires.

Pour des informations futures, ils souhaitent que le même canal d'information utilisé jusqu'à présent continue à être utilisé. Idem pour la remontée de plaintes (chef de quartier puis chef de village).

Cependant ils apprécient une consultation publique comme celle-ci et souhaitent que d'autres soient organisées à l'avenir.

### Craintes et attentes générales

#### Craintes

La première crainte verbalisée est les potentiels impacts sur la santé, assez importantes pour certaines personnes. De fortes craintes ont été exprimées sur la sécurité routière. Elles sont développées dans le chapitre « accessibilité au site ».

Une crainte moyenne est aussi développée sur la perte d'accessibilité aux endroits stratégiques de la ville par la peur d'utiliser la voie en même temps que les camions.

Ils souhaitent une sécurisation de la voie (crainte forte) notamment au niveau de ces points faibles : les ponts sur les cours d'eau qui ont été construits par la population et dont ils pensent qu'ils ne supporteront pas le poids des camions. Ils craignent également la perte de bâtiments le long de la voie car il leur a été dit que celle-ci serait élargie.

Enfin la crainte forte est que le projet de la centrale soit abandonné car ce projet va avoir un impact très bénéfique sur la communauté.

#### Attentes

La première attente, très forte, est l'emploi de la MO locale pendant la phase de construction.

La disponibilité du courant n'est plus vraiment une attente car ils sont certains d'avoir une meilleure électrification de leur zone. Cependant ils s'attendent à payer le courant moins cher. Cette électrification

doit amener l'implantation d'usines : ils attendent un développement économique de leur village et que l'espace présent soit valorisé (une université a été évoquée)

Les autres attentes concernent les constructions connexes :

- Les femmes expriment une forte attente de la mise en place d'un marché local à Salimdé pour ne plus avoir à se déplacer jusqu'à Sokodé.
- La réhabilitation des écoles et la construction de nouvelles écoles dont une pour le hameau peuhl
- Un grand centre de santé moderne et comportant des logements pour les infirmiers
- Le goudronnage de la voie pour avoir un accès plus simple à Sokodé (les taxis-moto refusent régulièrement de venir jusqu'à Salimdé)

En résumé les attentes tournent autour du développement du quartier en le rendant attrayant et économiquement vivace.

### **Flux migratoires et afflux de travailleurs**

En ce qui concerne l'accès à l'eau, il est actuellement bon même si sujet à des coupures régulières. La crainte de l'arrivée des travailleurs est importante sur ce point.

Pour les logements, ils pensent qu'il y a assez de constructions à Salimdé pour accueillir cette population extérieure (chambres à louer, etc.).

Pour les problématiques des VBG et IST, les craintes sont présentes mais ils sont confiants sur le fait que les travailleurs seront sensibilisés au respect des femmes.

### **Accessibilité du site**

Les craintes sont fortes concernant la voie de circulation et les problèmes de sécurité routière. La peur du risque d'accident est forte notamment pour les écoliers se rendant à l'école, les enfants en bas âge et les personnes ayant des échoppes en bord de voie.

Ils souhaitent deux types de sensibilisation pour éviter ces problèmes : une à l'endroit de la population sur les dates de démarrage des travaux, et une à l'endroit des chauffeurs sur les règles de circulation à respecter. Ils souhaitent la mise en place d'une signalisation à base de panneaux et aussi que des vigiles de l'entreprise de construction soient déployés le long du parcours, notamment au niveau des écoles, pour surveiller les camions. Ils souhaitent également que soit tenu compte les heures de pointes d'utilisation de la voie par les populations (sortie et entrée des écoles, heures de marché etc.).

### **Occupation des sols et conflits fonciers**

Sur ce point, les populations expriment le fait que l'indemnisation a eu lieu et que, de l'avis général, tout s'est bien passé. Comme l'ensemble des personnes utilisent toujours les terres et arbres indemnisés, ils espèrent qu'ils pourront récolter avant le début effectif des travaux et donc la libération effective des terres.

Aucune inquiétude sur les sites sacrés qui sont hors de la zone d'emprise.

### **Clôture de la réunion**

Aucune recommandation ou question mais une suite de remerciement à notre égard pour la tenue de cette rencontre.

## Compte rendu du groupe de discussion avec les femmes de Komah

|                              |                                               |
|------------------------------|-----------------------------------------------|
| Date                         | 12/03/2024                                    |
| Lieu                         | Vestibule du chef                             |
| Durée                        | 1H30                                          |
| Nombre de participants (H/F) | 15 F, plutôt âgées, très peu de jeunes femmes |

### Introduction et ouverture de la session

Présentation du projet de la centrale et de l'objet de la rencontre : obtenir l'avis des femmes sur les craintes et attentes sur le projet. Remerciements des femmes à notre endroit pour ce moment.

### Engagement des PP : niveau d'information du Projet et communication

Les femmes de Komah ne sont pas au courant du projet de la centrale solaire donc n'ont fait aucune réunion entre femmes à ce sujet. C'est cette rencontre qui les informe sur ce projet.

Pour le futur, elles souhaitent avoir de l'information sous forme de réunions spécifiquement féminines mais qui puissent inclure toutes les femmes du quartier et pas seulement les « responsables » pour avoir une vision globale des avis de toutes les femmes. Il faut que l'information arrive d'abord au chef canton et que ce soit lui qui informe les femmes par la suite.

Il existe des groupements de femmes qui leur permettent de discuter des problématiques typiquement féminines et de partager de l'information. La référente est Madame TRAORE Talata 90230563.

Si des conflits interviennent, Madame TRAORE intervient pour arbitrer et remonte le problème au chef en cas d'échec de cet arbitrage. Aucune de ces femmes (aucune femme du tout) n'étaient présentes à la réunion publique.

### Craintes et attentes générales

Les hommes ont le pouvoir de décision et cela leur paraît normal car c'est traditionnellement le cas depuis « toujours ». Elles sont pour la plupart des petites commerçantes ou transformatrices de produits agricoles et ont les mêmes problèmes de manque de moyens d'investissement pour faire croître leurs commerces. Il existe une petite unité coopérative de transformation de soja. Aucune femme de l'assistance n'est cultivatrice.

Elles signalent des difficultés dans l'accès au service de base car le quartier est vaste, donc les écoles sont éloignées pour certains ménages, que l'accès au courant est cher et que les coupures sont nombreuses. De même pour les branchements au réseau d'eau (multiplication des puits familiaux qui entraîne un problème de qualité de l'eau).

Comme aucune femme présente n'est cultivatrice, l'expropriation des terres n'a aucun impact sur leurs activités.

#### Craintes

A priori elles ne voient pas d'inconvénients à la mise en place de la centrale solaire. Mais elles expriment la crainte que la MO locale ne soit pas recrutée pendant les phases de construction et d'exploitation.

Elles expriment également la crainte que le prix du courant soit augmenté. Hormis ces deux craintes elles n'ont pas de craintes spécifiques en tant que population féminine.

Des craintes légères sur le passage des véhicules et le risque accru d'accident pour les enfants.

#### Attentes

Au niveau des attentes, le sujet de l'employabilité de la MO locale est encore développé. Elles souhaitent que les salaires versés soient d'un niveau correct et surtout qu'il soit pris en compte le fait que les jeunes filles de la zone ont des compétences techniques car beaucoup sont allées au lycée technique de Sokodé. Attente forte

Elles espèrent également que l'électrification généralisée leur permette de faciliter leurs activités de transformation agricole par l'utilisation de matériel de conservation des productions (frigos par exemple) et une mécanisation des tâches.

### Condition féminine

Pour elles il y a un problème assez prégnant de harcèlement des jeunes filles, mais ce fait n'est absolument pas accepté par la société et les coupables sont dénoncés et punis à la fois par les autorités légales (la police) et par les autorités coutumières.

Elles attendent donc une sensibilisation des travailleurs extérieurs sur la conduite à tenir envers les jeunes filles.

Enfin elles seraient ravies que leur maris ou fils soient engagés sur le chantier de la centrale et n'y voient pas d'inconvénient dans l'organisation de leur vie quotidienne mais plutôt une source de revenus supplémentaires.

A notre demande sur leur niveau d'indemnisation par le projet, elles signalent qu'aucune d'entre elles n'a été indemnisée.

### Clôture de la réunion

Beaucoup de remerciements et de bénédictions pour avoir donné la parole aux femmes. Pas de questions ou recommandation supplémentaire sauf celle de bien retranscrire leurs attentes

## Compte rendu du groupe de discussion avec les femmes de Salimdé

|                              |                                           |
|------------------------------|-------------------------------------------|
| Date                         | 10/03/2024                                |
| Lieu                         | Vestibule de la maison du chef de Salimdé |
| Durée                        | 2 heures                                  |
| Nombre de participants (H/F) | Entre 15 et 20 F                          |

### Introduction et ouverture de la session

Présentation du projet de la centrale et de l'objet de la rencontre : obtenir l'avis des femmes sur les craintes et attentes sur le projet.

Remerciements des femmes à notre endroit pour ce moment.

### Engagement des PP : niveau d'information du Projet et communication

Bien qu'ayant connaissance du projet, les femmes ne se sont jamais réunies entre elles pour évoquer ce sujet.

Pour l'avenir, elles souhaitent à la fois être informées par des réunions collectives puis en groupes de femmes pour évoquer des problématiques plus spécifiques.

Personne référente : ISSA Rachida 90874535. Le village compte beaucoup de groupements de femmes souvent répartis en fonction de activités (notamment la transformation agricole). Madame issa Rachida est la représentante de toutes les femmes.

Les conflits sont gérés entre femmes sous l'autorité de la représentante qui peut remonter un problème grave au chef village si des solutions entre femmes ne sont pas trouvées.

La grande majorité était présente à la réunion publique et le message principal retenu est l'absence d'impact de la centrale solaire sur la santé et notamment sur les enfants.

### Craintes et attentes générales

Les femmes entre elles ont des activités de tontine. Individuellement ou en petits groupes, elles exercent des activités de transformation des céréales en farine ou gari, du petit commerce (vente de sésame, de soja ou de produits qu'elles récoltent sous forme de cueillette : bois pour charbon et divers fruits comme le néré ou le karité). Une partie de cette cueillette est utilisée pour la consommation du ménage. Pour les femmes exerçant le commerce la principale difficulté est le manque de fonds pour acheter de plus grosse quantité et augmenter ainsi le bénéfice.

Le groupement principal est un groupement de transformation de noix d'anacarde. La principale difficulté est le manque de machines : travail essentiellement manuel.

Une seule femme présente pratique des activités agricoles ; manioc, maïs, maraichage et récolte d'anacarde mais sur des terrains qui sont hors de la zone d'emprise.

A la question de l'impact du projet sur leurs activités, elles ne voient aucun impact notable. En posant des questions « semi-dirigées », elles sont d'accord que les travailleurs extérieurs peuvent consommer et devenir des futurs clients ou que l'apport de l'électrification peut les aider dans leurs tâches quotidiennes.

Au niveau de l'impact sur leurs utilisations des terres, pour elles il n'y en aura pas car elles disent utiliser des terres qui ne font pas partie de l'emprise du projet.

### Craintes

La première crainte, forte, concerne la venue des véhicules pendant la phase des travaux. Elles craignent le risque d'accident pour les enfants se rendant à l'école et préconisent la mise en place de dos d'ânes.

Elles craignent également que les travailleurs étrangers ne soient trop entreprenants avec les jeunes filles non mariées et craignent les grossesses non désirées. Contre cela elles évoquent une formation des travailleurs sans rentrer dans le détail.

### **Attentes**

Les attentes tournant autour du sujet de l'aide financière qu'elles pourraient recevoir pour leurs activités par les maitres d'œuvre du projet :

- Une salle de réunion spécifique pour les femmes
- Un marché spécifique à Salimdé pour éviter de se rendre jusqu'à Sokodé pour leurs activités de petit commerce
- Une modernisation de la coopérative de transformation d'anacarde (achat de machine électrique ou mécanique)
- Une distribution d'argent pour augmenter leur capacité d'achat de produit en gros

De plus elles espèrent l'éclairage public pour pouvoir mener des activités la nuit, notamment un allongement des horaires du marché.

### **Condition féminine**

Par rapport à leurs difficultés liées à leur appartenance au genre féminin, elles précisent que la religion musulmane met de fait, les femmes de côté, notamment pour la prise de décision concernant la communauté. De plus, elles doivent obéir à leur mari et ne pas s'opposer à ses décisions.

A leur connaissance il n'y a pas de problème de violences domestiques ou de femmes battues. En revanche les problèmes de harcèlement des jeunes filles, qu'il soit l'œuvre de personnes de la communauté ou extérieurs, sont traités avec sérieux et immédiatement remontés au chef et gérés au niveau de toute la communauté.

Si les hommes de Salimdé pouvaient être engagés sur le projet de la centrale, elles n'y voient que des avantages notamment financiers.

Pour les travailleurs extérieurs le respect dû aux jeunes filles a été évoqué plus haut.

A notre demande sur leur niveau d'indemnisation par le projet, elles signalent qu'aucune d'entre elles n'a été indemnisée.

### **Clôture de la réunion**

La seule recommandation est que les femmes doivent aussi bénéficier des emplois générés par la centrale. Mais elles sont incapables d'en citer sauf le fait de pouvoir faire la cuisine pour les travailleurs.

## Compte rendu du groupe de discussion avec les peuhls du hameau de Tchakorikodé

|                              |                                                         |
|------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Date                         | 09/03/2024                                              |
| Lieu                         | Hameau de Tchakorikodé (village peuhl) sous le manguier |
| Durée                        | 1 heure                                                 |
| Nombre de participants (H/F) | Environ 20H et 12F                                      |

### Introduction et ouverture de la session

Présentation, explication du projet de la centrale puis du but de la rencontre : comprendre leurs attentes et craintes par rapport au projet.

### Histoire succincte de leur installation

Toutes les personnes présentes sont nées dans ce hameau. Tous les peuhls de Salimdé vivent dans ce hameau (entre 200 et 300). Malgré l'isolement géographique, ils se sentent complètement intégrés dans la communauté de Salimdé et n'ont aucun problème avec le reste du village. Ils sont complètement sédentarisés et ne reçoivent pas la visite d'éleveurs nomades.

### Engagement des PP : niveau d'information du Projet et communication

Ces personnes n'ont aucune information sur le sujet de la centrale, ils sont juste au courant d'une construction à venir et d'un processus d'indemnisation qui a eu lieu. Personne n'étant jamais venu leur parler du projet, ils n'en ont jamais parlé entre eux.

Dans le futur, ils n'auront aucun souci pour se rendre à Salimdé pour des réunions publiques pour obtenir de l'information mais ne voient pas l'intérêt d'être consultés juste entre peuhls car ils font partie de la communauté de Salimdé au même titre que les autres.

Personne Référente : TCHAKOUIROU Kassim 93948729. Il n'y a pas d'associations de groupements particuliers pour les peuhls. En cas de problèmes, le chef de la communauté reporte au chef de village de Salimdé. Idem pour des problèmes liés au projet.

2 personnes présentes à la réunion publique (dont le chef) : ils y ont appris que c'était une centrale solaire qui va générer du courant électrique qui allait être installée.

### Craintes et attentes générales

Les peuhls ne pensent pas avoir de problèmes spécifiques liée à leur appartenance ethnique. Par contre, l'isolement de leur hameau fait qu'ils n'ont pas accès à l'énergie électrique et que les écoles et centres de santé sont éloignés de plusieurs kilomètres. Pour l'accès à l'eau, il n'y a aucun forage dans le hameau et ils ont été obligés de creuser des puits. Cet accès à l'eau est donc compliqué.

Ils veulent faire passer le message que pour eux le projet de la centrale est une bonne chose, qu'ils n'y voient aucun problème, et qu'ils ne veulent surtout pas créer de problèmes pouvant retarder le projet.

En tant qu'éleveurs, ils ont dû changer de terres pour faire pâturer les animaux mais cela ne leur pose pas de problème majeurs, ils assurent qu'ils se sont adaptés.

### Craintes

La principale crainte, très forte, concerne la voie d'accès au village qui traverse l'emprise de la centrale. Ils ont peur de l'isolement si une nouvelle voie n'est pas tracée. Ils ont déjà réfléchi à des nouveaux tracés éventuels et peuvent être force de proposition. La crainte concerne toute la communauté mais surtout les femmes qui doivent se rendre au marché.

### **Attentes**

La première attente forte est l'électrification du hameau principalement pour avoir la lumière la nuit.

Ils attendent aussi des travaux connexes sur des infrastructures d'accès à l'eau et sur des outils de facilitation de la vie quotidienne comme un moulin à céréales par exemple. Attentes importantes surtout pour les infrastructures d'eau.

Une attente importante également au niveau du recrutement local de MO surtout pour les femmes. Elles n'ont pas d'idée précise de ce qu'elles pourraient faire mais sont volontaires et veulent du travail. Surtout car celles qui allaient sur les terrains expropriés pour ramasser du bois et en faire du charbon vendu au marché ne pratiquent plus cette activité. Aucune n'a été indemnisée pour cette perte d'activité. Elles attendent donc que le projet soit une source de nouvelles AGR pour elles.

Sur une question de leur intérêt pour un PRMS, les peuhls souhaiteraient bénéficier de formation sur des AGR de transformations agricoles (huile de palme par exemple) et de fabrication de savon.

La communauté pense que les peuhls ne seront ni plus ni moins impactés par le projet que les autres habitants de Salimdé (pas de spécificité peuhle à ce niveau), hormis le problème de la voie d'accès au hameau.

Pour eux la venue des travailleurs extérieurs n'aura aucun effet car le hameau est situé de l'autre côté de la centrale par rapport au village de Sokodé

### **Clôture de la réunion**

Beaucoup de remerciement pour notre venue et surtout une demande forte de ne pas oublier de signaler le problème de la voie d'accès.

## Compte rendu de l'entretien avec le consultant en charges des études environnementales et sociales de la centrale solaire de Blitta

|                      |                                                                                                                                               |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date                 | 09/04/2024                                                                                                                                    |
| Personne rencontrée  | Monsieur BECKHODRO-NGATIMON Thaï Kouambo, consultant engagé par AMEA pour les études préalables à l'installation de la centrale (PAR et EIES) |
| Durée de l'entretien | 30 min                                                                                                                                        |
| Coordonnée           | 90182502                                                                                                                                      |

### Introduction et ouverture de la session

Présentation du Projet et des participants. Justification de la réunion en expliquant qu'il s'agit d'une demande de l'ANGE de s'entretenir avec une partie prenante de la mise en place de la centrale solaire de Blitta qui est un projet similaire à celui de Sokodé ayant eu une gestion adéquate des impacts environnementaux et sociaux.

### Engagement des PP : niveau d'information du Projet et communication sur le projet de Blitta

Des séances d'informations ont été menées à l'endroit de toutes les parties prenantes tout au long du processus. Cela a commencé à la décision du choix du site pour expliquer notamment le processus d'expropriation aux populations. Ces séances ont été menées de manière régulière tout au long du processus.

Ces séquences étaient purement informatives et n'ont pas donné lieu à la réception de plaintes ou de doléances. Ces séances ont été menées de concert par l'AMEA et l'AT2ER.

Un MGP a été mis en place par AMEA pour recueillir des plaintes au niveau de l'exécution du PAR et pendant les phases de travaux de construction de la centrale.

### Gestion des risques sur le projet de Blitta

Le premier risque identifié a été lié à l'expropriation. Pour information, pour la mise en place de la centrale, le PAR avait prévu seulement une expropriation de terres cultivables mais aucune expropriation d'habitations (similitude avec Sokodé). Les populations avaient beaucoup de craintes aux sujets de l'enlèvement du couvert végétal de la zone qui a été pris en compte par le processus de compensation financière.

Les autres risques concernaient la phase de travaux et la venue des travailleurs étrangers, la mise en place des infrastructures de chantier et la circulation des engins. Ces risques et leurs mesures d'atténuation proposées sont développées dans les paragraphes suivants.

Monsieur BECKHODRO-NGATIMON n'a pas connaissance des aspects techniques du projet et n'a donc pas d'informations sur les différents choix techniques qui auraient pu être étudiés.

### Flux migratoires et afflux de travailleurs sur le projet de Blitta

Les mesures prévues concernaient principalement les actions liées à la « dépravation des mœurs » (dixit) c'est à dire la protection des jeunes filles et des jeunes femmes susceptibles de susciter un attrait auprès des travailleurs.

Les mesures proposées sont classiques et concernaient des actions de formation et de sensibilisation des travailleurs sur le respect de la communauté locale. L'accent n'a pas été mis sur la religion, la zone de Blitta ayant une communauté musulmane de moindre importance.

### **Accessibilité du site sur le projet de Blitta**

Le premier problème évoqué, important, est la génération de poussière par le passage des camions. Pour cela, un arrosage a été préconisé.

Le second risque, important pour assurer une bonne adhésion de la population au projet, est le risque d'accident de la circulation. Pour cela les mesures proposées ont insisté sur la lutte contre le non-respect des règles de circulation, principalement la vitesse. Ces mesures proposaient la mise en place de panneaux de circulation, d'une limitation de la vitesse aux abords des habitations et la disposition de « vigiles ou agents de surveillance » sur le parcours des camions pour assurer une surveillance des chauffeurs. Des actions de sensibilisation et une formation préalable des chauffeurs ont été préconisées.

### **Occupation des sols et conflits fonciers sur le projet de Blitta**

La PAR a été mis en œuvre et a permis la libération des emprises et la poursuite du projet jusqu'à son terme. Cependant la COMEX n'a pas suivi les recommandations du PAR et a revu les couts à la baisse pendant la phase d'indemnisation. Cela a entraîné des plaintes modérées de la part des bénéficiaires et donc aucun retard dans le développement de la phase de travaux mais en fond, il apparait que les populations ont gardé une forte amertume du processus et se sentent flouées et frustrées par le faible niveau d'indemnisation.

### **Clôture de la réunion**

L'entrevue s'est finalisée par des remerciements et la seule recommandation émise par Monsieur BECKHODRO-NGATIMON concernait le processus d'expropriation et la nécessité qu'il se déroule suivant les normes et les recommandations pour assurer une bonne satisfaction des PAP.

## Annexe 5 - Tableau d'analyse de la stratégie d'engagement des parties prenantes

Il est proposé un tableau qui permettra à Sokodé Energie d'évaluer en interne, les actions menées par les équipes projet par rapport aux attentes de la SFI. Cette analyse viendra orienter la stratégie d'engagement des parties prenantes pour les phases du projet à venir et proposer de nouvelles actions à mettre en œuvre. Ce tableau pourra être rempli et révisé au moment des phases d'actualisation du PEPP (construction, exploitation et fermeture).

*Tableau 22 : Analyse de la stratégie de gestion des parties prenantes par l'équipe au regard des standards de la SFI*

| Consultation et participation selon SFI                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Actions menées par les équipes du projet | Actions complémentaires identifiées par le PEPP, à mettre en œuvre | Phase du projet |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Actions                                                                                                       | Directives complémentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                          |                                                                    |                 |
| Préparer un plan de dialogue avec les parties prenantes qui tient compte des impacts du Projet                | Ce plan structure et guide toutes les consultations et la communication pendant le processus de l'EIES, la période de conception et d'analyse du Projet.                                                                                                                                                                                            |                                          |                                                                    |                 |
| Fournir des informations avant les consultations sur les impacts sociaux et environnementaux                  | Description générale et détaillée du projet, aperçu des impacts sociaux et environnementaux                                                                                                                                                                                                                                                         |                                          |                                                                    |                 |
| Utiliser les bonnes pratiques pendant les réunions ou surpasser les exigences de l'EIES sur les consultations | Documenter les consultations dans l'EIES ; divulguer le rapport EIES préliminaire et le PGES ; communiquer aux parties prenantes des potentiels impacts, réponse aux commentaires<br><br>Au mieux : consultation continue en amont et aval de l'EIES des risques, impacts, perceptions, efficacité des mesures de prévention et d'atténuation, etc. |                                          |                                                                    |                 |
| Identifier la zone d'impact du Projet en amont des études (à différencier de la zone du Projet)               | La zone d'activités du Projet ne correspond généralement pas exactement avec la zone d'impact. Cette dernière est généralement plus étendue, car les impacts positifs et négatifs du Projet débordent des limites où se déroulent ses activités.<br><br>La zone d'étude du Projet doit donc clairement être                                         |                                          |                                                                    |                 |

|                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                          |  |  |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|
|                                                                                                                          | distinguée et définie (lors de l'étude de cadrage).                                                                                                                                                      |  |  |  |
| Identifier systématiquement les parties prenantes du projet et leurs différents intérêts                                 | Identification et dialogue constant avec les parties prenantes concernées                                                                                                                                |  |  |  |
| Etudier les impératifs réglementaires et financiers de la participation des parties prenantes sur le Projet              | Prise en compte des standards internationaux, du cadre légal national, des directives des partenaires sur les bonnes pratiques.                                                                          |  |  |  |
| Impliquer les parties prenantes dans la phase d'établissement de la portée de l'évaluation de l'EIES                     | Impliquer les parties prenantes afin d'évaluer les différents types d'impacts et leurs niveaux d'importance (portée de l'évaluation)                                                                     |  |  |  |
| Rechercher les suggestions des parties prenantes sur la manière dont elles désirent être consultées                      | Type information et format                                                                                                                                                                               |  |  |  |
| Utiliser les consultations pour améliorer l'atténuation des effets et les accords sur les compensations et les avantages | Mécanisme de prévention pour la gestion des impacts sociaux et environnementaux négatifs : envisager l'étendue des options disponibles.<br>Objectif d'accord sur les mesures de compensations appliquées |  |  |  |
| Maintenir l'implication pendant les consultations organisées par le gouvernement                                         | Participer à l'organisation des consultations menées par le gouvernement pour une meilleure efficacité.                                                                                                  |  |  |  |
| Mesurer le niveau de concours apporté par les parties prenantes au Projet                                                | Evaluer le niveau de coopération des différentes parties prenantes afin de mesurer le degré d'acceptation sociale du Projet.                                                                             |  |  |  |
| Considérer des partenariats sur le court terme                                                                           | Bien évaluer les précautions à prendre dans l'élaboration de partenariats stratégiques locaux avant d'avoir obtenu les accords finaux de mise en œuvre du Projet.                                        |  |  |  |
| Faciliter l'accès aux agents de liaison de la communauté                                                                 | Clarifier les interlocuteurs au sein du projet pour toutes les parties prenantes et le type de réponses qui peuvent être attendues.                                                                      |  |  |  |
| Faire connaître régulièrement les                                                                                        | Mettre à jour régulièrement les informations du projet                                                                                                                                                   |  |  |  |

|                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|
| modifications de l'évolution de la conception du Projet aux parties prenantes                                | auprès des différentes parties prenantes, surtout si des éléments de la conception du Projet se trouvent modifiés.                                                                                                                          |  |  |  |
| Documenter le processus et les résultats de la consultation                                                  | Conserver des traces du « Qui, où, quand et comment ». Tous les engagements pris auprès des différentes parties prenantes doivent être compilés et enregistrés, ainsi que la parole collectée pendant les consultations.                    |  |  |  |
| Accompagner les consultants EIES et garder le contact dans le processus                                      | Les membres du Projet peuvent accompagner les équipes en charge de l'EIES (adapter en fonction du type de consultations). Renforcer les relations sur le long terme.                                                                        |  |  |  |
| Intégrer les informations des parties prenantes au niveau de toutes les fonctions de planification du Projet | Bien répercuter les résultats stratégiques des consultations à toutes les équipes du Projet (évaluation des risques, sécurité, planification, gestion financière, équipes en charge du pôle environnemental, communications externes, etc.) |  |  |  |

## Annexe 7 : Modèle des fiches d'entretien des séances de consultation

### Guide d'entretien pour AT2ER et CEET/ CEB

**Parties prenantes** : AT2ER (maitre d'ouvrage) et CEET/CEB (responsable gestion ligne électrique).

#### Introduction et ouverture de la session

Formules de politesse, remerciements, feuille de présence

Présentation du processus d'étude d'impact et l'objectif de la mission de terrain. Rappel si besoin de la présentation du Projet qui doit normalement être connu de ces acteurs - Utiliser le plan de communication.

#### Engagement des PP

Avez-vous organisé ou participé à des actions d'informations sur le Projet ? Si oui, comment et quand ?

Avez-vous déjà reçu des plaintes ou doléances concernant ce Projet ? Combien et sur quels sujets portaient-elles ?

#### Gestion des risques

Quelles sont les impacts négatifs et risques que vous identifiez en ce qui concerne le Projet ? Préciser pour chaque impact ou risque : son importance, qui sera affecté, où et pour quelle raison. Quelles mesures pensez-vous nécessaire pour éviter ces impacts ?

A votre connaissance, est-ce que plusieurs alternatives du Projet (en termes de design technique et de techniques employées) ont été étudiés ? Si oui, pouvez-vous expliquer chaque alternative et quelles étaient ses avantages et inconvénients ?

#### Flux migratoires et afflux de travailleurs

*Le Projet demandera de recruter autour de 200 personnes en phase de construction, dont une partie sera des travailleurs externes qui seront logés dans des logements loués à Sokodé.*

Selon votre expérience dans des projets similaires, quelles sont les mesures à prévoir pour éviter tout impact négatif de ces travailleurs sur la population (conflits, VBG, pression sur les services de base).

#### Accessibilité du site

*Les camions transportant le matériel du Projet devront traverser la ville de Sokodé pour se rendre sur site. Ce sera environ de 200 camions sur une période de 3 mois qui transporteront des containers.*

Selon votre expérience dans des projets similaires, quelles sont les mesures pour éviter tout impact négatif de ce trafic sur la population (poussière, accident, embouteillage).

#### Occupation des sols et conflits fonciers

*Selon l'information disponible, un processus d'expropriation et de compensation des personnes affectées par l'acquisition de terres par le Projet a eu lieu. Une revue indépendante de ce processus est en cours. En plus de la parcelle qui va être utilisée pour construire la centrale, il va également falloir travailler le long*

*du tracé de 10 km de la ligne électrique (une partie existante et l'autre nouvelle) et élargir la route de 6 km entre la RN1 et le site.*

Pensez-vous que les conditions de sécurisation foncière sont actuellement réunies pour le démarrage des travaux sur le site et le long du tracé de la ligne électrique ? Y a-t-il encore certains aspects à régler (personnes non compensées, site sacré non déplacé, etc.) ? Avez-vous reçu des doléances sur ce sujet ? Existe-t-il une commission de gestion foncière comme proposé par le code foncier de 2018 ?

### **Clôture de la réunion**

Avez-vous des questions ou des recommandations ?

Y a-t-il des personnes que nous devrions rencontrer et inclure dans notre étude ? Si oui, qui selon vous ?

De notre côté voici les prochaines étapes (voir le plan de communication).

## Guide d'entretien pour les autorités locales

**Parties prenantes :** Préfet de Tchaoudjo, maire des communes de Sokodé et Tchaoudjo 1, chefs cantons de Kpangalam, Komah et Kparatao, chefs des villages de Salimdé et Pangalan, chefs des quartiers de Komah 1, 2 et 3.

### Introduction et ouverture de la session

Formules de politesse, remerciements, feuille de présence

Présentation du Projet et du processus d'étude d'impact - Utiliser le plan de communication et s'appuyer sur une carte. Préciser ce qui se fera et où en phase de construction et d'opération.

### Engagement des PP : niveau d'information du Projet et communication

Avez-vous reçu des informations sur le Projet ? Si oui, comment et quand ?

Que savez-vous du Projet ?

Quel est votre rôle ou votre implication dans le Projet actuellement et dans le futur ?

Avez-vous déjà reçu des plaintes ou doléances concernant ce Projet ? Combien et sur quels sujets portaient-elles ?

Dans le futur, comment préférez-vous que l'on vous contacte pour vous informer et vous consulter sur le Projet et la gestion de ses impacts environnementaux et sociaux (entretiens individuels, réunions en groupe, WhatsApp, appels, etc.) ?

Vers qui pensez-vous vous tourner pour remonter un problème en lien avec le Projet qui affectent les populations ?

### Craintes et attentes générales

Quelles sont vos craintes en ce qui concerne le Projet ? Préciser pour chaque crainte : son importance, qui sera affecté, où et pour quelle raison. Être précis pour pouvoir traduire ces craintes en impacts ou risques sociaux du projet.

Qui sont selon vous les gens qui pourraient être plus affectés que les autres par le Projet et pour quelles raisons ?

Pensez-vous que les femmes sont des groupes particulièrement vulnérables face à ce Projet et pourquoi ? et les jeunes ? Quels sont les problématiques qui concernent directement les femmes ? et les enfants/jeunes ?

Quelles sont vos attentes envers le Projet ? Préciser pour chaque attente ce qui est réellement voulu pour qui et dans quelle zone. Être le plus précis possible pour pouvoir traduire ces attentes en mesures attendues de la part du Projet.

Dans la zone du Projet, quels sont les villages reliés au réseau électrique et ceux qui ne le sont pas encore ?

### Flux migratoires et afflux de travailleurs

*Le Projet demandera de recruter autour de 200 personnes en phase de construction, dont une partie sera des travailleurs externes qui seront logés dans des logements loués à Sokodé.*

Quels pourraient être les effets pour les populations (conflits, VBG, etc.) et les services de base ? Distinguer les impacts sur chaque service (eau, santé, éducation, etc.).

Quelles seraient les personnes les plus touchées par chacun de ces problèmes (homme/femme, jeune/âgé, ethnie, lieu, sources de revenus, etc.) ? Eviter la réponse « Ce serait la même chose pour tout le monde ».

Le recrutement de travailleurs locaux limiterait l'afflux de travailleurs : quels sont selon vous les facteurs de réussite ou les difficultés rencontrées sur des projets précédents dans le recrutement local de main d'œuvre non-qualifiée et qualifiée ?

### Accessibilité du site

*Les camions transportant le matériel du Projet devront traverser la ville de Sokodé pour se rendre sur site. Ce sera environ de 200 camions sur une période de 3 mois qui transporteront des containers.*

Avez-vous des craintes et/ou des recommandations par rapport à cet impact ?

### Occupation des sols et conflits fonciers

*Selon l'information disponible, un processus d'expropriation et de compensation des personnes affectées par l'acquisition de terres par le Projet a eu lieu. Une revue indépendante de ce processus est en cours.*

Pensez-vous que les conditions de sécurisation foncière sont actuellement réunies pour le démarrage des travaux sur le site et le long du tracé de la ligne électrique ? Y a-t-il encore certains aspects à régler (personnes non compensées, site sacré non déplacé, etc.) ? Avez-vous reçu des doléances sur ce sujet ? Existe-t-il une commission de gestion foncière comme proposé par le code foncier de 2018 ? La commune a-t-elle encore des réserves foncières ? Si oui, combien en tout ? Combien libres, occupés légalement et occupés illégalement ?

*En plus de la parcelle qui va être utilisée pour construire la centrale, il va également falloir travailler le long du tracé de 10 km de la ligne électrique (une partie existante et l'autre nouvelle) et élargir la route de 6 km entre la RN1 et le site.*

Savez-vous s'il y a des sites sacrés ou des vestiges (villages disparus, sites archéologiques, etc.) proche de ces endroits ? Si oui, où et de quel type ? → Si de tels sites sont identifiés, il faudra se rendre sur place pour prendre un point GPS, une photo et remplir une fiche de renseignement.

Y a-t-il déjà eu des expropriations dans le passé ? Si oui, où, quand et avec combien de personnes ?

### Impacts cumulatifs des projets

Y a-t-il d'autres projets en cours ou à venir qui auront des impacts en plus de la centrale solaire et de la ligne électrique du présent Projet ? Pensez-vous que d'autres projets vont démarrer dans l'intervalle de 6 mois à un an dans la zone ?

**Demande de documentation secondaire-** Pouvez-vous nous fournir le plan de développement de la commune ?

Si non disponible, pouvez-vous nous donner la superficie, la population, les centres de santé et les centres éducatifs ? Comment gérez-vous les déchets de la commune ? quel volume ? Où sont les décharges de la commune ?

### Clôture de la réunion

Avez-vous des questions ou des recommandations ?

Y a-t-il des personnes que nous devrions rencontrer et inclure dans notre étude ? Si oui, qui selon vous ?

De notre côté voici les prochaines étapes (voir le plan de communication).

Pour les chefs de villages, expliquer le besoin d'organiser des consultations publiques et des groupes de discussion pour évaluer le niveau de connaissance du Projet et écouter les attentes et craintes des populations locales.

## Guide d'entretien pour les consultations publiques

**Important : dans chaque village, la séquence doit toujours être d'abord voir la chefferie, puis organiser la consultation publique et finalement conduire les groupes de discussions avec les femmes et les peuhls.**

**Parties prenantes :** Une consultation publique dans le village de Salimdé et une consultation publique regroupant les quartiers de Komah 1, 2 et 3. Tout le monde est le bienvenu.

### Introduction et ouverture de la session

Formules de politesse, remerciements, feuille de présence

Présentation du Projet et du processus d'étude d'impact - Utiliser le plan de communication et s'appuyer sur une carte. Préciser le niveau d'impact que subira le village et expliquer clairement ce que cela voudra dire pour les populations lors de la phase de construction et lors de la phase d'opération.

### Histoire succincte du site

Quand a été fondé votre village/quartier et par quelle ethnie ? Combien d'habitants a le village/ quartier actuellement ?

### Engagement des PP : niveau d'information du Projet et communication

Avez-vous reçu des informations sur le Projet ? Si oui, comment et quand ?

Que savez-vous du Projet ?

Quels sont les moyens les plus appropriés pour communiquer des informations sur le Projet et la gestion de ses impacts environnementaux et sociaux (consultation publique, réunion avec la chefferie, brochure, etc.) ?

Quand vous avez un conflit ou une doléance, vers qui vous tournez-vous ? Vers qui pensez-vous vous tourner pour remonter un problème en lien avec le Projet qui vous affecterait ?

### Craintes et attentes générales

Quelles sont vos craintes en ce qui concerne le Projet ? Préciser pour chaque crainte : son importance, qui sera affecté, où et pour quelle raison. Être précis pour pouvoir traduire ces craintes en impacts ou risques sociaux du projet.

Pratiquez-vous une activité économique à proximité de la zone prévue pour le Projet (pêche, restauration, hôtellerie, commerce, agriculture) ? Pensez-vous que ce Projet puisse impacter négativement votre activité ?

Qui sont selon vous les gens qui pourraient être plus affectés que les autres par le Projet et pour quelles raisons ?

Pensez-vous que les femmes sont des groupes particulièrement vulnérables face à ce Projet et pourquoi ? et les jeunes ? Quels sont les problématiques qui concernent directement les femmes ? et les enfants/jeunes ?

Quelles sont vos attentes envers le Projet ? Préciser pour chaque attente ce qui est réellement voulu pour qui et dans quelle zone. Être le plus précis possible pour pouvoir traduire ces attentes en mesures attendues de la part du Projet.

### Flux migratoires et afflux de travailleurs

*Le Projet demandera de recruter autour de 200 personnes en phase de construction, dont une partie sera des travailleurs externes qui seront logés dans des logements loués à Sokodé.*

Quels pourraient être les effets pour les populations (conflits, VBG, etc.) et les services de base ? Distinguer les impacts sur chaque service (eau, santé, éducation, etc.).

Quelles seraient les personnes les plus touchées par chacun de ces problèmes (homme/femme, jeune/âgé, ethnie, lieu, sources de revenus, etc.) ? Eviter la réponse « Ce serait la même chose pour tout le monde ».

Le recrutement de travailleurs locaux limiterait l'afflux de travailleurs : quels sont selon vous les facteurs de réussite ou les difficultés rencontrées sur des projets précédents dans le recrutement local de main d'œuvre non-qualifiée et qualifiée ?

### Accessibilité du site

*Les camions transportant le matériel du Projet devront traverser la ville de Sokodé pour se rendre sur site. Ce sera environ de 200 camions sur une période de 3 mois qui transporteront des containers.*

Avez-vous des craintes et/ou des recommandations par rapport à cet impact ?

### Occupation des sols et conflits fonciers

*Selon l'information disponible, un processus d'expropriation et de compensation des personnes affectées par l'acquisition de terres par le Projet a eu lieu.*

Pensez-vous que les conditions de sécurisation foncière sont actuellement réunies pour le démarrage des travaux sur le site et le long du tracé de la ligne électrique ? Y a-t-il encore certains aspects à régler (personnes non compensées, site sacré non déplacé, etc.) ? Avez-vous reçu des doléances sur ce sujet ?

*En plus de la parcelle qui va être utilisée pour construire la centrale, il va également falloir travailler le long du tracé de 10 km de la ligne électrique (une partie existante et l'autre nouvelle) et élargir la route de 6 km entre la RN1 et le site.*

Savez-vous s'il y a des sites sacrés ou des vestiges (villages disparus, sites archéologiques, etc.) proche de ces endroits ? Si oui, où et de quel type ? → Si de tels sites sont identifiés, il faudra se rendre sur place pour prendre un point GPS, une photo et remplir une fiche de renseignement.

### Clôture de la réunion

Avez-vous des questions ou des recommandations ?

De notre côté voici les prochaines étapes (voir le plan de communication).

## Guide d'entretien pour les groupes de discussion des femmes

**Parties prenantes** : un groupe de discussion avec les femmes de Salimdé et un groupe de discussion regroupant des femmes des quartiers de Komah 1, 2 et 3. Groupe d'une dizaine de personnes à inviter et s'assurer que le lieu permet d'avoir une conversation privée sans que personne extérieur au groupe ne puisse écouter ou se rajouter au groupe.

### Introduction et ouverture de la session

Formules de politesse, remerciements, feuille de présence- Présentation du Projet et du processus d'étude d'impact - Utiliser le plan de communication et s'appuyer sur une carte. Préciser le niveau d'impact que subira le village et expliquer clairement ce que cela voudra dire pour les populations lors de la phase de construction et lors de la phase d'opération.

Expliquer les objectifs du groupe de discussion : approfondir sur les sujets qui touchent plus spécifiquement les femmes de manière totalement confidentielle, afin de bien prendre en compte leurs besoins.

Faire un tour de table pour que chacune se présente.

### Engagement des PP : niveau d'information du Projet et communication

Est-ce que des réunions avez déjà été organisées pour parler du Projet uniquement entre femmes ? Si oui quand et pour parler de quels sujets ?

Dans le futur, souhaitez-vous être consultées en petits groupes entre femmes ou autrement (par exemple en consultation publique avec le reste de la population), ou les deux ? Pouvez-vous justifier votre choix ?

Avez-vous une personne référente pour communiquer sur le Projet ? Si oui, prendre les coordonnées.

Etes-vous organisées sous forme de groupement ou d'association ? Si oui, prendre nom et informations de contact.

Qui gère traditionnellement les conflits que les femmes peuvent rencontrer ? Vers qui pourriez-vous vous tourner pour remonter un problème en lien avec le Projet ?

Qui parmi vous a pu assister à la consultation publique que nous avons conduite dans le village ? Pourriez-vous nous dire ce que vous avez retenu sur la description du Projet ?

### Craintes et attentes générales

Les hommes et les femmes ont certaines responsabilités communes et d'autres non. Quelles sont les principales activités que mènent les femmes (économiques et non économiques) ? Quelles difficultés rencontrez-vous pour mener vos activités actuellement ? Dans vos activités économiques (commerce, agriculture, etc.) ? Dans l'accès à l'eau, à une infrastructure de santé, à l'énergie, à une école pour vos enfants ? Expliquer les problèmes actuels avec précision.

Pensez-vous que le Projet pourrait affecter ces activités ? Si oui, lesquelles et de quelle manière ? Avez-vous l'habitude d'utiliser les terres sur lesquels on va construire ? Si oui, pour quelles activités (agriculture, cueillette, etc.)

Quelles sont vos craintes en tant que femme en ce qui concerne le Projet ? Être le plus précis possible pour pouvoir traduire ces craintes en impacts ou risques sociaux du projet.

Quelles sont vos attentes en tant que femme envers le Projet ? Être le plus précis possible pour pouvoir traduire ces attentes en mesures attendues de part du projet.

De manière générale, les femmes et les jeunes filles font-elles face à des difficultés liées à leur appartenance au genre féminin, notamment des violences (dans le cadre familial ou extérieur), du

harcèlement ? Pouvez-vous nous indiquer si vous pensez que les violences citées sont inappropriées ou considérées comme normales dans le cadre familial ou par la société ?

*Le Projet demandera de recruter autour de 200 personnes en phase de construction, dont une partie sera des travailleurs externes qui seront logés dans des logement loués à Sokodé. Pensez-vous que ces problèmes peuvent être exacerbés si, dans le cadre familial, les hommes/garçons sont plus occupés à travailler lors de la construction du Projet ? ou si des travailleurs devaient arriver dans la zone en raison du Projet ? Quelles seraient les femmes les plus touchées par chacun de ces problèmes (jeune/âgé, ethnie, lieu, sources de revenus, etc.) ? Eviter la réponse « Ce serait la même chose pour tout le monde ».*

### Clôture de la réunion

Avez-vous des questions ou des recommandations ? De notre côté voici les prochaines étapes.

## Guide d'entretien pour les groupes de discussion avec les peuhls

**Parties prenantes** : un groupe de discussion avec les peuhls de Salimdé. Groupe d'une dizaine de personnes à inviter et s'assurer que le lieu permet d'avoir une conversation privée sans que personne extérieur au groupe ne puisse écouter ou se rajouter au groupe.

### Introduction et ouverture de la session

Formules de politesse, remerciements, feuille de présence- Présentation du Projet et du processus d'étude d'impact - Utiliser le plan de communication et s'appuyer sur une carte. Préciser le niveau d'impact que subira le village et expliquer clairement ce que cela voudra dire pour les populations lors de la phase de construction et lors de la phase d'opération.

Expliquer les objectifs du groupe de discussion : approfondir sur les sujets qui touchent plus spécifiquement les peuhls de manière totalement confidentielle, afin de bien prendre en compte leurs besoins.

Faire un tour de table pour que chacun se présente.

### Histoire succincte de leur installation

Depuis quand êtes-vous installés dans le village ? Combien y a-t-il de familles et personnes peuhls dans le village ? Vous sentez-vous intégrés ? Y a-t-il des tensions avec le reste du village ?

Y a-t-il des éleveurs nomades qui passent par la zone ? Si oui, quand et s'arrêtent-ils au village ? Si non, depuis quand ne viennent-ils plus et pourquoi ?

### Engagement des PP : niveau d'information du Projet et communication

Est-ce que des réunions avez déjà été organisées pour parler en petit groupe du Projet ? Si oui quand et pour parler de quels sujets ?

Dans le futur, souhaitez-vous être consultés en petits groupes entre peuhls ou vous préférez autrement (par exemple en consultation publique avec le reste de la population), ou les deux ? Pouvez-vous justifier votre choix ?

Avez-vous une personne référente pour communiquer sur le Projet ? Si oui, prendre les coordonnées.

Etes-vous organisés sous forme de groupement ou d'association ? Si oui, prendre nom et informations de contact.

Qui gère traditionnellement les conflits que les Peuhls peuvent rencontrer ? Vers qui pourriez-vous vous tourner pour remonter un problème en lien avec le Projet ?

Qui parmi vous a pu assister à la consultation publique que nous avons conduite dans le village ? Pourriez-vous nous dire ce que vous avez retenu sur la description du Projet ?

### Craintes et attentes générales

Les peuhls ont des activités et un mode de vie qui peut être spécifique et différent de ceux de la population locale fondatrice. Quelles difficultés rencontrez-vous en tant que peuhl pour mener vos activités actuellement ? Rencontrez-vous des difficultés spécifiques dans l'accès à l'eau, à une infrastructure de santé, à l'énergie, à une école pour vos enfants ? Expliquer les problèmes actuels avec précision.

Pensez-vous que le Projet pourrait affecter ces activités ? Si oui, lesquelles et de quelle manière ? Avez-vous l'habitude d'utiliser les terres sur lesquels on va construire ? Si oui, pour quelles activités (agriculture, cueillette, etc.)

Quelles sont vos craintes en tant que peuhl en ce qui concerne le Projet ? Être le plus précis possible pour pouvoir traduire ces craintes en impacts ou risques sociaux du projet.

Quelles sont vos attentes en tant que peuhl envers le Projet ? Être le plus précis possible pour pouvoir traduire ces attentes en mesures attendues de part du projet.

Pensez-vous que les peuhls sont des groupes qui pourraient être plus affectés que les autres par le Projet et pourquoi ?

*Le Projet demandera de recruter autour de 200 personnes en phase de construction, dont une partie sera des travailleurs externes qui seront logés dans des logement loués à Sokodé.* Quels pourraient être les effets positifs et négatifs pour les peuhls ?

### Clôture de la réunion

Avez-vous des questions ou des recommandations ? De notre côté voici les prochaines.

## Guide d'entretien pour ARSE

**Parties prenantes :** ARSE.

### Introduction et ouverture de la session

Formules de politesse, remerciements, feuille de présence

Présentation du Projet et du processus d'étude d'impact - Utiliser le plan de communication.

### Engagement des PP

Avez-vous participé à des actions d'informations sur le Projet ? Si oui, comment et quand ?

Que savez-vous du Projet ?

Quel est votre rôle ou votre implication dans le Projet actuellement et dans le futur ?

Dans le futur, comment préférez-vous que l'on vous contacte pour vous informer et vous consulter sur le Projet et la gestion de ses impacts environnementaux et sociaux (entretiens individuels, réunions en groupe, WhatsApp, appels, etc.) ?

### Gestion des risques

Quelles sont les impacts négatifs et risques que vous identifiez en ce qui concerne le Projet ? Préciser pour chaque impact ou risque : son importance, qui sera affecté, où et pour quelle raison. Quelles mesures pensez-vous nécessaire pour éviter ces impacts ?

### Flux migratoires et afflux de travailleurs

*Le Projet demandera de recruter autour de 200 personnes en phase de construction, dont une partie sera des travailleurs externes qui seront logés dans des logements loués à Sokodé.*

Selon votre expérience dans des projets similaires, quelles sont les mesures à prévoir pour éviter tout impact négatif de ces travailleurs sur la population (conflits, VBG, pression sur les services de base).

### Accessibilité du site

*Les camions transportant le matériel du Projet devront traverser la ville de Sokodé pour se rendre sur site. Ce sera environ de 200 camions sur une période de 3 mois qui transporteront des containers.*

Selon votre expérience dans des projets similaires, quelles sont les mesures pour éviter tout impact négatif de ce trafic sur la population (poussière, accident, embouteillage).

### Occupation des sols et conflits fonciers

*Selon l'information disponible, un processus d'expropriation et de compensation des personnes affectées par l'acquisition de terres par le Projet a eu lieu. Une revue indépendante de ce processus est en cours. En plus de la parcelle qui va être utilisée pour construire la centrale, il va également falloir travailler le long du tracé de 10 km de la ligne électrique (une partie existante et l'autre nouvelle) et élargir la route de 6 km entre la RN1 et le site.*

Pensez-vous que les conditions de sécurisation foncière sont actuellement réunies pour le démarrage des travaux sur le site et le long du tracé de la ligne électrique ? Y a-t-il encore certains aspects à régler

(personnes non compensées, site sacré non déplacé, etc.) ? Avez-vous reçu des doléances sur ce sujet ? Existe-t-il une commission de gestion foncière comme proposé par le code foncier de 2018 ?

### **Clôture de la réunion**

Avez-vous des questions ou des recommandations ?

De notre côté voici les prochaines étapes (voir le plan de communication).

## Annexe 8 : Photos des consultations des parties prenantes



*Photographie 5 : Entretien avec les représentants de la Mairie de Tchaoudjo 1 (source : Insuco, 2024)*



*Photographie 6 : Entretien avec le chef canton de Kpangalam et ses notables (source : Insuco, 2024)*



*Photographie 7 : Groupe de discussion avec les peuhls de Tchakorikodé (source : Insuco, 2024)*



*Photographie 8 : Consultation publique dans le village de Salimdè (source : Insuco, 2024)*

## Annexe 9 : Tableau d'analyse de la stratégie d'engagement des parties prenantes

Il est proposé un tableau qui permettra aux promoteurs d'évaluer en interne, les actions menées par les équipes projet par rapport aux attentes des bailleurs internationaux. Cette analyse viendra orienter la stratégie d'engagement des parties prenantes pour les phases du projet à venir et proposer de nouvelles actions à mettre en œuvre. Ce tableau pourra être rempli et révisé au moment des phases d'actualisation du PEPP (construction, exploitation et fermeture).

*Tableau 23 : Analyse de la stratégie de gestion des parties prenantes par l'équipe au regard des standards internationaux*

| Consultation et participation selon SFI                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Actions menées par les équipes du projet | Actions complémentaires identifiées par le PEPP, à mettre en œuvre | Phase du projet |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Actions                                                                                                       | Directives complémentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                          |                                                                    |                 |
| Préparer un plan de dialogue avec les parties prenantes qui tient compte des impacts du Projet                | Ce plan structure et guide toutes les consultations et la communication pendant le processus de l'EIES, la période de conception et d'analyse du Projet.                                                                                                                                                                                            |                                          |                                                                    |                 |
| Fournir des informations avant les consultations sur les impacts sociaux et environnementaux                  | Description générale et détaillée du projet, aperçu des impacts sociaux et environnementaux                                                                                                                                                                                                                                                         |                                          |                                                                    |                 |
| Utiliser les bonnes pratiques pendant les réunions ou surpasser les exigences de l'EIES sur les consultations | Documenter les consultations dans l'EIES ; divulguer le rapport EIES préliminaire et le PGES ; communiquer aux parties prenantes des potentiels impacts, réponse aux commentaires<br><br>Au mieux : consultation continue en amont et aval de l'EIES des risques, impacts, perceptions, efficacité des mesures de prévention et d'atténuation, etc. |                                          |                                                                    |                 |
| Identifier la zone d'impact du Projet en amont des études (à différencier de la zone du Projet)               | La zone d'activités du Projet ne correspond généralement pas exactement avec la zone d'impact. Cette dernière est généralement plus étendue, car les impacts positifs et négatifs du Projet débordent des limites où se déroulent ses activités.<br><br>La zone d'étude du Projet doit donc clairement être                                         |                                          |                                                                    |                 |

| Consultation et participation selon SFI                                                                                  |                                                                                                                                                                                                              | Actions menées par les équipes du projet | Actions complémentaires identifiées par le PEPP, à mettre en œuvre | Phase du projet |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Actions                                                                                                                  | Directives complémentaires                                                                                                                                                                                   |                                          |                                                                    |                 |
|                                                                                                                          | distinguée et définie (lors de l'étude de cadrage).                                                                                                                                                          |                                          |                                                                    |                 |
| Identifier systématiquement les parties prenantes du projet et leurs différents intérêts                                 | Identification et dialogue constant avec les parties prenantes concernées                                                                                                                                    |                                          |                                                                    |                 |
| Etudier les impératifs réglementaires et financiers de la participation des parties prenantes sur le Projet              | Prise en compte des standards internationaux, du cadre légal national, des directives des partenaires sur les bonnes pratiques.                                                                              |                                          |                                                                    |                 |
| Impliquer les parties prenantes dans la phase d'établissement de la portée de l'évaluation de l'EIES                     | Impliquer les parties prenantes afin d'évaluer les différents types d'impacts et leurs niveaux d'importance (portée de l'évaluation)                                                                         |                                          |                                                                    |                 |
| Rechercher les suggestions des parties prenantes sur la manière dont elles désirent être consultées                      | Type information et format                                                                                                                                                                                   |                                          |                                                                    |                 |
| Utiliser les consultations pour améliorer l'atténuation des effets et les accords sur les compensations et les avantages | Mécanisme de prévention pour la gestion des impacts sociaux et environnementaux négatifs : envisager l'étendue des options disponibles.<br><br>Objectif d'accord sur les mesures de compensations appliquées |                                          |                                                                    |                 |
| Maintenir l'implication pendant les consultations organisées par le gouvernement                                         | Participer à l'organisation des consultations menées par le gouvernement pour une meilleure efficacité.                                                                                                      |                                          |                                                                    |                 |
| Mesurer le niveau de concours apporté par les parties prenantes au Projet                                                | Evaluer le niveau de coopération des différentes parties prenantes afin de mesurer le degré d'acceptation sociale du Projet.                                                                                 |                                          |                                                                    |                 |
| Considérer des partenariats sur le court terme                                                                           | Bien évaluer les précautions à prendre dans l'élaboration de partenariats stratégiques locaux avant d'avoir obtenu les accords finaux de mise en œuvre du Projet.                                            |                                          |                                                                    |                 |

| Consultation et participation selon SFI                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                             | Actions menées par les équipes du projet | Actions complémentaires identifiées par le PEPP, à mettre en œuvre | Phase du projet |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Actions                                                                                                         | Directives complémentaires                                                                                                                                                                                                                  |                                          |                                                                    |                 |
| Faciliter l'accès aux agents de liaison de la communauté                                                        | Clarifier les interlocuteurs au sein du projet pour toutes les parties prenantes et le type de réponses qui peuvent être attendues.                                                                                                         |                                          |                                                                    |                 |
| Faire connaître régulièrement les modifications de l'évolution de la conception du Projet aux parties prenantes | Mettre à jour régulièrement les informations du projet auprès des différentes parties prenantes, surtout si des éléments de la conception du Projet se trouvent modifiés.                                                                   |                                          |                                                                    |                 |
| Documenter le processus et les résultats de la consultation                                                     | Conserver des traces du « Qui, où, quand et comment ». Tous les engagements pris auprès des différentes parties prenantes doivent être compilés et enregistrés, ainsi que la parole collectée pendant les consultations.                    |                                          |                                                                    |                 |
| Accompagner les consultants EIES et garder le contact dans le processus                                         | Les membres du Projet peuvent accompagner les équipes en charge de l'EIES (adapter en fonction du type de consultations). Renforcer les relations sur le long terme.                                                                        |                                          |                                                                    |                 |
| Intégrer les informations des parties prenantes au niveau de toutes les fonctions de planification du Projet    | Bien répercuter les résultats stratégiques des consultations à toutes les équipes du Projet (évaluation des risques, sécurité, planification, gestion financière, équipes en charge du pôle environnemental, communications externes, etc.) |                                          |                                                                    |                 |